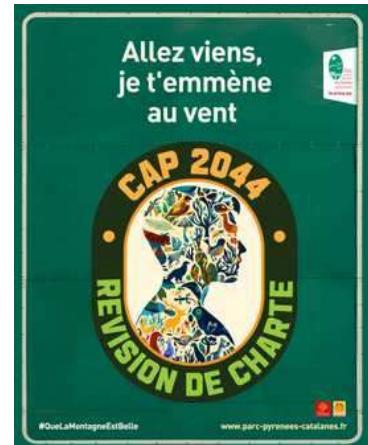




Parc del Pirineu català



**EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE
LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES
2014-2029**



SOMMAIRE

Partie 1 - Méthodologie de l'évaluation

Partie 2 - Contexte de l'évaluation

Partie 3 - Analyse fonctionnelle, gouvernance, finances et ressources humaines du Syndicat mixte du Parc des Pyrénées Catalanes

3.1 Analyse fonctionnelle des instances du syndicat mixte

3.1.1 La gouvernance du syndicat mixte

a. Le comité syndical

b. Le bureau syndical

3.1.2 Les instances consultatives

a. Les commissions thématiques

b. Le conseil scientifique et prospectif

3.2 Analyse fonctionnelle des moyens de fonctionnement

3.2.1 Analyse budgétaire et comptable des dépenses

3.2.1.1 Dépenses de fonctionnement

3.2.1.2 Dépenses d'investissement

3.2.2 Analyse budgétaire et comptable des ressources

3.2.3 Zoom sur le financement du programme d'activité

3.3 Analyse des moyens humains

PARTIE 4 – Analyse de la mise en œuvre de la charte

4.1 – Gérer la ressource en eau

4.2 – Préserver les espèces patrimoniales et indicatrices d'un bon état de conservation des milieux

4.3 – Protéger les zones humides

4.4 – Soutenir les pratiques agricoles durables

1.1.5 - Soutenir la gestion forestière durable

4.6 – Améliorer la qualité des paysages

4.7 - Planifier pour une meilleure gestion des ressources et des espaces

4.8 – Faire des Pyrénées catalanes un territoire dynamique et fonctionnel pour la biodiversité

4.9 - Construire une destination touristique des Pyrénées catalanes autour des patrimoines préservés

4.10 – Construire une destination accessible à tout public et exemplaire en termes d'écomobilité

4.11 – Qualifier l'accueil des Pyrénées catalanes

4.12 – Mieux vivre sur notre territoire

4.13 – S'investir pour les entreprises et les filières valorisant nos potentiels

4.14 – Asseoir nos ambitions de développement sur l'ouverture à l'extérieur et la coopération avec nos voisins

Partie 1

Méthodologie de l'évaluation

FINALITES

Ce rapport rend compte de l'évaluation de la charte actuelle du Parc, portant sur la période 2014 -2024. Ce bilan devait en effet précéder la phase de concertation dans le cadre de la révision de la charte du Pnr, qui s'est tenue en 2025.

Il se présente en plusieurs parties. Cette première partie permet d'expliciter la méthodologie. La suivante rappelle les grandes particularités territoriales et expose le contexte de mise en œuvre de la présente charte. Il est question ensuite d'un traitement des principales données techniques et financières du Syndicat mixte du Pnr, et notamment de ses ressources humaines. Enfin, dans sa part la plus importante, ce rapport éclaire plus de 10 ans de mise en œuvre de l'action du syndicat mixte et de ses membres ?

Les principales finalités de ce travail sont :

- De rendre compte de l'action du syndicat mixte du Parc,
- De partager avec les signataires de la charte les échecs et les réussites,
- De fournir au territoire un socle d'enseignements et de perspectives permettant de se projeter.

Comme le précise la note technique du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes, la présente étude a pour vocation l'analyse des effets de la mise en œuvre des mesures prioritaires de la charte sur l'évolution du territoire. Y sont, dans la mesure du possible, caractérisés les impacts positifs ou négatifs de la charte sur l'évolution du territoire ; analysés l'efficience de l'action du syndicat mixte et des signataires, et valorisés certaines dispositions en vue de la future charte.

MODALITES

Réalisé en interne, ce document a fait l'objet d'un intense travail de l'équipe du Parc Mieux à même qu'un prestataire externe pour enquêter, sourcer, compiler et analyser le fruit de son travail, l'équipe a essayé de traiter les sujets avec le recul nécessaire pour éviter tous biais évidents. Par ailleurs, le renouvellement quasi-total de l'équipe depuis le début de la mise en œuvre de la Charte a nécessité un travail bibliographique important.

Celui-ci a reposé sur l'analyse croisée de nombreux documents et ressources internes :

- Bilans d'activités annuels
- Comptes rendus de groupe de travail ou de commissions
- Rapport d'évaluation à mi-parcours
- Enquête et entretiens des bénéficiaires, partenaires et élus réalisés à mi-parcours
- Rapports d'exécutions / de réalisation des actions

Auxquels se sont ajoutés d'autres sources et outils de pilotages :

- Extraction de données du logiciel de suivi pour la mise en œuvre de la charte (EVA)
- Des outils de pilotages permettant d'agréger la totalité des données mesures par mesures
- Des documents spécifiques remis aux signataires de la charte pour lancer avec eux un dialogue sur leurs engagements

Ces compilations et analyses ont été relues, complétées, amendées par les techniciens et membres de la direction les plus anciens.

La rédaction a été coordonnée par la personne en charge du suivi de la révision, avec l'appui d'une cellule opérationnelle dédiée, sous la responsabilité de la direction du Parc.

APPROCHE

Afin de quantifier et qualifier l'action du Parc, plusieurs référentiels ont été croisés. Les évolutions que subit tout territoire l'oblige à adapter ses stratégies et ses actions. C'est ainsi que le référentiel et les indicateurs de départ peuvent évoluer dans le temps.

Le choix a été fait de prioriser les indicateurs fixés dans le logiciel de suivi EVA. Quand ces indicateurs ne permettaient pas de mesurer la pertinence, la cohérence et l'efficacité/impact des actions (voire quand certaines actions manquaient d'indicateurs), il a été décidé de se rapporter aux questions évaluatives de la charte 2014-2029, desquelles découlaient une série d'indicateurs. Enfin, quand ces deux solutions ne permettaient toujours pas de trouver les indicateurs les plus pertinents, il a été proposé, sous supervision de la direction du Parc, de proposer de nouveaux indicateurs.

Afin de caractériser au mieux ses actions, il a été proposé à tous les agents de travailler à l'analyse de leur activité suivant la même trame :

Systématiquement, sont précisés les éléments de contexte locaux ou supra-territoriaux, suivis des chiffres clés, des actions phares (les grandes réalisations du syndicat mixte du Pnr). Sont ensuite rapportés les engagements des signataires qui concourent à la réalisation de la charte, puis pour listés les points forts, les points faibles et les perspectives.

Les points forts peuvent être relatifs à de grands projets réalisés, engagés ; l'amélioration de la gouvernance ; la reconnaissance du Parc par les acteurs, les habitants ; l'amélioration des connaissances. Les points faibles résument ce qui est non atteint ou non réalisé. Cela peut être du fait du syndicat mixte du Pnr (raisons politiques, financières ou de ressources humaines) ; ou externe à la structure (ex : manque d'implication de partenaires). Les perspectives sont les ferment de la future stratégie : il s'agit d'étudier ce qui a fonctionné et devrait être continué ; ce qui n'a pas fonctionné mais sur lequel il faudrait persister ; ce qui n'était pas prévu à la charte mais qu'il faudrait envisager.

Pour ce qui relève de la partie 4 relative à la mise en œuvre de la charte :

- Le parti-pris a été de réaliser l'analyse au niveau des orientations de la charte
- Toutefois, vu son poids dans la stratégie du Parc, il a été décidé de traiter l'orientation 1.1 objectifs opérationnels par objectifs opérationnels

LIMITE

>> De forte évolutions contextuelles : de 2010, année de lancement de la révision de la charte actuelle, à 2025, année d'édition de ce bilan, 15 ans ont passé. Il y a eu au cours de cette période des accélérations des tendances observées à l'époque, une accélération des phénomènes liés au dérèglement climatique, des modifications de l'organisation territoriale et nationale, une crise sanitaire majeure, une situation inflationniste de l'économie mondiale impactant l'échelon local, une crise du logement qui s'est accrue avec l'augmentation des taux d'emprunts, le maintien d'un fort chômage structurel qui a laissé le département des Pyrénées Orientales parmi les zones les plus touchées de métropole. Cela a inévitablement impacté les moyens d'action du syndicat mixte et de ses membres ; et le référentiel de départ, s'il se voulait aussi réaliste et visionnaire que possible, n'avait pas prévu la collusion de tous ces évènements.

>> **Un traitement inégal de l'activité du Syndicat mixte du Parc suivant l'expérience des agents** : une équipe technique de Parc est sans cesse en évolution, et le Parc a dû faire face à deux pics importants de turnover, qui ont temporairement handicapé la progression des actions mais surtout qui ont « effacé » une partie de la mémoire des actions. Bien que dotés d'outils de suivis et de pilotage, bien qu'essayant de s'adapter au mieux à ces mouvements de personnel, il est évident que dresser le bilan avec des agents en poste depuis longtemps est plus aisés, et les analyses produites d'autant plus profondes et contextualisées.

>> **Le changement de gouvernance** est aussi sur le chemin de tout Parc. Les élections municipales de 2020, suivies des élections départementales et régionales de 2021, ont obligé la structure à renouveler sa gouvernance. La présidence a changé, les membres du bureau, la composition du comité syndical. Le fonctionnement du syndicat mixte s'est adapté à cette nouvelle composition.

>> **Un logiciel de suivi de l'action du Parc peu efficient en début de charte** : l'outil EVA, logiciel au service de l'évaluation de la Charte des Parcs naturels régionaux, testé dans les Parcs puis mis en application en juin 2009, a très vite été adopté par le Parc. Cependant, l'outil n'a évolué que récemment, bénéficiant dans les années 2020 d'améliorations le rendant enfin efficace. Il aura été utilisé principalement pour le suivi des actions et la réalisation de bilan, mais n'aura pas véritablement, sur cette charte, permis de mettre en place une évaluation pilotée en continue.

>> **Un manque de culture de l'évaluation et des failles dans son suivi** : l'évaluation est un métier, comme l'est la comptabilité ou l'ingénierie financière. C'est une fonction support essentielle, à laquelle est affecté un personnel du Parc sous l'autorité de la direction. Pour autant, sa mise en œuvre nécessite une acculturation de l'équipe et un pilotage fort. Qui plus est, le référentiel évaluatif pensé en début de charte n'a pas été imposé tel quel, et chaque agent, suivant sa sensibilité et ses besoins, suivant l'échelle de ses suivis (de la micro action jusqu'au programme) a ajouté des indicateurs en cours de route. Cela a créé une hétérogénéité d'indicateurs parfois difficile à exploiter ou peu révélateurs in fine de l'impact de l'action du syndicat mixte. Il n'y avait par ailleurs dans cette charte que très peu de valeurs cibles, ce qui a rendu l'analyse de ses bénéfices territoriaux difficile.

>> **La difficulté à mesurer les impacts** : pour faire suite à la limite évoquée juste avant, quand bien même les indicateurs d'objectifs de la charte étaient bien suivis, il reste difficile d'évaluer l'impact territorial d'une charte, qui est un outil à moyen terme pour l'humain, mais à très court terme pour les paysages et la biodiversité. C'est une limite rencontrée par tous les Parcs, qui commande aux auteurs de cette évaluation de la mise en œuvre de la charte une certaine prudence quant à ce qui pourrait y être affirmé.

Partie 2

Contexte de l'évaluation

Présentation du territoire

Le Parc naturel régional (Pnr) des Pyrénées catalanes a été reconnu en 2004. Il a été le premier parc français sur le massif pyrénéen. Sa charte actuelle a été approuvée en 2014, sur un territoire regroupant 66 communes. Comme nombre de parcs, suite à la loi Biodiversité du 8/8/2016, sa gouvernance a validé l'allongement de sa durée de classement à 15 ans. Par conséquent son classement est valide jusqu'à Août 2029. La procédure de révision de la charte a été lancée en 2024, année où le Pnr fête ses 20 ans.

C'est un territoire particulièrement riche en patrimoine (11 sites NATURA 2000, 2 sites classés UNESCO, 1 Grand Site de France, 7 Réserves Naturelles). Il comporte une très importante diversité paysagère : diversité des étages montagnards, des influences météorologiques méditerranéennes et océaniques qui s'y rencontrent, diversité de l'orientation des vallées montagnardes (Est-Ouest et Nord-Sud), diversité géologique. Ces éléments confèrent un terrain propice à une grande variété des espaces naturels.

On distingue une division en trois principales vallées géographiques et politiques que sont la Cerdagne (vallée du Sègre et communauté de communes Pyrénées Cerdagne), le Capcir (vallée de l'Aude et communauté de commune Pyrénées catalanes), et le Haut Conflent (vallée de la Têt et communauté de communes Conflent Canigó). Sur 1.380 km², il regroupe environ 23.000 habitants compte tenu de la forte ruralité montagnarde couvrant de forts dénivélés : l'altitude varie d'environ 300 à plus de 2.900m.

Contenu de la charte

La stratégie actuelle du Parc, dont ce rapport évalue la mise en œuvre, s'organise en 3 vocations, elles-mêmes divisées en 3 orientations. Chacune des ces orientations est déclinée en objectifs opérationnels. Voici listées les vocations et les orientations :

1. Territoire engagé pour une protection et une gestion durable de ses espaces
 - 1.1. Prendre nos responsabilités pour préserver les ressources et les paysages
 - 1.2. Planifier pour une meilleure gestion des ressources et des espaces
 - 1.3. Faire des Pyrénées catalanes un territoire dynamique et fonctionnel pour la biodiversité
2. Territoire rassemblé pour développer un tourisme durable
 - 2.1. Construire une destination touristique des Pyrénées catalanes autour des patrimoines préservés
 - 2.2. Construire une destination accessible à tout public et exemplaire en termes d'éco-mobilité
 - 2.3. Qualifier l'accueil des Pyrénées catalanes
3. Territoire d'échanges pour développer la vie locale à partir des ressources humaines et patrimoniales
 - 3.1. Mieux vivre sur notre territoire
 - 3.2. S'investir pour les entreprises et les filières valorisant nos potentiels
 - 3.3. Asseoir nos ambitions de développement sur l'ouverture à l'extérieur et la coopération avec nos voisins

De manière plus fine et pour mieux cibler nos objectifs, les actions s'inscrivent dans la poursuite des 8 sous-objectifs thématiques suivants :

- 1 Suivre et gérer l'évolution de la biodiversité ;
- 2 Gérer et aménager les espaces naturels ;
- 3 Aménager le cadre de vie ;
- 4 Mobiliser les outils de la transition énergétique ;
- 5 Valoriser les ressources agricoles ;
- 6 Favoriser les projets économiques ;
- 7 Structurer l'offre touristique ;
- 8 Valoriser la culture et le patrimoine.

Un contexte territorial et réglementaire qui a influé sur les missions du Parc

L'année de la reconduction du label, la loi dite ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Renové) est entrée en vigueur, transférant aux EPCI la compétence en matière de Plan d'Urbanisme Local (PLU). On le verra par la suite, cela a facilité le travail sur la planification, pour une meilleure gestion des ressources et des espaces.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dites MATPAM) visait à rétablir la **clause générale de compétence pour les régions et départements** qui devait disparaître en 2015. Le texte a clarifié les conditions d'exercice de certaines compétences des collectivités territoriales en instaurant des chefs de file : la région pour le développement économique, les aides aux entreprises et les transports ; le département pour l'action sociale, l'aménagement numérique et la solidarité territoriale et les communes pour la mobilité durable et la qualité de l'air. Cette clarification des compétences a été mise en œuvre au début de la nouvelle charte, mais a tout de même impacté les modalités de partenariat et de fonctionnement entre le syndicat mixte et ses partenaires Région et Département.

A l'instar des autres Parcs de France, la loi NOTRe a aussi eu ses effets. Cette loi du 7/8/2015, portant **Nouvelle organisation des Territoires de la République, a affecté de nouvelles compétences obligatoires aux EPCI**, à savoir le développement économique, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), la promotion du tourisme, la collecte et le traitement des déchets.

A noter que la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la GEMAPI a introduit plusieurs éléments de souplesse permettant une mise en œuvre plus rapide et plus efficace, avec la possibilité pour les départements et les régions de continuer à exercer certaines missions en accord avec les EPCI bénéficiaires et la possibilité pour ces EPCI d'ajuster plus finement la gouvernance de cette compétence.

Il faut par contre noter le peu d'incidence de la révision du **schéma départemental de coopération intercommunale**, étant donné qu'il peut être dérogé au seuil minimal de population de 5000 habitants pour les établissements publics dont le territoire comprend des zones de montagne délimitées (conformément à l'article 3 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne). La seule intercommunalité à s'être recomposée est celle du Conflent.

Historiquement, le territoire du Conflent était organisé autour de petites communautés de communes. Dans ce contexte de « montée en compétences » et en missions des intercommunalités, 3 EPCI (Conflent, Val Cady et Vinça Canigou) ont fusionné entre 2014 et 2015 pour **faire naître une seule et unique communauté de communes de Conflent Canigó**. Suite à cette fusion, de nombreux services ont fait l'objet d'une rationalisation de leur organisation, ce qui a, par exemple, permis la mise en place d'un office du tourisme intercommunal en lieu et places des nombreux syndicats d'informations et offices communaux.

A ce jour, la carte intercommunale a peu évolué, le Parc étant constitué des 2 communautés de communes des Pyrénées Catalanes et de Pyrénées Cerdagne, et de la frange ouest de la communauté de communes de Conflent Canigó.

La superposition avec d'autres territoires de projets

Dans la recomposition du paysage territorial, il est aussi important de signaler qu'en 2013, avait été annoncée **la disparition du Pays Terres Romanes en Pays Catalan**, au sens de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) de 1995, complétée par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire de 1999, dite loi Voynet (LOADDT). Cette structure portait depuis 2005 un programme de développement local portant sur une politique durable et harmonieuse en matière d'énergie et d'habitat, le renforcement de la solidarité par le développement des services aux populations et le développement économique équilibré, responsable et diversifié. C'était un partenaire important du syndicat mixte du Parc, qui travaillait plus particulièrement les questions socio-économiques. Ce dernier s'est vu transféré le programme LEADER et autres dispositifs financiers qui étaient jusqu'alors portés par cette structure de développement.

Dans le même temps, **le syndicat mixte du Canigó Grand Site de France** obtenait son label (en 2012). Renouvelé en 2024 pour un projet 2025-2032, ce syndicat mixte qui gère ce massif est passé de 39 communes en 2012 à 61 communes en 2024. Il a étendu son territoire sur une partie du territoire du Parc sur sa partie occidentale (jusqu'au pic du Géant sur la commune de Fontpédrouse). Ce partenariat, comme celui avec les Réserves Naturelles, était déjà naturellement fort dans le cadre de charte 2014-2029. Cela sera un partenariat déterminant dans le cadre de la future charte.

La loi sur la biodiversité du 8 Août 2016, porte sur **la reconnaissance du rôle des Parcs en matière de coordination des politiques publiques sur leur territoire**. Elle confirme les Parcs dans un rôle de partenaire privilégié de l'Etat et des collectivités en matière de biodiversité et de paysage. Dans ce contexte de montée en compétence de l'ingénierie des communautés de communes, il faudra que le syndicat mixte s'interroge sur la place qu'il peut occuper pour rendre les meilleurs services possibles au territoire, qu'il se réinterroge sur sa valeur ajoutée.

Par ailleurs, c'est aussi dans un souci d'efficacité et de cohérence territoriales que le syndicat mixte du Parc a proposé que **le périmètre d'étude dans le cadre de la révision de sa charte s'étende à 19 communes supplémentaires du Conflent**, permettant de couvrir l'intégralité de 3 intercommunalités.

Un contexte national et international impactant les missions et l'activité du Parc

Le Parc a aussi vu son activité impactée par la crise sanitaire du Covid-19. Son économie s'est comme partout ailleurs mis à l'arrêt. Sur un territoire fortement touché par le chômage (le département des Pyrénées Orientales a fini l'année 2023 en tête du classement du nombre de demandeurs d'emploi en France métropole avec un taux de chômage qui grimpe à 12,2 %), la question du marché du travail est prégnante.

La crise sanitaire a par ailleurs redonné de l'attractivité aux territoires ruraux, le Parc étant particulièrement impacté par le regain du flux touristique de personnes avides de redécouvrir la nature après leur confinement. Cela impacte les milieux naturels et les activités domestiques comme l'agriculture et le pastoralisme.

Sur un territoire très dépendant de la voiture, la crise énergétique provoquée par l'entrée en guerre de la Russie en Ukraine, a aussi été un facteur affectant la dynamique économique locale (nombreuses entreprises venant de la plaine pour les travaux du bâtiment, difficulté à organiser des formations sur place etc...). Au-delà de l'emploi, la hausse des taux engendrée par les crises successives a encore plus empêché l'accès à la propriété ou la location de logements pour les habitants.

Le tout évidemment catalysé par la crise climatique et environnementale.

Ces évènements ont touché, voire fragilisé, le territoire. Les politiques publiques qui sont et seront mises en place dans les années à venir devront en tenir compte.

Ce qu'implique ce contexte sur l'élaboration de la future charte 2029-2044 :

>> Une montée en compétence des intercommunalités qui doit interroger le positionnement du Parc sur sa future charte et son rôle d'assembler des politiques publiques locales. Il faudra optimiser la coopération entre EPCI et syndicat mixte du Parc.

>> La superposition territoriale plus marquée avec le syndicat mixte du Grand Site de France du Canigó qui oblige les deux entités à optimiser l'ingénierie locale mais aussi à rendre cohérentes les gouvernances territoriales, notamment sur les champs environnementaux et touristiques.

>> Un contexte économique, sanitaire et énergétique tendu et imprévisible, auquel s'ajoute une crise climatique dont il est difficile de prévoir les effets, et qui nécessitera de travailler sur une charte de parc agile et prospective, avec un suivi de la mise en œuvre de la charte permettant de réorienter efficacement l'action du syndicat mixte.

Partie 3

Analyse fonctionnelle

Gouvernance, finances

et ressources humaines

du Syndicat mixte du

Parc des Pyrénées

Catalanes

3.1 Analyse fonctionnelle des instances du syndicat mixte

Le syndicat mixte, structure juridique qui porte le Parc naturel régional et permet la mise en œuvre de sa charte, repose sur différentes instances, **délibératives** (comité syndical et du bureau) ou **consultatives** (commissions, groupe de travail et conseil scientifique et prospectifs).

3.1.1 La gouvernance du syndicat mixte

a. Le comité syndical

Le Comité Syndical est composé des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale répartis selon 4 collèges. Le nombre de délégués et le nombre de voix est, calculé en fonction de la « population DGF » (DGF : dotation générale de fonctionnement).

Il y a 4 collèges : les communes, les communautés de communes, le département, et la région.

>> Pour ce qui relève des communes, elles disposent : d'un délégué portant 2 voix pour moins de 500 habitants DGF ; de deux délégués disposant de 3 voix entre 500 et 999 habitants ; de 2 délégués disposant de deux voix chacun pour les communes de 1000 à 4999 habitants ; et enfin de trois délégués disposant de 3 voix chacun pour les communes de plus de 5000 habitants. **Soit 181 voix.**

>> Chaque communauté de communes a 3 délégués disposant de 3 pouvoirs chacun. **Soit 27 voix.**

>> Enfin, le département et la région ont chacun 4 délégués disposant de 15 voix chacun. **Soit 120 voix.**

>> Il y a donc au total **328 voix.**

Le Comité Syndical règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence du Syndicat Mixte. Notamment, il vote le budget, administre les biens, crée les emplois, approuve le compte administratif, examine les comptes-rendus d'activités du Syndicat Mixte et se prononce sur toutes les questions, notamment statutaires, relevant de sa compétence. Sur proposition du Bureau, il détermine les conditions de son fonctionnement, de celui du Bureau et du Comité scientifique et du Conseil de développement durable par l'adoption d'un règlement intérieur.

La représentation en voix des deux premiers collèges (communes et établissements publics de coopération intercommunale) **ne peut être inférieure à 55 % du nombre total des voix** du Comité Syndical. Le syndicat mixte a à ses côtés un département s'impliquant fortement dans ses projets et son budget, ce qui explique la parité des voix attribuées aux délégués régionaux et départementaux. **Il faut noter la volonté de ces deux institutions à favoriser le débat local**, leur poids en voix étant équilibré avec celui des collectivités locales, alors même que région et département apportent près de 90% des dotations statutaires. Le document « **Illustration X1** » illustre bien ce fait, le Parc des Pyrénées Catalanes faisant partie des Parcs de France où une place importante est laissée aux collectivités locales dans la gouvernance.

BILAN PNRPC - DOCUMENT DE TRAVAIL - OCTOBRE 2025

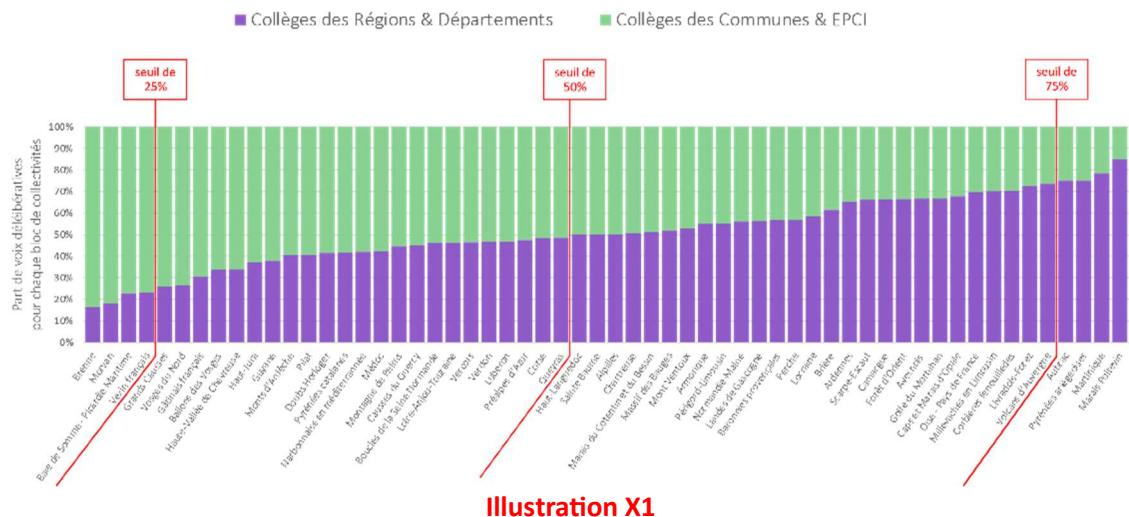
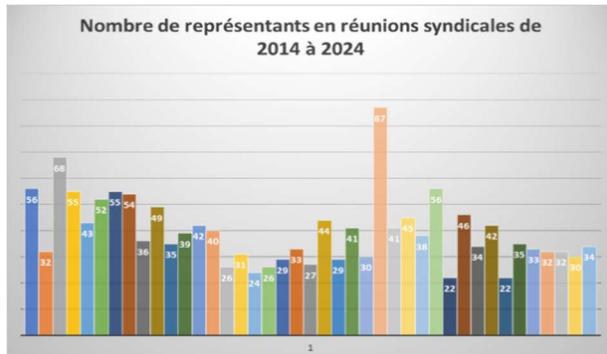


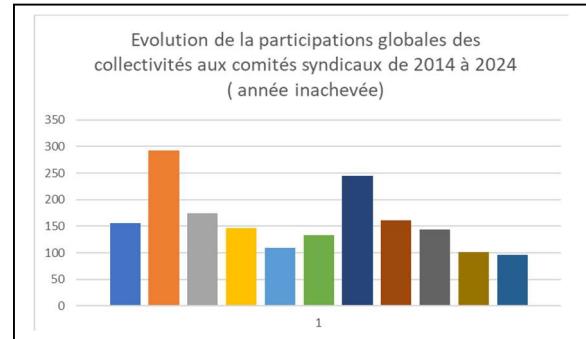
Illustration X1

Le comité syndical se réunit en moyenne 4 fois par an. Sur un territoire où il est nécessaire d'avoir une heure et demi pour le traverser d'Est en Ouest, les comités sont organisés à tour de rôle en Cerdagne/Capcir et en Conflent, pour garantir une proximité régulière avec toutes les communes. Le taux de participation est variable, comme le montre **l'illustration X2**, allant de 22 délégués présents au minimum à 87 au maximum (sur un total de 98 délégués).

L'attribution de pouvoirs a permis tout au long de la mise en œuvre de la charte de disposer systématiquement du quorum. On a pu observer une variation saisonnière de l'implication des élus. Les pics de participation sont observés suite au lancement de la charte en 2015 puis au moment des élections locales en 2020-2021, impliquant la désignation de nouveaux délégués curieux de s'investir dans la gouvernance (voir **illustration X3**). Malgré les périodes de moindre investissement, le Syndicat mixte a toujours réussi à maintenir une dynamique, en s'adaptant par exemple, à la période sanitaire covid avec la visioconférence.



X2



X3

Une analyse plus fine collège par collège montre une implication importante en permanence des délégués régionaux. La participation des délégués départementaux a été dans la moyenne de la dynamique observée, avec deux pics de participation en 2015 et 2021. Les représentants des EPCI se mobilisent de manière fluctuante mais ne manquent pas les comités syndicaux, exception de la communauté de communes des Pyrénées Catalanes en baisse nette ces dernières années. Les délégués des 66 communes du territoire sont les plus nombreux et assez constants, même si on observe une baisse de participation « traditionnelle » en fin de mandature.

Ce qu'il faut retenir pour le fonctionnement du comité syndical

Les points forts

- ✓ Une organisation et des statuts permettant d'assurer le quorum même en cas de moindre participation des délégués
- ✓ Une alternance traditionnelle entre les parties est et ouest du territoire permettant de proposer une tenue proximale du comité
- ✓ Un degré d'informations satisfaisant pour une majorité des élus ¹.
- ✓ Un rythme de tenue de réunion adapté, à maintenir (réglementairement fixé à 4 par an)

Les points faibles, non atteints ou non réalisés

- ✓ Obstacles à la participation : déplacements pour l'organisation d'élus salariés notamment ¹
- ✓ Certains élus parlent de « chambre d'enregistrement » alors que d'autres considèrent que l'instance permet le débat ¹
- ✓ Certains élus souhaiteraient que soient intégrés des chambres consulaires (rare) ¹
- ✓ Bien que mis à disposition dans les délais légaux, les supports internet (ordre du jour, documents soumis au vote ...) ne sont parfois pas consultés et la technicité de certains dossiers gêne parfois des élus ¹
- ✓ Une difficulté pour les élus intégrant le comité en cours de route à s'approprier l'outil Parc ¹
- ✓ Une participation parfois limitée ¹

¹ Extrait du livret élus, réalisé dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, parole anonymisée

b. Le bureau syndical

Cet organe concourt à la gestion courante du syndicat mixte, et peut exercer des attributions déléguées par le comité syndical. Il permet d'organiser la cohérence entre les différentes politiques menées par le syndicat mixte, d'en assurer le suivi et la cohérence au regard de la charte.

Le Bureau est composé de quatorze membres élus par le Comité syndical : le Président du Comité Syndical et 13 Vice-présidents, dont 2 représentants sont issus de la Région et deux autres du Département.

Il est habituellement délégué à chacun des Vice-Présidents une thématique concernant les missions du Parc afin qu'il en assure le suivi. Les Vice-Présidents se voient en outre attribuer le suivi des groupes de travail dans le cadre des commissions du Parc.

Le Bureau propose pour chacune des commissions créées par le Comité Syndical un Président parmi ses membres. Pour l'assister, le Bureau peut créer des groupes de travail dont il désigne les animateurs et dont il détermine la mission.

Les bureaux ont lieu systématiquement à la Maison du Parc à Olette et la participation des Vice-Présidents et Président est assidue.

Le bureau se réunit une à deux fois par mois. Sur 10 ans la fréquence de réunion est d'ailleurs de 12 bureaux par an, avec un minimum en année COVID de 8 réunions (**illustration X4**).

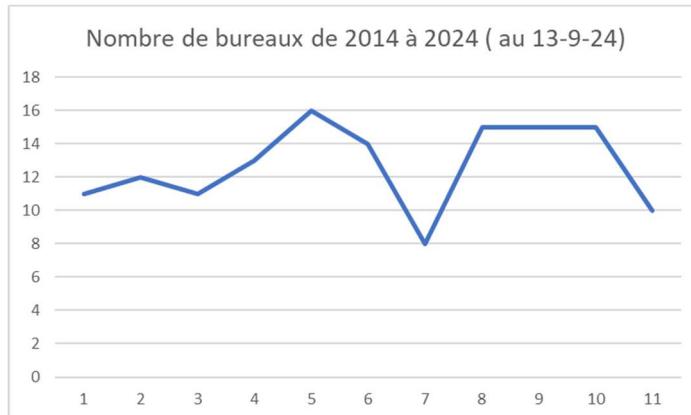


Illustration X4

Ce qu'il faut retenir pour le fonctionnement du bureau

Les points forts

- ✓ Un organe unanimement considéré comme fonctionnant bien : « un lieu de démocratie réelle », de familiarisation avec les dossiers, permettant une grande implication des élus,
- ✓ Des points à l'ordre du jour avec un recensement des points concrets de mise en œuvre de la Charte en amont auprès des chargés de mission permettant de réfléchir collectivement à leurs résolutions
- ✓ Le rythme mensuel / bimensuel est adapté

Les points faibles, non atteints ou non réalisés

- ✓ Certains élus ont pu qualifier les débats parfois de « non nécessaires »¹
- ✓ Les déplacements systématiques à la Maison du Parc sont problématiques pour ceux qui habitent loin, vu la fréquence des réunions, jusqu'à 16/an (la visioconférence est demandée par certains et mise en place à la demande, voire la délocalisation vers la Cerdagne et le Capcir parfois, à l'image de ce qui se fait pour le comité syndical).
- ✓ Le « rôle » des Vice-présidents est important, son appropriation est un processus continu qui peut être amélioré. C'est particulièrement important au moment du renouvellement de l'instance. Les élus doivent pouvoir porter au mieux le projet du syndicat mixte dans les réunions extérieures (rôle d'ambassadeur) et ils ont aussi un rôle de « garants » de la charte.

¹ Extrait du livret élu, réalisé dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, parole anonymisée

Et demain ? Points d'attention et perspectives pour le bureau et le comité syndical

- ✓ **Porter une attention particulière à la dynamique de participation** : une mesure continue de la participation (hausse ou baisse) semble importante pour vérifier s'il y a une perte d'intérêt des élus.
- ✓ **Trouver le moyen de mieux accompagner, informer et acculturer les délégués** aux missions du Pnr, renforcer leur rôle d'ambassadeur, de passeurs, de garants, permettant de renforcer le nombre d'élus porteur de l'ADN PNR – notamment quand sont renouvelés les mandats
- ✓ **Contenu et format des réunions** : ils peuvent être repensés pour plus de dynamisme (diminuer l'effet chambre d'enregistrement), plus d'ouverture (sur des lieux se prêtant à la découverte d'initiatives ou projets par exemple, ou avec des apports d'expertises ou témoignages de porteurs de projets plus fréquents)
- ✓ **Tisser du lien en permanence avec les communes** pour consolider la participation des délégués aux comités syndicaux

Avec l'extension à toute la communauté de communes du Conflent et leur montée en compétence depuis 2014 : **repenser le poids des intercommunalités dans les instances, notamment les EPCI**

¹ Extrait du livret élu, réalisé dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, parole anonymisée

3.1.2 Les instances consultatives

a. Les commissions thématiques

Les commissions composent le conseil de développement durable. Il y avait en 2014 cinq commissions principales : Commission Développement économique ; Commission Gestion des ressources et des espaces naturels ; Commission Aménagement du cadre de vie ; Commission Vie locale ; Commission coopération auxquels s'ajoutaient des commissions liées au fonctionnement du syndicat mixte : la Commission Finance ; la Commission Evaluation. L'objet initial de ces commissions est d'étudier les programmes d'activités, les objectifs et opportunités d'actions, les méthodes, les évaluations et aussi la veille. Elles se réunissent au minimum 2 fois par an.

Suite à la réinstallation du comité syndical, les commissions ont été distribuées suivant une autre organisation thématique, que décrit **illustration X5**.

BILAN PNRPC - DOCUMENT DE TRAVAIL - OCTOBRE 2025

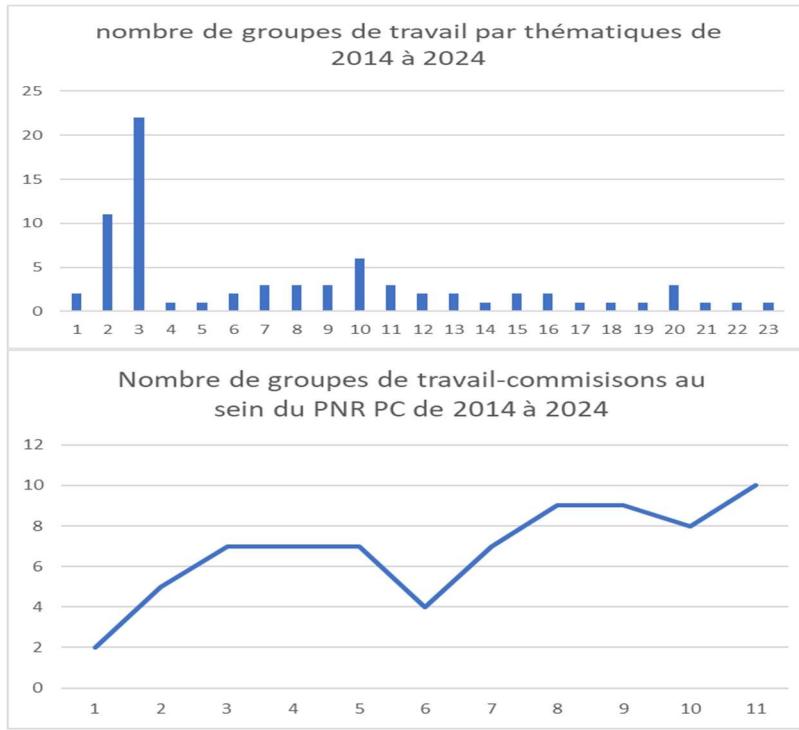
COMMISSIONS	GROUPES DE TRAVAIL	ÉLUS RÉFÉRENTS	
CADRE DE VIE	Urbanisme-habitat	Michel GARCIA	
	Stratégie énergétique	Agnès LANGEVINE	Martine ROLLAND
	Signalétique, paysage	Roger CIURANA	
VIE LOCALE : animations et démarches citoyennes Josette PUJOL	Éducation à l'Environnement et au développement durable	Josette PUJOL	
	Animations événementielles	Josette PUJOL	
	Préservation et valorisation des patrimoines	Jean-Louis JALLAT	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Structuration des filières locales (pierre sèche, PPAM, semences locales)	Georges ARMENGOL	
	Agriculture (foncier, démarche PAC, PAT, prairies fleuries, pastoralisme, bois bocage)	Olivier GRAVAS	
	Forêt (charte, sylv'acces, PAF)	Martine ROLLAND	
	PyLoT, Rénovation	Alain BOUSQUET	
	Soutien aux projets économiques de proximité	Alain LUNEAU	
TOURISME	Démarche Valeurs + Parc (séjours, événements, réseaux touristiques et agricoles)	Éliane JARYCKI	
	Stations de montagne	Éliane JARYCKI/Hermeline MALHERBE	
	Géotourisme	Georges ARMENGOL	
	Train Jaune et Mobilités	Alain LUNEAU	
	Gouvernance touristique locale (CRT, OT, ...)	Éliane JARYCKI/Hermeline MALHERBE	
GESTION DES RESSOURCES ET ESPACES NATURELS	Gestion des habitats et espèces (terrestres et aquatiques) sensibles	Jean-Luc BLAISE	
	Médiation autour de l'utilisation des ressources naturelles (Plantes aromatiques et médicinales, faune sauvage)	Jean-Luc BLAISE	
	Gestion de la ressource en eau (canaux, accès à l'eau des troupeaux, retenue collinaire)	Roger CIURANA	
COOPÉRATION	Coopération transfrontalière transnationale	Daniel ARMISEN	
AUTRES	Communication (Communication transversale, relations avec les territoires voisins, outils de programmation) territoriale (AT), contrat territorial, interparcs, villes portes	Michel GARCIA	
	MAPA-CAO	Vice-Présidents du bureau	
	FINANCES	Michel GARCIA/Georges ARMENGOL	

Illustration X5

Dans les faits, ces commissions se sont physiquement réunies de manière disparate et suivant les besoins. De 2014 à 2018 elles se réunissaient au moins une fois par an, permettant de faire le point sur l'état d'avancement de la programmation et des projets, en lien avec les groupes de travail rattachés aux commissions. A partir de 2019, les groupes de travail ont pris le pas sur les commissions, plus concrets sur le suivi des dossiers. Cependant, l'approche transversale et prospective a été un peu délaissée de ce fait.

Il est intéressant d'observer quels sont les groupes de travail qui ont été les plus réunis : c'est un indicateur intéressant mettant en exergue les sujets les plus travaillés / débattus (**Illustration X6**). C'est la thématique de l'urbanisme qui nécessite le plus de réunions, devant la commission territoriale Train Jaune. Puis les copil Natura 2000. Des sujets qui nécessitent le plus de rencontres et d'échanges pour une meilleure perception des enjeux et conciliations des intérêts avec les partenaires publics et privés.

Illustration X6



- | | |
|----|----------------------------------|
| 1 | Coopération territoriale |
| 2 | Commission territoriale Train ja |
| 3 | Urbanisme |
| 4 | Vie locale |
| 5 | Tourisme |
| 6 | Patrimoine culture |
| 7 | Transition énergétique |
| 8 | Economie |
| 9 | Education à l'environnement |
| 10 | NATURA 2000 |
| 11 | Forêt |
| 12 | Signalétique- paysages |
| 13 | Filières locales |
| 14 | Géo-traverse |
| 15 | PYLOT (Habitat) |
| 16 | Agriculture |
| 17 | Mobilité (PEM) |
| 18 | Vélo |
| 19 | Flore / PPAM |
| 20 | Ciel étoilé-nuit noire |
| 21 | Eau |
| 22 | Canyoning valeurs parc |
| 23 | Marketing |

Ce qu'il faut retenir

Points Forts

- ✓ **Fonctionnement considéré comme bon majoritairement** : Rythme, organisations et objets
- ✓ **Attention à porter aux débouchés concrets** des actions et débats
- ✓ **Pour une majorité d'élus rencontrés (VP et CS) elle est positive** : moins d'opposition, qualité des projets accrue, lieu permettant la régulation des positions politiques, apprentissages collectifs, démocratie participative
- ✓ Des commissions qui ont permis de 2014 à 2018 une **acculturation collective des missions du Parc** dans un format de partenariat public-privé

Points Faibles

- ✓ **Bien que faisant partie de l'ADN des Parcs, la participation de non élus** (organismes associés, associations, chambres consulaires etc.) **ne fait parfois pas consensus sur certaines thématiques** car cela n'a pas toujours eu le rôle de régulation et de limitation des conflits attendus.
- ✓ **La perte de dynamique des commissions** en cours de charte au profit de groupes de travail souvent moins transversaux mais plus opérationnels pour le suivi des actions

Et demain ? Points d'attention et perspectives pour les commissions

- ✓ **Repositionner leur rôle** dans le cadre de la mise en œuvre de la future charte
- ✓ **Développer de nouvelles modalités ou format de rencontres**, pouvant aller jusqu'à permettre l'implication de la population sur certains ateliers là où cela est pertinent, investir les villages et changer les lieux de réunion
- ✓ **Repenser la fréquence des commissions**, qui pourraient se réunir toutes ensembles tous les ans par exemple, afin de travailler sur la prospective d'une part et sur la programmation d'autre part,
- ✓ **Poursuivre les réunions au sein des groupes de travail voire en augmenter la fréquence** en complémentarité des réunions installées dans les EPCI (plus nombreuses).

b. Le conseil scientifique et prospectif

Les membres du Conseil scientifique et prospectif (ci-après CSP) sont désignés, pour une durée de 3 ans renouvelable, parmi une liste de personnes qualifiées dans les domaines d'expertise du Syndicat Mixte. Suite à la démission de son Président, il a été profondément remodelé en 2021.

Il formule des propositions et conduit des réflexions ou actions de recherche sur tous les sujets économiques, sociaux, techniques et scientifiques relatifs à la mise en œuvre de la Charte. Il formule également des avis et des propositions, à la demande du Président, du Bureau ou du Comité Syndical. Il se compose actuellement de 12 membres dont les champs d'activités sont variés. Ethnologie, géographie, urbanisme, énergie, écologie végétale, sociologie, développement territorial, économie et aménagement touristique, géomorphologie, biologie.

Durant la mise en œuvre de la charte, le comité a réalisé une trentaine de travaux et publications sur les thématiques suivantes : génétique du Lagopède alpin, Perdrix grise, mortalité oiseaux et câbles de ski, génétique de la Loutre d'Europe à l'échelle du Parc, habitats traditionnels et patrimonialisation des matériaux et des savoir-faire, ethnographie des paysages, patrimoines culturels et paysages dans le développement touristique de Cerdagne, résidence secondaire barcelonaise en Cerdagne française, trajectoire des stations touristiques, réinventer les stations de montagne, démographie du Conflent au XIX^{ème} siècle, stations d'hiver des Pyrénées catalanes face au changement climatique, un siècle de tourisme en Cerdagne, atelier Hors Les Murs Vallée de la Vanéra et de la commune de Bolquère, gestion de la surfréquentation en espaces naturels (questionnaire), mobilités plaine-montagne face aux enjeux de transitions énergétiques, pour une transition touristique écologiquement et socialement vertueuse sur le Puigmal.

Parmi ses autres rôles, le comité scientifique a aussi été mobilisé pour produire 4 avis et recommandations. On citera : la centrale thermodynamique de Llo (avis 2015), le projet de liaison des domaines skiables Formiguères/Les Angles/Font Romeu (avis 2016), la méthode de travail pour suivre les impacts et retombées de la reconversion de la station du Puigmal (recommandation 2020). Les membres du conseil ont aussi été mobilisés sur des animations, notamment dans le cadre des *vendredis scientifiques du Parc* (12 événements au total).

Ce Conseil scientifique et prospectif est animé par le directeur adjoint, s'adjoignant les chargés de mission pour des temps d'échanges concernés par les différents sujets proposés. Certains d'entre eux (urbanisme, botanique) sont amenés à développer des actions expérimentales impliquant directement les membres du CSP concernés ou porteurs de recherches, thèses ou enseignements spécifiques.

Son fonctionnement a fait l'objet d'une remise à plat après la démission de la moitié de ses membres en 2015. Le malentendu plus ou moins exprimé à ce moment-là par les membres démissionnaires était une non prise en compte des avis émis sur des projets qui n'ont pas fait l'objet au final d'avis officiel du Parc ou suscitant des dissensions au sein des élus du territoire, sur leur opportunité.

Les membres actuels ont souhaité réaffirmer leur rôle scientifique « d'éclairage » sur des données pour faciliter la prise de décision par des élus. Ils seront d'ailleurs mobilisés pour participer à la révision de la charte.

Ce qu'il faut retenir

Points Forts

- ✓ Des champs d'expertise couvrant une majorité de domaines traités par la charte du Parc.
- ✓ Installation d'une régularité dans les échanges (tous les deux mois) pour assurer une information des membres permettant de « garder le contact » avec la vie du Parc.
- ✓ Un territoire objet de nombreux travaux de recherche et d'ateliers étudiants tutorés.

Points Faibles

- ✓ Certains champs d'expertises non couverts : sciences de l'environnement, eau, droit de l'environnement.
- ✓ Difficulté à mobiliser le conseil sur des sujets nécessitant une forte réactivité
- ✓ Un organe peu visible pour les collectivités et les habitants, pâtissant d'une faible communication par les chercheurs des travaux de recherche menés par eux-mêmes sur le territoire du Parc et d'une faible mobilisation dans le cadre des animations du Parc. Il faut néanmoins souligner que les animations ouvertes au public (vendredis scientifiques) ont contribué à un améliorer un peu sa visibilité.
- ✓ Absence d'une feuille de route

Et demain ? Points d'attention et perspectives pour le CSP

- ✓ Développer la **diffusion de connaissances** scientifiques vers le grand public à partir des travaux menés par les membres (ou réseaux) du CSP ;
- ✓ Créer les conditions de **réflexions prospectives** pour nourrir les débats du territoire et **anticiper les défis de l'avenir** (contribution à la formulation de questions de recherche, ...) ;
- ✓ Améliorer la **visibilité du CSP** sur le site internet du Parc ;
- ✓ Stabiliser, au mieux du contexte budgétaire, les moyens mis à disposition du CSP ;

- ✓ Informer le CSP pour permettre des **contributions en amont de la programmation annuelle** du Parc et du débat d'orientation budgétaire ;
- ✓ Compléter les **expertises présentes** au sein du CSP (sciences de l'éducation, eau, droit de l'environnement, ...) ;
- ✓ Poursuivre les rendez-vous tous les 2 mois en **visioconférences** (échanges d'informations, point de départ de travaux communs stages, territoire pilote ...) ;
- ✓ Instituer un **séminaire annuel** avec des temps CSP, élus, équipe, habitants ;
- ✓ Anticiper une **feuille de route annuelle** du CSP (un programme cadre de recherche, ...) ;
- ✓ Contribuer à la **base de données nationale** des productions du CORP (Conseil d'orientation, recherche et prospective de la Fédération des Parcs) et des CSP.

3.2 Analyse fonctionnelle des moyens de fonctionnement du Pnr

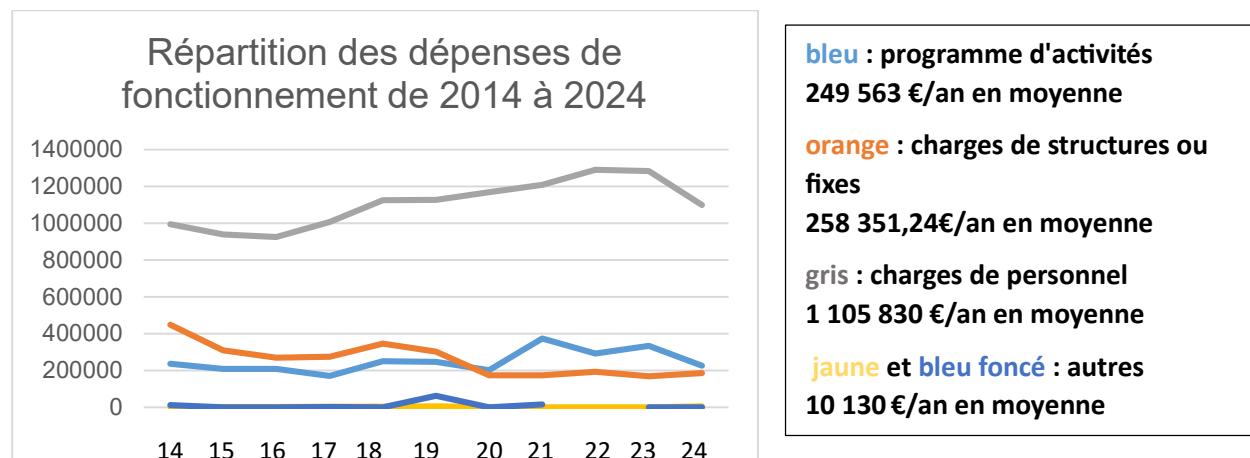
3.2.1 Analyse budgétaire et comptable des dépenses

3.2.1.1 Dépenses de fonctionnement

Le budget du syndicat mixte ne comprend qu'un seul volet dit « principal », n'ayant pas de budgets annexes pour des activités spécifiques. Il est important de noter, dans le cadre de l'analyse qui suit, qu'il a fortement fluctué en 2014-2015 - du fait de la réalisation onéreuse de la maison du Parc - qui sera parfois mise de côté pour ne pas fausser l'analyse de l'activité de la structure (liée au programme d'activité et à la gestion de affaires courantes). Les montants sont volontairement arrondis pour faciliter la lecture de cette analyse.

L'**Illustration X7** présente les dépenses du syndicat mixte. Elles sont essentiellement liées à ses charges de personnels, suivies des dépenses propres au programme d'activité et aux charges à caractère général (communication, déplacements, frais fixes). Elles sont suivies des charges de gestion courante et des dotations aux amortissements, destinées en premier lieu suite au chantier de la maison du Parc.

Illustration X7



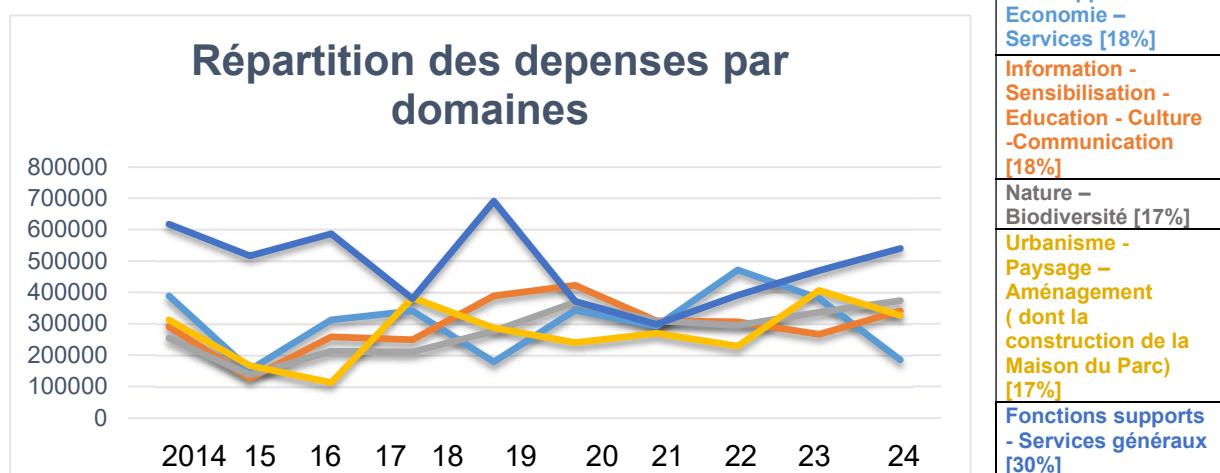
Le chapitre des dépenses « charges à caractère général » se maîtrise au profit des prestations du programme d'activités du Parc, afin de respecter les limites budgétaires de la structure, tout en assurant de disposer du budget nécessaire pour assurer **le paiement des salaires, premier poste de dépense, de 1.1 M€ en moyenne**. On observe cependant une évolution à la hausse lente et constante, qu'expliquent pour partie la hausse du point d'indices et l'ancienneté des agents ou création de postes temporaires ou expérimentaux, concourrant à étoffer l'expertise de l'équipe du Pnr. La dynamique des dépenses liées au programme d'activité est éminemment liée à la dynamique des aides perçues pour le soutenir (qui fera l'objet d'une analyse ultérieure).

On observe par ailleurs que le budget dédié aux activités a connu sa moyenne haute entre 2014 et 2019, atteignant un pic de près de 700 000 € en 2014. Les effets covid-post covid ainsi que les hausses des matières premières dues à l'inflation sont visibles, impactant le coût du programme d'activité à partir de 2021, et obligeant la structure à maîtriser plus fortement encore les charges de structure.

Bien que contenues, les dépenses salariales représentent en moyenne entre 2014 et 2024 plus de deux tiers des dépenses de fonctionnement (68%), tandis que le programme d'activité en représente 16% et les charges de structures 15%. Les dépenses de fonctionnement consacrées aux charges de personnel donc à l'ingénierie feront l'objet d'une analyse plus fine dans la partie moyens humains dédiés à l'action du Parc.

Il est intéressant enfin, sur ce sujet des dépenses, d'étudier leur répartition par domaines - quelque peu faussée on l'a dit par la construction de la Maison du Parc finalisée en 2014 qui concentre les moyens financiers sur la vocation 4 "urbanisme-paysage-aménagement". Le document ([illustration X8](#)) illustre cette répartition.

Illustration X8



30% des dépenses sont dédiées aux fonctions supports. Sont rassemblées sous ce générique : les services administratifs ou d'encadrement dédiés à la programmation, aux partenariats, au suivi financier, à la gestion des ressources humaines, au secrétariat, à l'animation et la mobilisation des instances de gouvernance, au service informatique.

Les dépenses ont été analysées ici par 5 grandes entrées décrites en légende du graphique ci-dessus. On observe un véritable équilibre dans la répartition des dépenses, illustrant la volonté de traiter avec équité tous les domaines de sa charte. Ces volumes entre domaines sont maîtrisés pour garantir un engagement constant du Parc sur l'ensemble du territoire dans les domaines sur lesquels les priorités d'actions sont définies.

3.2.1.2 Dépenses d'investissement

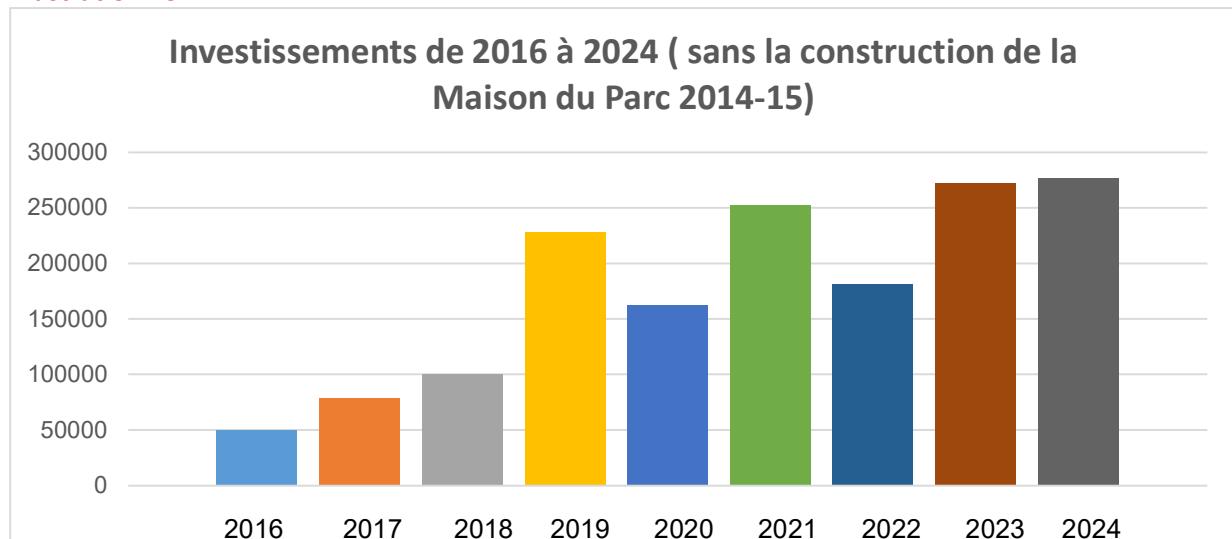
72% du budget d'investissement a été consacré à la maison du Parc entre 2014 et 2024. Le reste de ce budget est très majoritairement dédié au programme d'activité (27%). Les élus ont souhaité investir le FCTVA récupéré de la construction de la maison du Parc au bénéfice de programmes d'équipement des communes (installation de la SIL, petits chantiers de requalification paysagère). Le restant est destiné au changement de matériel ou l'achat de logiciels souvent mis à disposition des communes pour la réalisation des actions. La construction de la maison du Parc, véritable outil au service du territoire et de la mise en œuvre de la charte, aura coûté près de 3M€. Un peu plus de 100 000 € ont été consacrés par an en investissement sur le programme d'activité.

Toutes dépenses confondues (fonctionnement et investissement), **le programme d'activité aura mobilisé en moyenne par an un peu plus de 355 000 €. En comparaison avec un montant moyen annuel de charges de structures de près de 260 000 €** (hors masse salariale et opérations d'ordre).

Une bonne part de ces charges de structures est étroitement liée la réalisation des actions du syndicat mixte pour plus du tiers : 16.5% des dépenses de charges de structures sont dédiées à la réalisation d'études et de recherches, 11.5% à la réalisation de supports de communication et 6.5% relatifs aux déplacements (frais de mission). Soit près de 90 000 € par an de frais de structures « directement » liés à la réalisation du programme d'activité. **On peut donc estimer le budget global du programme d'activité toute dépense confondue à 445 000 € en moyenne par an, à mettre en perspective des 1.1M€/an de charges salariales.**

D'un point de vue analytique, concernant ces dépenses liées au programme d'activités, les montants et leurs répartitions en fonction des thématiques et sujets sont soit stables avec des socles de projets récurrents (projets pédagogiques d'éducation à l'environnement, animations du territoire, valorisation de la marque Valeur parc pour exemples) ; soit fluctuantes en fonction des priorités données aux projets et opportunités d'expérimentation.

Un syndicat mixte n'a pas vocation à réaliser des investissements conséquents. La mise en œuvre de la charte a toutefois nécessité un certain nombre de dépenses de cette nature, principalement pour la signalétique locale sur le territoire, des projets de requalification paysagère dans les communes, et certains aménagements extérieurs de la Maison du Parc, permettant d'améliorer l'accueil du public, l'accessibilité du site et sa compréhension (sensibilisation à l'environnement sur le site). S'y ajoutent les investissements pour besoin de service, les deux principaux postes étant l'entretien et le renouvellement de la flotte de véhicules de services et matériel informatique. Ci-après (**illustration X9**) le tableau illustrant de 2016 à 2024 les investissements réalisés par le Pnr (hors maison du Pnr).

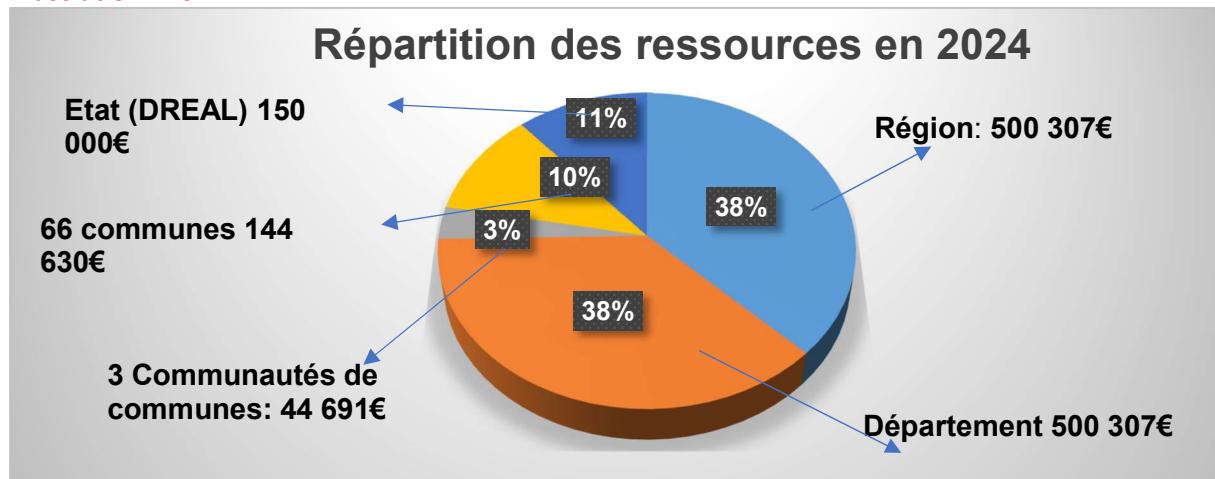
Illustration X9

On peut observer une progression des dépenses d'investissement, surtout à compter de 2019 liée à des programmes d'aménagement menés en partenariat avec les communes (SIL, requalification paysagère notamment) financés par des subventions et l'autofinancement dégagé du Parc ; en parallèle du programme ambitieux d'aménagement extérieur de la Maison du Parc qui finalise l'investissement mené de construction en début de période.

3.2.2 Analyse budgétaire et comptable des ressources

Les ressources du syndicat mixte sont très majoritairement constituées de ses dotations statutaires et de subventions. Les dotations sont fixes et n'ont connu qu'une augmentation en 2024, suite notamment au rehaussement de la dotation statutaire communale et intercommunale. **Le total annuel des dotations est ainsi passé de 1.24M€ à 1.34M€.**

Les dotations régionales et départementales sont restées stables depuis 2014 : 500 307 € chacune, représentant 80% des dotations jusqu'à 2023. **Ci-après la répartition des dotations en 2024 suite à leur légère évolution (Illustration X10).**

Illustration X10

Désormais le mode de calcul des dotations statutaires des communes et des intercommunalités se fait sur la base d'un nombre d'euros par habitant DGF sans montant total plafond, ce qui permet d'apporter des contributions supplémentaires et tenir compte également de l'augmentation du coût de la vie, charges salariales en constante hausse depuis 2014.

La dotation est fixée à 3€/habitant DGF pour les communes et les intercommunalités, contre 1.70€ en début de charte et pendant 10 ans (contre 1.97€/hbts des communes de pnrs , des taux différenciés pour les EPCI, villes portes et communes associés rendant difficiles la comparaison à une moyenne des pnr en France plus ou moins ruraux, plus ou moins vastes).

La répartition des recettes statutaires aura fluctué entre 1.240 000€ en 2017 et 1. 339 935 € en 2024, pour une moyenne annuelle de 1 251 780€.

3.2.3 Zoom sur le financement du programme d'activité

La principale explication des variations de recettes d'une année à l'autre résulte du montant annuel des subventions perçues pour financer le programme d'activité du syndicat mixte, qu'illustre le document suivant « **illustration X11** ». Comme évoqué précédemment, les montants de subventions perçus pour financer le programme d'activité du Parc sont bien plus élevés en 2014 et 2015, du fait de la construction de la maison du Parc.

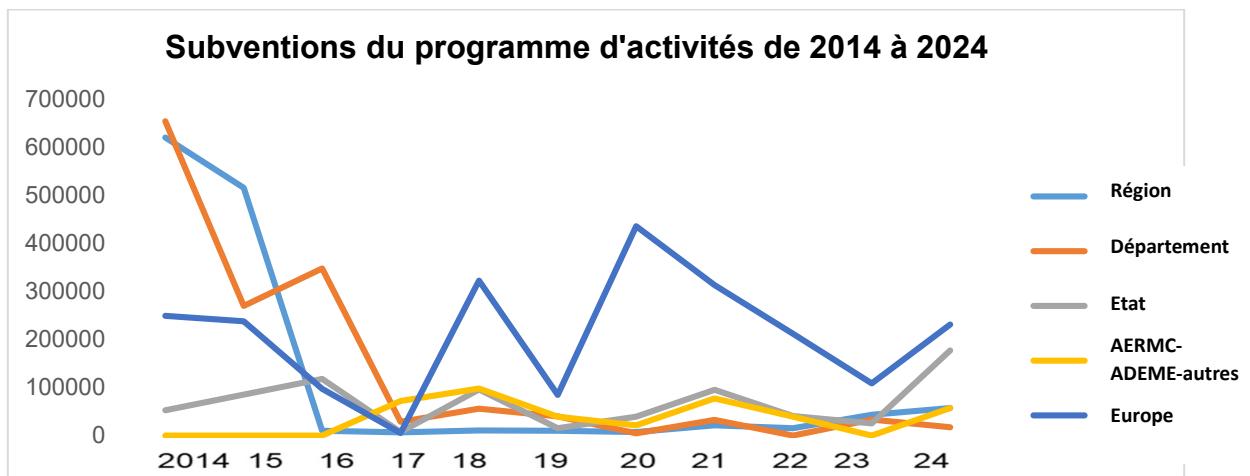


Illustration X11

Les volumes liés à la programmation dès 2016 varient d'une année de faibles rentrées en 2017 (moins de 200 000€) à presque 600 000 € en 2018 ou 2021. On observe que ces subventions, bien que faisant l'objet de dossiers acceptés par les financeurs, présentent une **variabilité importante d'une année à l'autre**. Elles dépendent, en effet, d'une part, de modalités de versements différentes selon les sources de financement et projets (acomptes, avances, solde, versement unique) et d'autre part, du volume de dépenses réalisées. Par ailleurs, **les versements sont de plus en plus longs à percevoir** en moyenne. Cela s'explique en partie par la crise économique qui a fait suite au Covid, aux manques de moyens humains et financiers des financeurs publics eux-mêmes, à l'inflation économique et normative.

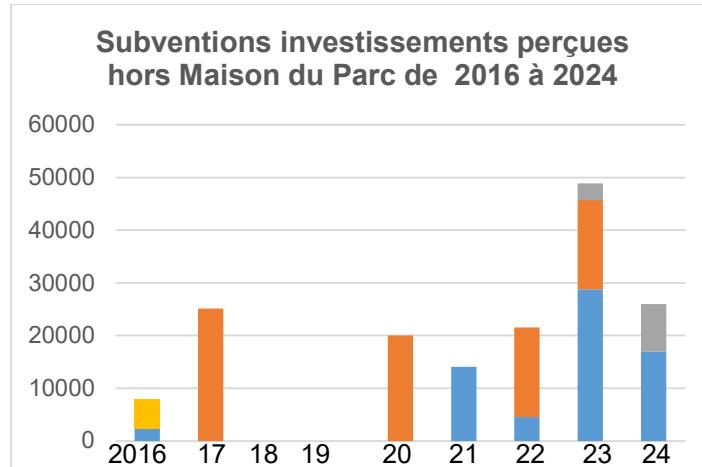
Par conséquent, bien que le Syndicat mixte dépose en temps et en heure ses dossiers de demande de paiements, il a **de plus en plus de souci à maintenir sa trésorerie**. Certaines aides européennes se sont vues encaisser 3 à 4 ans après l'achèvement de certains projets. On le verra, cet allongement des délais de paiements est d'autant plus préjudiciable que les aides européennes sont une des principales ressources pour financer le programme d'actions du Parc.

De plus, il faut souligner que **le Parc ne perçoit pas de recettes émanant de ventes de prestations spécifiques**, ni de recettes fiscales, **ni de recettes issues du patrimoine** (i.e : locations ou ventes de produits de domaine). Pour assurer son bon fonctionnement, la règle cardinale que s'impose le syndicat mixte est **que les recettes des dotations statutaires doivent permettre de couvrir au moins les charges de personnel**, l'ingénierie du parc. A noter : la dotation issue des communes a été augmentée en 2023.

Le syndicat mixte peut s'appuyer sur la **régularité et le volume non négligeable de certaines subventions**, fléchées par exemple : sur l'animation et la gestion des sites Natura 2000 (avec l'aide européenne FEADER), des zones humides (avec le soutien fidèle de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de la Direction régionale du Logement de l'environnement et de l'aménagement), ou bien encore sur les thématiques touristiques, patrimoniales, pyrénéennes (avec le soutien du commissariat de massif).

Pour ce qui est du budget de fonctionnement du programme d'activité, le principal financeur du programme d'activité est l'Europe, qui apporte 61% de aides totales. Ce partenaire financier est donc essentiel et stratégique pour le syndicat mixte lui permettant d'étoffer significativement sa programmation. Avec son contrat spécifique biannuel 2014-2023 (annualisé en 2024), la Région a aussi été un partenaire financier régulier, apportant une aide conséquente et diversifiée (jusque 2023, 100 000 € par an). Cet effort régional est à souligner, s'ajoutant à sa dotation. Le département quant à lui finance chaque année le programme scolaire d'éducation à l'environnement.

Le Syndicat mixte mobilise peu de subventions d'investissement (exception faite on l'a vu, pour la construction de la maison du Parc ; 72% des investissements 2014-2024 sont financés. Le document « **illustration X12** » présente les subventions d'investissement hors travaux maison du Parc, qui montre que le département et la région sont les deux principaux financeurs en subventions d'investissement.



bleu région, orange département, autre gris, jaune europe

ZOOM sur ... les dispositifs financiers portés par le syndicat mixte

Au-delà de son propre budget, le syndicat mixte du Parc est porteur de dispositifs financiers au bénéfice de son territoire (et même au-delà, car porteur du GAL sur 4 intercommunalités et 99 communes, sur un périmètre plus large que le périmètre classé qui ne regroupe que 66 communes). Il a aussi porté le programme ATI FEDER 2014-2020, suivi de l'OS5 FEDER 2021-2027. Il est aussi la cheville ouvrière du contrat territorial Occitanie (CTO). Cela fera l'objet d'une analyse ultérieure (cf partie 4.13).

Par son biais, sur la mise en œuvre actuelle de la charte, le territoire a (entre autres) bénéficié sur la période 2018-2021 de 7 M€ de la région Occitanie au titre du CTO, de 5.1 M€ au titre du fonds européen LEADER (si on prend le programme 2014-2020 et son suivant à échéance 2027), plus de 4M€ au titre NATURA2000 pour financer les MAEC (...).

On pourrait aussi mentionner **la dotation aménités rurales émanant de l'Etat** auxquelles les communes adhérentes à un syndicat mixte de Parc ont droit. Il faut noter que cette dotation a doublé en 2024 en intégrant de nouveaux critères, **les communes adhérentes au syndicat mixte allant recevoir près d'un million d'euro en cumulé, dépassant largement la part de dotation statutaire annuelle des communes et intercommunalités (un peu moins de 200 000 € en 2024)**. Elles sont encouragées à s'en saisir pour mener des projets en faveur de la préservation de la biodiversité communale.

Le syndicat mixte a calculé à l'occasion de l'élaboration de ce bilan **l'effet de levier des cotisations des collectivités locales** (communes et communautés de communes). **Pour 1€ mobilisés localement ce sont plus de 23 € qui sont captés**, au bénéfice du territoire, permettant de financer l'ingénierie mis à disposition de ce dernier, les projets des collectivités membres, ainsi que des projets et actions portés par exemple par des entreprises ou associations locales.

ZOOM sur ... les équilibres budgétaires du syndicat mixte

Les différences observées entre dépenses et recettes sont principalement dues au décalage entre réalisation des dépenses et réception des recettes, dans des délais de versements plus ou moins longs. La section de fonctionnement est toujours excédentaire, ce qui permet d'apporter l'autofinancement nécessaire à la partie investissement. D'autre part, les amortissements immobilisations et subventions pratiquées depuis 2019 sont intégrés, ce qui n'était pas le cas avant. C'est un effort important du syndicat mixte, qui démontre sa rigueur de gestion.

Pour résumer, on peut dire qu'il y a eu 4 grandes périodes budgétaires entre 2014 et 2024 :

>>> la construction de la Maison du Parc qui mobilise des moyens importants sur ce projet réalisé sans emprunt pour assurer l'autofinancement,

>>> Puis l'amorce et la stabilisation du programme d'activités avec des volumes de dépenses et rentrées financières soutenables et équilibrées,

>>> Ensuite la période post-covid qui a accéléré les clôtures d'actions (réalisation sur une durée plus courte pour ne pas perdre et encaisser les subventions sources de trésorerie), qui a généré des couts plus élevés dus à l'inflation, aux prix des matières premières,

>>> Et enfin une nouvelle période actuelle depuis 2022/2023 qui voit le rythme de versements des subventions se rallonger et un soutien financier de la Région ramené à un arbitrage annuel (et non plus sur 2 ans), fragilisant la trésorerie du Parc.

Ce qu'il faut retenir

Points forts

- ✓ Jusqu'à 2023, le budget s'est bâti sur une perspective stable à 2 ans en fonction notamment des aides financières de la Région, en majeure partie sous forme de contrat spécifique, ainsi que les autres sources de financement.
- ✓ La trésorerie a toujours été maîtrisée, et jusque 2024, aucune ligne de trésorerie n'a été ouverte.
- ✓ Le syndicat mixte a su entretenir un équilibre entre charges de structure et charges de programmation.

Points faibles

- ✓ En 2024, cette programmation sur 2 ans est abandonnée par la région auprès de l'ensemble des Parcs d'Occitanie devant des difficultés financières importantes, nécessitant une baisse conséquente de son engagement financier (de 200 000€ à 45 000€) et une vision budgétaire désormais annualisée.
- ✓ La principale ligne de dépense est la charge salariale. A budget stable, il est donc difficile globalement d'absorber l'augmentation du point indiciaire et toute demande d'augmentation salariale, aussi légitime soit elle, ce qui oblige la maîtrise des autres postes budgétaires, la recherche de niches d'économies (révision de contrats, mise en concurrence, réorganisation des services, priorisations, ...) pour poursuivre un programme d'activités ambitieux et régulier au profit du territoire.

Et demain ? Points d'attention et perspectives sur les moyens financiers du Pnr

- ✓ Il conviendra de définir le nouveau modèle de **construction de la programmation** dans le cadre de la nouvelle charte, avec en parallèle la construction d'un prévisionnel à plus long terme pour se projeter et anticiper les augmentations de charges éventuelles.
- ✓ Il faudra continuer à veiller à **l'équilibre budgétaire** tant entre thématiques de la charte que territorialement. L'entrée de nouvelles communes entraînera la nécessité d'une maîtrise budgétaire d'autant plus rigoureuse et une attention particulière sur les dotations.
- ✓ Il faudra poursuivre la **diversification des ressources financières**, afin de diminuer la dépendance du syndicat mixte aux financeurs historiques
- ✓ Stabiliser et améliorer les ressources financières statutaires, notamment dans le cadre de l'extension du périmètre, pour mettre en adéquation les moyens du Pnr avec ses ambitions stratégiques pour le territoire.
- ✓ Poursuivre le pilotage et le suivi de la trésorerie au plus près en intégrant l'allongement de la durée de paiement des dotations/subventions avec des temps d'échanges de dialogue de gestion avec les partenaires financiers.
- ✓ Rester en contact des partenaires bancaires potentiels pour les acculturer au fonctionnement du syndicat mixte et à son action sur le territoire afin de permettre la poursuite de l'activité en cas de besoin.

- ✓ **Poursuivre le maintien des charges de personnel et de structures à un niveau inférieur aux dotation statutaires** pour sécuriser le paiement des dépenses obligatoires
- ✓ Chercher une synergie de l'action publique, toutes collectivités et structures publiques membres confondus, en faveur du territoire.

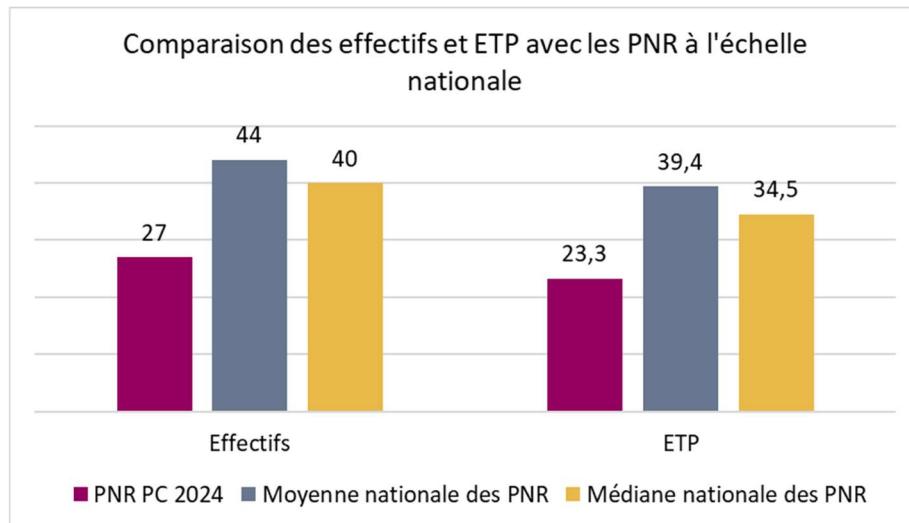
3.3 Analyse des moyens humains du Pnr

L'ingénierie est le cœur de métiers des Parcs, son principal moyen d'intervention auprès du territoire par l'accompagnement des porteurs de projets, le conseil, l'assistance auprès des collectivités membres, le traitement des avis sur les projets de territoire en tant que personne publique associée, le portage d'actions en maîtrise d'ouvrage Parc ou appui/complément de maîtrise d'ouvrage.

Pluridisciplinaire, l'équipe du Parc est essentiellement constituée de cadres, dont l'expertise et la polyvalence des **qualifications** permettent une réelle agilité et transversalité dans la mise en œuvre de missions évoluant souvent, s'adaptant au contexte territorial et aux changements de politiques publiques. **L'effectif est assez stable, et s'est étoffé en fonction du volume d'activité. La moyenne 2014-2023 est de 26 agents**, hors saisonniers et stagiaires. On notera un passage de 22 agents en 2015 à 29 en 2018, effectif stabilisé jusqu'à 2022. Fin 2024, le Pnr compte 25 agents.

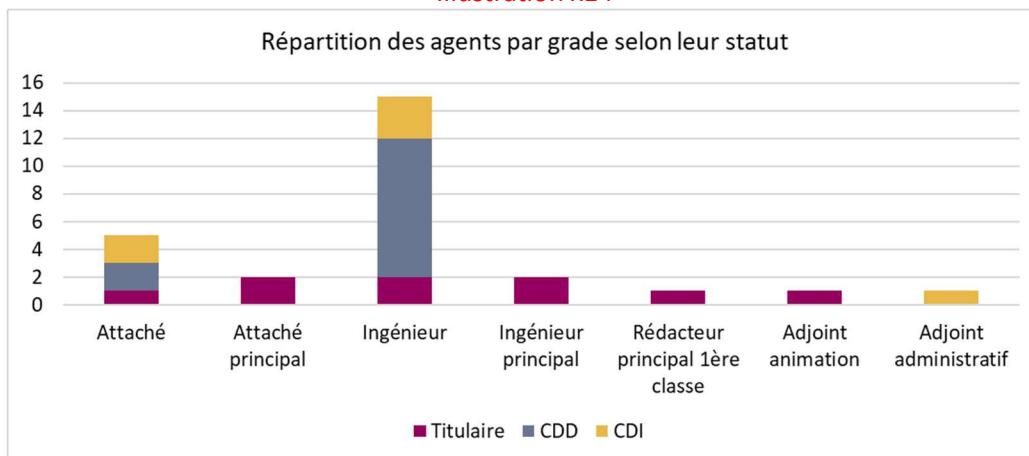
L'équipe du Parc constitué est **l'une des principales équipes d'ingénierie du territoire**. Cependant, il apparaît qu'au regard des médianes et moyennes nationales, son effectif se situe largement en deçà de l'existant (document « **illustration X13** »). Cependant, à taille de population et de territoire équivalent, l'effectif du syndicat mixte se situe dans la moyenne nationale.

Illustration x13



En 2024, **89% du personnel était de catégorie A**, et 63 % appartenaient à une filière technique, le reste étant essentiellement rattaché à la filière administrative. En 2024, on dénombrait 17 ingénieurs et 7 attachés territoriaux sur 27 agents (**Illustration 14**).

Illustration x14



En ce qui concerne les emplois, **on observe entre 2014 et 2024 un net rééquilibrage des emplois permanents avec les emplois temporaires** : les premières années de mise en œuvre de la charte l'équipe ne comptait que 31% d'emplois permanents, puis en 2018 les emplois permanents sont devenus presque aussi nombreux que les temporaires. Cette tendance à l'équilibre s'est ensuite confirmée en 2023 et 2024.

La composition de l'équipe est variable **avec un rééquilibrage contrats courts /contrats longs observés depuis 2018**. A ceux-ci s'ajoutent depuis 2022 l'expérimentation de contrats saisonniers en été pour des missions de sensibilisation : présence de chien de protection des troupeaux, bons gestes en montagne, risque incendie. Le graphique « **Illustration 15** » illustre cette dynamique de contrats permanents / non permanents (ne comptabilisant pas les saisonniers).

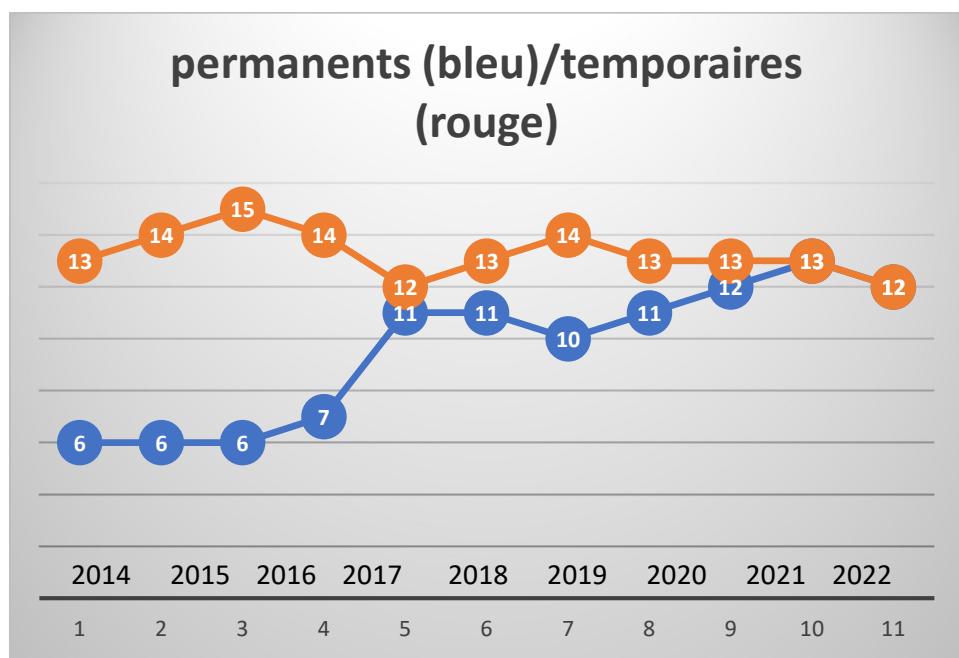


Illustration 15

Ces éléments sont à mettre en perspective avec les moyennes nationales. Les postes en CDD sont les plus précaires et sont souvent occupés par les jeunes recrues / les nouveaux arrivants. **Les contrats de courte durée peuvent fragiliser les employés concernés et impacter le taux de rotation (règle des 6 ans avant CDI)**, mais il faut aussi souligner qu'en 2024 l'équipe du Parc avait une répartition des emplois permanents / non permanents très proche de la moyenne nationale des Pnr.

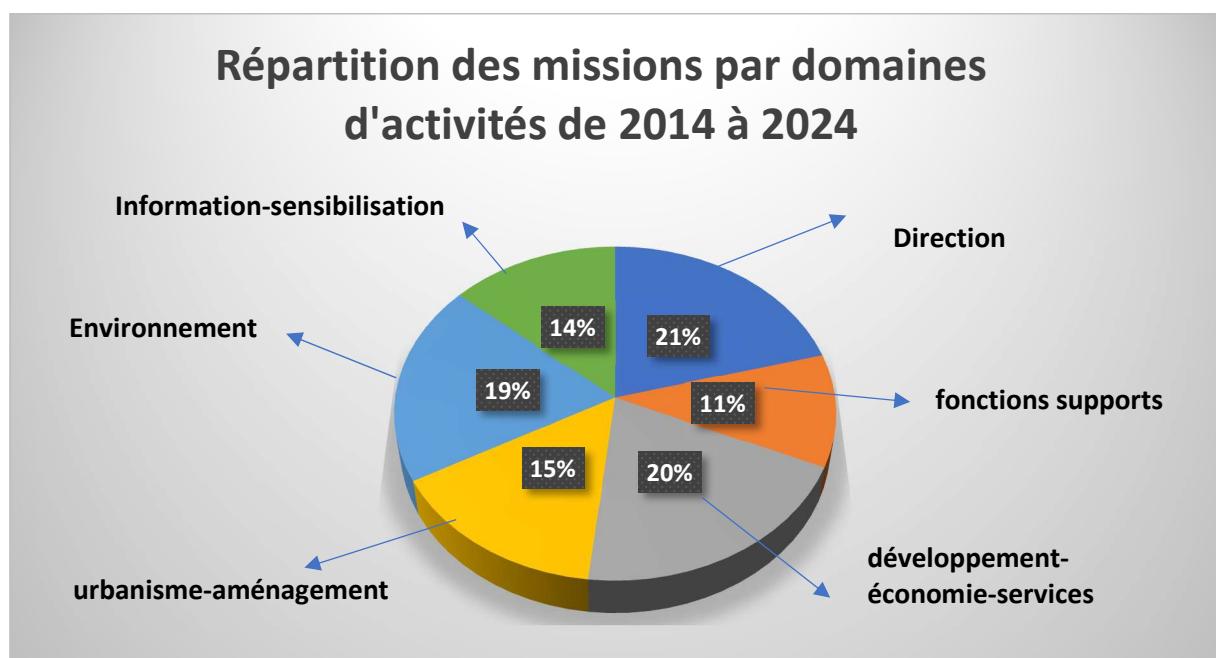
Le taux de rotation annuel moyen tout emploi confondu est de 16 %, ce qui par définition équivaudrait à un renouvellement de l'équipe tous les 6 ans. **Il a connu deux pics importants en 2019 (37%) et sur la période 2023-2024 (30%)** nécessitant un renouvellement conséquent de l'équipe. Cela a eu tendance à un peu rajeunir (moyen d'âge 39 ans).

Ce turnover s'explique par plusieurs facteurs, notamment :

- **Part importante de jeunes agents** en premier ou second emploi (9 agents de 25-35 ans fin 2024 sur les 25 employés) ;
- Manque de visibilité pour certaines **missions financées annuellement** ;
- **Attractivité limitée** des salaires pour des personnes plus expérimentées (le syndicat mixte a un budget stable mais limité, et doit par ailleurs appliquer les grilles salariales des collectivités publiques).

On note que sur la période 2014-2024, **la moyenne d'âge de recrutement s'établit à 32 ans**, pour des agents qui souvent ont eu une première courte expérience (**moyenne d'expérience professionnelle avant le recrutement : 5,35 ans**). La durée moyenne d'ancienneté s'élevait en 2024 à 5,25 ans, ce qui est logique vu le taux de rotation de l'équipe (moyenne à mettre en regard de 17 ans d'ancienneté moyenne pour les agents les plus anciens).

Tous emplois confondus (y compris emplois saisonniers), on observe d'une manière générale que **l'emploi au sein du Parc est majoritairement occupé par des personnels féminins**, dans des proportions quasi identiques entre 2014 et 2024 (70% de salariées). Outre cette répartition par genre, on peut s'intéresser à une répartition par thématiques des emplois. On constate qu'**un tiers des emplois sont occupés par du personnel dédié aux fonctions supports et aux services généraux**, le reste étant dédié aux missions techniques ([illustration x16](#)).



On observe une répartition équilibrée des effectifs pour les trois principaux secteurs d'actions du syndicat mixte : nature et biodiversité ; économie ; urbanisme, paysage et aménagement.

La masse salariale brute est passée de 1M€ en début de charte à près de 1.3M€ en 2023 (+30%). Du point de vue de l'organisation, l'équipe de direction a été renforcée en 2019 avec une directrice adjointe en charge de la programmation. Les charges des fonctions supports direction et services généraux sont passées de 200 000 € en 2014 à 300 000 € en 2024 (+50%). La masse salariale dédiée aux missions nature et biodiversité a elle aussi augmentée tout au long de la mise en œuvre de la charte (elles ont presque doublé entre 2015 et 2022, puis ont connu une petite baisse). La mission économie et tourisme s'est elle aussi étoffée en connaissant un doublement similaire de la masse salariale (de 100 000 € en 2015 à plus de 200 000 € en 2022). Les moyens dévolus aux autres secteurs ont été assez stables.

Il est certain que les années 2022 et 2023 ont une incidence sur le volume global des dépenses de personnel par le dégel du point d'indice.

Zoom : la maison du Parc, un nouvel outil de travail

La réalisation de la maison du Parc est l'aboutissement d'un long processus, qui a commencé dès ses premières années d'existence, avec une étude d'opportunité concernant différents lieux, en 2006-2007. En 2010, les élus ont choisi d'installer le siège administratif sur le site de la Bastide, à Olette. Six ans se sont écoulés, et l'équipe a pu déménager dans les locaux en juillet 2015, passant de Mont Louis à Olette.

Ce projet a pu aboutir grâce au cofinancement de la Région Languedoc Roussillon et du Département des Pyrénées Orientales. Le Parc a également contribué au bouclage du budget (2.9M€), avec le concours de l'Etat, de l'Europe (programme MountEE) et de l'ADEME. La maison du Parc a été le premier bâtiment public durable situé sur le Parc, avec la vocation de susciter, par son exemplarité, à la construction d'autres équipements exemplaires.

Cette rénovation d'une bâtie traditionnelle (764m²), implantée sur un ancien site médiéval et minier a permis de doter l'institution d'un espace administratif opérationnel pouvant accueillir toute l'équipe, d'un espace « vitrine » intérieur / extérieur permettant d'accueillir le public, et d'un espace de réunion ouvert aux partenaires. Performance thermique, usage d'énergie renouvelables (chaudière bois), utilisation d'éco-matériaux locaux, intégration paysagère (site inscrit aux monuments historiques). Démonstratif et exemplaire, la maison du Parc est une réalisation qui a amélioré grandement les conditions de travail et d'accueil.

Ce qu'il faut retenir

Points forts

- >> Une équipe pluridisciplinaire qui s'est étoffée, au service de son territoire ;
- >> Un socle d'agents expérimentés stable au sein d'une équipe ayant 5 ans de présence en moyenne ;
- >> L'équipe technique du Parc est une plus-value reconnue par les élus et les partenaires, il s'agit bien par ce biais d'un effort collectif assumé du syndicat mixte pour doter le territoire de l'ingénierie suffisante pour mettre en œuvre la charte puisque les dotations statutaires servent principalement à assurer ce poste de dépenses.

- >> A budget constant et contenu, le Parc doit poursuivre la nécessité d'attirer de nouveaux talents tout en conservant ses socles de compétences sur la durée.
- >> Une maison du Parc dont le syndicat mixte a la propriété, éco-construite, amortie ;
- >> La volonté d'améliorer le fonctionnement en continu, en recherchant l'efficience organisationnelle.
- >> Le travail au sein de l'équipe en transversalité et complémentarité à maintenir pour une meilleure efficience des actions
- >> Une proximité et une implication des agents auprès des élus référents à conserver pour conseiller et porter l'action du Parc
- >> Poursuivre l'effort de formation auprès des jeunes (accueil de stagiaires et de services civiques).

Points faibles

- >> Un emploi relativement « précaire », avec une part de l'emploi permanent qui s'équilibre depuis 2020 ;
- >> Un turnover parfois important, qui a connu deux pics (2019, 2024), nécessitant une adaptation momentanée du syndicat mixte pour maintenir la continuité de service public attendue ;
- >> Une maison du Parc située en Conflent, qui a parfois généré une relative insatisfaction de la part des élus situés en Capcir et Cerdagne ;

Et demain ? Points d'attention et perspectives sur les moyens financiers et humains du Pnr

- >> La révision sera l'occasion de faire le bilan des compétences de l'équipe technique du Parc et de mesurer sa capacité d'action en complément des bilans annuels : il faudra une charte ambitieuse mais peut-être plus resserrée pour travailler efficacement à moyens constants.
- >> Continuer à bien accompagner l'effectif pour intégrer au mieux une charge administrative et réglementaire toujours plus complexe.
- >> Le positionnement en termes d'accueil de la maison du Parc à réexaminer après différentes expérimentations et dans le cadre de la feuille de route de la future charte
- >> Profiter de la révision pour imaginer des modes de fonctionnement innovants (l'entité PNR le permet justement plus aisément que pour les collectivités territoriales en général) (ex : en matière de démocratie participative ?)
- >> Améliorer l'attractivité des postes, du service public et ses missions d'intérêt général qu'il représente, de l'entité Parc Naturel régional en tant que tel dans le paysage français des PNRs (appui de la fédération, force du/des réseau(x)), avec une vision sur le long terme (politique salariale, attractivité du territoire, atouts par rapport à la « concurrence », types de contrats, outils GPEEC, etc.)
- >> Se rendre plus accessible auprès du public, rendre plus visible ses ambitions (vulgarisation de l'expertise, transmission, facilitation du débat et de l'échange, accès aux ressources disponibles, ...)

PARTIE 4 –

Analyse de la mise en œuvre de la charte

4.1 – Gérer la ressource en eau

Contexte

Le territoire du Parc est caractérisé par un gradient climatique important. Le climat de montagne plus humide du Capcir contraste avec les vallées sèches du bas Conflent. La disponibilité de la ressource en eau, en particulier pour l'eau potable a été un facteur important dans le développement ou l'abandon de certains villages. Le relief du territoire a été utilisé pour valoriser cette ressource et l'apporter là où elle vient à manquer. Les canaux gravitaires ont favorisé le développement d'une agriculture irriguée plus productive. Les barrages et conduites forcées ont permis le développement d'une production d'énergie hydroélectrique. Ces ouvrages et prélèvements ne sont cependant pas sans impact sur le fonctionnement écologique des cours d'eau du territoire.

Le réchauffement climatique se traduit déjà par une diminution de l'enneigement et une augmentation de l'évapotranspiration. La ressource en eau diminue et devient insuffisante pour satisfaire tous les usages. La pression sur les milieux aquatiques augmente. Ce manque d'eau vient ajouter une contrainte supplémentaire à une agriculture déjà en difficulté et l'eau potable vient à manquer dans certains villages.

La partage de la ressource en eau, l'entretien des infrastructures hydrauliques, la sécurisation des usages prioritaires, l'évolution des pratiques agricoles sont autant de leviers qu'il est nécessaire d'activer pour accompagner le territoire dans ce contexte.

Cet accompagnement se fait dans un contexte règlementaire (loi sur l'eau, arrêtés sécheresse) et dans le cadre de l'application du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux qui oriente et finance les actions à mettre en œuvre pour préserver la ressource en eau. Le Parc accompagne les acteurs du territoire sur la gestion de la ressource en eau et conforte l'action des structures bénéficiant de la délégation de compétences des communes pour la gestion de la ressource en eau.

Ce que prévoit la charte

- 1.1.1.a. Concilier et harmoniser les usages autour de l'eau
- 1.1.1.b. Conforter les structures porteuses des outils de gestion de bassins versants
- 1.1.1.c. Favoriser la structuration des irrigants
- 1.1.1.d. Améliorer le devenir des boues de stations d'épuration
- 1.1.1.e. Encourager les modes d'assainissement alternatifs comme la phyto-épuration
- 1.1.1.f. Réhabiliter les réseaux de distribution
- 1.1.1.g. Restaurer les canaux d'irrigation
- 1.1.1.h. Développer des expérimentations
- 1.1.1.i. Améliorer la gestion des eaux pluviales
- 1.1.1.j. Prendre en compte les espèces patrimoniales liées aux cours d'eau dans les projets d'aménagement sur l'eau
- 1.1.1.k. Encourager les modes de vie respectueux de la ressource en eau
- 1.1.1.l. Responsabiliser les acteurs, usagers et riverains des cours d'eau

En un coup d'œil

1.4 km de canaux restaurés

349 km² (25% du territoire) de territoire couvert par une animation ou un diagnostic technique sur la ressource en eau et ses usages

Les Actions phares

Accompagnement des gestionnaires et usagers de la ressource en eau sur les bassins versants de la Rotja et de la Castellane

Deux bassins versants, identifiés comme prioritaire sur le bassin versant de la Têt, ont concentré les efforts du Parc : la Rotja et la Castellane. Le Parc y a apporté son expertise hydrologique, un diagnostic de la ressource et des usages. A travers les animations réalisées avec les gestionnaires et usagers locaux, le Parc a favorisé la structuration des ASA, a établi une programmation d'actions visant des économies d'eau et a proposé des mesures de gestion pour concilier à la fois la satisfaction des usages et la préservation des milieux aquatiques. Ce travail contribue à la réalisation des actions programmées dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant de la Têt. Sur le bassin versant de la Rotja, le passage de témoin a été effectué avec le Syndicat Mixte Têt Bassin Versant qui a réalisé le plan de gestion sur la vallée. Sur la vallée de la Castellane, le travail d'animation par le Parc doit aboutir à un plan de gestion en 2024. L'intérêt de la mise en place de plans de gestion de la ressource en eau et d'une concertation entre gestionnaires des canaux est d'autant plus important que les sécheresses récurrentes ne permettent plus une satisfaction des usages sans raisonner le partage de l'eau.

Expérimentation de solutions alternatives d'entretien des canaux d'irrigation : le Canal écologique d'Ansànères

La préservation des milieux humides et la réduction des prélèvements d'eau par les canaux sont parfois deux objectifs difficiles à concilier. En Cerdagne, les canaux en terre contribuent à l'alimentation en eau des milieux environnants et une stricte imperméabilisation des canaux pourrait induire un profond changement des écosystèmes locaux. Depuis 2020, en partenariat avec la communauté de communes Pyrénées Cerdagne, le Syndicat mixte du Parc expérimente avec la communauté de communes Pyrénées Cerdagne porteuse de la compétence GEMAPI et l'ASA du canal d'Ur, un modèle de canal écologique sur la commune d'Ur pour concilier ces deux objectifs de réduction des fuites et de préservation des milieux mais aussi une satisfaction des usages (irrigation, entretien). Mis en eau au printemps 2024, ce canal fait l'objet d'un suivi pour évaluer dans le temps l'efficacité de cette approche. Les résultats sont encourageants dans certaines conditions pédologiques et topographiques. Il est cependant nécessaire de continuer à expérimenter pour élaborer des techniques qui puissent être mises en place dans d'autres contextes et ainsi pouvoir apporter d'autres solutions pour concilier économies d'eau et préservation des écosystèmes associés aux canaux.

Retour sur les engagements des signataires de la charte

L'ETAT

L'État a conforté au niveau national la prise en compte des enjeux relatifs à l'eau par son Plan national d'action pour la gestion résiliente et concertée de l'eau. Il participe à la préservation de la ressource en eau à travers l'exercice de la Mission Inter-Services de l'eau et de la Nature (MISEN) et de la Mission inter-services des politiques de l'Environnement (Mipe) et par la mise en application du Programme De Mesures 2022-2027 qui identifie les mesures à réaliser pour atteindre les objectifs définis dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Par ailleurs, le Parc est consulté par la Mission d'Autorité Environnementale (MRAe) lors de projets soumis à évaluation environnementale. Le chantier des débits réservés en cours doit contribuer à une gestion plus économe de la ressource en eau et à une préservation des milieux aquatiques en apportant une valeur réglementaire aux objectifs de débits dans les cours d'eau.

LA REGION

La Région Languedoc-Roussillon puis Occitanie a développé une stratégie autour de la ressource en eau (Plan d'adaptation au changement climatique, Stratégie « H2O 2030 », Plan d'intervention régionale de gestion intégrée de l'eau, Plan Régional Eau « Tous concernés, tous mobilisés en Occitanie »).

La Région a un dispositif d'intervention financier pour la gestion durable de la ressource en eau. La mise en œuvre de ce dispositif permet de respecter les engagements concernant la gestion durable des ressources : eau raisonnée et partagée, règles de partage, plans de gestion, consommation économe, et l'information et la sensibilisation des acteurs locaux pour une utilisation plus économe de l'eau afin d'anticiper la rareté de la ressource.

Dans le cadre du PDRR Languedoc Roussillon 2014-2022, la Région - autorité de gestion du FEADER - a engagé des dispositifs d'aide pour la modernisation de canaux agricoles. Ils ont permis l'accompagnement financier, en partenariat avec le Département et l'Agence de l'Eau, de projets ayant contribué aux économies en eau générées par les travaux sur les canaux. A travers son dispositif régional, la Région a par ailleurs soutenu la remise en état des canaux suite à la tempête Gloria de janvier 2020.

LE DEPARTEMENT

Le Département des Pyrénées-Orientales est un acteur central en matière de préservation et de gestion de la ressource en eau sur le territoire. Au-delà des nombreuses actions qu'il mène en maîtrise d'ouvrage directe, il soutient fortement les collectivités dans leurs projets et participe au financement des investissements en matière d'eau potable et d'assainissement. Grâce à ses services techniques présents sur tout le territoire (SATEP - SATESE), il dispose d'une vision globale des enjeux liés à la gestion de l'eau à l'échelle du département, et mobilise quotidiennement les collectivités sur ces derniers pour inscrire les services d'eau potable et d'assainissement dans une gestion patrimoniale à long terme, économiser et préserver la qualité des ressources en eau.

Par ailleurs depuis près de cinq ans, le Département porte une démarche volontariste en faveur de la sécurisation de la production d'eau potable, eu égard aux effets du changement climatique et de l'augmentation de la population. Il développe une action en faveur de la gestion intégrale des eaux pluviales, à travers la réalisation d'expérimentation sur son patrimoine ou encore l'accompagnement de projets portés par les collectivités.

Il apporte également son soutien technique et financier aux ASA et communes gestionnaires d'ouvrages hydrauliques agricoles, à travers des aides à la modernisation et à l'optimisation des canaux d'irrigation. Enfin, il est un partenaire privilégié des PGRE portés par la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne et par le Syndicat Mixte de Bassin versant de la Têt. Il fait le lien pour la Fédération structurant les irrigants du Conflent de la gestion de l'eau des Bouillouses avec les besoins de la vallée.

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNES

La **Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne** notamment à travers la mise en application de son Plan de Gestion de la Ressource en Eau a réalisé 2 300 000m³ d'économie d'eau à l'étiage depuis 2014. Elle accompagne notamment les ASA d'irrigation pour l'entretien et la restauration des canaux du plateau de la Cerdagne. La communauté de communes Pyrénées Catalanes réalise les investissements pour les bassins du Sègre et de la Tet et délègue sa compétence au Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude pour le bassin versant de l'Aude. Elle a confié sur le bassin versant du Sègre la compétence GEMAPI à la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne (communes de Font Romeu et Bolquère). Quant à la communauté de communes Conflent Canigó, elle a délégué sa compétence au Syndicat Mixte Têt Bassin Versant pour la gestion de la ressource en eau. Le syndicat est maître d'ouvrage pour les investissements, la communauté de communes ne réalisant que les siens propres. 100% des communes du Parc ont adhéré à un voire 2 syndicats. L'organisation de la GEMAPI est donc complexe, et diffère suivant les bassins versants.

MAIS AUSSI ...

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse établit la Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui planifie les orientations de gestion pour atteindre un bon état des eaux. Cette planification s'accompagne d'un Programme de Mesures déclinées à l'échelle départementale et d'un Programme de surveillance de l'état des milieux. Elle finance la plupart des actions réalisées par le Syndicat mixte du Parc sur la gestion de la ressource en eau et participe aux réunions d'animation et de concertation avec les gestionnaires et usagers locaux.

Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude (SMMAR) : Sur l'Aude, un Plan de Gestion de la Ressource en Eau est animé par le **SMMAR** mais aucune action ne concerne le territoire du Parc.

Syndicat Mixte Têt Bassin Versant (SMTBV) : Sur le bassin versant de la Têt, le **SMTBV** anime un Contrat de Rivière et le Plan de Gestion de la Ressource en eau (PGRE). Il s'investit en particulier sur le territoire du Parc par la mise en place d'un plan de gestion sur la Rotja, par des études hydrologiques sur le Caillan. Lors du précédent PGRE, les actions ont permis à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de réaliser 27 000 000m³ d'économie sur la Têt. Le SMTBV et la communauté de communes de Pyrénées Cerdagne contribuent au projet Eau'rizon 2070 à l'échelle du département des Pyrénées-Orientales pour évaluer l'impact du changement climatique et développer une stratégie sur la gestion de l'eau.

Ce qu'il faut retenir

Les points forts

Accompagnement des gestionnaires des canaux

Les canaux d'irrigation de montagne ont un rôle important dans la vie locale (eau potable, potagers, élevage, patrimoine, paysage) et dans le fonctionnement du cycle hydrologique sur le territoire. Le Parc dispose d'une longue expérience dans l'accompagnement des gestionnaires des canaux: structuration des irrigants, diagnostic, entretien et restauration des canaux. A travers la valorisation de la dimension patrimoniale des canaux, le Parc mobilise d'autres types de financement permettant de compléter les travaux de restauration des canaux de montagne et ainsi contribue à l'atteinte des objectifs des PGRE et au maintien des fonctionnalités des canaux.

Confortement des structures porteuses des outils de gestion des bassins versants

L'action du Parc permet de conforter l'action des structures porteuses des compétences GEMAPI (SMTBV, CdC Pyrénées Cerdagne, SMMAR) qui ne peuvent agir sur l'ensemble du territoire et fait valoir ses connaissances et expériences auprès de ces structures.

Conciliation et harmonisation des usages autour de l'eau :

Par ses conseils et animations, le Parc accompagne les usagers et gestionnaires de la ressource en eau à l'échelle des sous-bassins versants de montagne pour organiser collectivement les usages de la ressource eau. Ce rôle est d'autant plus important dans le contexte actuel avec des sécheresses récurrentes et une tension autour de l'utilisation de la ressource en eau.

Sensibilisation et animation pour encourager des modes de vie respectueux de la ressource en eau

Le Parc réalise de nombreuses animations de sensibilisation autour de la préservation de la ressource en eau : Palabres d'Aqui, Objectif Découverte, Séjour Jeune Public sur la thématique de l'eau

Les points faibles, non atteints ou non réalisés

Les évolutions de la gouvernance de l'eau ont conduit à une montée en puissance des structures bénéficiant d'un transfert des compétences GEMAPI. La concentration des enjeux économiques et des risques à l'aval des bassins versants de la Têt et de l'Aude induit le sentiment d'un plus faible niveau d'engagement de ces structures sur le territoire du Parc

Une structuration des gestionnaires des canaux freinée par un faible engagement des usagers : les évolutions démographiques et socio-professionnelles profondes des territoires de montagne induisent des difficultés pour gérer, entretenir et restaurer les canaux d'irrigation, tâches qui reposent sur des bénévoles aujourd'hui. Il est difficile de mobiliser les usagers dans la gestion et l'entretien des canaux. L'intérêt d'une structuration des ASA pour faciliter la gestion des canaux est confronté au risque d'un désengagement des gestionnaires des ASA locales

Et demain ? Points d'attention et perspectives

S'adapter à une raréfaction de la ressource en eau

Dans un contexte de changement climatique, les sécheresses récurrentes, la diminution de l'enneigement et l'augmentation des températures accentuent les enjeux autours de la gestion de la ressource en eau sur le territoire du Parc. Il est nécessaire d'accentuer les efforts pour parvenir à une satisfaction des usages et de la préservation des milieux aquatiques. Les leviers sont à la fois : une meilleure valorisation de la ressource existante mais aussi nécessairement une évolution des usages. A ce sujet, le Parc devra se positionner sur des projets de stockage de l'eau à différentes échelles : de la retenue en estive pour l'abreuvement au réservoir collectif pour l'irrigation. Les affluents de la Têt, en particulier en rive gauche, sont particulièrement touchés par cette problématique car ils ne bénéficient pas d'un soutien du débit d'étiage par des retenues et le déficit pluviométrique y semble plus marqué. Avec l'occurrence de rupture ou de fortes tensions dans l'alimentation en eau potable, la sécurisation de l'alimentation en eau potable reste la première priorité.

Inciter les usagers à s'investir dans la gestion de leur canal

Le rôle des canaux sur le territoire du Parc est d'autant plus important que les précipitations sont faibles. La gestion et l'entretien des canaux nécessitera une plus grande implication des usagers. Le Syndicat mixte du Parc, à travers ses missions d'animation et de sensibilisation, pourra favoriser la réappropriation de ces missions par les usagers (chantier participatif d'entretien et de restauration des canaux).

Se repositionner et anticiper les évolutions de la gouvernance

L'évolution de la gouvernance de l'eau a induit un repositionnement permanent des acteurs de la gestion, dont le Parc dans ses missions sur la gestion de la ressource en eau. Le transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés de commune doit être achevé en 2026.

4.2 – Préserver les espèces patrimoniales et indicatrices d'un bon état de conservation des milieux

Contexte

La situation de carrefour biogéographique confère aux Pyrénées catalanes une richesse biologique exceptionnelle. Le territoire du Parc bénéficie d'influences montagnardes, océaniques et méditerranéennes. Cette combinaison climatique ajoutée à un étagement de 300 à près de 3 000 m d'altitude donne à observer une grande diversité d'espèces. Le taux d'endémisme est important et renforce la nécessaire attention du Parc à la préservation de sa biodiversité.

Dans un contexte de changement climatique, les espèces endémiques d'altitude sont fortement menacées, elles n'ont pas ou peu de possibilités de migration et sont confrontées à un risque d'extinction à court terme. Ce changement climatique a aussi des conséquences sur l'ensemble de la biodiversité et la capacité d'adaptation de la faune et de la flore à ces changements rapides n'est pas connue. L'évolution des pratiques agropastorales avec une fermeture des milieux en montagne et une intensification des pratiques sur les plateaux et dans les vallées est un des facteurs d'évolution de la biodiversité. L'artificialisation des milieux, l'augmentation de la fréquentation des milieux de montagne, la progression des espèces envahissantes sont aussi des facteurs de pression sur la biodiversité du Parc.

Une liste de 153 espèces patrimoniales (menacées, rares, endémiques) ou indicatrices d'un bon état de conservation des milieux, a été déterminée avec les partenaires et le Conseil scientifique du Parc. Les espèces ont été sélectionnées en fonction de la leur nécessaire préservation, leur endémisme, leur fragilité et la nécessité d'intervention.

Ce que prévoit la charte

- 1.1.2.a. Acquérir des connaissances pour préserver, gérer et restaurer
- 1.1.2.b. Gérer et restaurer les espèces
- 1.1.2.c. Préserver les espèces patrimoniales
- 1.1.2.d. Expérimenter
- 1.1.2.e. Sensibiliser et informer

En un coup d'œil

15 espèces apparaissant au moins une fois dans les suivis naturalistes **sur les 32 espèces patrimoniales prioritaires de la charte du Parc**.

35 espèces apparaissant au moins une fois dans les suivis naturalistes sur les 153 espèces patrimoniales du territoire du Parc

30 à 40 avis rendus par an auprès des services de l'état : vérification de la compatibilité des projets d'aménagement avec les objectifs de préservation des espèces patrimoniales prioritaires

Les Actions phares

Évaluation de la dangerosité des aménagements de cours d'eau pour le Desman des Pyrénées sur les bassins versants de l'Aude, du Sègre et de la Têt (2020)

Le Desman des Pyrénées fait partie des espèces en voie de disparition pour lesquelles le territoire du Parc a une responsabilité dans le suivi et la préservation importante. L'évaluation menée a permis de compléter l'inventaire des aménagements en cours d'eau créant des ruptures dans la continuité écologique ou occasionnant un risque de mortalité pour le Desman des Pyrénées. Les aménagements répertoriés comme dangereux sont des ouvrages de franchissement, des seuils et des prises d'eau de type canal. Une priorisation a été établie pour définir un ordre d'intervention et les équipements et actions pouvant être mis en place.

La préservation d'une relique glaciaire : la cuivrée de la bistorte

Entre 2018 et 2022, deux projets successifs, coordonnés par l'ANA-CEN ont concerné la préservation d'un réseau de zones humides situé en tête de trois bassins versants de la partie orientale des Pyrénées accueillant le cuivrée de la bistorte. Papillon rare et menacé, étroitement lié aux zones humides et aux milieux périphériques, la plupart de ses populations pyrénéennes sont en forte régression. C'est une espèce prioritaire de la Charte du Parc. Le premier projet a porté sur l'identification de ses habitats, la compréhension de leur fonctionnement et de leur état à visée de conservation. Il a été suivi d'un second projet centré sur une « entrée inter-site » : liaison(s) entre les sites, échanges d'individus, existence de corridors, prise en compte de la trame turquoise etc. Les Pyrénées-Orientales et l'Ariège présentent des populations pour lesquelles l'interconnectivité est nécessaire pour le brassage génétique de l'espèce, ce qui a incité l'ANA-CEN Ariège à réaliser une actualisation de l'étude des corridors potentiels, intégrant le réseau occupé par l'espèce, entre zones humides hébergeant le cuivrée de la bistorte en lien avec l'anticipation des effets du changement climatique sur la distribution de l'espèce. La contribution du Syndicat mixte du Parc à ces deux projets a pris la forme de temps agent Natura 2000. Tout particulièrement sur deux volets : d'une part l'animation territoriale via l'organisation de groupes de travail (2021, 2022) permettant par exemple d'initier des travaux de restauration et un échange d'un corridor sur la commune de Matemale (travaux réalisés, ils ont été suivis par le CEN Occitanie). D'autre part l'animation foncière notamment avec le travail sur un contrat Natura 2000 de restauration d'habitat sur la commune de Porté-Puymorens.

Suivis de la pie-grièche méridionale et du tarier des prés

En 2015, une étude a été menée par le Syndicat mixte du PNR, avec comme prestataire le Groupement ornithologique du Roussillon, sur la Pie-grièche méridionale (espèce prioritaire de la Charte) et le Tarier des prés (espèce indicatrice de l'état de conservation des prairies de fauche) dans le cadre d'un suivi pluriannuel (mailles inventoriées sur Saint-Pierre-dels-Forcats-La Cabanasse-Bolquère/ Llo-Saillagouse-Eyne/ Caldégas-Nahuja-Palau/ Dorres-Ur/ La Llagonne). Elle a été renouvelée en 2018 puis en 2024 (rapport en cours). Les deux premiers suivis mettent en avant plusieurs menaces pesant sur les deux espèces, sur le territoire du Parc : destruction d'habitat (enrésinement de parcours et projet photovoltaïque de Llo), altération de l'habitat avec l'utilisation de produits phytosanitaires et de traitements antiparasitaires, et fragmentation des populations. En parallèle des menaces identifiées, l'étude localise les bastions des deux espèces en Cerdagne et Capcir ainsi que les zones qui seraient à restaurer pour rétablir les corridors.

Un réseau toujours plus solide pour la connaissance, la préservation et la sensibilisation à la flore

En 2012 émergeait le réseau FLORACAT dont l'objectif était une approche transfrontalière de la flore est-pyrénéenne. 12 années après, le réseau s'est étoffé, fort de nouveaux partenaires dont le syndicat mixte du Parc qui l'a rejoint à l'occasion du projet POCTEFA Floralab en 2020, aujourd'hui poursuivi par FLORALAB+ jusqu'en 2026. Le syndicat mixte y joue particulièrement son rôle de courroie entre les partenaires universitaires qui étudient le fonctionnement fondamental des plantes (génétiques, pédologie, niches écologiques) et les partenaires du territoire pour mettre en place des actions de préservation et de sensibilisation de la flore. FLORALAB+ est également un outil financier et de dynamisation qui permet le suivi des espèces prioritaires de la charte : Ligulaire, Buxbaumie, Botryche simplex et matricariifolium et d'autres espèces patrimoniales : Salix lapponum, Xatardia scabra.

Retour sur les engagements des signataires de la charte

L'ETAT

Depuis 2004, la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) concrétise l'engagement français au titre de la Convention sur la diversité biologique. En 2021, la France élabore sa troisième stratégie nationale pour la biodiversité. Elle prend en compte les avis et propositions des parties prenantes et des citoyens, et fixe le cap jusqu'en 2030. En 2016, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages inscrit une vision dynamique et renouvelée de la biodiversité. Elle crée notamment l'Office Français de la Biodiversité.

LA REGION

Depuis la Loi Maptam de 2014 (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), la Région est cheffe de file sur la protection de la biodiversité. Elle agit en particulier au travers de :

- Co-élaboration avec les acteurs régionaux de la biodiversité, animation et suivi de la mise en œuvre de la Stratégie régionale Biodiversité au travers des 5 défis collectifs
- Dispositifs financiers d'intervention dédiés à la biodiversité, notamment le dispositif connaissance et les dispositifs préservation et restauration des TVBN à l'échelle locale et régionale
- Co-animation du Comité Régional Biodiversité (CRB) et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et Communauté Régionale ERC d'Occitanie (CRERCO)
- Zonages de protection réglementaire (RNR), de protection contractuelle (PNR)
- Élaboration de documents stratégiques pour l'aménagement du territoire comme les SRCE et SRADDET et plus globalement de l'exemplarité interne qu'elle poursuit au sein de ses projets
- Création de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) aux côtés de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Rédaction des avis biodiversité pour les SCoT / PLUi en tant que personne publique associée
- Mise à disposition d'outils, études, méthodes, valorisation, etc. auprès des acteurs locaux (ex. outil Bioccitanie, étude pollution lumineuse, Trophées Biodiversité...).

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SrB) de la Région Occitanie représente le fil rouge de son intervention et plus largement une feuille de route partagée par l'ensemble des acteurs engagés en faveur de la biodiversité sur le territoire. L'Agence Régionale de la Biodiversité représente un des outils majeurs pour assurer sa mise en œuvre.

LE DEPARTEMENT

A travers son Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) le Département a identifié un réseau d'une centaine d'espaces naturels protégés, ou non, par la réglementation, permettant de cibler les écosystèmes et enjeux prioritaires. Cette démarche de conservation de la nature s'inscrit également en faveur de certaines espèces de faune et de flore emblématiques du territoire. Les actions et dépenses éligibles cible les espèces et des milieux naturels prioritaires du SDEN : inventaires et études (plan de gestion...), animation et acquisitions foncières (vieilles forêts, zones humides...), travaux de restauration (reconstitution de mares), aménagement à des fins de protection (infrastructures écologiques comme les haies, équipement et matériel, accueil du public dans le respect du milieu), gestion d'espaces protégés (ouverture de milieux...).

En tant que gestionnaire d'espaces naturels protégés (Site classé des Bouillouses, RNR de Nyer, Site N2000 Chiroptères) le Département a contribué au développement de connaissances nécessaires à une gestion adaptée des milieux naturels et des espèces patrimoniales.

Son co-financement auprès de l'ensemble des réserves naturelles du territoire, via le soutien qu'il apporte à la FRNC, démultiplie les opérations de suivis scientifiques inscrits aux plans de gestion. L'aide apportée aux Associations naturalistes pour les suivis et actions de préservation sur les espèces patrimoniales et indicatrices (spot de migration à Eyne, inventaires du SMBCN, du GOR et du CEN...) favorise également la connaissance et la prise en compte des espèces.

La création de zones de préemption et leur suivi permet d'établir une veille foncière, voire une maîtrise foncière sur des espaces abritant une biodiversité remarquable. 4 Communes ainsi ont instauré une ZPENS pour préserver de façon pérenne leur patrimoine naturel (Mosset, Nohèdes, Mantet, Py).

Le partenariat mis en place entre le Département et le CNFPT permet de proposer des formations sur mesure pour les agents et élus du territoire sur des thématiques comme « le développement des Solutions fondées sur la nature » ou « la trame noire », permettant de rendre opérationnelle la préservation et la conservation des espèces les plus vulnérables. On peut enfin noter la publication du guide de découverte « Trésors de Nature » pour le grand public constitue un outil de sensibilisation au patrimoine naturel.

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNES

La biodiversité et la gestion des espaces naturels est une thématique que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) s'approprient de façon très hétérogène. Ces collectivités locales peuvent mettre en œuvre différentes actions sur la base du volontariat ou de certaines réglementations : gestion différenciée des espaces verts publics, gestion d'espaces naturels, atlas de la biodiversité communale (ABC, soutenus par l'OFB), plantation de haies, intégration des trames vertes et bleues dans les PLU, PLUi et SCoT, opérateurs de sites Natura 2000. La Communauté de communes "Pyrénées-Cerdagne" est la structure porteuse du Contrat de Rivière : elle a, dans ce cadre, agit sur les plantes exotiques envahissantes, notamment la berce du Caucase.

Ce qu'il faut retenir

Les points forts

Le territoire du Parc est un des secteurs ayant fait l'objet du plus grand nombre d'observation naturaliste de la région Occitanie (>150 observations par km², 2024, sources : CBNMed, CBNPMP, CEN Occitanie, 2024). Cette pression d'observation est liée à la superposition de plusieurs périmètres d'aires protégées : réserves naturelles nationales et régionales, sites Natura 2000 dont 3 animés par le Parc, etc... Le portage de l'animation permet au Parc d'assurer (animation, financement, veille) la majorité de ses engagements de suivi et d'inventaire sur les sites Natura 2000.

La pluridisciplinarité de l'équipe du Parc permet d'avoir une diversité d'expertises pour traiter les cas de projet d'aménagements.

Le Parc fait partie des personnes publiques associées dans le cadre de la consultation par l'Etat pour rendre un avis consultatif. La pluridisciplinarité de l'équipe du Parc ainsi que les objectifs de la Charte permettent une prise en compte des espèces et des habitats.

Les points faibles, non atteints ou non réalisés

Une levée de bouclier menée par les élus locaux et les instances agricoles entraînant le retrait de la proposition d'agrandissement du site NATURA2000 du massif Puigmal Carança. Dans le cadre de la SNAP, les techniciens du Parc ont répondu à la sollicitation de l'Etat en faisant remonter cette proposition, au moins pour sa Zone Spéciale de Conservation (Directive Oiseaux). Cette proposition était basée sur des données de suivis réalisés dans le cadre de l'animation Natura 2000 (2020). Suite à cette proposition, si elle était retenue, un temps de concertation était prévu avec l'ensemble des acteurs concernés et pouvait aboutir à une non réalisation.

Question à soulever : comment la Région compte intégrer et associer les collectivités au partage des enjeux et la définition des actions à mener, y compris la création de nouvelles AP ou leur extension. A basculer ailleurs ce n'est pas sa place dans les points faibles plutôt perspectives

L'Assemblier des connaissances n'a pas été utilisé et/ou renseigné et n'a donc pas pu jouer son rôle tout au long de la mise en œuvre de la Charte. Cette action s'est notamment heurtée à la difficulté d'accès aux données naturalistes des associations et au retard pris dans la mise en place du SINP engagé par l'Etat. Cette coordination devait donner un calendrier de suivi et d'inventaire des espèces ciblées par la Charte tout en agrémentant les historiques de suivis.

Manque de suivis des espèces patrimoniales et indicatrices notamment des espèces ciblées « à inventorier » et « à suivre » qui ne sont pas dans les DOCOB Natura 2000 (écrevisses à pattes blanches, lézard ocellé, euprocste des Pyrénées...) et hors du périmètre des sites Natura 2000

Le syndicat mixte du Parc est resté peu impliqué dans la mise en œuvre des dispositifs de suivis mis en place dans le cadre des Plans Nationaux d'Action car peu associé à la définition des actions à mettre en place.

Et demain ? Points d'attention et perspectives

Positionner le Pnr dans la concertation et l'acquisition de connaissances naturalistes des communes pour mobiliser l'outil de l'Atlas de la biodiversité communale. En 2024, le projet d'ABC déposé par le Capcir grâce à l'appui technique lors du montage par l'équipe du Parc a été obtenu. Cette formidable opportunité d'acquisition de connaissances et de mobilisation des communes et des habitants à l'échelle d'un massif est une réussite de concertation intercommunale qui fait sens : pertinence écologique d'une étude à l'échelle d'un même écosystème « la petite Sibérie », solidarité financière entre des communes inégalement dotées, mutualisation de moyens d'étude et d'animation, démarche de territoire pour une gestion commune et concertée d'un espace de vie commun. Ce succès en appelle d'autres, l'équipe technique s'organise pour annuellement être en mesure d'accompagner des communes dans cette démarche de dépôt de dossiers.

Réaliser l'assemblier de connaissances : cet outil, malgré l'échec de sa mise en œuvre sur la charte 2014-2029, reste pertinent et, mené jusqu'au bout, il peut avoir à la fois un rôle de tableau de bord et de bilan. Sa gestion rigoureuse est à rediscuter au sein de l'équipe et pourrait faire l'objet d'une mission à part entière, en lien avec le conseil Scientifique et les associations détentrices des données, par exemple et dans le cadre de missions de programmation au sein d'un pôle biodiversité renforcé (ex : avec un directeur technique). Si cet outil est abandonné, la réflexion sur la mise en œuvre des actions ciblant les espèces prioritaires de la charte sera un point primordial à mener.

Suivre des espèces en dehors des sites Natura 2000. Il serait pertinent de dégager des moyens pour réaliser des inventaires naturalistes permettant de couvrir les zones hors Natura 2000 et de traiter des espèces hors DOCOB sur tout le territoire, comme par exemple sur le Tarier et la pie-grièche méridionale. Cela passerait par la réorganisation de la récolte de données naturalistes, leur compilation, vérification et leur traitement. Ce traitement pourrait être externalisé sur un pas de temps défini. Cela permettrait au Parc d'ensuite diffuser et vulgariser les informations.

Faire évoluer de la liste des espèces prioritaires et indicatrices : il semble nécessaire d'actualiser cette liste au regard de l'évolution du territoire (nouvelles espèces présentes notamment ou ayant remplacé d'autres)

4.3 – Protéger les zones humides

Contexte

Ces milieux sont des écosystèmes essentiels à la biodiversité et jouent un rôle crucial dans la régulation du cycle de l'eau et du carbone. De la convention de Ramsar en 1971 à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, une réglementation a été instaurée pour tenter de protéger ces milieux. Au-delà de la simple préservation, l'accent est mis désormais sur la reconquête des zones humides dégradées. Sur le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, environ 2000 tourbières ont été recensées. Les principales causes d'évolution de ces milieux y sont les usagers et surtout le changement climatique. Les tourbières du Parc regroupent une très grande diversité d'habitats et d'espèces, dont certaines ont une très forte valeur patrimoniale. Le Parc s'est engagé activement dans leur gestion à travers des mesures de protection, de restauration et d'actions de sensibilisation. Malgré cet engagement, elles restent sous l'emprise de l'évolution du climat. Localement, la diminution de l'enneigement et l'augmentation des températures sont des facteurs conduisant à une dégradation de ces milieux (minéralisation de la matière organique, déstockage de carbone).

Ce que prévoit la charte

- 1.1.3.a. Préserver toutes les zones humides identifiées au Plan du Parc
- 1.1.3.b. Réaliser un suivi ponctuel de l'état de conservation des zones humides situées sur des secteurs témoins
- 1.1.3.c. Mener des opérations de gestion sur les zones humides, notamment sur celles jugées prioritaires au Plan du Parc
- 1.1.3.d. Valoriser les zones humides et sensibiliser les visiteurs à leur préservation
- 1.1.3.e. Intégrer la problématique des plantes invasives de milieux humides

En un coup d'œil

100% des zones humides de l'inventaire du Parc **préservées** soit **1932 zones humides** couvrant **1382ha**

79 zones humides prioritaires avec des mesures de gestion couvrant **170 ha** soit **12% des zones humides tourbeuses**

Dans le dernier PAEC, **17 contrats MAEC** avec des mesures spécifiques aux zones humides.
Ces MAEC intègrent 25 zones humides prioritaires du Parc pour une surface totale de 72ha soit 42% des zones humides prioritaires du Parc.

3 Sentiers d'interprétation sur les zones humides réalisées sous l'impulsion du syndicat mixte (Réal, Les Angles et Formiguères)

30 à 40 avis rendus par an (*demandes au cas par cas, procédures d'évaluation, d'autorisation environnementale et d'évaluation d'incidence Natura 2000*) : vérification de la compatibilité des projets d'aménagement avec les objectifs de préservation des zones humides du Plan de Parc

Les Actions phares

Plan de gestion des zones humides des Bouillouses

Le site classé des Bouillouses concentre de nombreux lacs et zones humides de montagne avec une forte valeur patrimoniale. La forte fréquentation touristique du site et sa vulnérabilité en fait un site prioritaire pour les actions du Parc sur les zones humides. Le syndicat mixte du Parc a réalisé un plan de gestion des zones humides sur un périmètre étendu autour du site classé des Bouillouses. Ce plan de gestion s'appuie sur un diagnostic du site, notamment par un inventaire complet des zones humides, et une concertation entre gestionnaires et usagers qui ont permis l'élaboration d'un programme opérationnel de gestion ambitieux. Une expérimentation d'une opération de mise en défens a été réalisé sur le lac d'Aude (2018-2019). Le Plan de gestion est entré en phase opérationnelle avec la mise en défens de la zone humide de la Pradelle en 2023. La dynamique est lancée et d'autres opérations sont programmées en 2024 et 2025 : mise en défens de la Bouillousette et du Lac d'Aude, traitement des points noirs de la boucle des 12 lacs. Le Département est gestionnaire du site classé mais le Parc reste un partenaire très impliqué dans la mise en œuvre de ce plan de gestion.

Sentiers d'interprétation des zones humides du lac de Réal, de la tourbière La Cabana (Les Angles) et du lac de l'Olive (Formiguères)

Le Parc souhaite poursuivre son travail de sensibilisation et de préservation des zones humides, en les valorisant auprès du grand public, notamment des scolaires. Suite à un appel à candidature auprès de vingt et une communes du Parc abritant des zones humides, quatre communes se sont montrées favorables à la réalisation d'un sentier d'interprétation : les communes de Réal, des Angles, Porta et Formiguères. Ce projet a été finalisé pour trois des quatre communes.

Sur Réal, le sentier permet la découverte des espèces végétales et animales trouvant refuge dans les prairies humides bordant le lac. Aux Angles et à Formiguères, ils permettent de découvrir deux tourbières dont la mosaïque d'habitat repose sur un équilibre subtil de la gestion de l'eau. Un soin particulier a été apporté pour valoriser l'intégration paysagère en favorisant notamment le bois et le métal pour la réalisation des supports. Ces sentiers ont été pensés pour être accessibles à un large public. Sur Formiguères, par exemple, le sentier a été équipé de caillebotis et permet aux personnes à mobilité réduite de découvrir la tourbière.

Expérimentation de mise en défend de la tourbière du Lac d'Aude : projet transfrontalier de conservation des milieux tourbeux et para-tourbeux (POCTEFA GREEN & RED-BIO)

Le projet GREEN avait pour objectif d'élaborer une méthode de suivi et d'évaluation des milieux tourbeux et para-tourbeux et de mettre en place des actions de restauration et de gestion sur des sites expérimentaux. Le lac d'Aude a été choisi comme site pilote par le Parc. Ce lac montre une dynamique de fermeture et de comblement avec une progression des radeaux flottant de trèfle d'eau et l'impact important du pastoralisme sur la tourbière. Une mise en défens expérimentale a été réalisée entre 2018 et 2019. Le lac a par ailleurs fait l'objet d'un diagnostic botanique et entomologique (sans suivi réalisé a posteriori). D'autres zones humides du territoire du Parc sont intégrées dans ces projets et portées par les Réserves Naturelles Catalanes. Le Projet RED-BIO initié en 2024 s'inscrit dans cette dynamique et la zone d'étude va être étendue pour le Parc aux tourbières des Bouillousettes et du Raco qui présentent des problématiques similaires et une forte valeur patrimoniale.

Retour sur les engagements des signataires de la charte

L'ETAT

Le 4e plan national milieux humides, portant sur la période 2022 à 2026, renouvelle les ambitions de protection des milieux humides : il poursuit les efforts engagés dans le prolongement du précédent plan (2014-2018) et amplifie les actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la restauration des milieux humides. Les zones humides sont aussi prises en compte dans la trame bleue du Schéma Régional de Cohérence Territorial d'Occitanie. Ce document de planification s'impose aux documents d'urbanismes infra-régionaux. Par ailleurs, le Syndicat mixte du Parc est consulté par la Mission d'Autorité Environnementale (MRAe) lors de projets soumis à évaluation environnementale qui peuvent impacter les zones humides du territoire.

LA REGION

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SrB) de la Région Occitanie représente le fil rouge de son intervention et plus largement une feuille de route partagée par l'ensemble des acteurs engagés en faveur de la biodiversité sur le territoire. Parmi les 5 défis, le défis 2 de la SrB vise à « renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires dans un contexte de changement climatique » par le maintien et le renfort des milieux et fonctionnalités existants par le biais des dispositifs financiers d'intervention dédiés à la connaissance et à la préservation et restauration des TVBN à l'échelle locale et régionale.

La Région a également un dispositif d'aide en faveur du bon fonctionnement et de la valorisation des milieux aquatiques affirmant ainsi sa volonté de développer des solutions fondées sur la nature pour un développement territorial durable et un renforcement de la résilience des écosystèmes.

LE DEPARTEMENT

Pour ce qui relève des zones humides, le Département porte des actions sur :

- >> L'amélioration des connaissances, de la communication et la diffusion des données existantes à travers son atlas départemental des ZH ;
- >> L'appui technique et financier en faveur de leur préservation ou de leur restauration, permettant des acquisitions foncières et la valorisation de zones humides comme sur le site Camporells,
- >> Le lancement d'appel à projets pour aider les collectivités à les restaurer (exemples : Sansa et Bolquère),
- >> La mise à disposition de l'outil foncier ZPENS pour les communes qui souhaitent maîtriser le foncier à enjeux.

Enfin, en tant que gestionnaire du site classé du lac des Bouillouses, il porte de nombreuses actions en maîtrise d'ouvrage directe, en partenariat étroit avec le PNR pour protéger de nombreuses zones prioritaires du Parc d'une forte valeur patrimoniale.

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNES

La Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne a élaboré un plan de gestion stratégique des zones humides sur le bassin versant du Sègre. Celui-ci à partir d'un diagnostic des enjeux et pressions établit un plan de gestion stratégique et un plan d'actions et de restauration accompagné d'indicateurs de suivi et d'évaluation. Les communautés de communes Pyrénées Catalanes et Conflent Canigo délèguent leurs compétences en termes de préservation des milieux aquatiques au Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude et au Syndicat Mixte Têt Bassin Versant.

Les trois communautés de communes ont intégré la préservation des zones humides prioritaires du Parc dans le règlement écrit du PLUi ou dans le document d'orientation et d'objectif du SCOT. Pour les autres zones humides, leur intégration dans les documents d'urbanisme se limite aux mesures réglementaires au niveau national avec l'application de la séquences Eviter-Réduire-Compenser en cas de projet pouvant impacter une zone humide.

Les communes de Real, les Angles et Formiguères ont financé les travaux des sentiers d'interprétation réalisé sur leur territoire.

MAIS AUSSI ...

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse incite à la réalisation de plan de gestion pour préserver, restaurer et gérer les zones humides. Elle introduit le principe de compensation à 200% en cas de destruction sur une zone humide en priorisant en premier lieu l'évitement et la réduction des impacts. Elle finance les actions du syndicat mixte du Parc et les autres gestionnaires du territoire dans le cadre de la GEMAPI, et les porteurs de projets par des appels à projet Eau et Biodiversité.

Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude (SMMAR), le Syndicat Mixte Têt Bassin Versant (SMTBV) et la communauté de communes Pyrénées Cerdagne ont chacun réalisé ou sont en cours de réalisation un plan de gestion stratégique des zones humides sur leur territoire. Par ailleurs le SMMAR a réalisé un plan de gestion des zones humides El Ravel, Coma d'el Canal et Planes sur Formiguères (2016-2021). Les zones humides de la Têt situées sur le territoire du Parc en Capcir et en amont de la Castellane sont notamment jugées prioritaires dans le plan de gestion.

Ce qu'il faut retenir

Les points forts

Reconnaissance du rôle du Parc : Le travail du Parc sur les zones humides est reconnu et pris en compte par les structures ayant la compétence GEMAPI ou bénéficiant de son transfert : Syndicat Mixte Têt Bassin Versant, Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude, Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne. Les zones humides de l'inventaire du Parc sont intégrées dans les plans de gestion mis en place par ces structures et le Comité de gestion des Bouillouses reprend une grande partie des opérations programmées par le Parc lors d'une large concertation.

Préservation de toutes les zones humides tourbeuses du Plan de Parc : Toutes les zones humides prioritaires identifiées au Plan du Parc ont été préservées durablement par leur intégration dans les documents d'urbanisme des communes et communauté de commune (Communautés de communes Pyrénées Cerdagne et Conflent Canigó).

Valorisation de l'animation Natura 2000 sur les zones humides : les Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques mis en œuvre au sein des sites Natura 2000 permettent de réaliser un diagnostic et de contractualiser des mesures favorables aux zones humides avec les éleveurs. Les zones humides du Plan de Parc étant en grande partie incluses au sein des périmètres Natura 2000 et certains des enjeux de maintien des zones humides étant liées à l'élevage, ces programmes sont particulièrement adaptés à la gestion des zones humides sur le Parc.

Sensibilisation et animation : outre les sentiers d'interprétation présentés précédemment, les agents du Parc réalisent régulièrement des actions de sensibilisations sur les zones humides : Palabres sur la tourbière de la Cabana, Journée Mondiale sur les Zones Humides à la Llagonne,...

Soutien des activités de recherche et d’acquisition de connaissance sur son territoire : le Parc soutient les projets de recherche sur son territoire. Dans le cadre du projet CIMAE (Climatic Impact on Mountain Aquatic Ecosystems), il a réalisé un suivi pendant deux ans sur quatre zones humides d’altitude des odonates, amphibiens et macrophytes. Il s’agit d’un projet de recherche pour étudier l’impact du changement climatique sur les zones humides d’altitude.

Les points faibles, non atteints ou non réalisés

Pas de stratégie pluriannuelle de suivi des zones humides : la diversité des programmes et des protocoles de suivi des zones humides qui varient en fonction des opportunités de partenariat et de financement, leur durée limitée dans le temps fait qu’il est difficile de disposer d’une vision globale de l’évolution des zones humides sur le territoire. Malgré l’existence d’une boîte à outils Rhoméo de l’Agence de l’Eau dont un des objectifs est d’harmoniser le suivi des zones humides, le suivi sur le terrain doit s’adapter aux différents protocoles des programmes d’étude et de gestion des zones humides (POCTEFA GREEN, CIMAE, POCTEFA RED-BIO)

Une pluralité d’acteurs et une montée en compétence des structures de GEMAPI qui oblige le Parc à continuellement questionner son rôle.

Et demain ? Points d’attention et perspectives

Etendre la protection à l’ensemble des zones humides : le Plan de Parc n’inclut que les zones humides tourbeuses et para-tourbeuses du territoire qui présentent une grande valeur patrimoniale mais ne sont pas les zones humides sur lesquelles les menaces semblent les plus importantes. En particulier les prairies humides en limite de zone urbanisées peuvent être menacées par des projets d’aménagement. Malgré une réglementation contraignante et les mesures ERC (évitement, réduction et compensation), certains aménagements impactent encore les milieux humides du Parc. Afin de mieux prendre en compte et préserver ces zones humides, il semble pertinent d’intégrer l’ensemble des zones humides dans le futur Plan de Parc. Par ailleurs, l’intégration des zones humides dans les documents d’urbanisme s’est faite à minima et ne concerne que les zones humides prioritaires du Parc qui portaient seules l’enjeu de préservation.

Améliorer les connaissances sur les zones humides : la qualité des inventaires de zones humides ayant contribué à leur cartographie sur le territoire est très hétérogène. Cette cartographie n’est pas suffisante pour définir si un projet impacte ou non une zone humide. Des expertises de terrain sont donc nécessaires pour confirmer ou non le caractère humide. Sans chercher une difficile exhaustivité, il faut continuer de valoriser les observations de terrain pour enrichir la connaissance du territoire en particulier pour les prairies humides pour lesquels les inventaires existants sont incomplets et inexacts.

Améliorer la prise en compte des zones humides dans les PAEC : si les PAEC restent sur le territoire l’outil le plus pertinent pour gérer les zones humides au sein des périmètres Natura 2000, peu de mesures sont spécifiques aux zones humides. La mise en œuvre de mesures plus adaptées renforcerait l’intérêt de ces programmes pour la gestion des zones humides en milieu agricole au regard du changement climatique ?

Évaluer l’évolution des zones humides sur le long terme : pour apprécier l’impact du changement climatique et l’évolution des pratiques sur les fonctionnalités hydrologiques et écologiques des zones humides, il semble important de réaliser un suivi long terme sur certaines humides du Parc.

4.4 – Soutenir les pratiques agricoles durables

Contexte

Le changement climatique est évidemment l'un des éléments de contexte les plus marquants pour ce territoire de montagne aux portes de la Méditerranée. Cela a amené la structure à réorienter un certain nombre de ses actions : étude sur la filière céréales, réponses à de nouveaux appels à projets sur la question du changement climatique.

Au niveau européen, depuis le début de la mise en œuvre de la charte en 2014, deux réformes de la Politique Agricole Commune (PAC) sont entrées en vigueur sur les périodes 2015-2022 puis 2023-2027. Dans le cadre de la réforme actuelle, chaque Etat membre a défini un plan stratégique national (PSN). Dans un contexte de changement climatique de plus en plus prégnant, cette réforme a marqué un pas supplémentaire vers une orientation des soutiens à l'agriculture davantage liée avec les problématiques environnementales. A noter qu'au niveau national, la récente loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture semble marquer un recul sur ces préoccupations environnementales.

Les réformes successives de la politique agricole commune ont aussi influé sur les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), au cœur de la stratégie du Parc pour le soutien aux pratiques agricoles durables. Introduction des MAEC « systèmes » en 2015 proposant l'engagement à l'échelle de l'exploitation plutôt qu'à la parcelle, restriction du nombre de mesures proposées en 2023 : de manière générale, les MAEC sont restées des outils peu flexibles et administrativement complexes.

Au niveau national, de nouvelles lois ont impacté les pratiques agricoles. On peut citer la loi APER (loi n°2023-175 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables) ou bien encore la loi EGALIM (Loi n° 2018-938 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) :

- La loi APER, dans une région qui s'est donnée des objectifs ambitieux en matière d'énergie invitant les territoires à diviser par deux leur consommation énergétique et à multiplier par trois leur production d'énergies renouvelables à l'horizon de 2050, vise à accélérer la production d'énergies renouvelables, la loi prévoyant que les chambres d'agriculture réalisent un document cadre identifiant les surfaces agricoles, naturelles et forestières susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques au sol.
- EGALIM introduit quant à elle plusieurs objectifs : relancer la création de valeur, permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail, accompagner la transformation des modèles de production, promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable.

On peut aussi mentionner parmi les éléments qui ont façonné le travail du Parc l'introduction en 2014 par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt des plans alimentaires territoriaux (PAT), suivi en 2017 du lancement par le ministère en charge de l'agriculture d'un dispositif de reconnaissance de ces PAT, qui a évolué en 2020, avec la mise en place de deux niveaux de reconnaissance (projet en émergence ou projet en phase opérationnelle).

En 2016, commune à tous les parcs et symbolisée par un logo unique, la marque « Valeurs Parc naturel régional » a été déposée à l'INPI. Elle traduit les priorités des chartes et met en avant trois valeurs : le respect des patrimoines, la dimension humaine et sociale et l'attachement au territoire. Cela a induit pour le territoire, riche de nombreuses productions, de faire évoluer cet outil.

Ce que prévoit la charte

- 1.1.4.a. Soutenir l'activité pastorale
- 1.1.4.b. Sécuriser le foncier agricole pour répondre aux enjeux économiques, paysagers et environnementaux
- 1.1.4.c. Communiquer sur l'intérêt des bonnes pratiques agricoles
- 1.1.4.d. Continuer à faire évoluer les pratiques vers une agriculture durable

En un coup d'œil

3 PAEC (projets agro-environnementaux et climatiques) déposés

112 contrats engagés au bénéfice d'exploitations ou de groupements pastoraux locaux

25 000 ha engagés en MAEC, pour **8 millions d'euros** engagés *

* la mise en œuvre des MAEC, dans le cadre de deux projets de territoire (LR_PYCA et LR_MOCA) a été effectuée sur le territoire du Parc et celui du SMCGS. Ainsi, les chiffres indiqués sont globaux et non spécifiques au territoire du Parc (ils intègrent des MAEC mises en œuvre dans le cadre du projet mais sur le territoire du SMCGS exclusivement). Les montants des prorogations ne sont pas pris en compte.

4 secteurs accompagnés et engagés dans une **animation foncière**

36 marqués parc en 2024 contre 56 en 2014 (et 7 restaurateurs marqués contre 10 en 2014)

6 concours agroécologiques organisés

5 chantiers pilotes menés sur la filière **bocage**

Les Actions phares

Animation foncière (2014-2018)

Historiquement, le syndicat mixte du Parc s'était déjà saisi de cette problématique foncière en menant plusieurs actions entre 2009 et 2013. De façon générale, deux principaux constats sont mis en avant sur le territoire : une déprise progressive des anciens espaces pâturés et/ou fauchés recolonisés par des formations ligneuses et forestières spontanées et l'absence de maîtrise foncière des terres labourables et irrigables sur certains secteurs en fond de vallée.

L'action a porté sur la sécurisation du foncier, la reconquête de parcelles non exploitées ou d'anciennes prairies ou zones de parcours, où se superposent les principaux enjeux de maîtrise et de sécurisation foncière, de maintien des pratiques agricoles et sylvicoles durables, de préservation de la qualité paysagère et environnementale, de diminution du risque incendie et de préservation des peuplements forestiers à objectif de protection contre les risques naturels, identifiés sur certains parcours existants ou anciens, sur les terres agricoles irrigables et labourables, sur les fonds ou bords de vallées.

De 2014 à 2015, le syndicat mixte a travaillé sur la vallée du Carol, le plateau du Capcir (Les Angles, Formiguères et Matemale), la vallée de la Castellane et de la Rotjà. Cette animation a intégré de la cartographie, la définition des enjeux agricoles à l'échelle parcellaire, la synthèse des attentes et des besoins, la proposition d'outils de sécurisation et de gestion foncière. D'autres secteurs ont été proposés : Planès, Eyne et Saint-Pierre-dels-Forcats. En parallèle, en 2015, le Parc a été sollicité dans le Capcir suite à de fortes tensions concernant la cueillette du Narcisse. Ce point n'est pas développé dans cette fiche (cf. partie 4.8.). De 2017 à 2018, une autre phase d'animation foncière a été lancée sur deux secteurs : la vallée du Carol et le plateau du Capcir (Formiguères, Matemale, les Angles, zone de cueillette du Narcisse). Celle-ci était ciblée sur l'analyse technique des outils fonciers les plus adaptés aux secteurs à enjeux et leurs modalités de mise en œuvre.

Marque Valeurs Parc et valorisation des productions locales

Depuis 2007, le Parc travaille à la structuration et à la qualification de réseaux professionnels touristiques et agricoles, grâce à la marque nationale « Valeurs Parc ». Le Parc est doté d'un des réseaux de bénéficiaires de la Marque Valeurs Parc les plus importants à l'échelle nationale. Cela dit, le nombre de marqués dans le domaine agricole (comptant producteurs et restaurateurs) a baissé depuis 2014, passant de 66 à 43.

Pour le développement des filières agricoles et le déploiement de produits et des restaurants « Valeurs Parc naturel régional », le Parc mène des actions spécifiques. D'une part la création et la mise à disposition d'outils de communication pour les agriculteurs marqués : sacs pour les produits, papiers fromages aux couleurs « Valeurs Parc », etc. Cela permet d'identifier et de différencier les producteurs marqués « Valeurs Parc » et de communiquer sur le label. D'autre part le syndicat mixte soutient les manifestations agricoles qui valorisent producteurs et produits marqués, y compris hors de son territoire. Un cahier des charges a été élaboré afin de déterminer le type de soutien en fonction du contenu et des modalités d'organisation de la manifestation qui doit présenter un minimum de producteurs locaux et bénéficiant de la marque. Enfin, il faut noter le travail qui a été réalisé sur les cahiers des charges pour marquer de nouveaux produits et accompagner le développement de nouvelles filières (céréales, brassicoles), ainsi que la mise en avant produits marqués dans le cadre de l'accompagnement des organisateurs d'éco-événements.

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Les MAEC sont la principale mission agro-environnementale portée par le syndicat mixte du Parc. Elles sont mobilisées à travers des projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) sur une durée de 5 ans, construites avec l'ensemble des partenaires locaux.

L'année 2014 correspond à la dernière année d'engagement pour les contrats mis en œuvre dans le cadre de la programmation précédente, portée à l'échelle des syndicats mixtes du Parc et du Canigó Gand Site (2008-2014) – donc en partie hors du territoire du Parc.

Sur 2015-2020 le PAEC a permis de signer 62 contrats (dont 56 sur le territoire du Parc), pour 32 groupements pastoraux et 30 exploitations individuelles, pour une surface d'environ 18 000 hectares et, un montant, sur 5 ans, d'environ 4.9 millions d'euros. Il a été suivi d'un deuxième projet en 2017-2018 pour des groupements pastoraux n'ayant pas pu mobiliser ces MAEC avant (7 contrats pour 800ha et près de 300 000 €).

En 2022, dans le cadre du changement de programmation, un nouveau PAEC a été construit, cette fois ci à l'échelle unique du Parc. A noter que ce nouveau projet n'inclut pas la mesure liée au maintien du pâturage, qui a été intégrée dans un projet porté par l'Association des AFP-GP. Sur les deux premières campagnes d'engagement, 2023 et 2024 (il en reste une), 43 contrats ont été engagés (29 groupements pastoraux et 14 exploitations individuelles) pour une surface d'environ 6 700 hectares et un montant d'environ 2.9 millions d'euros.

Le syndicat mixte du Parc a ainsi œuvré au plus près des agriculteurs en leur permettant d'améliorer leur condition et outil de travail tout en déployant des mesures bénéfiques pour l'environnement local. Ces MAEC, essentiellement tournées vers le pastoralisme, ont permis de traiter les enjeux concernant les pelouses (maintien d'ouverture, actions de réouverture, montée plus tardive, etc.) ; les parcours (meilleure valorisation, actions de réouverture, etc.) ; les galliformes (diminution de l'impact des clôtures, retard de pâturage, etc.) ; les zones humides et les espèces associées (mise en défens, préservation, etc.) ; les prairies de fauche.

Les techniciens en charge des MAEC accompagnent la mise en œuvre des contrats, conseillent, sans mission de contrôle auprès des bénéficiaires. Le suivi se fait essentiellement via l'organisation de temps de travail collectifs (sur carte), de sorties sur le terrain, pour identifier les enjeux et les mesures les plus pertinentes, et pour évaluer les volontés et les possibilités des agriculteurs (volontariat). Après la mise en place d'un contrat, l'animateur de l'équipe du Parc coordonne des tournées de fin d'estives avec les partenaires concernés (chambre d'agriculture, association des AFP-GP, ONF, ...) pour échanger sur le contrat, la pertinence des mesures, les réalisations, les difficultés, les perspectives.

Le syndicat mixte du Parc tâche aussi d'évaluer l'impact des MAEC. Par exemple, en 2023, le suivi d'une soixantaine de placettes a été organisé d'une part dans des surfaces engagées en MAEC en 2023 (avec des modalités d'engagement différentes) et d'autre part, hors surfaces engagées. Pour chaque placette, les papillons de jour, les orthoptères et les oiseaux ont été inventoriés. Cette première étude représente un état zéro. Le protocole sera répété ultérieurement pour quantifier l'impact des MAEC sur cette biodiversité. Cette étude est aussi menée chez les partenaires du syndicat mixte du Canigó Grand Site. Cela afin de disposer d'un échantillon statistique suffisamment robuste.

Présence du Loup

Depuis les années 1990-2000, les éleveurs sont confrontés, en plus des chiens errants/divagants, au retour du loup sur le territoire, même si ces derniers ne sont pour le moment pas constitués en meute et occasionnent « peu » de dégâts (en comparaison à la situation dans les Alpes). Les éleveurs d'ovins, afin de protéger leurs troupeaux des attaques éventuelles, ont pour la plupart intégré des chiens de protection à leur cheptel en complément d'autres mesures de protection (présence de bergers, regroupement nocturne, etc.).

Pour renforcer la politique sur le sujet et pour suivre les conseils d'anticipation issus des territoires connaissant une installation rapide de l'espèce et les problèmes de cohabitation, le syndicat mixte a mis en œuvre une ligne de conduite déclinée en deux axes principaux. Ce positionnement a l'avantage de se placer à l'interface entre le domaine agricole et de l'environnement : accéder à l'information concernant le loup et les acteurs engagés ; accompagner les activités économiques potentiellement vulnérables aux prédateurs.

Ainsi, plusieurs actions ont été déployées, principalement depuis 2019 : deux chargés de mission Natura 2000 ont bénéficié de la formation pour devenir correspondants du réseau Loup-Lynx et réaliser des suivis principalement dans le cadre du suivi hivernal. Entre 2020 et 2021, un projet d'une durée de 5 mois, au sujet de l'anticipation du retour du loup sur le territoire, a été mené par des étudiants de l'INP de Toulouse. Des actions expérimentales sur deux secteurs pilotes ont été mises en œuvre via l'intervention de l'IPRA. S'y sont ajoutées des réunions régulières par secteurs géographiques et la mise en place d'actions de sensibilisation avec la présence d'un saisonnier sur le terrain durant la période estivale.

Organisation de concours des pratiques agroécologiques

Depuis 2010, le Parc est impliqué dans l'organisation d'un concours national annuel des pratiques agroécologiques permettant de récompenser les agriculteurs dont la gestion de leurs parcelles permet de répondre à leur besoin en fourrage tout en préservant la biodiversité qu'elles abritent. Ce concours a plusieurs catégories : « Prairies et Parcours » ou « Agroforesterie ». Depuis 2014, mais aussi dans le cadre de la charte précédente, 6 éditions ont été organisées. Ces concours ont mobilisé des agriculteurs et un jury composé de différents experts sur plusieurs thématiques.

Connaissance et valorisation des haies bocagères

La culture de l'arbre têtard, très présente en Cerdagne il y a une cinquantaine d'années, a perdu sa place dans les paysages agricoles actuels. De nos jours, peu de personnes entretiennent encore ces arbres, ils cassent et deviennent gênants pour les agriculteurs lorsque des branches tombent dans les prairies fourragères. Ils sont alors supprimés. Ainsi, dans le cadre de son accompagnement, le syndicat mixte a lancé en 2016 une étude dans le cadre d'un financement LEADER et Région Occitanie qui a montré que les haies bocagères incluant de nombreux arbres têtards caractéristiques du paysage cerdan, sont nombreuses. Elles représentent une grande quantité de bois (450 km de haies estimés en Cerdagne excepté dans la vallée du Carol) pour les débouchés comme la filière bois énergie locale et la filière animale. Des chantiers pilotes, en partie financés par le Parc, ont été lancés d'une part, lors de l'hiver 2020/2021 sur trois exploitations et, d'autre part, lors de l'hiver 2021/2022 sur deux exploitations. Avec des exploitations achetant majoritairement à l'extérieur la paille pour leurs animaux, l'objectif était de restaurer ces arbres en les entretenant et en valorisant les produits de l'entretien (branches) pour remplacer la paille. Pour les branches de faible diamètre, les agriculteurs ont finalement choisi d'investir dans un broyeur partagé sur plusieurs exploitations. En parallèle, des formations (paillage bois, intérêt de la haie champêtre, trognes) ont été organisées pour différents acteurs.

Emergence d'une filière céréales locales

Bien qu'essentiellement destinées à l'alimentation animale, de plus en plus d'agriculteurs produisent des céréales à destination des filières panicole et brassicole. D'autre part, beaucoup d'artisans transformateurs ou usagers sont installés sur le secteur. Avant d'amorcer un travail de structuration et d'animation de cette filière, la réalisation d'un état des lieux a été réalisé pour mieux connaître les productions, les débouchés et les conditions d'installation d'une telle filière. Une série d'entretiens a été menée par une stagiaire, dans le cadre du Plan alimentaire territorial « Alim d'aqui » auprès de l'ensemble des acteurs de la filière pour identifier leurs besoins et leurs attentes. En a débouché un premier plan d'actions pour accompagner et structurer la filière. Il reste beaucoup à faire. D'autant plus que la production disponible pour alimenter la filière reste encore marginale en 2024, et que le contexte pédoclimatique rend les conditions de culture difficiles avec une forte variabilité des rendements. Le syndicat mixte a travaillé en 2024 sur deux cahiers des charges « marque Valeur Parc » pour la filière (pain et bière). Validés en commission nationale, ils seront opérationnels en 2025. Ainsi la marque pourra être utilisée pour mettre en avant la filière et renforcer les échanges au sein des différents acteurs.

Retour sur les engagements des signataires de la charte

L'ETAT

Que ce soit par le suivi des mesures agroenvironnementales desquelles il avait la charge jusqu'en 2015 ou la mise en œuvre d'un certain nombre d'appels à projets qu'il a lancé, l'Etat a concouru au soutien de ces mesures.

LA REGION

De la même manière que l'Etat, la Région a elle aussi soutenu les actions locales agro-environnementales. D'autant plus qu'elle est devenue gestionnaire des fonds européens agricoles (FEADER) sur la période 2014-2020. Sur cette période, la collectivité régionale a par ailleurs soutenu les actions pilotes et structurantes d'aménagement pastoral, de gestion des espaces naturels ouverts par les agriculteurs, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PDR Languedoc Roussillon.

La Région s'est également engagée pour accompagner et sécuriser le parcours de transition des exploitations agricoles via le déploiement du Contrat Agriculture Durable. Un nouveau Plan régional pour l'Agriculture Biologique doté de 134M€ a également été adopté pour la période 2023-2027.

La Région est engagée pour assurer la préservation et la sécurisation du foncier agricole notamment par la rédaction des avis pour les SCoT / PLUi en tant que personne publique associée.

Le défis 3 de la SrB vise à « construire un modèle de développement sans pollution et à faible impact sur la biodiversité » en conciliant développement économique (agricole) et respect de la biodiversité.

LE DEPARTEMENT

Le Département est engagé dans une politique agri-environnementale dont l'un des axes structurants consiste en un maintien de l'équilibre entre les espaces artificialisés et les espaces agricoles et naturels menacés. Cette démarche est confortée et encadrée par la loi sur le développement des territoires ruraux, du 23 février 2005, qui a modernisé et décentralisé l'aménagement foncier rural en déléguant très largement cette compétence aux collectivités départementales. Dans ce cadre, le Département déploie des outils de remobilisation du foncier agricole (procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées), de restructuration du foncier rural (principalement procédure d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE)) et, de préservation des terres agricoles à travers la mise en œuvre de Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels (PAEN).

En matière de P.A.E.N et d'aide à la décision en la matière, le Département s'est récemment doté d'un Schéma Départemental des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains à enjeux, présenté aux équipes du syndicat mixte. Du point de vue de la mise en œuvre d'outils de l'aménagement foncier rural sur le territoire du Parc : un projet d'AFAFE concernant les espaces ruraux de la commune de Matemale est en cours (enquête publique prévue au 1er semestre 2025) et, un second projet de restructuration visant à réparer les dommages causés par la création d'une voirie de contournement est prévu sur le périmètre du hameau de Caldégas (commune de Bourg-Madame).

Soutien actif des activités pastorales extensives, le Département encourage l'installation de jeunes exploitants tout en veillant au maintien des estives et au développement de nouvelles zones pastorales adaptées aux besoins des éleveurs et de leurs troupeaux. Dans cette dynamique, une nouvelle estive mixte bovine et ovine a ainsi été déployée sur le foncier propriété du Département jouxtant le lac du Lanoux.

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNES

La communauté de communes des Pyrénées Catalanes a été associée à la restitution de l'étude sur les outils sur la préservation du foncier. Celle de Conflent Canigó s'est aussi impliquée sur la concertation entre agriculteurs et propriétaires, en lien avec les partenaires agricoles, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'un observatoire du foncier dont une des vocations est de détecter les terres disponibles. Les communautés de communes s'étaient aussi engagées à conserver et restaurer les infrastructures agro-environnementales (murets, haies, bosquets, ripisylves, ...), ce qui a été fait en partie dans les plans locaux d'urbanisme. A titre d'exemple, le PLUi de Cerdagne a complètement intégré cette stratégie de conservation et de restauration, mettant en place des travaux de restauration, d'entretien et d'inventaire.

Il était prévu que les communes du Parc étudient la mise en place de ZAP (zones agricoles protégées). Des propositions ont été faites : dans la vallée du Carol (Porta et Latour de Carol) : mise en valeur des terres incultes ou sous-exploitées, biens vacants et sans maître, association foncière pastorale autorisée, groupement forestier. Ces outils ont été présentés et discutés lors de réunions avec les communes, l'ONF et les éleveurs. D'autre part dans le Capcir (commune des Angles) : PAEN, zone agricole protégée, AFAFE, etc. Ces outils ont été présentés lors d'une réunion de concertation regroupant la commune des Angles, la communauté des communes et les agriculteurs concernés par les parcelles cibles. Il faut noter aussi que la commune d'Osséja a mené toute une procédure de mobilisation des biens vacants sans maître de sa commune.

Pour ce qui relève de la filière viande, on peut noter l'investissement de la communauté de communes Pyrénées Cerdagne pour la mise en place d'un abattoir transfrontalier ayant nécessité de concerter les producteurs et leurs partenaires des deux côtés de la frontière. Un atelier de découpe a aussi été installé en Capcir avec le concours de la communauté de communes des Pyrénées Catalanes pour la réalisation de travaux d'un outil de découpe proposé en crédit-bail à son gestionnaire.

Ce qu'il faut retenir

Les points forts

- De façon générale, le syndicat mixte a mis en œuvre avec ses partenaires la majorité de ses engagements concernant le volet agricole tout en menant d'autres actions transversales (par exemple, au sujet des grands prédateurs et des filières) pour répondre aux enjeux de son territoire.
- Le syndicat mixte a largement contribué à la mise en œuvre des MAEC sur son territoire avec ses partenaires, en portant trois PAEC. Cela a permis le travail avec les exploitations et les groupements pastoraux et la mobilisation d'un budget conséquent pour la contractualisation des mesures.
- En outre, malgré une disponibilité insuffisante de moyens humains, le Parc s'est fortement mobilisé sur la question du foncier en portant deux études sur des secteurs bien définis.
- Enfin, depuis le début de la charte, en lien avec le soutien des pratiques durables, il ne cesse d'animer le réseau de la marque Valeurs Parc et l'organisation des concours des pratiques agro-écologiques.
- Grâce au travail sur la filière céréale et le bocage, de nouvelles filières vont pouvoir être marquées à partir de 2025.
- L'équipe du Parc s'est emparée du sujet du loup avec, entre autres, l'implication dans les suivis hivernaux et des études ou l'organisation de réunions par secteurs en début de saison afin de favoriser un dialogue et un soutien aux éleveurs s'inscrivant dans le temps.

Les points faibles, non atteints ou non réalisés

- Le manque de moyens humains et financiers, constants, freinent la réalisation de certaines actions comme celle sur le foncier. Malgré un enjeu prégnant, alors que deux études ont été financées, les différentes structures n'ont pas toujours pu mobiliser les outils pour agir sur cette question.
- Mise en œuvre des PAEC : beaucoup de temps administratif nécessaire au détriment de la partie terrain plus opérationnelle, calendrier de réalisation peu cohérent au regard des caractéristiques du territoire et ne permettant pas une anticipation des actions, mesures parfois peu adaptées, etc. La mesure de l'impact des effets des MAEC, à l'image de l'étude lancée en 2023, mériterait d'être approfondie.
- Une mobilisation des acteurs qui n'est pas toujours facile pour aboutir aux projets. Il est important de proposer des actions au plus proche des besoins des acteurs du territoire. Pour cela, il est nécessaire d'être présents sur le terrain le plus souvent possible.
- Le travail sur les filières nécessiterait lui aussi plus de moyens, alors que le changement climatique va nécessiter une réelle réflexion sur la mutation des filières actuelles / d'avenir.

- La taille du réseau « marqués parcs » du secteur agricole a diminué du fait notamment de l'augmentation de l'exigence pour disposer de la marque, de la cessation de l'activité de certains bénéficiaires mais aussi d'une plus-value du label jugée peu intéressante pour certains producteurs. Le travail sur les vitrines du Parc doit être relancé.

Certains engagements n'ont pas forcément complètement été respectés :

- Soutien à la mise en place de zones d'équarrissage : peu de zones d'équarrissage ont été mises en place.
- Conception et animation des contrats Natura 2000 : la mise en place de contrats Natura 2000 (hors MAEC) reste compliquée du fait que les parcelles ne doivent pas être déclarées à la PAC.

Et demain ? Points d'attention et perspectives

- **Relancer les actions d'animation foncière.** Le foncier agricole est toujours un enjeu prégnant sur le territoire, malgré les freins qui peuvent exister, il semblerait nécessaire de relancer ces actions en Cerdagne et Capcir avec la mise à disposition de moyens humains spécifiques. Cela pourrait être intégré, par exemple dans le cadre d'un projet alimentaire territorial avec un poste mutualisé.
- **Prévenir la consommation d'espace agricole** dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme et du développement des énergies renouvelables que ce soit avec le photovoltaïque au sol ou bien l'émergence de l'agrivoltaïsme.
- Continuer à **mettre en œuvre les projets agroenvironnementaux et climatiques**, la présence sur le terrain doit être prioritaire que ce soit par la réalisation des diagnostics, de tournées de fin d'estive, de rencontres et d'échanges avec les agriculteurs sur leurs pratiques et leurs difficultés (prédatation, sécheresse, débouchés en commercialisation etc...) ou par d'autres moyens mis en place.

- **Diversifier les sources de financements mobilisables** pour répondre aux autres enjeux de son territoire (installation, maraîchage, etc.). La construction du life IMPACCT entre 2020 et 2021, l'investissement dans le POCTEFA REDBIO ou la réponse à l'appel à projets « coopération territoriale » de la Région en 2024 constituent de bons exemples.
- **Maintenir la dynamique de la marque « Valeurs Parc »**, fédératrice pour les acteurs du territoire. Il sera important, sur ce sujet, de moins être perçu comme une « structure de distribution d'emballages » de communication ou de subventions pour les évènements. Cela passera par **une présence accrue sur le terrain** auprès des agriculteurs.
- **Aller plus loin concernant les concours/démarches sur les pratiques agroécologiques**, sur le modèle d'autres parcs, avec l'ensemble des acteurs agricoles, serait intéressant à étudier.
- Le syndicat mixte est impliqué dans le **plan alimentaire Alim d'Aqui qu'il faudrait pérenniser**. Il est nécessaire de passer en « labellisation de niveau 2 », c'est-à-dire de passer à un stade opérationnel. Le syndicat mixte pourrait en reprendre l'animation, ce qui nécessiterait de s'assurer d'avoir les moyens humains suffisants pour mener l'ensemble des travaux.
- Avec le changement climatique, les questions des **changements de pratiques et de gestion de l'eau** deviennent de plus en plus prégnantes. La solution d'équipements pour le stockage de l'eau est en train d'émerger et le Parc sera, quoi qu'il arrive, obligé de se pencher sur cette question.
- Continuer à sensibiliser et accompagner les éleveurs sur les **mesures de protection et d'adaptation de conduite de troupeaux face à la présence de prédateurs**.

4.5 - Soutenir la gestion forestière durable

Contexte

Le département, au climat méditerranéen, subit régulièrement de fortes chaleurs et des périodes de sécheresse. Entre 2022 et 2024, il a été touché par une sécheresse exceptionnelle. Le territoire du Parc naturel régional est donc particulièrement exposé au dépeuplement de ses peuplements forestiers et aux risques d'incendies.

Entre 1850 et 2023, le taux de boisement a doublé en France métropolitaine, c'est d'autant plus vrai sur les montagnes des Pyrénées catalanes, qui ont subi une forte déprise agricole au cours des dernières décennies, les espaces forestiers se sont développés de façon importante.

Le Programme national de la forêt et du bois (PNFB) 2016-2026 qui fixe les orientations de la politique forestière pour les forêts publiques et privées en France repose sur 3 piliers : augmenter les prélèvements en assurant le renouvellement forestier ; sensibiliser les citoyens à ses enjeux ; préparer la forêt au changement climatique.

Le Syndicat mixte tente de positionner son action en phase avec politiques publiques de la forêt (plan national d'adaptation de la forêt en 2020, loi climat et résilience de 2021, stratégie nationale de la biodiversité 2030).

Depuis 2007, trois Chartes Forestières de Territoire (CFT) ont été mises en place : Garrotxes (2007), Vallée du Carol (2013), et celle du périmètre du Parc des Pyrénées Catalanes (2022) plus récemment. Celles-ci participent à la mise en place d'une gestion durable des espaces forestiers et de toutes les activités qui s'y pratiquent (chasse, cueillette, tourisme, exploitation, etc.).

Ce que prévoit la charte

- 1.1.5.a. Favoriser l'expression de la biodiversité forestière
- 1.1.5.b. Encourager les pratiques de gestion durable favorisant l'adaptation aux évolutions climatiques
- 1.1.5.c. Revaloriser la valeur économique des forêts
- 1.1.5.d. Mieux mobiliser la ressource
- 1.1.5.e. Intégrer pleinement la valorisation des espaces forestiers dans les dynamiques territoriales

En un coup d'œil

Seulement **37,74%** des forêts publiques en sylviculture et **14%** de la forêt privée sous document de gestion durable

2 062 ha de vieilles forêts **identifiées**

231 ha de forêt privée adhérente à l'ASL des Garrotxes pour **6 000 m3** de bois mobilisés depuis 2011

2 dispositifs d'enclos-exclos mis en place (suivi agro-sylvo-cynégétique)

2 projets d'amélioration de dessertes forestières réalisés (piste de la Mouline, piste de Brèzes)

5 animations de sensibilisation sur la multifonctionnalité des forêts animés dans la dernière charte forestière

3,35 ha de chantiers forestiers Sylv'acces réalisés depuis 2022

Les Actions phares

Association syndicale libre de gestion forestière des GARROTXES

Le PNR a soutenu le développement de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière des Garrotxes (ASLGF Garrotxes) à travers des actions de la Charte Forestière des Garrotxes. Ces opérations sont diverses : financement d'inventaires en forêts privées pour estimer le potentiel bois et cibler les secteurs économiquement les plus intéressants afin de bénéficier d'une campagne d'animation. Le syndicat mixte du Parc a soutenu l'extension de l'ASL GF sur de nouvelles communes. Au total plus de 150 propriétaires forestiers sont adhérents à l'ASL GF, et plus de 6 000m³ de bois ont été mobilisés depuis sa création (sur 230ha). Un travail d'animation est nécessaire pour poursuivre le développement de l'ALS GF. Cette ASL a bénéficié de l'animation du Centre National de la Propriété Forestière, qui en a été la cheville ouvrière (avec la participation de fonds européens LEADER). L'animation foncière et le conseil aux propriétaires sont en effet des clés pour maintenir la dynamique d'une telle structure. Dans la continuité de ce travail, une nouvelle ASLGF a été créée en Cerdagne en 2023, regroupant une dizaine de propriétaires forestiers.

Animation de la charte forestière (CFT) de territoire Pyrénées Catalanes

En 2007 et 2013, deux Chartes forestières de territoire ont été élaborées sur deux secteurs du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, les Garrotxes et la Vallée du Carol. Forts du succès de ces deux Chartes Forestières historiques et conscients des enjeux forestiers encore présents, les élus et les acteurs du territoire ont décidé de poursuivre la démarche en élaborant une nouvelle stratégie à l'échelle du territoire, aboutissant à mise en place de la CFT Pyrénées Catalanes 2022-2026. En septembre 2020, différentes étapes se sont succédées pour élaborer cette nouvelle charte, pendant 18 mois : analyse des données forêt-bois et des pratiques, rencontre des acteurs, organisation de la concertation avec les acteurs et les élus, validation des objectifs de travaux pour enfin finaliser le programme d'actions en 2022. Cette nouvelle charte s'articule autour de 4 enjeux et 9 objectifs stratégiques. Les enjeux : conjuguer les activités économiques autour de la forêt, préserver l'écosystème forestier, valoriser les entreprises de la filière forêt-bois, faire vivre la charte forestière de territoire.

Des actions pour l'exploitation locale de la ressource : affouage et bois bocage

Une des actions pilotes de la Charte Forestière de la Vallée du Carol était la mise en place d'une coupe d'affouage sur la commune d'Enveigt avec l'ONF. Plusieurs phases ont été engagées : relevés de parcellaires et repérage des parcelles à exploiter, organisation de l'affouage et réalisation du chantier 2014, réception du chantier, etc. Au total, 45m³ de bois ont été récoltés.

Une étude d'opportunité de coupure DFCI dans la vallée du Carol a également été mise en place par l'ONF. Ce projet à 50 000€ visait à étudier la reconquête d'une ancienne zone pastorale avec les propriétaires et éleveurs pour limiter le risque incendie à Latour de Carol en 2014.

De plus, une étude de recensement des haies bocagères a été réalisée par le syndicat mixte en 2019 pour identifier les potentiels. Cette étude visait à valoriser cette ressource pour la production de plaquettes forestières.

Réalisation d'un inventaire des vieilles forêts du massif des Garrotxes.

Ce projet a été mis en œuvre en 2019 via un POCTEFA (GREEN) qui portait sur le partage d'expériences et d'outils de gestion des milieux forestiers, pastoraux et lacustre. Pour le volet forestier, un inventaire exhaustif des vieilles forêts du massif des Garrotxes a été réalisé, précisant le niveau de maturité forestière. Cela reposait d'une part sur l'analyse cartographique des forêts anciennes (continuité temporelle du sol forestier), et d'autre part sur un travail de terrain selon un protocole précis (présence très gros bois, gros bois selon la station forestière, etc.). Dans un second temps, des connexions possibles entre ces zones matures ont été identifiées, tenant en compte le déplacement d'espèces inféodées à ce milieu (espèces saproxyliques, etc.). Les résultats ont permis de mettre en évidence les

points forts et les insuffisances de la trame écologique forestière existante sur ce massif forestier. La poursuite de ce travail consiste à élargir l'inventaire des vieilles forêts et à élaborer une Trame Vieux Bois (TVB), intégrant des continuités proches de la maturité, îlots de vieux bois, arbres habitants et bois morts permettant d'assurer la connectivité écologique des peuplements.

Un Parc investi sur les dispositifs de gestion forestière : SYLV'ACTTES et PAFI

En 2022, le PNR a choisi d'étendre le périmètre de la Charte Forestière à l'ensemble du territoire du Parc. Un diagnostic forêt-bois a été réalisé sur l'ensemble de ce nouveau périmètre. Il identifie le gisement forestier, les entreprises de la filière forêt-bois, ainsi que les projets en cours (chaufferies plaquettes forestières, etc.). Ce diagnostic a permis d'élaborer un programme d'action sur une durée de 5 ans. Parmi les actions phares réalisées, l'animation DFCI et Sylv'acces.

La Mise en place du dispositif Sylv'acces s'est faite en partenariat avec des PNRs d'Occitanie (Haut Languedoc, Ariège, Grand Causses, Aubrac) et l'URCOFOR. Un Projet Sylvicole Territorial (PST) a été mis en place avec l'ensemble des partenaires techniques forestiers. Ce PST identifie 4 itinéraires sylvicoles respectueux de l'environnement, adaptés au contexte forestier local, pouvant bénéficier d'aides financières en forêt privée et publique. Une première expérimentation a été testée sur l'ensemble des PNRs Occitanie en 2022, afin de déployer le dispositif. Au total, plus de 230ha de travaux ont bénéficié de ces aides en Occitanie, mobilisant plus de 50 000€ sur les trois années d'expérimentation. Sur le PNR PC, la démarche a pris plus de temps à se mettre en place, notamment du fait d'un manque de gestion sylvicole en forêt privée. Cependant, la dynamique en forêt communale gérée par l'ONF permet d'avancer (1 contrat en Forêt communale de 3.35ha en 2024). L'animation doit se poursuivre afin d'identifier les freins et leviers d'actions possibles pour ajuster le dispositif au mieux selon les exigences et contraintes du terrain en Pyrénées catalanes.

L'animation du Plan d'Aménagement des Forêts contre les Incendies (PAFI) Cerdagne-Capcir : l'actualisation du PAFI en 2021 a permis d'identifier les zones prioritaires pour la défense des forêts contre l'incendie (DFCI) sur le secteur Cerdagne-Capcir. Un travail cartographique a permis d'identifier les équipements de lutte à créer et/ou améliorer (pistes DFCI, citerne eau, bandes à débroussailler, etc.) ainsi que les zones d'animation DFCI pastorales, agricoles ou sylvicoles permettant de réduire le combustible. En 2022, le syndicat mixte a pris en charge l'élaboration du PAFI, en partenariat avec le Département, la DDTM et l'ONF, pour le compte des collectivités dotées de la compétence DFCI. Plusieurs projets ont été réalisés (ex : réhabilitation pistes transfrontalière à Palau de Cerdagne en 2023), bénéficiant d'aides du FEADER à hauteur de 80%. Porté par l'ONF, un projet de réhabilitation sur la piste de Llo est en cours d'étude (2024).

Retour sur les engagements des signataires de la charte

L'ETAT

Le guide de la sylviculture du pin à crochet, évoqué avant, a bien été mis en avant par l'ONF dans l'élaboration des plans de gestion des forêts publiques. Ce guide mériterait néanmoins d'être mieux connu encore des forestiers et du public. Le syndicat mixte a été relativement peu pris en compte par l'Etat pour l'élaboration de documents stratégiques comme le plan pluriannuel régional de développement forestier, pour lequel les avis des Parcs d'Occitanie n'ont pas été pris en compte (2023), notamment sur les questions d'amélioration de l'accessibilité de la ressource, le volet production étant largement priorisé. Bien présent auprès du syndicat mixte dans le cadre de la prévention incendie, l'Etat a été moins impliqué sur les questions d'équilibre agro-sylvo-cynégétiques et environnementaux (le syndicat mixte n'a pas été consulté par exemple pour la réhabilitation de la piste de la Mouline).

LA REGION

La Région a bien identifié le PNR sur la thématique forestière. Le Parc a mis en place une charte forestière de territoire financée par le FEADER et la Région (soutien à la phase élaboration en 2020 et à la charte 2022-26) et dont les travaux sont suivis par le service en charge de la forêt à la Région.

La Région a également identifié le PNR PC comme territoire pour expérimenter la mise en place de « médiateurs incendie » pour faire de la sensibilisation du risque incendie à l'entrée de massifs forestiers à l'été 2024. Cette action est reconduite en 2025.

Le défis 2 de la SrB vise à « préserver et renforcer les écosystèmes forestiers et les continuités boisées. Dans ce cadre la Région anime le Plan Arbre et Carbone vivant avec pour objectif d'assurer la plantation qualitative d'arbres et d'arbustes champêtres, d'inventorier les vieilles forêts sur son territoire et d'assurer leur protection.

LE DEPARTEMENT

Le Département, a en 2018, a élaboré le Schéma d'Accès à la Ressource Forestière, schéma indispensable à la valorisation du bois des forêts des Pyrénées-Orientales, qui identifie les itinéraires pour accéder aux massifs, et pour lequel le PNR a été associé. Ce schéma a été complété en 2023 par le Schéma d'Amélioration de la Desserte Externe des Massifs qui lui identifie les contraintes liées aux voiries d'accès mais également les améliorations à y apporter. Le Département offre par ailleurs un appui technique et financier aux maîtres d'ouvrage DFCI. Il a aussi participé activement aux réunions d'animation du PAFl en Cerdagne-Capcir. Pour finir, le département pilote la formation risque incendie, avec le déploiement de saisonniers « médiateurs incendie » en 2024.

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNES

Pour ce qui relève de la programmation annuelle de travaux d'entretiens des pistes DFCI, les communautés de communes Conflent Canigo et Pyrénées Catalanes ont pris la compétence, ce qui permet de travailler à une échelle pertinente sur ce sujet. Un travail de hiérarchisation des pistes a été fait côté Pyrénées Catalanes. La communauté de communes de Cerdagne n'a pour le moment pas fait le choix de cette prise de compétence (qui sera peut-être l'objet d'un questionnement futur vu le risque d'augmentation des risques incendies localement). Néanmoins, quelques projets sont en cours avec les communes de Cerdagne directement (exemple : Llo).

Côté communal, on peut signaler qu'en grande majorité sont respectés les plans d'aménagement forestier (quelques exceptions observées pour des enjeux souvent liés à l'attractivité touristique, entraînant par exemple la non réalisation de coupes forestières). Certaines communes (Garrotxes, Cerdagne) se sont impliquées dans des démarches de regroupement forestier, mais il reste beaucoup à faire : le sujet reste à creuser concernant les communes bénéficiant de forêts qui se sont développées sur d'anciennes terres agricoles, non soumises au régime forestier. Les communes manquent pour une bonne partie de moyens pour s'investir dans des travaux d'entretien des dessertes locales, essentielles à la lutte contre les incendies et à l'acheminement de la ressource. Un travail combinant la gestion pastorale et les secteurs prioritaires du PAFl pourrait également être engagé pour faciliter cet entretien, bien qu'il n'y ait pas d'aides fléchées sur l'entretien.

Si la mise en place d'outils de gouvernance à la gestion concertée des forêts n'a pas fait l'objet de projet particulier, on peut toutefois mentionner le maintien d'une activité bois énergie sur le site du SPIC de Matemale (avec 1000 à 1200 T de plaquettes produites par an). L'activité sciage est quant à elle arrêtée.

Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un contrat d'approvisionnement entre l'ONF et le SPIC pour assurer une provenance locale de la plaquette forestière.

Ce qu'il faut retenir

Les points forts

- Mobilisation de bois, regroupement forestier** : soutien au développement de l'ASL GF des Garrotxes : cette action phare a permis de mobiliser des propriétaires forestiers afin de lutter contre le morcellement du foncier privé. Aujourd'hui une seconde ASLGF en Cerdagne a été créée en 2023, sous l'impulsion du CNPF : elle regroupe déjà une dizaine de propriétaires forestiers.
- Gestion forestière durable** : réalisation du projet POCTEFA UNCI'PLUS antérieur à la charte actuelle sur le volet gestion forestière : édition d'un guide de sylviculture du pin à crochets. Identification du PNR comme structure qui participe à la redynamisation de la filière bois locale, mais également qui coordonne des actions sur la gestion forestière durable. Pris en compte de recommandations environnementales dans ce guide.
- Biodiversité forestière** : inventaires de vieilles forêts sur le massif des Garrotxes dans le cadre du POCTEFA GREEN : identification du territoire avec des enjeux environnementaux forts (env. 2.7% de la surface forestière recouverte par des vieilles forêts).
- Animation DFCI** : Le projet de Latour de Carol en 2014 a permis d'identifier des zones soumises au risque incendie pour la reconquête agropastorale. En 2022, l'animation du PAFI Cerdagne-Capcir a permis d'identifier les secteurs prioritaires pour l'animation de zones DFCI à vocation pastorale, sylvicole ou agricole. L'équipe du Parc a réuni les acteurs autour de ces enjeux à plusieurs reprises. Cette animation doit être poursuivie avec le soutien des collectivités, sous réserve de financements possibles.

Les points faibles, non atteints ou non réalisés

- Fermeture de l'activité de sciage du SPIC de Matemale en 2020** : suite à des problèmes de rentabilité économique, de sécurité et d'environnement, la scierie du SPIC a dû fermer. Malgré la forte implication du syndicat mixte pour pérenniser cette structure, il n'existe plus d'unité de 1^{ère} transformation pérenne en Cerdagne-Capcir. Le SPIC se focalise dorénavant sur la production de plaquettes forestières pour le bois énergie.
- La pérennité des ASLGF** en question : sans moyens humaines affectés de manière pérenne, il est difficile de faire fonctionner ces structures. Les ventes de bois restent insuffisantes pour que ces projets s'autofinancent ;
- Trop peu d'entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) localement** : le territoire a été affecté par la l'arrêt de l'activité de sciage du SPIC de Matemale, qui achetait le bois aux ETF. Ces derniers sont de plus confrontés à un marché libéralisé, et à une forte concurrence étrangère. Tout cela limite le développement de la filière et impacte tous les maillons dès l'amont. Malgré le fort investissement du Parc sur la valorisation du pin à crochet, cette dernière peine à trouver sa niche du fait de l'affaiblissement de la filière amont.
- Pas de poursuite des inventaires de Vieilles Forêts ni d'élaboration de Trame Vieux Bois portée par le PNR** : cela n'a pas été retenu parmi les actions prioritaires dans le cadre de la Charte forestière actuelle du Parc. En effet, l'exploitation forestière sur ces zones est improbable si ce n'est impossible (fortes pentes, difficulté d'accès, etc.), ces espaces sont donc peu soumis à des pressions.

- **Un dispositif Sylv'acces qui peine à se déployer sur le territoire** : éligibilité des projets restreinte en forêt privée (absence de documents de gestion), technicité des itinéraires à revoir (irrégularisation des peuplements rendu difficile compte tenu du déséquilibre agro-sylvo-cynégétique), absence d'entreprises de travaux forestiers locales.
- **Pas de contrats N2000 forestier engagés** : difficulté d'avancements des frais, dépend de fonds européen, lourdeur administrative, périodicité du contrat trop faible par rapport au temps forestier (5 ans pour réaliser des îlots de sénescence par exemple...), éligibilité restreinte car tous les secteurs sont soumis à la PAC, etc.
- **Risque incendie** : peu de projets ont réellement été engagés en Cerdagne-Capcir, faute de moyens humains et financiers et au regard d'un risque moyen. Les communes n'arrivent pas à faire respecter les OLD (Obligations Légales de Débroussaillement) car pas assez bien connues. Difficulté à avancer les frais d'investissements car financements par des projets européens.
- **Equilibre agro-sylvo-cynégétique** : difficultés de financements pour réalisation enclos-exclos pour avoir des données objectives sur la problématique, Le syndicat mixte du Parc ne fait pas partie des grandes instances de décisions (la Commission départementale de la Chasse et Faune Sauvage, par exemple).
- **Un déclin en cours des peuplements** : les déclinements ont augmenté depuis la sécheresse de 2022. On observe un rougissement des pins (pin sylvestre, pin noir) en moyenne altitude voire un déclin de feuillus, tel que le chêne vert. Les arbres affaiblis sont plus sensibles aux attaques de parasites (armillaire du pin, hylésine mineur, etc.). Ce phénomène inquiète fortement les forestiers, et pose des questions sur la gestion sylvicole de ces peuplements, dont certaines zones sont en partie inexploitables. Des mesures de gestion forte doivent être prises : passage de l'aménagement en crise sanitaire sur court terme. Par ailleurs, le territoire est confronté à une explosion d'infection de chenilles processionnaire. Une action du parc est en cours. Des études sur la résistance d'essences autochtones au changement climatique ont été menées par le Syndicat Mixte du Canigó Grand Site, via l'animation du site pin de Salzmann.

Et demain ? Points d'attention et perspectives

S'emparer plus fortement du thème de la biodiversité forestière : il serait souhaitable que le Parc reste un acteur identifié pour piloter les actions à forte plus-value environnementale : finaliser de l'inventaire des Vieilles Forêts, contribuer à l'élaboration d'une Trame Vieux Bois, suivre les projets de recherche / d'étude pour améliorer les connaissances de la biodiversité forestière, la caractérisation des Forêts à Haute Valeur Ecologique, participer à des programmes de recherches sur l'adaptation des essences vis-à-vis du changement climatique.

Continuer à s'impliquer pour une gestion forestière durable : cela peut passer par le déploiement de dispositif comme Sylv'acces, par l'accompagnement des collectivités dans la mise en place de contrats d'approvisionnements avec ETF (bois bord de route) ou la sensibilisation de ces mêmes collectivités à leur rôle dans l'élaboration des plans d'aménagements forestiers. La mise en avant des techniques de gestion forestière et d'intégration de recommandations environnementales doit faire l'objet de formations locales sur les bonnes pratiques auprès des gestionnaires forestiers, de supports de communication adaptées, ou par la démonstration de « chantier forestier exemplaire » avec l'ensemble des partenaires forestiers.

La gestion des risques incendie, une priorité pour un territoire très exposé : il faudrait que le syndicat mixte reste au plus près des collectivités, pour mobiliser les aides dédiées aux aménagements de lutte contre les incendies, dans l'attente notamment que la communauté de communes Pyrénées Cerdagne se saisisse de la compétence DFCI. Un travail sur l'exploitation des peuplements dépérissant est nécessaire vis-à-vis du risque incendie (recrudescence de matière sèche dans les formations végétales). Un travail d'anticipation doit être réfléchi à temps sur les zones sensibles pour les années futures (identification de ces zones, type de sylviculture préventive à réaliser, etc.), valorisation de ces peuplements.

Un important travail d'animation des partenaires locaux sera nécessaire pour animer des zones pastorales DFCI et faire émerger des MAEC DFCI sur la partie Cerdagne-Capcir (ou trouver d'autres ressources financières à mobiliser). D'autres actions pourront être maintenues / développées : communiquer et sensibiliser les touristes et habitants sur les bons gestes en montagne et faire connaître la réglementation départementale, accompagner les collectivités sur leur rôle vis-à-vis des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) avec l'URCOFOR.

Renforcer l'action du Pnr sur la dimension sociale : lieu d'usage multiple, la forêt peut aussi être un espace générateur de conflits d'usages. Que ce soit sur la gestion des équilibres agro-sylvocynégétiques ou sur la sensibilisation des habitants à la multifonctionnalité des forêts afin de rétablir un dialogue forêt – société serein (création marteloscope avec ONF, ciné-débat, balades forêt...), les enjeux sont multiples. Poursuivre le partenariat avec le contrat local de santé porté par les 2 intercommunalités de Cerdagne et Capcir.

Participer à la remise en gestion d'une partie du foncier forestier : le syndicat mixte pourrait par exemple se positionner sur un accompagnement des collectivités dans la remise en gestion de parcelles communales ; favoriser la mise en place du régime forestier ; ou bien faire partie d'ASL. D'autres sujets pourraient être de travailler à la récupération de biens non délimités ou de biens vacants sans maître, en partenariat avec les communes forestières.

Poursuivre le partenariat avec le **contrat local de santé** porté par les 2 intercommunalités de Pyrénées Cerdagne et Pyrénées Catalanes.

4.6 – Améliorer la qualité des paysages

Contexte

La Région Occitanie a validé son schéma régional d'aménagement du territoire et d'égalité des territoires, dit **SRADDET**, en 2022. Se substituant aux schémas précédents (SRCE, SRCAE, SRIT ...), il a une vocation intégratrice et s'impose aux documents d'urbanismes.

Mesure phare issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, le **ZAN** (Zéro Artificialisation Nette) a fait son apparition en 2021 avec la promulgation de la loi Climat et Résilience. Sa mise en œuvre est déterminante pour l'objectif d'amélioration de la qualité paysagère des territoires.

Depuis le début de la charte, des collectivités ou des partenaires comme les Communautés de Communes, le CAUE, l'agence d'Urbanisme, la DREAL Occitanie, le Département des Pyrénées orientales ou la Région Occitanie **ont renforcé leurs compétences ou appuis financiers**, permettant de produire des outils ou ouvrages conjoints, de mettre en place des aménagements plus vertueux d'un point de vue paysager ou environnemental, notamment dans les espaces publics.

Lors de la mise en œuvre de la première Charte du Pnr, un premier travail de reconnaissance, d'observation des paysages et d'orientations avait été mis en place avec la **mise en place d'un Observatoire photographique et de Chartes de paysages et d'urbanisme**.

La charte actuelle a appuyé sa stratégie paysagère sur des objectifs de qualité paysagère plus précis pour chaque unité paysagère, identifiant à la fois les **éléments de paysage caractéristiques** du territoire et les **points de sensibilités nécessitant une amélioration**.

Ce que prévoit la charte

- 1.1.6.a. Construire une culture partagée des paysages
- 1.1.6.b. Valoriser les sites à enjeux paysagers
- 1.1.6.c. Préserver les structures paysagères selon des objectifs de qualité paysagère communs
- 1.1.6.d. Identification des points de dégradation paysagère nécessitant une amélioration à moyen terme

En un coup d'œil

100 animations de sensibilisation pour 1000 participants (Palabres d'aqui ou chantiers participatifs sur les thèmes variés : évolution des paysages, du bâti, des jardins, vergers, construction en pierre sèche...)

150 projets de requalification accompagnés dont 108 conseils pour les espaces publics, 12 pour les espaces naturels et 30 pour les marqués parcs

70 projets de requalification réalisés : soit près d'un projet sur deux accompagnés

11 points noirs paysagers résorbés sur les 18 prévus par la charte

10 supports de communication sur le paysage publiés (Entrées de villages, Couleurs du bâti, Vergers des Pyrénées catalanes, Carte des paysages de Cerdagne, Etude sur les belvédères de Cerdagne, Exposition Observatoire des paysages, Guide Signalétique, Cahier pratique Pierre sèche, Cahier pratique Vergers)

Les Actions phares

L'Observatoire photographique des paysages des Pyrénées catalanes

Mise en place en 2010, il permet de suivre l'évolution des paysages du territoire sur la durée. Aujourd'hui, il dispose de 4 campagnes de 70 photographies contemporaines, et de 50 séries réalisées à partir de cartes postales anciennes. Un site web permet de les consulter et d'analyser les évolutions en cours : pression touristique, impact du changement climatique... L'outil photographique permet de mieux comprendre, d'illustrer les tendances actuelles, de réaliser des expositions et des animations pédagogiques à destination du grand public. Il permet également de projeter le territoire vers les paysages de demain, et d'animer la concertation avec ses acteurs.

Le Plan de paysage transfrontalier de Cerdagne

Initié en 2015 en partenariat avec l'Observatori del païsage de catalunya, ce plan a permis aux territoires des 2 Cerdagne, espagnole et française, d'échanger sur leurs représentations des paysages et de partager des projets de mise en valeur communs : carte des paysages de Cerdagne, enquête sur les perceptions, étude sur les belvédères, ateliers pratiques, livret sur les vergers, etc. L'aspect transfrontalier a permis d'échanger, mais n'a pas permis de développer de projets plus conséquents en partenariat tel qu'envisagé initialement (cf. orientation 3.3).

Les ateliers pratiques grand public

Mis en place depuis 2015, ces ateliers à destination du grand public visent à transmettre des gestes de restauration des éléments des paysages traditionnels : murets en pierre sèche, vergers traditionnels, fleurissement des villages, haies bocagères, jardins... Il s'agit de susciter l'implication des habitants et des agents communaux, de transmettre des techniques et des savoir-faire parfois oubliés, et de montrer leur intérêt aujourd'hui pour la préservation de la biodiversité, des paysages, des circuits courts, etc. Ces ateliers ont atteint un public nombreux et varié, impliqué dans la mise en valeur de ses paysages.

Les chantiers de requalification paysagère

Initiés par le Syndicat mixte du Parcde 2015 à 2022 sous forme d'appel à projet, ces chantiers visaient à apporter une aide technique et méthodologique concrète pour requalifier des espaces à enjeux (entrées de villages, espaces d'accueil touristiques ou espaces de vie, coeurs de villages, sites patrimoniaux...). En intervenant sous forme de chantiers participatifs ou professionnels, le syndicat mixte du Parc a contribué à améliorer ces espaces sensibles en formant les acteurs du territoire (élus, entreprises, agents communaux, bureaux d'études...) à une culture d'aménagement locale intégrant les enjeux de paysage, de biodiversité, mobilités douces, d'adaptation au climat, etc. La contribution financière assez importante du Parc et de ses partenaires (Région Occitanie et Département des Pyrénées orientales) a incité les communes à mettre en place ces réalisations. Une quarantaine de projets ont été accompagnés, avec une bonne répartition sur le territoire du Parc. Les limites de cette aide concrète identifiées sont le temps d'accompagnement nécessaire pour la mise en œuvre de ces projets, et aujourd'hui les capacités budgétaires de financement de ces projets.

Retour sur les engagements des signataires de la charte

L'ETAT

Son soutien actif au syndicat mixte a permis d'œuvrer à la résorption des points de dégradation paysagère en développant les démarches d'intégration paysagère exemplaire. En effet, la DREAL a soutenu le syndicat mixte sur l'Observatoire photographique des paysages des Pyrénées catalanes, les ALUP (ateliers locaux d'urbanisme et de paysage), et sur le poste de chargé de mission. L'Etat a par ailleurs bien contribué à valoriser des sites emblématiques, mais il est à noter que le Parc n'est pas systématiquement identifié dans toutes les démarches liées aux sites inscrits ou classés de son territoire. L'Etat a soutenu la restauration et la conservation du patrimoine Vauban en appuyant le syndicat sur la réalisation des plans de gestion et en intervenant financièrement sur les travaux. Via la fondation du patrimoine, l'Etat a aussi soutenu des communes pour la restauration et la mise en valeur de leur patrimoine bâti. Il faut par contre noter que l'appui de l'Etat pour faire respecter la réglementation pour inciter les communes à pénaliser la publicité illégale a été insuffisant.

LA REGION

La Région a soutenu le Syndicat mixte dans sa mission de sensibilisation et de veille sur la richesse et la diversité des paysages du territoire, notamment avec le soutien financier pour la mise en œuvre de l'observatoire photographique des paysages, de même elle a également soutenu la mise en place des ALUP, et de l'approche paysagère et environnementale pour les PLU du Capcir. Ce soutien aux petites communes sur l'approche paysagère de leur document d'urbanisme s'est complété d'une aide financière dans le cadre d'un dispositif d'aide de « Qualité paysagère » mis en place par le syndicat mixte. L'attention est aussi portée sur la qualité paysagère dans les projets communaux soutenus par les dispositifs d'aide aux communes de type aménagement des espaces publics, désimperméabilisation, végétalisation. Par son soutien dans le cadre de la mise en place de pôles d'échanges multimodaux ainsi que sur le Train Jaune, élément emblématique du Parc, la Région a aussi tenu son rôle pour valoriser cet élément structurant du patrimoine et paysage local.

LE DEPARTEMENT

La loi NOTRe a redistribué les compétences et supprimé la clause de compétence générale pour les Départements et les Régions. Il a toutefois pu contribuer aux opérations de requalification des entrées de bourgs dans le cadre du co-financement et d'appels à projets en partenariat avec le syndicat mixte. L'appel à candidature « Requalification paysagère » lancé en partenariat a permis de mutualiser les moyens du Département et du PNR pour proposer un appui technique et financier aux projets d'entrées de villages, de zone d'accueil touristique et de point noir paysager. A noter aussi que le Département a apporté son soutien à la requalification de la maison du Parc par la création d'un sentier d'interprétation et son équipement sur un espace dégradé qui a pu être restauré et valorisé.

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNES

Il faut noter qu'à ce jour la compétence en matière de publicité a été prise par les communes du territoire, mais peu d'actions de sensibilisation ou de contrôle ont été menées par les collectivités elles-mêmes.

Plusieurs ALUP ont été réalisés avec le concours des communes (Catllar, vallée de la Têt, Capcir), permettant d'associer les habitants à (re)connaître les paysages de leur commune pour une meilleure prise en compte. De nombreuses communes ont mis en œuvre des opérations d'aménagement pour requalifier leur entrée de bourg, et on peut affirmer une mise en œuvre localement des objectifs de qualité paysagère spécifiques à chaque unité par l'intégration de ces objectifs dans une partie des documents d'urbanismes locaux. De même, les coupures d'urbanisme ont été respectées dans le cadre des PLU. Le PLUi de Cerdagne propose par exemple des zonages agricoles spéciales (Ap) permettant de protéger les silhouettes villageoises.

Par contre, il a été difficile pour les collectivités locales de véritablement s'inscrire dans les démarches de conservation, de protection et de mise en tourisme du Train Jaune ainsi que dans la mise en œuvre d'opérations de réhabilitation et d'aménagement sur les sites inscrits et classés (UNESCO notamment), essentiellement pour des raisons de coûts liés à ces travaux. Il faut néanmoins signaler que la communauté de communes Conflent Canigó a produit un règlement patrimonial dans son PLUi pour le site de Villefranche de Conflent, et que cette dernière et la communauté de communes Pyrénées Catalanes ont délibéré pour élargir la zone tampon des sites UNESCO.

Ce qu'il faut retenir

Les points forts

- La production d'outils de connaissance des paysages et de leur évolution (observatoire photographique, plan de paysage transfrontalier de Cerdagne, supports de sensibilisation...)
- la réalisation d'animations et d'ateliers pratiques autour des paysages (vergers, bocage, jardins, pierre sèche...), faisant de ce thème un patrimoine commun vivant et partagé, et transmettre des savoir-faire
- la disparition de nombreux points noirs paysagers, du fait de la réhabilitation de chantiers touristiques, de bâtiments désaffectés en particulier
- L'intégration d'éléments de paysage caractéristiques du territoire (murets, vergers, bocage, panoramas, axes de découverte, sites emblématiques, etc.), et les points de sensibilités nécessitant une amélioration (entrées de villages, points noirs paysagers, espaces d'accueil, publicité illégale) dans les différents documents de planification des collectivités.
- la mise en place d'opération concrètes de requalification des paysages, aux côtés des communes, et la montée en compétence associée (chantiers de requalification, dispositifs de signalisation d'information locale [SIL]),
- des partenariats ayant progressé (CAUE, observatoire des paysages catalan, Petites villes de demain pris en charge par les Communautés de Communes...)

Les points faibles, non atteints ou non réalisés

- **la publicité illégale** reste prégnante sur le territoire et difficile à éliminer, au vu des comportements et du manque d'appui pour la pénaliser, malgré les actions de concertation menées par le Pnr
- **certains points noirs paysagers** restent très prégnants, notamment ceux liés aux dépôts de véhicules/matériaux
- **la valorisation des sites UNESCO** et du patrimoine du **train jaune** est à renforcer, étant donné la dégradation de leurs abords. Les coûts d'aménagement, la complexité des procédures (AVAP, projets d'aménagement), le nombre d'intervenants, et le manque d'animation sur ces sites représentent des freins à la mise en valeur. Les engagements des signataires dans la préservation et la valorisation de ces sites a parfois été relégué au second plan lorsque des aménagements de sécurité coûteux ont dû être réalisés (double centre technique routier CD66/Etat par exemple).

- **La mise en valeur des sites et des espaces emblématiques** (sites classés, citadelles Vauban, abords de monuments historiques, ligne du train jaune...), identifiés comme un enjeu paysager et touristique important, a été réalisée de manière partielle selon les sites : certaines démarches vertueuses ont pu engager une réelle préservation et qualification des paysages (Grand site Canigó ou site classé des Bouillouses), tandis que d'autres se sont heurtés à des difficultés de procédures, partenariales ou financières (cf fiche 2.1.2 et 2.2.2), sur les sites Vauban en particulier, souffrant d'un manque de moyens. La mise en valeur des gares du train jaune est engagée, notamment avec le projet de création de Pôles d'échanges multimodaux. Certains sites restent dégradés et peu qualitatifs.

Et demain ? Points d'attention et perspectives

L'installation d'infrastructures d'énergies renouvelables ou routières de taille importante, la multiplication d'antennes relai, les sécheresses consécutives ou l'abandon de plusieurs stations de ski impactent aujourd'hui fortement les paysages des Pyrénées catalanes, amenés à évoluer assez rapidement. Ces transformations peuvent être accompagnées, atténuées ou mieux comprises par le Parc et ses acteurs dans le cadre du futur projet de Charte. Les points d'attention pourront notamment être de :

- **mieux encadrer l'intégration paysagère des infrastructures énergétiques**, de téléphonie ou routières, peu étudiées dans la Charte du Parc, et prépondérantes au vu des tendances actuelles
- **poursuivre la requalification des sites Vauban et les abords du train jaune** en priorité, sites majeurs étant donné leur fréquentation (publicité, parkings...)
- **poursuivre le travail de suppression de la publicité illégale** en ciblant les espaces les plus fréquentés et pollués visuellement, en s'appuyant sur les Communautés de Communes lorsqu'elles ont la compétence
- **veiller à une meilleure association du Parc** par ses partenaires sur l'intégration paysagère des équipements d'entrées de bourgs, aux appels à projets Nature en ville / Biodiversité pour mutualiser les moyens et les aides, ou bien encore dans le cadre de la gestion des sites emblématiques, notamment sur les volets techniques paysagers ou environnementaux.

4.7 - Planifier pour une meilleure gestion des ressources et des espaces

Contexte

Avec l'apparition du SRADDET, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires, adopté en 2022 par la Région, et l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) apparue avec la loi Climat et Résilience (2021), la thématique de la gestion des espaces s'est vue renforcée. Les politiques publiques tel que les contrats Bourg Centre de la région, le dispositif Petite Ville de Demain ou celui d'Action Cœur de Ville sont apparus. La stratégie des aires protégées portées par l'Etat a aussi connu des évolutions, l'Etat ayant posé une nouvelle méthode de travail et de nouveaux objectifs en lien avec le Pacte vert européen, les objectifs de développement durable des Nations Unies, ou la loi biodiversité de 2016. Cette politique nationale de gestion des espaces naturels est aussi impactée aujourd'hui par la loi APER de 2023, et par l'application du règlement de 2024 sur la restauration de la nature.

Cette orientation est l'une des plus stratégique de la charte 2014-2029. Elle pose d'une part une méthode opérationnelle pour la médiation et la gestion de conflits et d'autre part les grands principes, intangibles, d'une gestion concertée et équilibrée des espaces, reposant sur une stratégie d'accueil, avec notamment l'objectif du maintien des domaines de ski alpin dans les périmètres circonscrivant les aménagements existants ou la modernisation et/ou la requalification des infrastructures. Cette partie traite aussi de la sensibilisation des professionnels et du grand public à la sensibilité des espaces naturels et de la circulation motorisée dans les espaces naturels, autre thématique forte dont l'animation est confiée au Parc.

La question de la gestion des flux en espaces naturels est devenue prépondérante dans la gestion des espaces après le covid, notamment en période estivale. Il avait été constaté que le sujet était peu investi par le Pnr au moment de l'évaluation à mi-parcours. Depuis, le déploiement d'un réseau d'ambassadeurs montagne a été coordonné par le Pnr, avec l'ensemble des partenaires concernés. La circulation motorisée dans les espaces naturels est un sujet primordial, notamment dans les secteurs frontaliers de Cerdagne sur lequel le Pnr peine à avancer. Il a donc été décidé de mobiliser une partie des fonds NATURA 2000 sur ce sujet, dispositif dont l'animation est intégrée à cette orientations de meilleure gestion des espaces. A cet égard, il faut noter que le dispositif NATURA regroupe de nombreuses actions qui servent de nombreux enjeux de la charte. Le choix a été de traiter le dispositif ici – les sujets liés à NATURA dans d'autres parties du bilan renverront le lecteur ici.

Tout au long de la durée de la charte, cette orientation (et particulièrement l'objectif 1.2.2) aura guidé les avis rendus par le Pnr. Et notamment sur les aménagements proposés par les domaines de ski alpin : projet de grand domaine entre Font Romeu / Les Angles / Formiguères, remplacement du télésiège de Porté Puymorens, création de pistes à Pyrénées 2000, remplacement du télésiège de Formiguères par un télémix, renouvellement du télécabine retour station de Font Romeu, piste de luge de Font Romeu, changement de télésiège sur le Cambre d'Aze...).

Ce que prévoit la charte

- 1.2.1.** Développer la concertation et la médiation
- 1.2.2.** Gérer la fréquentation pour préserver la qualité des espaces naturels
- 1.2.3.** Réduire la consommation d'espace par un urbanisme de qualité visant la préservation des terres agricoles et des espaces naturels
- 1.2.4.** Gérer les aires naturelles protégées
- 1.2.5.** Gérer les sites Natura 2000

> La mesure 123 fait l'objet d'un traitement séparé (voir le zoom en fin de partie)

En un coup d'œil

Application des plans de circulation par massif avancée des plans de circulation : **3 plans réalisés sur 9 prévus**

30 à 40 avis rendus par an auprès des services de l'état : vérification de la compatibilité des projets d'aménagement avec les objectifs de préservation des espèces patrimoniales prioritaires

Nb d'aires protégées créées dans le cadre de la SCAP : 0

Forte diversité de thématique dans les conflits d'usages traités : enjeux agro-sylvo-cynégétique, brulage dirigé pour la préservation de l'arnica, nombreuses réunions annuelles par secteurs géographiques chaque année pour aborder en transversalité la gestion des espaces agricoles, forestiers et naturels

Un syndicat mixte porteur de l'animation de **6 sites Natura 2000, 3 ZPS et 3 ZSC**

10 contrats de gestion NATURA mis en œuvre (hors MAEC) : 10 sur le Madres – 2 sur le CCC - 0 MPC

251 projets accompagnés dans le cadre d'évaluation des incidences via l'animation NATURA 2000

28 animations réalisées pour grand public dans le cadre de NATURA 2000

Les Actions phares

Action d'anticipation de l'arrivée du Loup

Jusqu'ici, le retour du loup n'a donné lieu qu'à quelques attaques avérées sur les troupeaux domestiques. La rareté des incidents au niveau local tient à deux raisons : un agropastoralisme majoritairement bovin et équin et une présence exclusive de loups mâles (pas de meute). La plupart des spécialistes s'accordent à considérer cette situation comme transitoire et comme probable le risque d'attaques futures sur des troupeaux domestiques. Il faut donc se préparer à une installation pérenne de l'espèce dans les années à venir. Dans ce contexte le Pnr a lancé à l'automne 2020, en partenariat avec les Réserves Naturelles Catalanes, des actions expérimentales en vue d'une « gestion du risque loup » auprès de deux fermes. Il s'agissait d'optimiser les mesures de protection et de disposer de références pour déployer d'autres actions de prévention sur le territoire. Accompagné par l'Institut pour la Promotion et la Recherche sur les Animaux de protection (IPRA) et une promotion d'étudiants en fin d'étude (mastère spécialisé « Éco-Ingénierie »), un travail a été effectué, traitant des acteurs concernés et de leur positionnement, des enjeux associés et des leviers de concertation et de prévention. En tenant compte des préconisations réalisées, le Pnr anime depuis, avant la montée en estive, des « réunions de secteurs » en Cerdagne et Capcir. Elles ont pour objectif de partager un maximum d'informations sur l'état des populations de loup sur le territoire et plus globalement d'établir un lien de confiance entre les groupements pastoraux et les institutions.

La mise en place d'une « charte éco-événement »

Le territoire accueille depuis plusieurs années un grand nombre de manifestations sportives. La diversité de ses paysages offre en effet de multiples possibilités de pratiques. En plus des aspects réglementaires concernant l'encadrement des manifestations sportives dans les espaces naturels, pour lequel le syndicat mixte est associé, ce dernier souhaite être partenaire des organisateurs engagés dans une démarche dite éco responsable qui bénéficie à l'économie locale. Depuis 2018, le syndicat mixte accompagne ainsi les porteurs de projets événementiels du territoire pour l'intégration d'une dynamique de développement durable dans les manifestations sportives, au travers d'un document cadre proposé aux organisateurs : la « charte d'engagement éco-événement ». Cette démarche de progrès repose sur les critères suivants : respect de la biodiversité et des milieux naturels ; restauration en produits locaux et valorisation du territoire ; limitation des déchets ; transports et accessibilité ; sensibilisation au territoire ; signalétique et balisage. En contrepartie des engagements de l'organisateur, le syndicat mixte s'engage dans l'accompagnement technique pour le développement de la démarche et dans l'accompagnement financier (participation financière à la fourniture de lots « locaux »). Il réalise également un audit de contrôle le jour de l'évènement. Plusieurs évènements sportifs déjà accompagnés depuis la mise en place de la charte : Cata'landsnow (2020 / Font-Romeu), 100 Miles Sud de France (2022 / Font-Romeu), Coupe du monde de parapente (2023 / Targasonne), Trail du Puigmal (2024 / Err).

Campagne de sensibilisation #quelamontagnestbelle !

#QueLaMontagneEstBelle est une campagne de sensibilisation réalisée pour sensibiliser les visiteurs aux bons gestes à adopter en espaces naturels. En 2020, le Parc se saisit de cet enjeu suite à la hausse de fréquentation observée dans les espaces naturels, suite au déconfinement. L'objectif est d'aborder des sujets essentiels, sans braquer les visiteurs en quête de détente dans la nature. Des pictogrammes illustrent des recommandations dans un style rétro, une évocation de chanson populaire les complète. En plus de la création de visuels et d'outils de communication, un très important relai auprès des médias locaux a été réalisé. Le journal l'Indépendant publie, chaque semaine en été, le portrait d'un usager de la montagne (berger, accompagnateur en montagne, forestier, médiateur pastoral...). Avec la même approche, un partenariat radio existe avec France Bleue Roussillon. Toutes les thématiques incontournables à la préservation des espaces naturels sont abordées. En 2023, le Parc a développé une déclinaison VTT de la campagne, avec des messages adaptés pour les deux-roues. Au regard du succès, elle a été reprise et développée à l'échelle nationale par la Fédération des Parcs naturels régionaux sous le nom « Quand on arrive en Parc ».

Le comité de gestion du site des Bouillouses et l'instance de coordination du site classé du Canigó

La charte identifie très clairement la nécessité d'une gestion coordonnée sur les 3 sites classés du Carlit (Bouillouses, Lanoux et Camporells). C'est pourquoi, dès 2017, le syndicat mixte du Parc a répondu à un appel à projet auprès de la fondation de France, pour l'élaboration d'un plan de gestion des zones humides sur le secteur des Bouillouses. Cet accompagnement, co-financé par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et la DREAL a permis de réaliser un diagnostic écologique du site et la mise en place d'une concertation spécifique pour identifier les problématiques et les éventuels conflits d'usage, en lien avec la préservation des zones humides, avec tous les usagers du site. Le partenariat entre le Département et le syndicat mixte du Parc s'est progressivement poursuivi et se renforce d'année en année. Le 04 juillet 2023, le Conseil départemental a réuni le premier comité de gestion du site des Bouillouses, rassemblant une quarantaine de partenaires et acteurs du site. Il s'agit d'une instance de discussion, permettant d'informer sur les actions en cours (ex : suivis, inventaires), de discuter des enjeux du site (ex : gestion de la fréquentation) et des projets à venir.

C'est dans ce cadre qu'a été élaboré une feuille de route. Cette feuille de route doit répondre aux enjeux et objectifs soulevés collectivement, en proposant des actions opérationnelles sur le court et le moyen terme. Cette instance se réunit depuis deux fois par an. Dans le même esprit, le syndicat mixte Canigo Grand Site de France anime une « instance de coordination du site classé », réunissant l'ensemble des structures concernées, auquel participe le syndicat mixte du Parc.

Mise en place d'un contrat ni agricole et ni forestier sur la commune de Porté-Puymorens

La commune de Porté-Puymorens est située sur le site Natura 2000 du Capcir-Carlit-Campcardos. Une étude réalisée sur le territoire communal entre 2018 et 2019 a souligné plusieurs enjeux notamment relatifs à la conservation du milieu, aux habitats d'intérêt communautaire (pelouses d'altitude et espèces associées) et à la gestion pastorale. A été mis en exergue une problématique de fermeture de milieux, notamment par du genêt et du genévrier, résultant en la diminution des habitats protégés de pelouses d'altitude et en dégradant les habitats favorables à l'avifaune (perdrix grise notamment). Une réflexion a alors été initiée pour reconquérir, revaloriser et restaurer cette zone intermédiaire proche du village. Il a donc été proposé la réalisation d'un contrat ni agricole ni forestier, outil de Natura 2000. Ce contrat, en faveur des pelouses d'altitude et de la perdrix grise des Pyrénées, a été mis en œuvre suite à une concertation avec la commune, les éleveurs, la Fédération de chasse départementale et les ACCA et AICA locales. L'implication de ces acteurs majeurs du territoire permet de pérenniser les résultats de ces actions dans le temps grâce à la valorisation du secteur par les troupeaux. Les travaux, financés par l'Europe, l'État, la commune et le syndicat mixte du Parc, ont été réalisés à l'automne 2019 par l'entreprise SERPE et ont permis la restauration de 8.9 hectares de pelouses d'altitude.

Mise en place d'une sensibilisation in-situ du grand public en zone Natura 2000

Durant les saisons estivales 2023 et 2024, des accompagnateurs en montagne professionnels du territoire ont été recrutés pour faire de la sensibilisation aux bons gestes à adopter en espaces naturels sur 4 secteurs très touristiques et avec des enjeux de biodiversité majeurs, tous situés en zone Natura 2000. Directement aux contacts des pratiquants et visiteurs de ces espaces naturels, ces « ambassadeurs montagne » vont à la rencontre de ceux-ci pour échanger sur des sujets variés : faune et flore endémiques et emblématiques de nos territoires, risque incendie, déchets, réglementations liées à la baignade dans les lacs d'altitude, aux chiens etc. De manière générale, le bilan de ces missions de sensibilisation est très positif, et de l'avis commun du groupe de travail lié au sujet, la présence humaine en montagne est de plus en plus nécessaire au vu des enjeux grandissants liés à la surfréquentation et à la préservation des sites.

Portage et animation des Projets Agro-environnementaux et climatiques.

La mise en œuvre des contrats de gestion à vocation agricole (MAEC) présents sur les sites Natura 2000 représente une part importante du travail mené par les chargés de missions Natura 2000. En concertation avec les partenaires du territoire, cette action est détaillée dans la partie 4.4.

Retour sur les engagements des signataires de la charte

ETAT

Sur les projets relevant de la gestion de la fréquentation, la DREAL a été très mobilisée via l'inspecteur des sites pour tout ce qui relève de la stratégie d'accueil en espace naturel. Pour autant, aucune opération particulière n'a été mise en œuvre par l'Etat, que cela soit le renforcement de la surveillance, les plans de contrôle ou la mise en place de comités de pilotages spécifiques aux Unités Touristiques Nouvelles.

L'Etat français s'est engagé à faire respecter les Directives européennes définies. Pour se faire, la France a choisi de mettre en œuvre l'outil Natura 2000 à travers une approche concertée et une gestion contractuelle basée sur le volontariat. C'est dans le cadre de l'appui à cette politique qu'il a pu en continuer informer le syndicat mixte des évolutions réglementaires, apporter des données de cadrage technique et accompagner en tant que gestionnaire des fonds européens au financement des postes.

REGION

Que ce soit par le financement de certains projets de modernisation des domaines de ski ou par le soutien au Pnr dans ses actions pour anticiper, gérer et réduire les conflits d'usage, la Région est intervenue pour aider à améliorer la gestion de la fréquentation des espaces naturels (exemple : expérimentation de brigades incendies via l'outil NATURA 2000 piloté par le Pnr).

Depuis le 1er janvier 2023, le suivi de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres a été transféré aux Régions. En Occitanie, ce transfert de compétence concerne 221 sites répartis dans l'ensemble des départements en Occitanie. Pour chaque site, la Région a désigné un élu régional référent qui suit les comités de pilotage. Dans le cadre de la Stratégie régionale pour la biodiversité, l'outil Natura 2000 est ciblé pour ses modalités de contractualisation pouvant permettre une adaptation de la gestion en faveur de la biodiversité.

LE DEPARTEMENT

S'il n'a pas véritablement pris appui sur le syndicat mixte pour mener des réflexions dans le cadre de ses propres travaux concernant les espaces naturels du Parc (établissement de plan de gestion par exemple), le Département a par contre mis en place le comité de gestion des Bouillouses, dont il est le gestionnaire, y invitant et y engageant le syndicat mixte, et permettant de travailler à une gestion globale et cohérente des 3 sites classés des Bouillouses, du Lanoux et des Camporells.

Sur la question de la fréquentation des espaces naturels, le Département a travaillé sur le déploiement de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI, instance de concertation entre acteurs associatifs et institutionnels des sphères sportives, environnementales ou touristiques autour des activités de pleine nature), en y associant le syndicat mixte. Le Département a aussi élaboré une stratégie départementale des sports et loisirs de nature où la gestion de la fréquentation a une place importante.

Il est par ailleurs animateur d'un réseau technique de gestionnaires d'espaces naturels qui a pour objectif de faciliter l'échange d'information et de travailler sur des enjeux communs. Le guide des manifestations sportives en milieux naturels, coconstruit avec les gestionnaires, a été la concrétisation opérationnelle de cette coopération, tout comme l'annuaire de l'ingénierie écologique rassemblant tous les acteurs utiles sur le sujet.

L'évaluation environnementale du PDESI permet de garantir le respect des prescriptions écologiques lors de l'inscription de sites de pratiques sportives au PDESI en instaurant une notice environnementale obligatoire pour tout dépôt de dossier.

En tant que gestionnaire d'espaces naturels protégés (Site des Bouillouses, RNR de Nyer, Site N2000 Chiroptères...) le Département a contribué à la gestion des aires naturelles protégées.

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNES

Par leur participation assidue au groupe de travail Urbanisme et Espaces Naturels, pour venir présenter leur projet, avant avis en comité syndical, les collectivités locales ont toujours joué le jeu de la discussion sur les enjeux liés aux espaces naturels du Parc. Quand elles l'ont jugé nécessaire, elles ont fait appel à l'équipe technique du Parc pour les accompagner sur les projets d'aménagement des espaces naturels (exemple : travail sur la vallée de Font Vive, projet VTT XCO.), parfois en lien avec la fréquentation (lac de Matemale, Vallée du Passet, vallée de la Carança).

Il était aussi attendu que soit mis en œuvre de manière concertée des actions de gestion de la circulation motorisée dans les espaces naturels, et que les communes prennent les arrêtés municipaux correspondant dans un délai d'un an pour les secteurs prioritaires et dans un délai de 3 ans pour les autres secteurs à compter du renouvellement du classement du Parc. Ce travail sera à reprendre avec les communes ; il y a beaucoup d'hétérogénéité dans les arrêtés. On peut mentionner quelques opérations « coup de poings » organisées avec les services de l'Etat, pour contrôler des contrevenants. Mais il y a une forme de désabusement des collectivités face aux incivilités et au non-respect des règles. Il faudrait plus de moyens, mais les linéaires de pistes sont trop importants. Le travail d'animation de l'équipe technique du Parc sur ce sujet n'a pas été suffisant ni abouti.

Toujours en ce qui relève de la fréquentation des espaces naturels, il était aussi attendu que soient proposés des sites d'accueil pédagogiques des espaces naturels. Quelques communes ont mis en place des sentiers d'interprétation, avec le concours de l'équipe du Parc. On peut citer par exemple Réal, Les Angles, Font Romeu, Formiguères, vallée du Carol, Ste Léocadie.

Les communautés de communes et les communes font partie du comité de pilotage (COPIL) des sites Natura 2000 et, à ce titre, participe à l'animation des sites. Elles font parties des collectivités ayant droit de vote au sein du COPIL. Les Présidents de COPIL sont des élus locaux issus de ces entités. Elles prennent en compte le périmètre du site en l'intégrant dans leur document de planification et les projets d'aménagement.

Ce qu'il faut retenir

Les points forts

Le syndicat mixte du Parc identifié et partie prenante des comités de pilotage ou de coordination des sites classés (comité de gestion du site des Bouillouses, l'instance de coordination du site classé du Canigó)

La mise en place d'une politique générale de médiation sur les espaces naturels (campagne #QueLaMontagneEstBelle ; médiateurs pastoraux ; prestations de sensibilisation effectuées par des accompagnateurs en montagne ; brigades incendies ; élaboration d'un guide des projets en milieu naturel à destination des porteurs de projets)

Un travail de la gestion de l'espace en forte transversalité (ex : allant jusqu'à l'organisation de réunions de secteurs ; permettant de croiser les questions de l'usage des espaces agricoles, forestiers et naturels).

Des habitudes de travail liés à la gestion des sites NATURA 2000 ou à la régulation de certains conflits établies et pilotées par le syndicat mixte dans de nombreux cas

Amélioration et renforcement du portage de l'animation des sites NATURA 2000 (mise en place d'une instance de concertation dédiée avec la création du « Bureau Natura 2000 » permettant le portage de projet à grande échelle, augmentation des équivalents temps plein affectés à la mission, passant de 1.5ETP en 2015 à 2.5 ETP en 2024).

Un Investissement plus important du Parc à l'échelle nationale sur NATURA 2000 avec l'intégration et la participation au comité des élus, porté par la mission « inter-réseaux », ainsi qu'au travers de l'organisation et de l'accueil du premier Congrès national Natura 2000 à Matemale en 2022.

Les points faibles, non atteints ou non réalisés

Difficulté de mobilisation pour certains acteurs de terrains dans les COPIL Natura 2000 : notamment des élus, qui ont parfois du mal à se retrouver dans cette instance.

Aucune création d'Aires Protégées (SCAP). Aucune nouvelle action n'a été engagée par les collectivités sur ce sujet. Seul l'ONF sur le massif des Camporells a porté une démarche préalable à un classement de protection identifié dans la nouvelle SNAP (de forêt d'exception, à réserve nationale puis aujourd'hui réserve biologique dirigée). Je crois que la réserve biologique dirigée portée par l'ONF se situe sur la commune de Casteil. Il s'agit d'une aire protégée

Dans le cadre de la stratégie nationale des aires protégées, **les services de l'Etat départementaux n'ont pas retenu les propositions faites par le PNR et les RNN**, ni la proposition de travail de concertation et de gouvernance, préalable indispensable à la mise en œuvre de la stratégie nationale

Un manque de moyens humains et financiers pour la mise en œuvre de NATURA 2000, au regard de la taille, des enjeux et des caractéristiques (milieu de montagne) des sites pour la mise en œuvre des DOCOBS (que ce soit pour la production de données sur les espèces et habitats, la mise en œuvre de mesures de gestion, assurer la régularité de l'animation, réaliser les actions de communication).

L'une des spécificités des sites Natura 2000 du territoire est d'être largement déclaré à la PAC. Cette caractéristique rend le déploiement d'autres outils de contractualisation très difficile puisque si une parcelle est déclarée à la PAC, seul le contrat MAEC peut être proposé.

Actions administratives lourdes et chronophages pour NATURA 2000, principalement induites par le fonctionnement de l'outil Natura 2000, parasitant la mise en place d'actions concrètes et d'avancement de la mise en œuvre du DOCOB. Ce point de blocage est mis en avant par les chargés de mission depuis 2017.

Un manque de moyen humain pour assurer l'ambition de couvrir le territoire de 10 plans de circulation motorisée dans les espaces naturels

Et demain ? Points d'attention et perspectives

Equilibre agro-sylvo-cynégétique : un travail nécessaire dans le cadre de la conciliation des usages, dans un contexte d'une tension entre présence accrue de cervidés et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles,

Gestion de la Circulation Motorisée en Espaces Naturels : engager un travail de diagnostic des pistes réglementées sur les secteurs et renouveler le diagnostic de territoire, à travailler en lien avec les opérateurs touristiques, particulièrement sur le secteur Cerdagne/Capcir,

Améliorer la connaissance des flux au regard des sensibilités du territoire : **mise en place d'un observatoire de la circulation motorisée**, de campagne de mesures de la fréquentation,

Engager un travail de réflexion sur la **qualification et le dimensionnement des infrastructures d'accueil** permettant de contenir les flux motorisés, voire de stratégies de communication pouvant aller jusqu'à du démarketing

Se réinterroger sur l'organisation de l'équipe du Pnr sur la mission mobilité et circulation (maintien de la mission à NATURA 2000 ou autre organisation interne)

Renforcer la coordination des actions de gestion et de médiation en espaces naturels, tout particulièrement en lien avec le Syndicat Mixte du Ganigó Grand Site dont le périmètre se superpose avec de nombreuses communes du Parc. Cela a été expérimenté en période estivale sur la médiation et doit être continué.

Sur un territoire richement doté d'aires de protection, **donner la priorité sur les aires protégées à une amélioration qualitative de leur gestion et de leur conservation** (coordination, gouvernance, conciliation). Cela passera notamment par un **travail sur l'appropriation de la notion de biodiversité**, aux enjeux mal ou peu appréhendés par les acteurs du territoire.

S'interroger sur la pertinence d'une transposition des objectifs de la SCAP dont les secteurs étaient identifiés dans le plan de Parc en 2014, dans les nouveaux objectifs de la SNAP.

Continuer les travaux sur les grands prédateurs. Actuellement en situation de front de colonisation et sans meute, le Parc doit continuer à anticiper le retour du loup pour éviter autant que possible des situations de blocage.

ZOOM sur la mesure « 1.2.3. Réduire la consommation d'espace par un urbanisme de qualité visant la préservation des terres agricoles et des espaces naturels »

En un coup d'œil

100% des communes couvertes par un document d'urbanisme compatible avec la Charte (Carte communale, PLU ou PLUi) -> 2 PLUi valant SCoT (CC Conflent Canigo et CC Pyrénées Cerdagne), 1 SCoT (CC Pyrénées Catalanes), 1 Carte Communale (Réal), 6 PLU (Les Angles, Font Romeu, La Cabanasse, Formiguères, Fontrabiouse, St Pierre dels Forcat) 12 communes au RNU.

Les trois intercommunalités du territoire sont couvertes par une démarche SCOT

3 EPCI aujourd'hui dotées de document de planification intégrant l'identification/protection des trames vertes et bleues.

100% des documents de planification ont intégré les TVB -> élément obligatoire depuis la loi ALUR de 2014

54 communes sur 66 couvertes par un document de planification type grenelle 2 soit 82% des communes du Pnr.

57 avis d'urbanisme rendus depuis 2014.

Les Actions phares

Accompagnement des communes dans leurs démarches de planification

Cela constitue l'une des missions centrales du Parc, en lien notamment avec son rôle de personne publique associée (PPA ci-après). L'équipe technique du Parc apporte des conseils aux communes souhaitant une expertise sur les modalités de modification/élaboration de leurs documents de planification. Ainsi elles bénéficient d'apport de méthode leur permettant de définir quelle stratégie entreprendre (quel type de procédure selon leur besoin, relecture du cahier des charges avant consultation de cabinet d'études, participation au comité de sélection) et définition des enjeux à prendre en considération dans le cadre de la procédure visée. Le syndi est présent tout au long de la procédure pour accompagner les collectivités dans le processus d'écriture des documents de planification, il peut apporter des recommandations aux élus et aussi les alerter si des projets ne sont pas conformes à la Charte du Parc.

Instruction des documents de planification en qualité de PPA

Le syndicat mixte du Parc fait partie des Personnes Publiques Associées au titre de l'article L.132-7 du code de l'urbanisme. Ainsi il doit rendre un avis consultatif sur les projets de documents de planification ainsi que sur les évaluations environnementales sur les projets. Les analyses techniques des chargés de missions sont systématiquement discutées en groupe de travail urbanisme et environnement (ce dernier regroupant des élus du Pnr, les PPA ainsi que les associations agissant sur les espaces naturels, agricole et urbain). Après échanges lors de cette instance, une proposition d'avis est proposée aux élus du Parc en comité syndical pour validation. Après avis rendu sur les dossiers, les réserves du Parc ont toutes été prises en considération, garantissant la compatibilité entre les documents de planification et la charte du Parc. Il est à noter qu'un projet allant à l'encontre de la charte du Parc a été autorisé : le projet d'extension de la remontée mécanique du domaine de Porté Puymorens. Au moment du changement de télésiège, la gare d'arrivée a été élevée d'environ 200m permettant une extension du domaine skiable (au-delà du domaine existant) par deux nouvelles pistes, ce qui n'est pas prévu par la charte. Ce projet n'a pas été soumis à étude d'impact, le syndicat mixte n'a donc pas pu se prononcer sur ce dossier en qualité de personne publique associée.

Accompagnement des communes pour définir une stratégie de revitalisation urbaine et conseil d'aménagement.

Le Parc a développé un accompagnement sur les projets urbains des collectivités, en s'appuyant sur deux dispositifs. D'une part les Ateliers Locaux d'Urbanisme et de Paysage (ALUP) : ces ALUP sont des instances de concertation entre élus, population locale et techniciens du Parc. Ils visent à coconstruire des projets urbains (renouvellement ou extension) sous forme d'ateliers destinés au grand public et de visites de terrains, l'objectif étant de proposer un programme d'aménagement, sur lequel s'appuie le PADD. L'exemple de l'ALUP effectué sur la commune de Catllar est à retenir puisque les pistes de projet définies dans le cadre de l'atelier ont été retenues et figurent aujourd'hui sous forme d'Orientation d'Aménagement et de Programmation dans le PLUi de la communauté de communes Conflent Canigo. Des ALUP Vallée de la Têt et Capcir ont aussi été initiés, entre plusieurs communes. Cette démarche d'ALUP n'a pas été reconduite par le syndicat mixte du Parc suite à la prise de compétence Planification (dans le cadre de l'élaboration des PLUI et du SCOT) des 3 communautés de communes.

Plus récemment, l'équipe technique du Parc s'est appuyée sur autre outil, développé par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, l'Ateliers Hors les Mûrs. Il vise à accompagner les collectivités à la définition d'un projet de territoire en s'appuyant sur des universités.

Le projet rassemble deux écoles/facultés d'enseignements complémentaires, les élus du territoire de projet et les techniciens du Parc. Les étudiants et professeurs se déplacent sur site, puis travaillent sur le projet pendant un an. La restitution du projet se traduit par un diagnostic du territoire déclinant sur des propositions d'aménagement, qui sont proposés aux élus pour venir enrichir leur document de planification ou de projet urbain. Deux ateliers ont été réalisés sur le Parc, l'un sur la vallée de la Vanéra (regroupant les communes de Palau-de-Cerdagne, Osséjà et Valcebollère), l'autre sur la commune de Bolquère. Les deux ateliers ont contribué à la stratégie de revitalisation des villages en inscrivant des principes issus des ateliers dans les dossiers de subvention « Bourg-Centre ».

Retour sur les engagements des signataires de la charte

ETAT

En matière d'aménagement et d'urbanisme, il était prévu d'intégrer ou à minima d'inviter le syndicat mixte dans les Commissions Départementales de la Nature des Paysages et des Sites. Le syndicat mixte a été appuyé la plupart du temps par les services de l'Etat dans la traduction des objectifs et mesures de la Charte dans les documents d'urbanisme, de planification, et d'aménagement, bien que pour certains projets son avis n'ait pas été demandé.

Parmi les autres engagements pris en 2014, il était attendu que l'Etat s'assure, en application du code de l'environnement, que les documents d'urbanisme soient compatibles avec la Charte et le plan du Parc. Les deux PLUI et le SCOT sont aujourd'hui compatibles avec la charte, ainsi que les PLU de Font Romeu et des Angles. Mais les autres communes de la communauté de communes Pyrénées Catalanes sont désormais retombées au RNU. Cela est problématique pour des communes subissant une forte pression foncière (ex : Bolquère). Enfin, sur cette question de la consommation d'espace, l'Etat s'était engagé à définir et mettre en place le fonctionnement d'observatoires fonciers et immobilier dans le cadre partenarial. Cela n'a pas été fait.

LE DEPARTEMENT

La réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) fait l'objet d'avis du Département lors de la rédaction de documents d'urbanisme en tant que personne publique associée. Ces avis préconisent une stratégie de sobriété foncière et veillent à proposer des alternatives.

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNES

Parmi les engagements importants de cette charte, il y avait pour les communes de stations de ski à s'engager à maintenir les domaines de ski alpin dans les périmètres circonscrivant les aménagements existants en menant une réflexion sur la modernisation, la requalification et les nouveaux aménagements au sein de ces périmètres. Sur la commune de Porté Puymorens, le prolongement du télésiège existant avait reçu un avis favorable de la DREAL et a été dispensé d'étude d'impact en amont d'une sollicitation "pour la forme" du Parc (hors procédure) qui sans étude environnementale, n'a pu donner d'avis sur l'impact de ce dossier et au regard de la compatibilité avec la Charte. Le projet ne faisait pas apparaître l'ouverture de nouvelles pistes, car elles étaient existantes mais certaines "inaccessibles gravitairement", donc non utilisées, d'où la nécessité pour l'exploitant de prolonger le télésiège vers la crête et de donner ainsi accès à des pistes plus hautes en altitude. Ce projet a été validé par arrêté préfectoral.

En 2014, l'organisation territoriale était insuffisante sur la question de l'urbanisme. Aujourd'hui le territoire est couvert à 100% par des SCOT, dont les échelles posent néanmoins question, et dont à ce jour, il n'existe pas de comité de pilotage permettant de les piloter, à une échelle « InterSCOT ».

Pour l'essentiel, les communautés de communes ont transcrit dans leurs documents d'urbanisme et leurs opérations d'aménagement, les principes de densification de l'urbanisation et de préservation des terres à vocation agricole, ainsi que les continuités écologiques.

Il était prévu que les intercommunalités mettent en place une mutualisation des moyens opérationnels de planification urbaine et d'instruction des permis de construire, ce qui a été fait. Chacune a désormais un service urbanisme. L'équipe du Parc les a associées régulièrement aux démarches d'ALUP puis d'ateliers Hors les Murs. Mais ce sont plutôt les communes qui se sont mobilisées sur le sujet.

Par contre le syndicat mixte n'ayant pas travaillé sur les outils de maîtrise foncière, de connaissance du foncier pour anticiper les besoins et gérer la pression urbaine au regard des enjeux de préservation des espaces et des paysages, il n'a pas été possible pour les intercommunalités d'alimenter de tel dispositif, comme le prévoyait initialement la charte. Les communautés de communes sont amenées à le faire dans le cadre de l'application de la loi climat et résilience.

Aujourd'hui, les communes des deux communautés de communes de Conflent Canigó et de Pyrénées Cerdagne se sont dotées de documents d'urbanisme compatibles avec la charte, mais de nombreuses communes de la communauté de communes Pyrénées Catalanes sont encore au RNU. Sur ces territoires, ce n'est qu'à l'échelle du SCOT que sont pris en compte les continuités écologiques, les principes de densification de l'urbanisation et la préservation des terres à vocation agricole. On observe cependant que les superficies urbanisables ont été contenues ces 12 dernières années, et que les espaces sensibles ont bien été protégés de toute construction, en dehors des bâtiments liés à la sécurité des utilisateurs et aux activités agricoles et forestières, les territoires à forts enjeux écologiques.

Ce qu'il faut retenir

Les points forts

- La mise en place d'outils de consultation efficaces pour travailler avec tous les partenaires sur la thématique de l'urbanisme (groupe de travail urbanisme, ateliers locaux de l'urbanisme et du paysage, ateliers hors les murs)

- Un territoire couvert de documents d'urbanisme compatible avec la charte 2014-2026

Lors de l'évaluation de la première charte du Parc, il avait été constaté que moins de 10 communes étaient alors compatibles avec cette dernière, pourtant relativement peu contraignante du point de vue de la maîtrise de l'urbanisation. Le territoire était encore couvert de nombreux Plans d'Occupation des Sols, datant pour la plupart de la décennie 1980.

Avec l'approbation deux Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux compatibles avec la charte 2024-2026, sous l'égide des communautés de communes Pyrénées Cerdagne et Conflent Canigó, ce sont 46 communes dotés d'outils de planification tenant compte des enjeux et des problématiques actuelles. Sans PLU intercommunal, le constat sur le territoire de la communauté de communes Pyrénées Catalanes est plus nuancé. La plupart des communes les plus importantes se sont dotées de PLU compatible avec la charte du Parc. Ce n'est malheureusement pas la majorité des communes, nombreuses sont celles qui sont « retombées » au RNU, ce qui ne permet pas une gestion adaptée de l'urbanisation. Cependant, la communauté de communes a mis en place un schéma de cohérence territoriale, qui donne des orientations d'aménagement compatible avec la charte.

Avec ces nouveaux documents d'urbanisme, le territoire est passé d'une planification visant essentiellement la gestion de l'espace, à l'expression de projet de développement durable de territoire.

Les points faibles, non atteints ou non réalisés

Plus d'une **cinquante d'hectares ont été consommés** depuis le début de la charte, en grande majorité pour la réalisation de lotissements de maisons individuelles. Cette forme urbaine, qui correspond à une attente sociétale très forte, est aussi assez consommatrice d'espace et a tendance à banaliser les paysages. Le syndicat mixte du Parc a initié plusieurs actions : Palabres, Ateliers Locaux d'Urbanisme et de Paysage, Conférences, Atelier Hors les Murs, pour sensibiliser les élus et les habitants sur le sujet. Mais il s'agit du modèle dominant et faire évoluer les mentalités constitue un travail de longue haleine. Le contexte réglementaire autour du Zéro Artificialisation Nette peut être favorable pour proposer d'autres manières de concevoir l'habitat, plus denses mais en adéquation avec les attentes des habitants.

Comme évoqué précédemment, le retour du **règlement national d'urbanisme (RNU) dans plusieurs communes de la communauté de communes Pyrénées Catalanes** constitue aussi une vraie faiblesse en termes de maîtrise de la consommation d'espace sur le territoire du Parc.

Enfin, comme vu dans la partie 3, le territoire du Parc s'est organisé autour de deux PLUI valant SCOT et d'un SCOT, sans qu'une démarche d'InterSCOT n'est été mise en place. Cela pose question d'une vision globale de l'aménagement, à l'échelle de bassin de vie et d'emploi.

Et demain ? Points d'attention et perspectives

Depuis le début de la charte du Parc, les communautés de communes se sont très fortement structurées sur cette thématique de l'urbanisme, avec des prises de compétence et une structuration d'équipes compétentes pour suivre ces sujets. Cela vient réinterroger le rôle du Parc sur les questions d'urbanisme et d'aménagement. Pendant longtemps, le syndicat mixte du Parc a joué le rôle d'assistance technique pour accompagner les communes dans la bonne intégration des principes de la charte mais aussi dans le suivi de la procédure, en lien avec les bureaux d'études. Progressivement, ces missions ont été assurées par les communautés de communes. **Le rôle du syndicat mixte du Parc doit être repensé, en complémentarité avec celui des intercommunalités autour de :**

- **l'instruction des documents de planification en qualité de Personne Publique Associée** : en effet, le syndicat mixte est systématiquement consulté pour avis. Afin de limiter les incompréhensions, il est nécessaire de porter à connaissance, le plus amont possible, les principes et les attendus posés par la charte du Parc. Ce porter à connaissance pourra prendre plusieurs formes : documents écrits, réunions de travail avec les élus et/ou les bureaux d'études...
- **Accompagner les communes pour définir une stratégie de revitalisation de centres bourgs, de densification ou de renaturation** : il s'agit d'apporter des éléments de connaissances, d'expertise et d'aide à la décision, auprès des élus principalement, pour les aider à prendre conscience des nouveaux enjeux de l'urbanisme et de l'aménagement. Pour ce faire, l'équipe du Parc pourrait mobiliser de nombreux outils : retours d'expérience (réseau des Parcs naturels régionaux), appui à la concertation avec les habitants, ateliers avec des promotions d'étudiants (de type Ateliers Hors les Murs) ou stagiaires...

4.8 – Faire des Pyrénées catalanes un territoire dynamique et fonctionnel pour la biodiversité

Contexte

Assis sur une riche biodiversité, le territoire a une fonction écologique essentielle, qui s'est traduit par la volonté du Parc de travailler à la restauration et au maintien des milieux, en même temps que de travailler sur la nature dite ordinaire.

Les trames vertes et bleues sont l'un des principaux outils traduisant cette prise en compte des continuités écologiques. Instaurée suite au Grenelle de l'environnement (2009), ce dispositif est traduit dans le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) dont l'élaboration a été confiée à la région (loi NOTRe du n°2015-991 du 7 août 2015). Ce SRADDET a été adopté par le Conseil régional en juin 2022 et approuvé en septembre 2022 par arrêté préfectoral. Une révision est actuellement en cours, pour intégrer notamment de nouveaux dispositifs de la Loi Climat et Résilience.

Deux lois ont particulièrement touché ce dispositif au cours de la mise en œuvre de cette charte : la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, qui a renforcé l'intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme en rendant obligatoire les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sur ce sujet.

Carrefour du vivant, le territoire appartient à l'arc pyrénéen, et inscrit son action aussi dans ce cadre, en lien avec d'autres structures comme d'autres Parcs (Pyrénées Ariègeaises, Corbières Fenouillèdes labelisé en 2021) ou bien encore le Canigó Grand Site de France (dont le label a été renouvelé en 2024). Concerné par 4 types d'espaces de coopération européenne (INTERREG POCTEFA, SUDOE, EURO-MED, NEXT-MED), le territoire a pu compter sur les outils financiers de l'Union Européenne pour collaborer avec ses différents partenaires.

Dans un contexte d'effondrement de la biodiversité, le Parc a inscrit son action aussi sur ce que l'on appelle la « nature ordinaire ». Courante et familière, cette dernière est aussi menacée. La version 2022 du Rapport Planète Vivante (Almond et al., 2022), dresse le constat d'une chute en moyenne de 69% de l'abondance relative des populations d'animaux sauvages suivies dans le monde entre 1970 et 2018. La sixième extinction de masse à laquelle l'humanité fait face est principalement d'origine anthropique : la dégradation des habitats, la surexploitation des ressources, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et le changement climatique sont les principales causes de l'érosion de la biodiversité (Brondizio et al., 2019). A son échelle, il s'agit pour le Parc de mieux connaître, inventorier et protéger cette nature, en y associant les acteurs du territoire, en mobilisant subsides ou outils (ex : démarche zéro phyto, atlas de la biodiversité communale, lutte contre les espèces exotiques envahissantes).

Ce que prévoit la charte

- 1.3.1. Restaurer la continuité écologique et le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau
- 1.3.2. Favoriser les connexions entre les milieux
- 1.3.3. Préserver la nature ordinaire à travers les éléments fonctionnels du paysage
- 1.3.4. Valoriser le territoire comme un carrefour de la biodiversité

En un coup d'œil

Continuité des cours d'eau : 11 ouvrages diagnostiqués, 4 propositions d'aménagement, **1 aménagement réalisé de restauration de la continuité**.

Un Atlas de la biodiversité communale mis en œuvre par 6 communes (Les Angles, Matemale, Réal, Formiguères, Fontrabiouse, Puyvalador-Rieutort) et accompagné par l'équipe du Parc.

5 plans de gestion mis en œuvre pour la cueillette de 3 plantes sauvages (Narcisse, Arnica, Gentiane) et sur deux communes (sur Mantet avec 18 espèces prélevées et 25 sur Osséja).

39 actions de restauration de la nature ordinaire (20 sur des vergers, 2 sur des haies, 17 revégétalisations)

7 plans de gestion d'espèces invasives mis en œuvre

92 partenaires impliqués dans le cadre de **6 projets de coopération européenne** portant sur la biodiversité

Les Actions phares

Étude génétique sur la loutre d'Europe (2019)

Dans le cadre de financement Agence de l'eau RMC et en partenariat avec l'Université de Perpignan Via Domitia, une étude a été menée en 2018-2019 pour estimer la présence de la Loutre d'Europe sur le territoire du Parc et ainsi évaluer la trame turquoise, interface entre les milieux aquatiques et terrestres. Les analyses génétiques ont apporté des informations sur les domaines vitaux utilisés par la Loutre. Si elle a été contactée dans tous les cours d'eau du territoire du Parc, il semble que les individus identifiés soient cantonnés par bassin versant (Têt, Sègre et Aude) sans passage de l'un à l'autre. Pour ces espèces, les continuités s'avèrent satisfaisantes sur le territoire. Néanmoins, des aménagements peuvent être réalisés au niveau de certains ouvrages pour limiter le risque de collision sur le réseau routier.

Stratégie de restauration de la continuité écologique sur le Caillan (2014)

La continuité écologique sur la rivière le Caillan, comme de nombreux cours d'eau du Parc, est altérée par la présence d'ouvrages partiellement ou totalement infranchissables pour certaines espèces des milieux aquatiques comme la Truite fario ou le Desman des Pyrénées. L'équipe du Parc a réalisé une caractérisation des obstacles à la continuité écologique et a défini une stratégie de restauration de cette continuité en priorisant les secteurs en fonction des surfaces favorables à la reproduction de la Truite fario.

Les plans de gestion des ressources naturelle en PPAM

La flore sauvage fait l'objet d'une convoitise historique pour ses usages cosmétique, médicinale, alimentaire et ornemental, exacerbée ces dernières années du fait d'un regain d'intérêt pour les produits naturels. La cueillette se pratique sur le territoire de façon artisanale par des paysans et paysannes-herboristes locaux et de façon industrielle pour le compte de laboratoires pharmaceutiques ou de grossistes d'envergure. Cette pratique est source d'un dynamisme économique potentiel (**cf mesure 3.2.1**) mais présente un risque de destruction des populations convoitées et des habitats qui les hébergent, ainsi qu'une source de conflits avec les autres usagers de ces espaces (agriculteurs,

chasseurs etc.) et les propriétaires des parcelles. Le syndicat mixte du Parc a assuré depuis 2017 un travail de médiation avec ces acteurs afin d'encadrer les pratiques de cueillette professionnelle pour les plantes cueillies industriellement (*Arnica montana*, *Narcissus poeticus*, *Gentiana lutea*) ou pour des cueillettes territoriales artisanales lorsque les acteurs en font la demande (Mantet, Osseja). Ces processus de médiation débouchent sur l'écriture de charte de bonnes pratiques de cueillette et de convention de cueillette permettant de cadrer par la contractualisation les relations entre les cueilleurs, le propriétaire de la parcelle et les éventuels ayants droits. Ce travail permet d'avoir aujourd'hui une cueillette raisonnée et apaisée sur les territoires ou pour les espèces citées.

La lutte contre la chenille processionnaire du pin

Face à l'avancée de front de colonisation des nids de chenilles processionnaires du pin, le Parc a mis en place une campagne de communication auprès des habitants et professionnels du territoire. En 2022, les services techniques des communes ont bénéficié d'une formation organisée avec le CNFPT sur les « méthodes de lutte contre la processionnaire du pin ». Cette formation a permis d'identifier l'ensemble des moyens de lutte selon les différents stades de développement de la processionnaire (larve, papillon, chrysalide, etc.). En 2023, le syndicat mixte du Parc a édité des flyers et panneaux d'information à l'attention des habitants et usagers de la forêt : au total, 100 panneaux ont été commandés auprès de 12 communes. Le syndicat mixte suit les actions engagées par l'ONF sur des peuplements très impactés. C'est le cas de la forêt communale d'Estavar, où des coupes d'éclaircies ont été réalisées, suite à un taux d'infestation trop important, impactant les habitants et touristes (VTTistes, randonneurs, etc.). Le syndicat mixte complète son action par de la veille juridique. Pour les années à venir, il n'a malheureusement pas pu avoir le soutien du CNFPT pour pérenniser les formations sur les moyens de lutte. Cette action sera prise en charge par la future charte forestière de territoire.

Accompagnement de la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

Le syndicat mixte du Parc a été sollicité à plusieurs reprises par différentes communes pour répondre à l'appel à projets de l'OFB concernant le déploiement d'un ABC. En 2020, un dossier de candidature a été déposé sur un périmètre rassemblant 4 communes (Formiguères, Matemale, Les Angles et Font-Romeu-Odeillo-Via) qui n'a pas été retenu.). En 2024, une nouvelle candidature a été déposé, sur un périmètre élargi : Les Angles, Matemale, Réal, Fontrabiouse, Formiguères et Puyvalador-Rieutort. Un nouveau projet a été construit et a été reçu favorablement pour une mise en œuvre de 2024 à 2027 pour un montant de près de 150 000 €. Le porteur de projet est la commune des Angles. Les autres communes, le Groupe ornithologique du Roussillon (GOR) et le Parc sont identifiés comme co-demandeurs. Au moment de la rédaction du bilan, aucune action n'a démarré. Le présent projet vise à toucher les élus, les scolaires et les jeunes, les agents communaux et le grand public. Il se structure autour de 4 axes avec la mise en place d'actions pour y répondre : amélioration des connaissances, mobilisation des publics au travers d'outils de communication, formation de tous les publics et création d'outils d'aide à la décision.

GREEN et RED.BIO : deux projets européens pour connaître et protéger les écosystèmes

Grâce à la variété de ses écosystèmes, le massif des Pyrénées est un véritable réservoir de biodiversité maillé de territoires caractérisés par une forte diversité de milieux et d'habitats remarquables. La haute valeur naturelle de ces écosystèmes se reflète dans la multitude de structures existantes dans les Pyrénées : parcs nationaux, parcs naturels régionaux, parcs naturels, réserves naturelles nationales, réserves naturelles régionales, réserves de biodiversité, arrêtés de protection de biotope, etc. Ces espaces naturels ont tous en commun la volonté de conserver et de gérer au mieux leur patrimoine naturel et tous disposent de leurs propres outils de gestion, de planification, stratégies, etc.

La présence de milieux identiques, de problématiques de préservation d'habitats ou d'espèces communes de part et d'autre de la frontière ou l'existence d'initiatives complémentaires en termes de protection de l'environnement, illustrent la nécessité pour chacun de ces espaces naturels de coopérer dans le but de concourir à l'amélioration et la protection des écosystèmes transfrontaliers Pyrénéens dans leur ensemble. Face à ce constat, à l'échelle du massif, un premier projet, le GREEN, a été mené de 2016 à 2019, puis, un second, le RED.BIO, tirant les expériences du passé, est en cours de réalisation depuis 2024 et jusqu'en 2026.

L'objectif stratégique du GREEN est de faciliter les échanges entre espaces naturels en créant un « réseau de gestion concertée de la biodiversité » et d'échanger/mener des actions concrètes sur la préservation/restauration des milieux naturels. Cinq grands axes de travail étaient visés dont trois thématiques ciblées sur la gestion des espaces naturels : forêt, agriculture et zones humides. L'équipe du Parc a notamment réalisé un inventaire quasi exhaustif des vieilles forêts du massif des Garrotxes (cf mesure 4.5), un concours local prairie fleurie portant sur la gestion écologique des prairies et parcours (cf mesure 4.4), ainsi qu'un état initial sur la tourbière patrimoniale du lac d'Aude avec mise en place du protocole de suivi.

Dans le cadre du projet RED.BIO, sur trois milieux naturels différents, forêts, milieux agropastoraux et tourbières, il est proposé la conception, le développement et l'application de solutions élaborées conjointement pour mieux concilier les usages socio-économiques et la préservation de la biodiversité via l'amélioration des connaissances, le développement d'outils communs, l'expérimentation de leur mise en œuvre et le transfert des connaissances.

La marque « végétal local », la revégétalisation

Dans les années 2000, les conservatoires botaniques nationaux et l'ancienne Agence Française pour la Biodiversité (devenu OFB) identifient la nécessité de mener des opérations de revégétalisation sur des espaces dégradées du fait d'activités humaines (travaux) ou de catastrophes naturelles, éventuellement aggravées par les infrastructures anthropiques. Il s'avère rapidement qu'il n'existe aucune source d'approvisionnement local ou même française en semences ou végétaux permettant de recréer des pelouses, des prairies ou des haies diversifiées et adaptées aux différents climats français. L'importation, souvent hors Europe génère un appauvrissement génétique, une uniformisation des espaces, une inadaptabilité des végétaux aux climats et aux êtres vivants dépendants de la flore (décalage entre les phénologies des plantes et des insectes). La marque Végétal local est donc lancée pour soutenir la création d'une filière et l'approvisionnement en semences et en plants herbacés, arbustives et arborées les chantiers de revégétalisation. Le Parc appuie l'émergence de cette filière à travers l'identification de parcelles de récolte riches en biodiversité (2020, récoltées annuellement depuis) et la récupération de plantes messicoles issues des tris agricoles ; par l'appui à l'organisation de chantiers de revégétalisations expérimentaux et communicants (stations de ski, talus de bords de route) ou le conseil pour les revégétalisations d'entrées de village. Des formations ont été organisées pour sensibiliser les acteurs publics et privés voir les rendre autonomes.

Retour sur les engagements des signataires de la charte

L'ETAT

L'Etat veille à la prise en compte des continuités écologiques via l'instruction des documents de planification et les projets d'aménagement. Il planifie les actions de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages prioritaires. Face aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la politique de restauration, l'Etat a établi Plan national d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau (2019). L'objectif est d'améliorer la concertation et l'intégration du schéma régional de cohérence écologique dans les documents d'urbanisme locaux en prenant en compte les orientations de la charte dans ce domaine. Suite à la loi NOTRe, le SRCE est désormais intégré au SRADDET (schéma intégrateur de toutes les politiques d'aménagement). Sur la nature ordinaire, l'Etat a mis en place un plan national d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes (mars 2022).

LA REGION

La Région, conjointement avec l'Etat et un Comité régional Trame Verte et Bleue, a élaboré le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en 2015. Ce document cadre définit les réservoirs de biodiversités et les corridors écologiques au niveau régional. Les milieux aquatiques et leurs continuités y sont représentés via la Trame Bleue. Ce SRCE a été intégré au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en 2022. La Région contribue notamment financièrement aux actions de préservation et de restauration de la Trame Bleue à l'échelle locale et régionale, ou au travers de son Plan Arbre et Carbone vivant. Le maintien des fonctionnalités de la trame bleue dans une approche bassin versant est une des actions de la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB) de la Région Occitanie. Dans le cadre de cette SRB, la Région a par exemple mis en place des financements pour des actions de sensibilisation et de d'arrachage de plantes exotiques envahissantes (jusqu'en 2019). L'ARB dans le cadre de ses missions accompagne ses stratégies par le biais d'actions en faveur de la connaissance sur la nature en ville, les solutions fondées sur la nature ou bien encore par l'édition du Guide « plantons local en Occitanie ».

LE DEPARTEMENT

Le Département a au cours de cette charte mis en œuvre un certain nombre de dispositifs, outils et politiques : Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN), Politique nature et biodiversité, Plan Départemental Biodiversité, Politique Gestion durable des milieux aquatiques. Il a lancé plusieurs appels à projets pour aider les communes à favoriser la désimperméabilisations des sols et les corridors notamment en zone urbaine, permettant de soutenir des projets d'aménagement qui intègrent les continuités écologiques.

Il a également soutenu des actions de restauration du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau par l'aménagement d'ouvrages constituant des obstacles à la continuité (passage à gué sur le Cady en 2021, réfection du pont de la RD33 à Estavar en maîtrise d'ouvrage propre).

Il a aussi mis en place un partenariat avec le Pnr et l'association « Arbres et Paysages 66 » en faveur de la mise en place d'une filière végétal local. Il a aussi permis de privilégier les méthodes alternatives de lutte contre les espèces posant des problèmes sanitaires ou économiques en participant aux formations du parc (ex : taille des trognes, re-végétalisation) et actions de re-végétalisation (2 actions : talus de Puyvalador en 2022 et piste cyclable en 2018).

Le Département a également lancé un Pack Nature en ville qui consistait à mettre à disposition des collectivités plusieurs outils pour préserver la nature en milieu urbain, dont certaines opérations ont concerné les communes du territoire du Parc. Par ailleurs, il s'est engagé à préserver les corridors écologiques en améliorant et sécurisant les passages de faune sur les points noirs de collisions avec la faune sauvage. L'identification des zones à aménager par des franchissements sécurisés a constitué la première étape avant les travaux ou équipements adaptés. Le Département s'est engagé également dans la Charte régionale « Engagé pour le végétal » décerné par la FREDON Occitanie.

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNES

La communauté de communes Pyrénées -Cerdagne a réalisé en 2024 une étude de restauration hydromorphologique et d'amélioration de la continuité écologique sur le bassin versant du Sègre. Par ailleurs, les communautés de communes ont pris en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique dans les documents d'urbanismes (PLUi, SCOT). Dans les PLUi, ces enjeux sont intégrés dans les règlements (préservation stricte, haies bocagères, trames bleues etc....). La berce du caucase, espèce invasive se plaisant le long des cours d'eau, a fait l'objet par la Communauté de communes Pyrénées Cerdagne d'une action, dans le cadre de sa compétence eau et milieu aquatique.

Côté communal, l'équipe du Parc a proposé des actions de sensibilisation via les ALUP (Ateliers locaux d'urbanisme et de paysage) afin d'intégrer les questions de biodiversité en milieu urbain dans les documents d'urbanisme ou les projets d'aménagement et des formations à destination des personnels (CNFPT) pour gérer de façon raisonnée les espaces verts publics en faveur du maintien de la biodiversité floristique et faunistique. L'Atlas de Biodiversité communale évoqué ci-avant y concourra aussi. A noter aussi la mise en place des Plans communaux d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) (1.3.3.d) rendu obligatoire par la loi Labbé avec le passage au « Zéro Phyto ». Par contre, il n'y a pas eu de prise en compte particulière par les communes de la problématique des espèces invasives dans l'exercice de leurs missions (voirie, entretien des espaces naturels...). La plupart des communes du territoire ont des budgets contraints. Le syndicat mixte du Parc ne manque pas de les intégrer à des actions qu'il porte comme Floralab/Floralab+ qui a permis de travailler avec Eyne, Mantet, Llo, Angoustrine, Nohède, Jujols, Py, et Conat.

Ce qu'il faut retenir

Les points forts

- **Un bon accompagnement des maîtres d'ouvrages** sur la restauration de la continuité écologique et le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau, que ce soit les structures porteuses de la GEMAPI ou la SHEM.
- **La reconnaissance du rôle du Parc par les acteurs institutionnels** : le schéma régional de cohérence écologique s'est appuyé en partie sur les études des continuités écologiques réalisés par le syndicat mixte sur son territoire en 2009. Le Parc y est en grande partie reconnu comme un réservoir de biodiversité. Par ailleurs, le syndicat mixte est concerté par la MRAe lors de l'instructions des projets pouvant avoir un impact sur la continuité écologique.
- **Le travail technique réalisé sur le suivi d'espèces**, l'identification des enjeux et la proposition d'actions, même s'il n'est pas abouti, reste un point fort. Ce travail a servi de support, entre autres, en matière d'urbanisme et planification (avis rendus dans ce cadre), de travail avec les agriculteurs (bocage, clôtures, etc....).
- **Le Parc au centre du jeu** sur la question de la biodiversité. Porteur de projets multi-partenariaux permettant de mutualiser les moyens, de partager les « bonnes expériences », le syndicat mixte est aussi centre de ressource sur la question. Par les avis officiels qu'il rend, le Parc peut transmettre des données pour une meilleure prise en compte de la continuité écologique et permettre des discussions plus apaisées par la suite. En parallèle d'échanges avec ses partenaires techniques, le Parc fournit les données dont il dispose.
- **La limitation du photovoltaïque au sol** dans la charte, ainsi que le resserrement des zones ouvertes à l'urbanisation, ont permis de limiter les ruptures de continuités.

- **Le syndicat mixte du Parc est porteur de projets agro-environnemental et climatique (PAEC) permettant la mise en place de contrats agricoles MAEC dans les sites Natura 2000 et mobilisant des mesures de restauration et de préservation.**
- **Le syndicat mixte du Parc, structure porteuse d'actions de sensibilisation et de formation pour la nature ordinaire** : animations de découverte de la nature ordinaire, formation à la taille douce et au zéro phyto, action sur la cueillette de plantes sauvages et sur les semences locales, élaboration d'outils et supports (caravanes, expositions, stands et supports pédagogiques...)

Les points faibles, non atteints ou non réalisés

- **Peu d'actions opérationnelles sur la restauration écologique** sur le territoire. Non atteinte de l'objectif de mise en conformité des ouvrages de la liste 2 pour 2018. La multiplicité des acteurs, avec montée en puissance des structures porteuses de la GEMAPI, interroge par exemple sur la place du Parc sur l'objectif de restauration de la continuité écologique et le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau.
- **Diagnostic partiel et non mis à jour des continuités écologiques** : le travail d'identification des trames vertes et bleues sur le territoire du Parc date de 2009. Un travail de mise à jour semble nécessaire pour apprécier l'évolution des réservoirs et des corridors de la biodiversité et pour intégrer d'autres volets de la continuité écologique : trame turquoise, noire, grise (...).
- En dehors des MAEC, **les moyens humains et financiers pour mettre en œuvre des actions de restauration sont difficiles à trouver**. L'essentiel de l'ingénierie du Parc en matière environnementale est rattaché aux sites Natura 2000, ce qui limite le temps d'animation hors de ces secteurs, où il y aurait certainement des investissements à réaliser, et sur des espèces qui ne sont pas d'intérêt communautaire.
- Ainsi, **parmi les espèces identifiées dans les annexes de la charte, plusieurs n'ont pas bénéficié de suivi et peu d'actions de restauration ont été mises en œuvre** pour leur préservation. En outre, les outils Natura 2000 comme les contrats ni agricoles ni forestiers ou forestiers sont difficilement mobilisables car ils ne peuvent pas être mis en œuvre sur des surfaces déclarées à la PAC et peuvent être lourds à porter (avance de trésorerie, temps administratif nécessaire).
- **Un manque de moyens pour gérer les espèces envahissantes** étant donné l'ampleur du phénomène, et la complexité des approches. Pour les chenilles processionnaires, le syndicat mixte n'a pas pu pérenniser les formations avec le CNFPT sur les moyens de lutte. Cette action sera prise en charge par la future charte forestière. Les espèces envahissantes ne manquent pas sur le territoire : berce du Caucase, buddleia, station d'ambroisie, sénéçon du Cap. Si à sa création le l'équipe a investi du temps et des moyens financiers sur la gestion de ces espèces, des plans de gestion globaux et multi-partenarial n'ont pas été montés, aussi hormis les actions initiées par la communauté de communes Pyrénées Cerdagne sur la Berce du Caucase, cette mission est tombée à l'abandon au fil des années.
- **On a parfois constaté des difficultés pour atténuer les impacts** des aménagements, la Charte étant très peu restrictive et contraignante.
- **L'enjeu lié à la biodiversité ordinaire n'a été pris en compte que tardivement** (principale action : l'ABC lancée sur 6 communes, complétée d'événements tels que les actions sur les vergers et les jardins, ou le concours village fleuri).

- **Le travail réalisé à l'échelle du massif des Pyrénées et en transfrontalier est pour le moment essentiellement technique** du fait du sujet (assez pointu dans les modalités de mise en œuvre) et des partenaires impliqués. Ce sont surtout des vecteurs de concertation où sont rassemblés des naturalistes, des associations d'EEDD avec des élus, des agriculteurs, des forestiers, des associations d'habitants etc.
- **Le Parc n'a pas assuré une continuité dans le suivi des espèces de sa charte par manque de moyens financiers notamment** (mais aussi de compétences, ce sujet nécessitant de faire appel à de nombreuses prestations). La collecte de données suffisamment robustes et régulières à ce jour pour mener des analyses et des conclusions est insuffisante.
- l'intégration des trames vertes et bleues à l'échelle du SCOT de la Communauté de communes des Pyrénées Catalanes a été prise en compte - cependant l'absence de PLU et éventuellement PLUi ne permet pas aujourd'hui de protéger les continuités de façon réglementaire.
- **La trame vieux bois n'a pas fait l'objet d'un travail technique approfondi** ; les enjeux forestiers étant plutôt sur une meilleure gestion sylvicole en vue d'une exploitation qualitative.

Et demain ? Points d'attention et perspectives

- **Valoriser les diagnostics par des actions concrètes de restauration** : engager des actions de restauration si possible en suivant les priorisations réalisées par structures porteuses de la GEMAPI. 5 tronçons de cours d'eau sur le territoire du Parc doivent faire prioritairement l'objet d'actions de restauration (6 ouvrages en Liste 2).
- **Actualisation du diagnostic global sur les continuités écologiques** : tandis que le travail d'identification des trames vertes et bleues sur le territoire du Parc est ancien, le Schéma Régional de Cohérence Écologique plus récent n'est pas réalisé à une précision suffisante à l'échelle locale pour être valorisé d'un point de vue opérationnel sur le territoire du Parc. Un diagnostic actualisé des continuités écologiques en prenant en compte l'ensemble des trames permettrait de mieux cerner les enjeux et d'identifier les actions à envisager pour préserver ou restaurer les continuités écologiques.
- **Mobiliser des moyens humains et financiers suffisants pour augmenter la régularité des suivis sur certaines espèces et sur les milieux sensibles** pour : obtenir des données de suivis à jour et précises, identifier des zones et des corridors à préserver absolument de projets d'aménagement et d'événements sportifs en pleine nature, identifier les actions de gestion à réaliser, intégrer l'ensemble de ces résultats dans les documents de planification pour faciliter la préservation des espèces et des habitats (ORE à mettre en place, libre évolution, préconisations de gestion...) notamment par exemple sur le massif du Madres avec l'ouverture de la piste forestière à Olette, nécessité de gestion qualitative.
- **Envisager la production d'une cartographie**, construite avec l'ensemble des partenaires du territoire et intégrée au Plan de Parc, **des zones à enjeux à exclure de tout aménagement ou toute manifestation sportive** pourraient être pertinentes.
- **Atlas de la biodiversité communale** : bien que pour le moment mobilisé seulement sur une partie des Pyrénées catalanes, **cet outil pourrait être déployé sur d'autres secteurs du Parc**. A noter qu'il s'agirait évidemment de mobiliser cet outil ou tout type d'outil similaire permettant de travailler sur la nature ordinaire.

- Le règlement européen portant les engagements des Etats membres pour des objectifs ambitieux de restauration de la nature instaure que 30% des zones dégradées soient restaurées en 2030 et 90% d'ici 2050. Il serait idéal de **mettre en place un mécanisme financier local permettant de financer les actions de préservation et de restauration** des collectivités locales (Fonds Verts, aménités rurales).
- En ce qui concerne la continuité des milieux, vu le dérèglement climatique et ses incidences, il faudrait **mettre en place un suivi du dépérissement des forêts**.
- **Poursuivre les actions de sensibilisation et formation** Grand Public/Agents communaux sur la nature « en ville »
- **Proposer aussi des formations aux acteurs privées** sur la biodiversité en lien avec leur activité professionnelle
- **Prioriser le travail sur les espèces exotiques envahissantes** : un travail d'ampleur à moyen terme est nécessaire et possible sur certaines espèces (Berce du Caucase, renouée du Japon peu implantée) tandis que le combat est à cibler sur certaines zones à enjeux économiques (agricoles) ou de biodiversité (station de ski) pour d'autres (sénéçon du cap, Buddleia de David).
- **Continuer à œuvrer à l'échelle du massif pyrénéen et transfrontalière** pour traiter la question des continuités écologiques.

4.9 - Construire une destination touristique des Pyrénées catalanes autour des patrimoines préservés

Contexte

Les Pyrénées catalanes, depuis l'essor des stations thermales et des stations de ski n'a cessé de développé son économie touristique, à tel point qu'elle est depuis plusieurs décennies le moteur économique principal du territoire devant l'agriculture.

Situation géographique idéale, avec la montagne à 1h00 des plages, l'Espagne et l'Andorre pour frontières, à 2h30 du triangle « Toulouse, Montpellier, Barcelone », une langue et culture catalane différenciante, disposant de locomotives touristiques comme le train jaune, deux citadelles Unesco, des sites de recherche sur l'énergie solaire, deux stations thermales et trois sites thermo ludiques, de multiples espaces naturels remarquables et protégés, ce territoire dispose de très nombreux atouts. La loi NOTRe (2015) a permis d'apporter de la lisibilité sur la promotion du territoire passant d'une logique communale à une logique de communautés de communes. En 2016 survenait également la fusion des Régions Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées pour devenir l'Occitanie. La stratégie touristique de fusion des comités régionaux du tourisme (CRT) a suivi également entraînant de nouvelles relations entre les Parcs naturels d'Occitanie et le CRT dans la promotion d'une offre de tourisme durable et de nature.

L'évènement de pandémie planétaire covid 19 n'a malheureusement pas épargné les Pyrénées catalanes. Les périodes de confinement et déconfinement ont comme dans beaucoup d'espaces naturels entraîné des phénomènes de sur fréquentation aux conséquences multiples.

Enfin nous ne pourrons occulter le réchauffement climatique planétaire qui dans les Pyrénées catalanes se traduit par des épisodes neigeux incertains et fluctuants d'années en années, déstabilisant l'économie de la neige. Par ailleurs, des épisodes de sécheresse d'une rare intensité vont se reproduire plus régulièrement mettant à mal l'économie agricole grande consommatrice d'eau mais également touristique au risque d'opposer ces deux filières économiques majeures du territoire à l'heure où la ressource en eau se raréfie.

Ce que prévoit la charte

- 2.1.1. Structurer l'offre touristique du territoire autour des patrimoines naturels
- 2.1.2. Structurer l'offre touristique du territoire autour des patrimoines culturels
- 2.1.3. Se doter d'outils de pilotage pour construire la destination touristique des Pyrénées Catalanes
- 2.1.4. Mobiliser les partenaires sur la promotion de la destination touristique des Pyrénées catalanes

En un coup d'œil

- **6 stations de ski en activité en 2024** (contre 8 en 2014)
- **15 séjours** créés depuis 2014
- **8 agences** de voyages partenaires
- **150 professionnels marqués**
- **150 audits de candidature réalisés en 10 ans par l'équipe du Parc.**
- **plus de 300 audits de renouvellement** externalisés (CCI, Gîte de France, Agence ARCOOP)
- **25 formations** Valeurs Parc
- **14 portraits promotionnels réalisés** (« les visages du parc » consultable sur YouTube)
- **5 éco-événements** soutenus
- **Une campagne #QueLaMontagneEstBelle primée** (Grand Prix Cap Com 2023)

Les Actions phares

La marque « Valeur Parc »

C'est une action véritablement « pivot » de cette orientation 2.1. Cette marque nationale, fondée sur le respect de l'environnement, l'expression d'un attachement au territoire et s'appuyant fortement sur le social et l'humain est fortement déployée sur le territoire. Le Parc travaille à la structuration et à la qualification de réseaux professionnels touristiques et agricoles, grâce à la marque nationale « Valeurs Parc » depuis 2007. Sont concernés les hébergeurs, les guides et accompagnateurs en montagne, les restaurateurs, les agriculteurs, les bouchers, les boutiques partenaires, les sites de visites et de découvertes, les structures d'éducation à l'environnement et les artisans.

Audits de contrôle, conseils, rencontres, formations, communication : de nombreuses actions permettent à ce jour de valoriser et d'accompagner un réseau global de plus de **150 professionnels** engagés. Cette marque est déployée dans les parcs naturels régionaux de France et s'inscrit dans un réseau de plus de 2 500 professionnels.

Depuis 2014, l'équipe a réalisé en moyenne 10 audits de candidature par an auxquels s'ajoutent les audits de renouvellement externalisés. Avec 150 marqués en 2024, le Parc continue de se situer sur le podium des Parcs disposant du réseau le plus dense. Cela implique une forte mobilisation de l'équipe, notamment sur l'offre de formation proposée aux marqués. Entre 2 et 3 formations sont réalisées par an sur des thématiques très diverses (astronomie, écologie, démarches qualités, éductours). Ces formations sont l'occasion d'associer des partenaires comme les offices de tourisme ou les réserves naturelles par exemple et permettent ainsi de faire connaître l'action du syndicat mixte. Côté communication, ce sont deux livrets réalisés et édités tous les deux ans, référençant tous les membres de ce réseau. Ces derniers sont aussi mis à l'honneur via des partenariats avec les médias locaux, ou via des supports promotionnels numériques.

Depuis 2019, le syndicat mixte a communiqué sur la qualité des produits et services proposés par les professionnels marqués **en développant des séjours packagés** revendus par des opérateurs de voyage. **Douze séjours avaient alors été commercialisés** et revendus par sept opérateurs de voyages différents (3 séjours de plus ont été créés par la suite). La Région Occitanie s'appuie d'ailleurs sur cette offre des Parcs d'Occitanie pour développer sa stratégie tourisme de nature : séjours en vente sur le site internet du CRT, brochure découverte des séjours Parcs naturel d'Occitanie et dossier de presse sur les Parcs d'Occitanie.

Souvent sollicité par des communes ou associations pour **soutenir des manifestations agricoles** sur le territoire ou à proximité, le syndicat mixte a, par le biais de l'action « animation et développement de la marque Valeurs Parc », mobilisé un budget de 2000€/an maximum. Les manifestations soutenues doivent alors faire la promotion de la marque et de l'agriculture durable de façon générale.

La démarche des « éco-événements »

L'équipe technique du Parc accompagne les organisateurs de manifestations sportives depuis plus de 10 ans sur les évaluations d'incidences Natura 2000 ainsi que sur le montage réglementaire des dossiers auprès des services instructeurs, notamment la préfecture. **Aujourd'hui plus de 20 manifestations sont accompagnées chaque année** et les chiffres augmentent continuellement. L'enjeu pour le Parc va au-delà de l'aspect réglementaire : c'est également une opportunité économique et promotionnelle.

Séjours touristiques parcs Occitanie

Depuis 2014, le syndicat mixte travaille au développement de séjours touristiques valorisant les professionnels "Valeurs Parc" en partenariat avec les Parc naturels, parcs nationaux et le parc naturel marin de la région. **Ce sont désormais 15 séjours touristiques qui sont en ligne** sur les sites internet des 8 agences de voyages partenaires (Languedoc Nature, Pyrène et Compagnie, Chamina, Birding Languedoc, Cap velo, Escursia et Randonnades, SNCF). Les thématiques proposées sont : randonnées pédestres, raquettes, ski nordique, VTT, bien être, ornithologie, vélo de route, géologie et astronomie, train jaune. Deux formules proposées, formule accompagnée ou séjour liberté. A ce jour l'offre régionale compte une centaine de séjours "parcs naturels". De plus, une collection de séjours, présenté dans une brochure papier a été réalisée par le CRT ainsi qu'un dossier de presse sur les Parcs d'Occitanie. Un des plus grands temps fort promotionnels a été organisé en 2017 à l'occasion de l'événement des 50 ans des Parcs à Paris Bercy.

Structuration de l'offre touristique autour du patrimoine UNESCO Vauban

Mont-Louis et Villefranche de Conflent sont inscrits depuis 2008 au Patrimoine Mondial de l'Unesco au titre de l'œuvre de Vauban, dans le cadre du Réseau Majeur des Sites Vauban, association qui fédère les 10 autres sites en France. Les deux sites sont gérés par les communes et leur communauté de communes respective. Juste avant la fin de la mise en œuvre de la première charte (2012-2013), le syndicat mixte a apporté son soutien technique aux sites pour la rédaction de leur plan de gestion. Un soutien réaffirmé en 2018, les sites arrivant au bout des seconds plans de gestion 2013-2018, le syndicat mixte a une nouvelle fois apporté son ingénierie pour la rédaction des nouveaux plans de gestion 2018-2024.

Ces plans prévoient pour Mont-Louis la réflexion sur la réhabilitation des équipements communaux, la transformation de l'école communale, la mise en place d'une AVAP intercommunale, des requalifications paysagères. Sur Villefranche de Conflent, les plans ont abouti à une réflexion sur l'aménagement de l'accueil touristique des Remparts, une révision des articles et validation de la charte de commerçants et à un schéma global d'aménagement des abords du site.

Structuration de la destination touristique des Pyrénées Catalanes

En début de charte, le Parc a piloté une étude (lancée en 2013) en associant ses 3 communautés de communes, le Canigó Grand site de France et la Comarca de Cerdanya pour travailler à un périmètre, une offre et une stratégie de communication à l'échelle de ce grand territoire catalan. Le constat existant était que les micro territoires touristiques promus par les différentes collectivités n'avaient peu ou pas d'écho auprès des touristes hors territoire. Cette étude a démontré la nécessité de rassembler ces territoires pour améliorer la visibilité de l'offre touristique, mais n'a finalement pas abouti. Les élus n'étant pas encore prêt à être rassemblés sous une bannière commune « Pyrénées catalanes » associant des stations de ski française et espagnole et des communes de basse altitude au piémont du Canigó. A la suite, une carte touristique commune a été réalisée qui a été renouvelée deux fois jusqu'en 2021. En 2024 un projet de promotion touristique mutualisé entre les communautés de communes Pyrénées Cerdagne et Pyrénées catalanes est mené, relançant ainsi cette dynamique.

Le développement de l'offre touristique du Parc s'est aussi incarné par la mise en place d'opérations ambitieuses. Par exemple la création d'un grand itinéraire pédestre retraçant l'histoire géologique des Pyrénées, La Géotaverse. La destination « ciel étoilée » a aussi été creusée, avec l'engagement dans un projet plus ambitieux de constitution d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE). Autre grand sujet traité : l'emblématique train jaune qui a abouti à la création d'un site internet dédié, letrainjaune.fr ou bien à l'équipement des gares de panneaux RIS.

Retour sur les engagements des signataires de la charte

LA REGION

Elle a associé le Pnr au schéma régional de développement touristique et des loisirs (SRDTL) dans le cadre du réseau des Pnr d'Occitanie. La Région a aussi participé localement au soutien de projets de tourisme durable visant à développer une offre 4 saisons, tout particulièrement par le biais de son soutien à la marque « Valeur Parc », gage de reconnaissance de la destination « nature » que constitue le territoire des Pyrénées catalanes. Elle a aussi, avec son soutien aux séjours de tourisme de nature développés par le Pnr, accompagné le territoire à la structuration de l'offre de tourisme de nature. La Région a aussi été un soutien et un relais des produits « marqués parc » en lien notamment avec ses propres démarches de labélisation (comme « Sud de France »).

Par ses soutiens financiers, elle a apporté un appui aux projets liés aux démarches UNESCO et Train Jaune. Elle pilote la Commission territoriale du train jaune. Elle a apporté et continuera d'apporter son soutien à la mise en œuvre des plans de gestion des sites UNESCO.

La Région a aussi épaulé le Pnr en lui donnant accès à l'observatoire du tourisme (données statistiques) et en soutenant le réseau des parcs d'Occitanie, incubateur de projets partagés par tous les Pnr (permettant par exemple sur la thématique touristique la mise en marché de la destination Pyrénées catalanes).

LE DEPARTEMENT

Le principal concourt du département à la réalisation de cette orientation 2.1 de la charte a été de d'associer fortement le syndicat mixte dans des groupes de travail, les instances et à la planification de développement des activités sportives, ludiques et de tourisme ainsi qu'aux projets de tourisme durable. Par exemple, sur le site Thémis Solaire Innovation (TSI), le Département a souhaité engager une large réflexion, associant le PNR, pour travailler à la mise en place d'un projet de diversification de l'offre touristique, notamment tournée vers la culture scientifique. Le PNR a aussi été associé à la concertation organisée pour l'élaboration de la stratégie départementale du tourisme et des loisirs 2024-2028, ainsi qu'à la planification de développement des activités sportives et ludiques et aux projets de tourisme durable. Par contre, la démarche de promotion d'une destination « Pyrénées catalanes » n'a jamais fait l'objet d'un investissement particulier de la collectivité. La marque Valeur Parc a parfois pu bénéficier du relais l'agence de développement touristique ADT66, a minima.

Face aux évolutions climatiques, et à l'initiative du département, une gouvernance partagée des stations de montagne a été réfléchie, notamment pour établir les priorités et les choix d'investissements qui conditionnent le futur du territoire, en misant sur la complémentarité des activités et la modernisation des équipements dans un but de diversification saisonnière. Ainsi, la collectivité accompagne les stations par un outil ad hoc : la Société Publique Locale Trio Pyrénées – elle porte une méthode de travail agile couplée à un modèle économique fondé sur la diversification concentrique selon lequel l'activité de la station doit générer son propre équilibre financier.

Le Département mène une politique publique en faveur de la restauration et de la valorisation du patrimoine historique. Il est membres actifs des comités de suivi et de mise en œuvre des plans de gestion de conservation des sites UNESCO, collaborant à l'élaboration de trois générations de documents d'orientation et de planification. De manière plus large, son de droit commun permet l'accompagnement des chantiers Monuments historiques classés et inscrits. Il est aussi signataire d'une convention triennale 2023-2026 avec la Fondation du Patrimoine selon les modalités suivantes pour financer la restauration de petit patrimoine rural non protégé.

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNES

L'un des principaux apports des partenaires intercommunaux à la charte a été, par le recrutement d'agents saisonniers et l'installation d'infrastructures spécifiques, de mettre en place des actions de gestion de la fréquentation touristique de nature sur leurs sites d'accueil. Elles se sont aussi mobilisées dans la création des PEM dans les gares du Train Jaune et autour du site internet letrainjaune.fr. Par ailleurs, leur office de tourisme a participé à la collecte et la mutualisation de données sur la fréquentation qui permettent d'alimenter l'observatoire du tourisme. Les offices participent aussi évidemment à l'observation des clientèles.

Il était question dans la charte de mutualiser les missions touristiques. La coordination de l'écosystème des offices de tourismes sur la communauté de communes Pyrénées Catalanes est compliquée faute d'office de tourisme intercommunal. Que ce soit la coordination de la promotion touristique, la construction de l'offre, sa mise en marché, cette mutualisation entre le Parc et les offices de tourisme n'a pas eu lieu. On peut néanmoins signaler ces dernières années la reprise d'un travail entre les deux communautés de communes de hauts cantons sur une marque ombrelle de destination.

Ce qu'il faut retenir

Les points forts

- La Marque Valeurs Parc : avec 150 professionnels, les Pyrénées catalanes sont l'un des Parcs de France comptant le plus de professionnels partenaires. Le processus de marquage est flexible et adapté à la réalité des agendas des socioprofessionnels.

-La campagne de communication « *Que la montagne est belle* » est un réel succès d'outil de sensibilisation aux bons comportements à adopter en montagne. Son succès est tel qu'elle a été reprise par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux et le parc naturel marin du golfe du Lion. Le juste équilibre entre sensibilisation et humour.

-site internet train jaune : après des années de promotion confuse et disparate par de nombreux acteurs touristiques publics et privés, le site letrainjaune.fr vient enfin répertorier l'offre touristique, historique, et pratique

Les points faibles, non atteints ou non réalisés

- **La coopération avec les Stations de ski** qui n'a jamais été fructueuse pour les accompagner dans une transition 4 saisons et adaptation au changement climatique. Seul le label Flocon vert a réussi à accompagner 2 stations (Font Romeu et Les Angles) dans une démarche développement durable.

- **Vauban** : la structuration touristique à l'échelle des deux citadelles n'a jamais fonctionné, les 2 intercommunalités se sont orientées différemment sur l'accueil et la promotion touristique (compétence intercommunale pour Conflent Canigo et compétence partagée pour Pyrénées catalanes où les enjeux autour des stations de ski minimisent les autres produits). Par ailleurs, l'attractivité appuyée par la Région autour de la marque Grand site d'Occitanie a englobé Villefranche de Conflent créant une rupture dans une dynamique conjointe des 2 sites.

- **L'étude** sur la stratégie touristique du territoire a été un échec car les entités touristiques n'étaient pas prêtes à travailler ensemble.

De manière générale le territoire a du mal à s'organiser pour travailler ensemble sur la promotion et la stratégie touristique. La loi NOTRe a permis d'apporter de la lisibilité sur la promotion du territoire passant d'une logique communale à une logique de communautés de communes. Néanmoins les stations touristiques pouvant échapper à cette stratégie, les stations de sport d'hiver ont préféré poursuivre le développement de leurs produits et promotion à leur échelle ce qui ralentit le projet de structuration d'une offre, d'une image commune à l'échelle du territoire parc et au-delà.

Les Pyrénées catalanes avaient 8 stations en 2014 et en comptent 6 en 2024. Cela a poussé 3 stations, sous l'égide du département, à s'associer. Il reste beaucoup à faire pour sauver ce poumon économique, l'accompagner dans sa mutation pour y limiter la baisse d'activité. Le potentiel touristique extrêmement riche et diversifié n'a jamais incité jusqu'ici les acteurs touristiques publics et privés à structurer une offre, une image et une stratégie commune de territoire. L'attrait et le renouvellement naturel des clientèles pour cette destination a jusqu'à ce jour favorisé les stratégies individuelles.

Et demain ? Points d'attention et perspectives

- reprendre les échanges avec les stations de sport d'hiver pour engager une transition **et vérifier la possibilité de partenariats** mais aussi soutenir les nouvelles offres touristiques alternatives et durables pour aider le territoire à inventer un autre tourisme, adapté aux enjeux en cours et à venir.

- poursuivre la **création d'outils de communication percutant et grand public**. Les visuels de la campagne *#quelamontagneestbelle* tendent à influer sur les comportements des citoyens de manière globale, au-delà de leur visite dans un Parc naturel régional. Il faudrait donc qu'ils soient développés dans d'autres territoires et en particulier dans les milieux urbains, afin de toucher les cibles tout au long de l'année.

- poursuivre le **travail de médiation en montagne** à l'aide de personnels dédiés

- poursuivre l'**animation du réseau valeurs parc** en consacrant plus de temps aux rencontres de terrain, conseils et formations diverses, en les amenant vers des changements de pratiques et en faisant le lien avec les autres offres touristiques du territoire

- **travailler avec les stations thermales** pour les accompagner dans une amélioration économique et écologique de leurs services

- Travailler avec le CNEA en partenariat autour de projets liés à l'alimentation pour favoriser davantage de local et bio dans les cantines. Développer des produits touristiques et séjours mixant sport et nature / sport et santé / sport et sensibilisation à l'environnement
- Travailler au développement de **produits à forte valeur Parc ajoutée (slow tourisme)** : observation de la faune et la flore, l'astronomie, la géologie.
- **Développement de l'offre astrotourisme** dans le cadre de la création d'une Réserve Internationale de Ciel Étoilé (tout en travaillant en parallèle sur la sensibilisation à la préservation de la qualité du ciel nocturne).
- **Maintenir la présence du syndicat mixte dans les différents organes touristiques**
 - Pour un Parc, le travail sur la question du tourisme vise avant tout à sensibiliser : il est essentiel de **maintenir ce rôle d'accompagnement et d'atténuation des effets négatifs induits par une activité touristique non maîtrisée** (transports en voiture, surconsommation d'eau, d'énergie, déchets...)
 - A moyen ou long terme, il serait souhaitable d'arriver à **fédérer les intercommunalités et les socioprofessionnels** pour piloter une stratégie et communication touristique. Outre la part qu'il pourrait prendre à une telle coordination, le Parc pourra y apporter son ADN développement durable.
- **S'appuyer sur les éco-événements** pour favoriser le développement des prestations "Valeurs Parc"

4.10 – Construire une destination accessible à tout public et exemplaire en termes d'écomobilité

Contexte

L'un des derniers outils structurants pour le tourisme était la démarche « Pôle touristique Pyrénéen » (2009-2014) porté par le commissariat à l'aménagement du massif des Pyrénées et la Région Occitanie. La loi NOTRe a questionné la répartition des compétences mais le tourisme reste partagé à tout niveau et pâtit d'un manque de coopération institutionnelle, qui se répercute localement. Cela est par exemple significatif sur la stratégie de l'hébergement touristique où rénovation, montée en gamme, offres à destination des saisonniers sont traitées de manières séparées et disparates. Il y a bien eu des politiques publiques et leurs financements associés (ex : PASS et Contrat Tourisme, PASS et contrat AGROVITI de la région), mais aucune politique véritablement intégratrice.

Dans l'ensemble des massifs français, comme dans les Pyrénées catalanes, les enquêtes clientèles posent la qualité de l'hébergement comme une composante de l'attractivité touristique. Les attentes évoluent en faveur de plus grandes surfaces, de meilleurs équipements, et d'une augmentation de la qualité et du confort des logements. Sur le territoire, on compte environ 125 000 lits touristiques (dont 100 000 non marchands, source ADT 2023). Leur répartition est inégale. Il y a par exemple en Capcir 7 % de lits marchands contre 93 % de résidences secondaires, souvent peu attractives car anciennes et sous-occupées (les « lits froids »). Parallèlement, on observe une baisse du nombre d'hébergements collectifs qui accueillent des écoles pour des classes vertes ou colonies de vacances.

La mobilité aussi est aussi au cœur des préoccupations des clientèles. En 2016, la Région Occitanie a lancé les Etats les Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité. Dans ce cadre, le Train Jaune a été identifié comme une des 6 lignes prioritaires devant être sauvegardée et développée, avec une adaptation de la desserte aux besoins des usagers.

Au coté de la Région, en charge du schéma directeur stratégique Train Jaune, le Parc a pris en charge l'animation de la Commission Territoriale Train Jaune, dont le rôle était de recenser les besoins du territoire au regard de la ligne : centrale de réservation, amélioration de l'accès aux gares, qualité des infrastructures des gares, liaison avec d'autres modes de transport. Ce travail s'articule notamment autour de la mise en place de la Loi d'Orientation des Mobilités (loi LOM), promulguée en 2019, qui redéfinit l'exercice des politiques de mobilités dans les collectivités publiques. Accès aux mobilités pour tous, croissance des nouveaux modes de mobilité, transition écologique des mobilités : ces grands axes de la loi ont été des appuis de la mise en œuvre d'une stratégie des écomobilités.

Atout France s'est fixé comme objectif d'être le premier pays européen en matière de destination vélotourisme d'ici 2030. C'est une des pistes d'écomobilité que peut explorer le territoire pour intégrer l'écomobilité dans les produits touristiques, la principale restant l'emblématique ligne du Train Jaune. Vieille d'un siècle, cette infrastructure a été (et reste) LE moyen de transport « écoresponsable » avant l'heure, alimenté par l'hydroélectricité. Plus de 110 ans après sa création, faire de ce train jaune un produit touristique d'écomobilité reste une préoccupation forte.

Ce que prévoit la charte

- 2.2.1. Diversifier la gamme d'hébergement touristique et des prestations associées
- 2.2.2. Organiser l'éco-mobilité
- 2.2.3. Intégrer l'éco-mobilité dans les produits touristiques

En un coup d'œil

Rénovation de meublés de tourisme (Dispositif PyLot) : 120 personnes renseignées / 68 porteurs de projet engagés / 20 projets rénovés et classés

4 Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) sur la ligne du Train Jaune en cours de création

4 services et offres touristiques développés autour des gares concernées par ces PEM (Villefranche-de-Conflent, Mont-Louis / La Cabanasse, Font-Romeu, Latour-de-Carol / Enveitg).

1 dispositif de covoiturage mis en place sur le territoire (Rezo Pouce – 2016).

2 produits écotouristiques créés sur le Train Jaune en collaboration avec les offices de tourisme du territoire.

39 actions de sensibilisations et 2 évènements de promotions à la mobilité douce réalisés.

6 Plans Mobilité Employeurs accompagnés et mis en place.

1 site internet de valorisation de la ligne du Train Jaune créé.

233 sites et prestations touristiques accessibles en Train Jaune.

Les Actions phares

Accompagnement à la requalification des refuges

Lancée et mise en œuvre lors de la charte précédente, cette action a été finalisée au début de la nouvelle charte. Elle avait pour but d'assurer la liaison entre refuges de montagne afin de développer l'offre de randonnée. Une étude sur les hébergements d'altitude a été menée, qui a préconisé en premier lieu de renforcer le réseau de refuges gardés et de compléter ce maillage par la réhabilitation de refuges « gérés », permettant d'avoir des abris de secours entre deux étapes gardées, d'améliorer l'image du territoire, et de valoriser ce patrimoine. Sur 120 bâtis inventoriés, 56 réhabilitations ont été identifiées comme prioritaires.

Suite à ce travail les communautés de communes Pyrénées catalanes, et Pyrénées Cerdagne ont rénové des refuges non gardés. Parallèlement le syndicat mixte a porté des études de faisabilité économiques et architecturales, outil d'aide à la décision des propriétaires des refuges : Le Callau, les Camporells, et pour la création d'un refuge au Lanoux. Seul les Camporells ont bénéficié de quelques améliorations.

Pylot : une plateforme pour la rénovation de l'habitat touristique

La question de l'habitat et de l'accueil des populations touristiques dans a été abordée par la mise en place du dispositif PYLOT, Pyrénées Logement Tourisme. Son objectif étant d'accroître la qualité du parc d'hébergement touristique, en améliorant leur confort et en réduisant leur consommation énergétique. Ce programme consiste en un « guichet » proposant gratuitement des conseils et un accompagnement dans les domaines de l'architecture, des économies d'énergie et de la valorisation touristique de logements. Le programme permet également d'accéder à des subventions financières mises à disposition par les communautés de communes et à la recherche de subventions complémentaires éventuelles. Les porteurs de projets sont accompagnés jusqu'à la mise en location de leur bien. PYLOT s'adresse à tous les propriétaires de logements touristiques meublés ou en passe de mettre leur bien à la location saisonnière. Le porteur de projet devra, pour bénéficier de l'accompagnement, envisager un classement 3 étoiles de son logement selon le référentiel public Atout France. 120 personnes ont bénéficié d'un primo accueil, 55 porteurs de projet se sont engagés et ont bénéficié d'un accompagnement, qui se sont traduits à ce jour par 17 projets rénovés et classés.

Structuration d'une offre de service, de mobilité douce et de tourisme autour du Train Jaune

Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) Train Jaune : en collaboration avec la Région Occitanie et le Conseil Départemental 66 (maîtrise d'ouvrage), mise en place du dispositif régional des Pôles d'Echanges Multimodaux dans 4 gares du Train Jaune : **Villefranche-de-Conflent, Mont-Louis / La Cabanasse, Font-Romeu / Odeillo / Via et Latour-de-Carol / Enveitg**. Le Parc a été l'initiateur du projet des PEM, qui a sollicité la Région pour demander leur mise en place. Initialement prévue sur 3 gares (une par communautés de communes), la gare de Font-Romeu, place forte du tourisme sur le territoire, a été rajoutée- sur demande du CD66 qui s'est aussi positionné pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet. Le Syndicat mixte a animé et suivi l'ensemble de la phase d'étude et a, en parallèle, organisé les comités techniques et de pilotage. L'équipe technique du Parc agit de fait comme une véritable courroie de transmission.

Création du site internet *letrainjaune.fr* (destination Train Jaune): Ce site a été créé en 2022 et animé depuis. Il rassemble sur une même plateforme numérique l'ensemble de l'information nécessaire sur la ligne du Train Jaune. Traversant 3 communautés de communes, cette information était avant ce site difficile à trouver pour les voyageurs (50 000 visiteurs et plus de 300 000 vues par exemple sur Juillet/Août 2024). Un travail de centralisation et de rédaction important a été nécessaire. Le syndicat mixte a aussi assuré la mise en tourisme du site, ainsi que l'animation et création de nouveaux contenus depuis le lancement du site. Ce site est de mieux en mieux référencé. Il permet par exemple de relayer des séjours comme ces 2 séjours vélos créés par le Parc avec l'agence de voyage « cap vélo » (Caractère catalan, douceur méditerranéenne et Gravel en Pyrénées Catalanes : de la Cerdagne à Ille sur Têt). Deux séjours complétés par la création de 2 séjours d'itinérance pédestre avec les agences Chamina voyages (Mythique Canigó, montagne sacrée des catalans) et Randonades (GR 10 : 7e partie Mérrens - Vernet-les-Bains de L'ariège au pays catalan) dans le cadre des séjours nature développés avec le CRTL Occitanie.

Plan Mobilité Employeurs (PME)

La mobilité est un facteur d'attractivité et de développement pour les territoires. Cette dernière peut se révéler déterminante pour l'inclusion sociale et le désenclavement de certains sites. Il est possible d'identifier ces enjeux à l'échelle de l'entreprise, avec des conséquences directes sur l'activité et l'économie. Préoccupées par ces questions, 6 structures de notre territoire ont formalisé un PME à destination de leurs salariés. Cet outil présente des avantages : pour l'établissement bénéficiaire, une meilleure accessibilité, une valorisation de l'image, un meilleur climat social et des économies financières. Pour le salarié : une réduction des frais de transports et des risques d'accidents, un gain d'efficacité, et développement de liens sociaux.

Chaque établissement bénéficiaire a été rencontrée par le Pnr, qui lui a exposé les avantages de la mise en place d'un PME, la partie réglementaire, ainsi que les différentes phases de conception. Les salariés ont aussi été rencontrés, et un questionnaire a été diffusé, qui a permis d'établir un diagnostic des besoins et un plan mobilité adaptée.

Mise en place de la Géotraverse

Dans le cadre de la coopération avec le Syndicat Mixte du Parc Corbières Fenouillèdes, la Géotraverse a pour vocation de structurer l'offre en termes de géotourisme. Il s'agit d'ajouter à des itinéraires déjà fréquentés et structurés sur le plan touristique une plus-value scientifique. L'objectif est de sensibiliser les visiteurs à l'histoire géologique des paysages traversés, pour en comprendre les formes, la diversité et même les activités humaines (patrimoine minier, architectural, agricole, oenotourisme...). Tout au long de l'itinéraire sont mis en place des belvédères géologiques, des sentiers d'interprétation du patrimoine et des totems pédagogiques pour permettre aux visiteurs d'avoir accès à ces informations. Afin de rendre cet itinéraire vivant, des formations géologiques à destination des acteurs de la marque « Valeurs Parc » sont régulièrement organisées.

Retour sur les engagements des signataires de la charte

>> Il faut noter au préalable que les lois NOTRe, MATPAM, 3DS, etc. n'ont jamais amené à une clarification de la répartition de la compétence tourisme, qui reste partagée, mais que certaines attributions ont pu changer en cours de route et induire la non réalisation de certains engagements par certains signataires sur les engagements dont ils avaient la charge en 2014 mais plus après. Cette problématique est similaire pour la question de la mobilité.

L'ETAT

Pour ce qui relève de la structuration de la mobilité, l'Etat n'a que peu accompagné le territoire sur la mutualisation et à la centralisation des données liées aux déplacements. Le commissariat de Massif à l'aménagement des Pyrénées sous l'impulsion du conseil national de la montagne a engagé des études pour l'observation, la détermination des besoins et les propositions d'action dans les territoires de montagne. Il a financé 2 stagiaires sur les enjeux liés au touristiques (été puis hiver) et aux déplacements transfrontaliers en Cerdagne. Les résultats de ces travaux, soumis à la concertation dans le cadre du groupe de travail Mobilité du syndicat mixte du Parc, ont abouti au recrutement d'un chargé de mission « mobilité » et à la mise en place sur le territoire de Rézo pouce. Aujourd'hui un projet de réaménagement du CNEA est en cours, mais se limite pour le moment à l'aménagement des stationnements à l'entrée du site. Les aménagements routiers attendus pour la RN 116 aux abords des sites touristiques n'ont pas été identifiés comme prioritaires (Villefranche de Conflent, Mont Louis etc.).

LA REGION

Via ses dispositifs financiers (dispositifs d'aide aux privés et AAP tourisme durable responsable et solidaire), la Région a accompagné la création, la montée en gamme et la transformation des hébergements touristiques.

Sur la question des stratégies d'éducation à l'environnement et d'égalités des chances, la Région a soutenu l'action interParcs pour les séjours jeunes publics dont l'objectif visait à permettre aux jeunes de découvrir d'autres territoire de parc et dans le même temps de faire vivre les centres d'hébergement touristiques du territoire qui accueillent des groupes.

La Région a participé à la consolidation des structures d'éducation à l'environnement comme activité économique sociale et solidaire et à la structuration de ces acteurs en réseau au travers de la convention cadre signée en 2022 sur 3 ans.

Il n'y a pas eu d'intervention particulière dans la mise en place d'une démarche de mise en accessibilité du territoire dans le cadre notamment du label national « Destination pour tous » (c'est le département qui gère le label tourisme et handicap).

La Région a été l'organisatrice et la principale financeuse du dispositif des pôles d'échanges multimodaux, permettant d'améliorer significativement la qualité de service de ce dernier. L'institution régionale était aussi très présente sur la commission territoriale du train jaune. Enfin, elle a aussi mis en place des politiques de soutien des mobilités douces de déplacement (politique tarifaire train et bus à un euro, plan régional de covoiturage, plan vélo II 2024-2028).

LE DEPARTEMENT

Pour ce qui est de la mobilité, le Département est maître d'ouvrage sur les projets de PEM dans les gares du Train Jaune, le Département a été fortement impliqué dans l'aménagement d'aires multimodales. Sa présence au comité territorial train jaune a permis au déportement de se mobiliser pour soutenir la promotion des nouveaux produits touristiques d'écomobilité (2.2.3.b-c).

La collectivité a par ailleurs proposé deux appels à projets, l'un nommé « pour un tourisme solidaire et innovant », l'autre pour « Développer et structurer l'offre cyclotouristique ». Toutes les communes, intercommunalités et acteurs du tourisme éligibles ont été informés et ont pu bénéficier d'une participation départementale. Dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma directeur cyclable dans un premier temps, puis de son plan vélo depuis fin 2023, le Département a fortement œuvré pour développer un réseau d'aménagement cyclable destiné aux mobilités douces touristiques mais également utilitaires domicile / travail.

Via l'Union Départementale Scolaire d'Intérêt Social (UDSIS), service public de restauration scolaire et d'éducation aux sports et des œuvres sociales, le Département a œuvré sur le territoire à la valorisation d'établissements et de prestations du territoire vis-à-vis des partenaires de sa politique sociale. Il a enfin œuvré pour le développement des marques et labels nationaux pour permettre d'améliorer l'accueil du visiteur : Destination d'excellence (ex Qualité tourisme), Accueil vélo, Tourisme et handicap et Chambres d'hôtes référence. Concernant spécifiquement « Tourisme et Handicap », par la mise en œuvre de ce label, cela a aussi contribué à la mise en accessibilité du territoire dans la démarche de label national « Destination pour tous ».

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNES

Les communautés de communes de Pyrénées Cerdagne et des Pyrénées Catalanes ont contribué à la réflexion sur l'offre d'hébergements et leur adaptation à la demande notamment en participant à l'étude pour la réhabilitation des refuges qu'elles ont ensuite pour partie financé. Elles ont aussi été très impliquées dans le dispositif PYLOT dont elles ont financé le fonctionnement, mais aussi en mobilisant des dispositifs financiers au bénéfice des propriétaires réalisant des travaux d'amélioration/réhabilitation de leur bien à finalité de location touristique. Toujours dans ce souci de diversifier la gamme d'hébergement touristique et des prestations associées, elles ont participé aux comités de pilotage des UTN autorisées (Puigmal).

Les communautés de communes ont œuvré à faire la promotion de l'écomobilité via les projets et communications touristiques de leurs OT intercommunaux. Chacune des communautés de communes a travaillé à la réalisation de boucles cyclables permettant d'améliorer l'offre d'écomobilité locale. La communauté de communes Pyrénées Catalanes a la compétence voirie pour les pistes cyclables, et elle a réalisé un plan global de déplacement. Sa consœur de Pyrénées Cerdagne a intégré le programme AVELO 3 de l'ADEME, visant à faire du vélo un réel moyen de transport dans les déplacements du quotidien. Toutes deux ont d'ailleurs fait l'acquisition de vélos à assistance électrique et envisagent l'installation de garages à vélo dans des établissements scolaires. Malgré tout, l'usage du vélo et de ces infrastructures restent essentiellement touristique. La communauté de communes Conflent Canigó a elle développé un schéma cyclable avec le CEREMA.

Les intercommunalités ont été très peu motrices sur les stratégies de covoitage. Rien de particulier non plus n'a été initié pour sécuriser et améliorer les cheminements piétons entre les arrêts de transport collectif et les principaux itinéraires des centres bourgs. On pourra par contre noter le financement des projets de pôles d'échanges multimodaux par les communautés de communes, dont elles seront à terme gestionnaires. La communauté de communes Pyrénées Cerdagne dans le cadre de la commission territoriale Train jaune a formulé des propositions de valorisation touristique du train (autour du patrimoine de la ligne, des sites à visiter, la création d'un musée lors de l'aménagement de la gare internationale de Latour de Carol Enveigt).

Ce qu'il faut retenir

Les points forts

- **Le dispositif PYLOT** pour son rôle d'accompagnement des porteurs de projets dans leur rénovation et la montée en gamme des hébergements et pour son rôle de sensibilisation sur ces 2 aspects
- **Plusieurs séjours créés** en lien avec des agences de voyage et les professionnels Valeurs parc ont permis de favoriser et communiquer sur l'écomobilité.
- La forte mobilisation collective forte du territoire autour des projets des **Pôles d'Echanges Multimodaux** Train Jaune. Notamment du Conseil Départemental 66 sur la partie de maîtrise d'ouvrage.
- **Le projet POCTEFA GPS Tourism** a permis de démarrer une forte dynamique de valorisation du Train Jaune. Celui-ci a permis de financer de premiers investissements réalisés pour donner plus de lisibilité à la ligne (panneaux Relais Information Service dans les gares).
- **La création du site du train jaune (letrainjaune.fr.)** qui est une réussite grâce à la mobilisation du territoire autour de ce projet, à travers un groupe de travail spécifique. Ce site a une très bonne visibilité et référencement.
- **La mise en place de Plans Mobilité Employeurs** qui illustre la plus-value que peut apporter le Parc sur le volet de la mobilité.
- La coopération au sujet de l'itinérance pédestre de la Géotraverse lancé avec le Pnr Corbières Fenouillèdes.

Les points faibles, non atteints ou non réalisés

- Malgré le souci permanent du territoire de rester au chevet des **structures d'hébergements collectifs, elles sont plusieurs à avoir décliné et fermé, faute de moyens**. Malgré l'accompagnement du Parc, le centre de Ciem les Isards a par exemple dû fermer. Son modèle économique était trop fragile, et sa relance passait par des travaux (isolation, systèmes de chauffages) qui s'avéreraient trop onéreux pour une structure aussi fragile.
- Le syndicat mixte du Parc a œuvré pour le développement de l'autostop organisé. Son territoire enclavé semblait pourtant offrir un terrain de jeu propice à son développement, via le dispositif « **Rézo Pouce** ». Le manque d'appropriation de ce dernier par le territoire, n'a pas permis son déploiement. Le changement de pratique des utilisateurs de la voiture aurait nécessité une animation permanente que le syndicat mixte du Parc n'a pas pu assumer. Le dispositif a été arrêté en 2022.
- Entre 2018 et 2020, le projet européen de coopération transfrontalière **POCTEFA Green Pyreneen Slow Tourism**, a eu pour objectif la création d'un réseau de destinations éco-responsables sur le plan des modes de déplacements. Pour les séjours créés, il s'agit principalement d'une offre de niche, de vitrines qui n'attirent pas beaucoup de réservations. Le partenariat avec la SNCF s'est avéré sur le long complexe à créer et maintenir. **Ce projet n'a au final débouché sur rien de concret.**
- Depuis le lancement du site Train Jaune, l'équipe du Parc éprouve des difficultés à impliquer les offices de tourisme dans le relai d'informations auprès des visiteurs et l'animation du site internet.

Et demain ? Points d'attention et perspectives

Poursuivre le travail d'accompagnement des centres d'hébergement collectifs proposant notamment des prestations d'accueil de classes, colonies et d'éducation à l'environnement. Communication, aides financières

Animer le réseau des refuges de montagne pour partager les idées de gestion de l'eau, déchets et électricité / former les gardiens à des thématiques parc : astrologie, géologie, faune et flore...
A l'issue des travaux réalisés, **s'emparer** des PEM Train Jaune pour continuer à développer l'intermodalité et en faire la promotion

Poursuivre la création de produits touristiques intégrants le train et le vélo, communiquer sur le train de nuit Paris – Latour de Carol.

Développer la pratique du vélo et la connexion avec les transports en commun pour la problématique de **connexion des derniers km**

Rester en alerte sur le développement des nouvelles mobilités, par exemple l'usage des trottinettes électriques en milieu rural et l'expérimentation de « véhicules intermédiaires »

Poursuivre le développement du site letrainjaune.fr

4.11 – Qualifier l'accueil des Pyrénées catalanes

Contexte

La richesse patrimoniale locale offre profusion d'atouts en termes d'attractivité touristique. Cela n'a d'ailleurs pas incité les acteurs touristiques publics et privés à structurer une offre, une image et une stratégie commune de territoire. L'attrait et le renouvellement naturel des clientèles pour cette destination a jusqu'à ce jour favorisé les stratégies individuelles. Comme évoqué avant, la loi NOTRe aura permis d'apporter de la lisibilité sur la promotion du territoire passant d'une logique communale à une logique de communautés de communes.

Néanmoins il faut noter que les stations touristiques, pouvant échapper à cette stratégie, ont préféré poursuivre le développement de leurs produits et promotion à leur échelle, ce qui a ralenti le projet de structuration d'une offre, d'une image commune à l'échelle du territoire parc et au-delà.

Les modes de consommations touristiques ont pourtant été modifiées par l'épisode du COVID, la pleine nature devenant une attente des clientèles, urbaines notamment. Cette tendance est accélérée par le réchauffement global planétaire, incitant les touristes à venir chercher la fraîcheur en altitude. Le Parc travaille à la conciliation des enjeux, en soutenant par exemple la transition du modèle des stations de sport d'hiver. Il tente en complément d'initier de nouvelles offres touristiques alternatives et durables. Par ailleurs le territoire reste un très morcelé du point de vue de la stratégie et de la promotion touristique. Le travail de coopération avec les OTI et l'ADT reste trop peu structurant et le territoire ne pourra pas indéfiniment compter sur ces attraits naturels (le climat, les paysages, le train jaune, les stations de ski, les sites d'eaux chaudes, citadelles Vauban, ...) pour attirer de nouvelles clientèles. Le Parc a un rôle à jouer pour orienter l'offre vers des pratiques vertueuses et donc une partie de la promotion vers une autre façon de faire du tourisme : cibler les clientèles de proximité, inviter à découvrir, s'émerveiller sans dénaturer. Se servir des touristes pour les sensibiliser aux enjeux environnementaux.

La charte actuelle affirme des enjeux forts de maillage territorial par une information de qualité. La mise en place d'une signalétique qualitative, efficace et harmonisée et la régulation de la publicité, illégale dans les territoires de Parc sont des outils contribuant à cet objectif d'accueil. Par la définition d'un schéma directeur de signalisation touristique, elle vise à maîtriser et améliorer la qualité de cette dernière. En parallèle, les aménagements touristiques des centres bourgs intègrent une dimension touristique. La fonction d'accueil des espaces naturels protégés et à enjeux est optimisée. Les axes routiers secondaires ayant une forte fonction touristique, il est nécessaire de les valoriser à cet objet. En corollaire à la suppression par les services de l'Etat et les maires des dispositifs de publicité illégaux, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional œuvre pour la mise en place d'une offre de signalisation réglementaire, homogène et bien intégrée à l'environnement. Cette offre de signalisation s'est traduite par la mise en place d'un bouquet de solutions adaptées à chaque enjeu : panneaux H32 et H33, Relais Information Service, panneaux d'entrée de Parc, panneaux d'appartenance au Parc pour les communes. En plus de ces dispositifs normés par le code de la route, le PNR s'est doté d'un dispositif de signalétique d'intérêt local (SIL) homogène à l'intérieur des communes.

Ce que prévoit la charte

2.3.1. Former les ambassadeurs du territoire

2.3.2 Rendre le territoire plus lisible

2.3.3. Soigner les espaces publics destinés à l'accueil et à l'orientation des visiteurs

En un coup d'œil

- 2 formations/rencontres par an dédiées aux marqués valeurs parc sur de nombreux thèmes : géologie, astronomie, birdwatching, vélo électrique, éco-rénovation, produits locaux, découvertes des structures valeurs parc, soit **400 marqués parcs formés** (20 participants par formation en moyenne)

-une carte touristique commune de destination éditée à 40 000 exemplaires (imprimée en 2014 2016, 2018 et 2023 en 10 000 exemplaires)

- création d'un agenda des fêtes et manifestations commun au territoire (en 2018 et 2019 diffusé uniquement en numérique)

- un réseau de 14 vitrines du Parc créé en 2014

- La nouvelle maison du Parc inaugurée en 2015, équipée d'un accueil en 2016 (500 personnes accueillies par an en moyenne)

- 3 éditions de la Fête du Parc, rassemblant en moyenne 90 partenaires et entre 1200 et 1500 visiteurs

- Aucun RLP compatible avec la Charte signalétique approuvé

- 18 communes du Parc sur 66 dotés de matériels signalétique compatibles avec la charte du Parc. 5 projets à l'étude en 2024.

- 15 secteurs touristiques équipés de panneaux RIS (liste des sites : *Magasin de producteurs Cimelait / Gare de Latour de Carol Enveitg / Maison du Capcir / Maison du PNR / Maison de la vallée d'Eyne / Musée de Cerdagne / Forteresse de Mont Louis / Forteresse de Villefranche de Conflent*).

- 14 panneaux RIS posés dans des gares du Train Jaune (dans le cadre du POCTEFA « GPS Tourism »)

- 12 Entrées de Parc réhabilitées avec de nouveaux panneaux.

Les Actions phares

Formation et rencontres valeurs parc

C'est l'action illustrant le mieux la volonté du Parc de former des ambassadeurs. Les formations Valeurs Parc sont organisées environ 2 fois par an. L'objectif est d'apporter de la connaissance sur un patrimoine identitaire du territoire que pourront retransmettre les professionnels à leurs hôtes et clients. Il s'agit de journées de terrain afin de rendre ce moment le plus intéressant et ludique possible. Ces formations sont ouvertes à toutes les filières Valeurs Parc, c'est à dire les hébergeurs, accompagnateurs, restaurateurs, producteurs, artisans et sites de visites. Y participent également les partenaires du Parc : offices de tourisme, ADT, Fédération des réserves naturelles catalanes (...) afin de créer davantage de liens et pour que ces partenaires participants soient en capacité de parler du Parc, de la marque Valeurs Parc et de ce qu'elle véhicule. Il faut noter que les rencontres et formations ne mobilisent que 10 à 15% du réseau à chaque fois soit environ 20 personnes. Ce constat semble partagé par les Parcs à l'échelle nationale.

Carte et agenda commun des Pyrénées catalanes

En 2014 suite à au projet territorial de stratégie tourisme avorté entre le syndicat mixte du Parc, les 3 intercommunalités, le syndicat mixte Canigó Grand site de France et la comarca de Cerdanya, l'équipe du Parc a piloté avec les 3 responsables tourisme des 3 intercommunalités, la création d'une carte de territoire commune. Celle-ci ayant pour but de supprimer les cartes touristiques des 4 territoires pour en avoir qu'une seule à l'échelle du Parc – et même légèrement au-delà en intégrant la Comarca de Cerdanya et la totalité de la Communauté de communes Conflent Canigo. Cela aura été le seul outil réellement partagé pour parler de la destination « Pyrénées Catalanes » au sens large. Toutefois le manque de volonté politique des intercommunalités de coconstruire des outils communs fait que ce projet s'essouffle. Afin de rendre plus lisible sa destination, le syndicat mixte a aussi travaillé à la réalisation d'un agenda des fêtes et manifestations. Ce projet s'est arrêté par manque d'intérêt des acteurs publics locaux qui continuent selon les prorogatives de la loi NOTRe à promouvoir et développer le tourisme à l'échelle de leur périmètre. Cela interroge sur la place du Parc sur la question de la destination.

Les vitrines du Parc

En 2013 un réseau de structures partenaires du parc appelées « vitrines du Parc » a été constitué à l'initiative des élus du Parc. L'idée était que des structures présentant un patrimoine identitaire du Parc puisse aussi être une « vitrine », un guichet d'accueil du Parc naturel régional pour les visiteurs. Ce réseau constitué de 15 structures comprenait des maisons de réserves naturelles, des offices du tourisme, un accueil en gare, un four solaire, ou des musées ... Ces structures ont été dotées de tablettes numériques, de mobiliers et d'ouvrages Parc pour les accompagner dans cette mission de renseignement.

Globalement le réseau tel qu'il a été constitué ne répondait pas aux exigences en matière d'accueil et d'information. La mobilisation et l'animation de ce réseau n'émanant pas d'une adhésion volontaire au départ, et les attentes du Parc sans doute trop élevées n'ont pas permis de remplir la mission d'accueil « vitrines du Parc » en de multiples points du territoire. Toutefois en 2016 la marque Valeurs Parc s'est étendue aux « sites de visites et de découvertes du territoire ». Les membres du réseau des « vitrines du Parc » sont alors rentrés dans cette démarche Valeurs Parc au même titre que les autres filières déjà développées (hébergements, agriculteurs).

La nouvelle maison du Parc, un nouveau lieu d'accueil du public

Inaugurée en Juin 2015, la Maison du Parc est ouverte toute l'année, du lundi au vendredi. Elle se situe sur la commune d'Olette. C'est à la fois le siège administratif, les bureaux de l'intégralité de l'équipe et une boutique Accueil et d'informations. Un poste dédié a été créé pour l'accueil, pour renseigner les visiteurs sur le territoire du Parc et ses richesses, et leur permettre le cas échéant de repartir avec quelques produits locaux ou de beaux ouvrages. Il est possible d'y observer en direct la colonie de chauve-souris qu'elle héberge. Pendant la saison estivale, des visites commentées peuvent être organisées sur réservation. Sont reçus des groupes scolaires, centres de loisirs à la journée ou en bivouac.

L'accueil, la sensibilisation des habitants, des visiteurs et partenaires aux enjeux et valeurs du Parc est en effet un objectif transversal de la charte actuelle. Les premières années de fonctionnement s'est opéré une alternance de périodes sans temps agent et des périodes avec des salariés en contrats courts. Jusqu'en 2019 la mission d'accueil n'avait pas été totalement déployée. Les enquêtes et le suivi de la fréquentation, ont confirmé l'attractivité de la Maison du Parc et le besoin de renseigner le public sur la découverte du territoire (notamment sur la nature et la randonnée). Il est donc apparu nécessaire de sortir d'une logique « d'accueil temporaire » pour construire une offre stable qualitative à destination des différents publics (habitants, visiteurs et jeune public). On peut y découvrir deux sentiers d'interprétation sur les thèmes de « La bastide 1000 ans d'histoire » et « La biodiversité de la Maison du Parc ». C'est aussi un lieu d'expositions temporaires. Sa fréquentation est encore très insuffisante, environ 500 personnes accueillies par an.

La Fête du Parc : LE rendez-vous !

3 fêtes du Parc ont eu lieu en 2019, 2022 et 2024, sur le site de la maison du Parc à la Bastide, gratuite pour le public et organisée sur une journée. C'est un moment festif et convivial à destination des habitants et visiteurs autour des valeurs du Parc permettant aussi de faire connaître ses partenaires et leurs actions dans un cadre ludique (buvette, repas, animations et concerts de musique). Cela permet d'attirer tout type de public, en proposant une offre diversifiée d'animations naturalistes et spectacles culturels diverses et ludiques, marché de producteurs, conférences, concerts et restauration locale. Une bonne manière de toucher les habitants habituellement moins « investis » ou « concernés » par le Parc. En 3 éditions près de 4 000 personnes auront participé à ce véritable temps fort. La communication autour de l'évènement dans la presse locale, journaux, radio et TV permet de mettre en lumière le Parc et ses combats.

L'aide à la mise en place de dispositifs de Signalétique d'Information Locale

Cette action vise à supprimer la publicité illégale, impactant fortement le territoire, et harmoniser les dispositifs de signalétique d'information locale (SIL) pour une meilleure continuité des signaux et intégration paysagère. Suite à l'élaboration d'une charte signalétique en 2014, le syndicat mixte a accompagné pendant 10 ans ses communes à se doter de schémas d'implantation de SIL conformes au code de l'environnement. Cette aide opérationnelle intègre à la fois la concertation avec les acteurs économiques, les habitants, gestionnaires des routes (...), la réalisation des schémas, la recherche et le suivi d'entreprises, et également une contribution financière du syndicat mixte et de la Région Occitanie, fortement incitative pour les communes. 18 communes ont bénéficié de ce dispositif, majoritairement en Capcir et Conflent, et 5 projets sont encore à l'étude. Globalement, les freins identifiés sont les coûts de mise en œuvre, prohibitifs pour certaines communes, les réserves faites par certains commerçants, et les habitudes d'affichage « sauvage ».

Réhabilitation des entrées du Parc naturel régional

En 2005, peu après le classement du territoire en tant que Parc naturel régional, une signalétique spécifique a été installée à chaque entrée routière du PNR pour indiquer aux usagers de la route la pénétration sur le territoire. En 2019, après un inventaire complet des panneaux, nous avons réalisés qu'un total de 22 panneaux étaient manquants ou usés. La réhabilitation signalétique de ces panneaux s'est opérée en deux phases : en 2020 – 2021 la réhabilitation des entrées principales, suivi en 2022 – 2023 de la réhabilitation des entrées secondaires.

Retour sur les engagements des signataires de la charte

L'ETAT

Dans les faits, la vérification de la conformité des panneaux implantés sur le domaine public national et à proximité (RN116 et la RN20) et la réalisation des démarches nécessaires auprès des propriétaires de panneaux non conformes, reste un engagement très difficile à faire appliquer.

LA REGION

Via le financement de la marque valeurs parc et la valorisation de cette offre dans le cadre de l'offre tourisme de nature des parcs d'Occitanie avec le Comité Régional du Tourisme, elle a accompagné les efforts du Parc pour promouvoir les produits, les prestations et les savoir-faire bénéficiant de la marque Parc - notamment en soutenant les actions de formations ou les journées d'information du réseau des bénéficiaires des marques Parc et/ou Sud de France et des partenaires du Parc (Offices de Tourisme, Vitrines touristiques du Parc). Le Parc et la Région avait aussi projeté la possibilité de faire profiter aux bénéficiaires de la marque Parc de formations mises en place par la Région. Cela ne s'est pas fait sous cette forme, toutefois un atelier inter-Parcs sur la marque Valeurs Parcs a été organisé en 2022 pour voir les mutualisations et besoins des Parcs sur le sujet.

Dans le cadre de l'interParcs « langues régionales », 2 journées de formation à destination des élus et agents des parcs ont été mises en place pour former et sensibiliser à la plus-value de la transversalité occitane et catalane. A noter que l'action 24 du plan « Parlem una cultura viva » prévoit de mettre en place de formations à destination des agents publics « ambassadeurs des territoires » aux langues et cultures régionales.

D'autre part, un engagement a été pris pour que la signalétique du parc soit systématiquement bilingue français-catalan, s'appuyant sur la délibération régionale exécutoire du 15 décembre 2022 Plan « parlem una cultura viva » (action 15) et sur la loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à la promotion du 23 mai 2021.

LE DEPARTEMENT

L'ADT 66 (autrefois CDT), opérateur du Département, a pour mission de promouvoir la destination des Pyrénées-Orientales au travers des thématiques fortes (pleine nature, culture, oeno agri) et filière prioritaire, tout en respectant les principes de durabilité et de préservation de l'environnement (tourisme durable), assure la promotion, l'organisation d'actions de marketing opérationnel. C'est dans ce cadre qu'elle s'était engagée en 2014 à être près du Parc pour améliorer la lisibilité de l'offre touristique. Cela a été le cas, mais principalement via une participation régulière de cette institution au temps de travail organisés par le Parc sur cette question.

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNES

Si les communautés de communes n'ont pas spécifiquement comme prévu dans la charte informé et mobilisé les habitants pour en faire des ambassadeurs de la destination touristique du Parc, leurs offices de tourisme ont par contre bien inscrit dans le plan de formation de leurs agents les journées de formations/informations organisées par le Parc. Elles ont aussi via leurs systèmes d'informations touristiques (SIT) harmonisé les messages d'information sur les thématiques portées dans le projet du Parc. L'engagement des communes n'a pas été à la hauteur des attentes, rien n'ayant été réalisé sur les deux engagements qui prévoyaient (1) qu'elles assurent directement, ou via leurs offices de tourisme, la saisie d'une information touristique qualifiée dans le système d'information touristique départemental (SITI 66) sur leur territoire de compétence, et d'autre part (2) qu'elles participent aux journées de formation et d'information via leurs structures relais.

En 2019 il y a eu un diagnostic de la publicité illégale réalisé par l'équipe du Parc. Une fois la SIL implantée dans les communes, la municipalité avait 6 mois pour faire enlever les panneaux illégaux. Cela n'avait pas été suivi d'effet.

Ce qu'il faut retenir

Les points forts

Un réseau de professionnels marqués Parcs dense et pluriel, multithématiques, mobilisés, porteurs de sens pour la destination, qui et incarne les valeurs du Parc et l'institution aux yeux du grand public.

Le réseau des ambassadeurs montagne du Parc a été une vraie réussite pour diffuser les valeurs et les messages de comportement à adopter en montagne. De plus il s'agissait d'accompagnateurs professionnels du territoire (pour certains Valeurs Parc) qui ont été formés à la mission et qui sont également des ambassadeurs désormais lors de leurs prestations privées.

La carte touristique de destination a permis de travailler en commun avec les OTI du territoire pour présenter la destination à travers une carte pratique « Parc Pyrénées catalanes »

Une stratégie de signalisation sobre, efficace et partiellement intégrée, qui matérialise l'existence du Parc, de ses missions et de ses patrimoines sur de multiples point de fréquentation.

Une meilleure visibilité du Train Jaune grâce aux RIS qui ont été implantés dans 14 gares du Train Jaune. Il n'y avait avant cela aucune information dans les gares.

Les points faibles, non atteints ou non réalisés

Un travail insuffisant sur la destination touristique locale et sur les ambassadeurs de territoire : cela nécessite des moyens humains constants que le Pnr n'a pas pu mobiliser.

Une offre touristique du Parc peu ou pas prise en compte par les autres institutions touristiques : Sans doute l'offre du Parc est vue comme une offre de niche, trop nature ou « écolo », sur un territoire générant d'important revenus touristiques. Mais depuis le covid les lignes bougent peu à peu.

L'échec des vitrines du Parc : Globalement le réseau tel qu'il a été constitué ne répondait pas aux exigences en matière d'accueil et d'information sur le PNR du fait du manque d'appropriation des professionnels. La mobilisation et l'animation de ce réseau n'émanant pas d'une adhésion volontaire au départ, et les attentes du Pnr sans doute trop élevées n'ont pas permis de remplir la mission d'accueil de Parc en de multiples points du territoire.

La publicité illégale reste prégnante sur le territoire et difficile à éliminer, au vu du manque d'appui pour la pénaliser, malgré les actions de concertation menées par le SM du PNR, qui lui, n'a pas de pouvoir de contrainte.

Peu de retours du terrain pour connaître la pertinence et les besoins de mise à jour des panneaux. Leur contenu peu vieillir rapidement (particulièrement les RIS)

Une Maison du Parc de mieux en mieux identifiée **mais encore trop peu fréquentée et pas encore de véritable offre à proposer au grand public** (faute de moyens dédiés)

Et demain ? Points d'attention et perspectives

- **Poursuivre le travail de mutualisation avec les intercommunalités** pour rendre le territoire plus lisible aux touristes : travailler sur des outils mutualisés pour la carte de territoire, un agenda des festivités commun, l'offre de rando pédestre et vélo, le patrimoine culturel ...
- **Poursuivre le travail collectif entre le comité régional du tourisme et des loisirs et les parcs d'Occitanie.** Cela aidera à faire exister la destination Parcs et celle des Pyrénées catalanes. Ce travail de coopération doit s'étendre à l' ADT et aux OTI.
- **Renforcer les liens avec le l'ADT** pour développer une offre tourisme durable en partenariat avec le Parc marin du Golfe du Lion, le Syndicat Mixte Canigo Grand Site de France et le Parc des Corbières Fenouillèdes. Ces liens sont pour le moment presque inexistant.
- **Renforcer le lien avec les OT et OTI** pour développer et promouvoir une offre de tourisme parc (exemple : Valeurs Parc ; géologie ; astronomie ; observations naturalistes ; sports nature ; Eco-mobilité).
- **Poursuivre le travail de formation des ambassadeurs montagne** pour qualifier leurs prestations et en profiter pour associer les structures qui œuvrent pour la préservation et la valorisation du territoire afin d'avoir un discours commun (et ainsi rendre le territoire plus lisible). **Envisager une formation diplômante en partenariat avec le Greta.**

- **Poursuivre l'accueil de scolaire à la maison du Parc, développer des animations spécifiques**, faire vivre et animer les sentiers d'interprétation existants, poursuivre les aménagements extérieurs.
- **Mieux signaliser la maison du parc** et y développer un offre touristique attractive (ex : des jeux, des animaux, du ludique autour de l'environnement, boutique en ligne, partenariat avec des foodtruck locaux pour assurer une restauration saisonnière)

- **Poursuivre le travail de suppression de la publicité illégale en ciblant les espaces les plus fréquentés et pollués visuellement**, en s'appuyant sur les Communautés de Communes lorsqu'elles ont la compétence.
- **Poursuivre le travail sur les nouveaux RIS qui intègrent les messages de comportement à adopter en montagne (campagne #QueLaMontagneEstBelle)**. A poursuivre, en complément notamment d'une communication numérique.

4.12 – Mieux vivre sur notre territoire

Contexte

Le tissu bâti des villages des Pyrénées Catalanes et les formes d'habitat locaux sont confrontés à des enjeux multiples : diversité des besoins en logement, gestion de la vacance dans les centres-bourgs, et adaptation aux spécificités de la montagne. Le risque de banalisation par l'étalement urbain et la résidentialisation des villages touchent à la fragilisation de l'authenticité et au lien social. L'apparition du SRADDET, document intégrateur se substituant à de nombreux schémas et s'imposant aux documents locaux d'urbanisme (tel que la charte du Parc ou les SCOT), et l'avènement du ZAN (Zéro Artificialisation Net) dans le cadre de la loi Climat et résilience de 2021, impactent localement les collectivités porteuses des documents de planification. Elles ont confirmé en cours de charte la nécessité de travailler mieux à la préservation du foncier local et à la prise en compte des enjeux de transition des politiques d'aménagement. La structuration de l'offre de logement pour tous les profils d'habitants et le travail sur la compacité des formes urbaines, l'articulation avec les formes traditionnelles, et de l'attention aux espaces publics restent des enjeux forts localement.

Pression touristique, vieillissement des logements, délaissement des coeurs de villages sont ces facteurs, entre autres, sur lesquels le Parc s'est penché, initiant et accompagnant des démarches de planification, de restructuration ou d'extension des villages, aux côtés des partenaires traitant des questions urbaines et paysagères. Un accompagnement plus opérationnel a été réalisé sur des requalifications d'espaces publics (entrées ou coeurs de villages, espaces d'accueil, etc.) et a permis l'émergence de projets (fiche 1.1.6). Les différents dispositifs de la Région (Bourg centre Occitanie, Subvention pour les Espaces publics ou la Qualité paysagère), de l'Etat (Petites Villes de Demain, Fond vert), ou du Département des Pyrénées Orientales ont permis de renforcer l'opérationnalité des projets, également appuyés par la prise de compétence des 3 Communautés de communes sur les thématiques de l'urbanisme et le dispositif d'Etat « Petites villes de demain ».

Levier de développement local, culture et patrimoine eux aussi contribuent à la qualité de vie des habitants. La charte actuelle donne aussi une place importante à l'identité catalane. Des actions en faveur de la langue catalane ont été menées. En 2022, la Région a lancé son Plan Parlem una Cultura Viva, des engagements politiques forts à l'échelle régionale qui ont permis aux Parcs d'Occitanie de se constituer en réseau afin de développer des actions autour du catalan et de l'occitan. Le Parc des Pyrénées catalanes coordonne ce réseau. Que ce soit avec l'éducation à l'environnement ou la programmation d'évènementiel, le syndicat mixte aura toujours cherché à associer les habitants à son projet en cherchant à créer du lien. Pour cela, il aura pu s'appuyer par exemple sur des dispositifs à destination du jeune public en temps dans le cadre d'actions d'éducation à l'environnement (Objectif Découverte), permettant la mise en réseaux des acteurs de l'éducation à l'environnement. Chaque année, le festival des langues régionales, Total Festum, permet aux porteurs de projets l'organisation d'événementiels autour des traditions et de langue catalane. Soucieux de cette identité locale et de sa transmission, ce dispositif a impulsé des temps de rencontres et d'échanges autour de la fête de la Saint Jean.

Ce que prévoit la charte

- 3.1.1. Faire évoluer et adapter l'habitat pour satisfaire la diversité des besoins**
- 3.1.2. Accompagner l'évolution des tissus bâties à travers un urbanisme et une architecture innovante de qualité**
- 3.1.3. S'appuyer sur la culture et les patrimoines pour renforcer le lien social**
- 3.1.4. Investir les lieux de rencontre et d'échange**

En un coup d'œil

27 communes bénéficiaires des démarches de concertation en urbanisme et revitalisation des centre-bourgs entre 2015-2023

3 ALUP (ateliers locaux d'urbanisme et de paysage) organisés au bénéfice de 15 communes

2 ateliers Hors les Murs sur 4 communes

11 communes accompagnées par l'ingénierie du Parc dans le cadre du dispositifs Bourg centre Occitanie (sur 14 communes éligibles).

30 entrées de bourg réalisées avec l'accompagnement de l'ingénierie du Parc

8 publications valorisant le patrimoine matériel et immatériel

5 publications entièrement traduites en catalan

2 projets culturels innovants accompagnés : l'œil sur la montagne, exposition de photo journalisme dans les rues du village de Matemale et la programmation culturelle jeune public du collectif la Clé à Villefranche-de-Conflent

3 931 élèves bénéficiaires des dispositifs d'éducation à l'environnement jeune public porté par le Parc (143 écoles en cumulées en ont bénéficié en 10 ans)

153 évènements soutenus dans le cadre de l'appel à projet des Palabres d'Aqui, dispositif d'évènements itinérants

Dans le cadre des Palabres d'Aqui, **une quarantaine d'associations** ont reçu une aide financière du syndicat mixte (pour la prise en charge d'une ou plusieurs prestations externes), et environ **240 animations et chantiers participatifs soutenus** ont également été soutenu.

13 « évènements catalans » initiés (dans le cadre du Total Festum)

Les Actions phares

Habitat : Mise en place du groupe de travail habitat

Le Parc a initié un groupe de travail rassemblant l'ensemble des acteurs de l'habitat : office 66, département des Pyrénées Orientales (porteur du programme « Mieux se loger 66 »), l'Association Départementale Information Logement, la Fédération départementale pour le logement social, la DDTM, l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA), en charge du suivi du programme départemental de l'habitat. Le rôle de ces réunions était de faire remonter les problématiques spécifiques à notre territoire d'arrière-pays et de montagne, de permettre des contacts entre les opérateurs, plus particulièrement situés dans la plaine du Roussillon et les élus de la montagne. Ce travail de mise en réseau des acteurs a permis notamment des discussions intéressantes entre l'office 66 et les communes, pour des projets de rénovations énergétiques de logements HLM et à enclencher des baux à réhabilitation. Pour appuyer ce travail de mise en avant des spécificités du territoire du Parc auprès des acteurs départementaux, le Parc a réalisé en 2017 un rapport intitulé : « L'habitat au sein du Parc

naturel régional des Pyrénées Catalanes ». Avec l'élaboration des démarches de planification intercommunale du SCOT et des PLUI, puis l'accompagnement au montage des dossiers « Bourg Centre », le syndicat mixte du Parc n'a plus pu consacrer de moyens suffisants à cette animation. Par contre, le travail sur les bourgs centre a donné à une recherche systématique d'opportunité foncière pour la création de logements communaux.

Les Ateliers Locaux d'Urbanisme et de Paysage, Hors les Murs et l'accompagnement sur le dispositif Bourg Centre Occitanie de la Région

Ces démarches à la rencontre de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture mises en place à partir de 2015 ont permis d'initier la revitalisation d'une vingtaine de villages et de bourgs. Le Pnr a d'abord animé plusieurs démarches de concertation et de travaux d'étudiants sur une ou plusieurs communes. En s'appuyant sur des projets globaux, il s'agissait de valoriser des fonctions de centralité du bourg (cadre de vie, habitat, offre de services, revitalisation des commerces, mobilité, initiatives innovantes et expérimentales...), et d'aboutir à des projets de réhabilitation, de requalification d'espaces publics ou d'opérations architecturales ou urbaines. L'équipe du Parc a ensuite accompagné la rédaction des candidatures au dispositif « Bourgs centres Occitanie » porté par la Région à partir de 2017, et certains projets, repris par les Communautés de Communes, ont ensuite été intégrés au dispositif d'Etat « Petites Villes de Demain » mobilisé dès 2020.

Guide « Façades et couleurs du bâti ancien »

Édité par le CAUE en 2021, ce guide est né d'un partenariat initié par le syndicat mixte intégrant également l'UDAP 66, dans l'objectif de transmettre des repères clairs sur le bâti traditionnel. La valorisation des modèles architecturaux locaux dans les constructions et les rénovations est un des objectifs de qualité paysagère de la charte du Parc. L'habitat du territoire évolue en effet sans cesse, de manière plus ou moins respectueuse des traditions bâties et du paysage. Il s'agit de préserver l'identité patrimoniale de nos villages en donnant des repères sur les couleurs et les matériaux aux habitants et aux élus, aujourd'hui assez démunis sur ces questions. Ce guide comportant une partie pratique et une partie historique a été diffusée lors d'une dizaine de promenades architecturales à destination des habitants, permettant de transmettre et de questionner les procédés de restauration et d'adaptation de l'architecture à travers les époques.

Accompagnement sur l'éclairage public et Réserve de Ciel étoilé

Le Parc s'est engagé en février 2024 dans une vaste opération de sobriété lumineuse dans le cadre d'un partenariat avec le SYDEEL. Avec l'opportunité d'un financement par le Fonds vert complémentaire à celui obtenu par ce partenaire pour rénover l'éclairage public, le Syndicat mixte du Parc a saisi l'opportunité de travailler non seulement à la réduction de la pollution lumineuse mais également à la valorisation du ciel étoilé et à un suivi de l'impact de cette action sur la biodiversité. Le Canigó Grand Site, la FRNC et le SYDEEL66 sont désormais partenaires de cette opération qui devrait permettre d'obtenir le label de Réserve internationale de Ciel étoilé. Ce travail consiste à la fois en un aspect technique : définition de périmètres de travail et d'une « charte lumière » recensant les critères du mobilier lumineux, ainsi que mise en place d'une étude préliminaire visant à estimer la pollution lumineuse et son impact sur la biodiversité ; et en un aspect pédagogique, passant par la sensibilisation de la population, élus et acteurs du territoire aux enjeux de la préservation de la nuit. A terme, il s'agit de stopper l'extension des halos lumineux pour restaurer le paysage et l'environnement nocturnes tout en maintenant le sentiment de sécurité et la fonctionnalité des voies de circulation, en adoptant un éclairage de qualité.

Retour sur un partenariat fort avec la Fondation du Patrimoine (2015-2023)

En 2014, le Syndicat mixte du Parc naturel des Pyrénées catalanes et la Fondation du Patrimoine décident de concrétiser un partenariat pour mettre en œuvre des actions communes afin de préserver et valoriser le patrimoine bâti, en mutualisant leurs compétences et leurs outils. De 2015 à 2023, 44 projets ont pu bénéficier du soutien de la Fondation du Patrimoine sur le territoire du Parc mobilisant ainsi un total de 496 528€ de subvention, s'ajoutant à cela les dons locaux mobilisés dans le cadre des souscriptions, mobilisables avec ou sans subvention, correspondant à 54 projets bénéficiaires représentant un total sur la période de 2016 à 2023 de 979 942,37€. C'est donc près de 1.5 millions d'euros qui a pu être mobilisé à destination de projets locaux de restauration du patrimoine bâti.

Une programmation culturelle originale

Vu le faible volume annuel de propositions de spectacles vivants, le Parc a souhaité expérimenter la mise en place d'une **programmation culturelle gratuite et grand public à la Maison du Parc**. En 2019, pour la première édition de la programmation de la maison du Parc, 7 spectacles ont été programmés malgré un budget restreint. Ces rendez-vous ont réuni un total de 455 personnes sur l'année. Ce lancement positif et prometteur s'est vu freiné en 2020 par l'épidémie de COVID. Les 7 spectacles programmés ont pu avoir lieu mais ont dû être reportés à l'automne 2020 avec pour partie une jauge réduite. A partir de 2021, avec l'implantation du collectif d'artistes La Clé à Villefranche-de-Conflent et le développement de leur propre programmation culturelle, dans un souci de non concurrence, les spectacles de la maison du Parc ont été arrêtés au profit d'animations d'avantage tournées vers le jeune public, en temps scolaire, autour de l'éducation à l'environnement.

Cette programmation a été complétée par d'autres opérations. Nous pouvons citer l'accueil de la **résidence d'artiste Vivre au vert** en 2021 (Osseja, Olette et Matemale), avec deux artistes recueillant la perception des habitants du Parc, sur le fait d'habiter à l'année, au fil des saisons, dans un environnement de moyenne et de haute montagne. Ou bien encore en 2019, dans le but d'expérimenter de nouvelles formes d'expression, l'accueil d'une micro-tournée itinérante à vélo à travers son territoire (le cirque sur roue). La **compagnie le Moulin à Vent** (Montréal) a proposé aux communes du Parc qui ont accueilli la caravane, des ateliers d'initiation au cirque les après-midis, et des animations participatives et spectaculaires le soir. Chaque jour, les artistes se sont déplacés à vélo pour se rendre dans une nouvelle commune. La tournée a concerné 9 communes : Mantet, Taurinya, Sahorre, Nohèdes, Matemale, Font-Romeu, Saillagouse, Sansa, Villefranche-de-Conflent. On pourra aussi citer la **collaboration du syndicat mixte avec le 20/20**, un festival atypique organisé dans les Pyrénées-Orientales à l'été 2020, impulsé par le dj Raph DUMAS.

L'éducation à l'environnement : au cœur de l'ADN Parc

Depuis l'année scolaire 2008-2009, le dispositif « **Objectif Découverte** » est proposé chaque année à l'ensemble des établissements du territoire (primaires, collèges, lycées). Il consiste à proposer aux enseignants des programmes pédagogiques thématiques. Plus de 3 931 élèves ont pu bénéficier de ces programmes annuels, destinés à favoriser des liens concrets avec leur environnement direct, à développer la connaissance des richesses et fragilités du Parc et à susciter la réflexion sur leur rapport à l'environnement. Pour animer ces projets, le syndicat mixte s'est entouré de structures de l'Éducation à l'environnement formées et proposant des approches diverses : scientifiques, artistiques, géologiques, historiques. Depuis la création du dispositif ce sont 48 éducateurs qui sont intervenus en classes pour animer 377 projets en cumulés.

En 2018, les établissements scolaires du territoire, du primaire au lycée, ont émis le souhait de pouvoir réaliser des séjours **éducatifs avec les élèves** en partant à la découverte de sites naturels et du patrimoine mais aussi en souhaitant s'ouvrir sur d'autres territoires. Le Parc a proposé de créer un partenariat avec d'autres (la Narbonnaise et l'Aubrac) afin d'offrir aux classes des destinations à valeur patrimoniale et éducative en leur faisant bénéficier des sites d'accueil existants. De 2018 à 2024, **20 classes et 371 élèves** ont pu bénéficier du dispositif permettant aux élèves des 3 Parcs de découvrir un nouveau territoire avec toutes ses particularités et ses richesses.

D'autres dispositifs ont été mis en place. On peut en citer deux. D'une part le **Science Tour – C'est Pas Sorcier**, un dispositif pédagogique itinérant des Petits Débrouillards et France Télévision. Véritable laboratoire mobile, leur camion sillonne les routes de la région sur le modèle de la célèbre émission de Fred et Jamy. Avec l'appui du Parc, un projet d'une semaine d'animations itinérantes a été monté du 24 mai au 1er juin 2018. 423 élèves ont participé au projet, 22 classes du cycle 2 et 3 et plus de 50 parents et accompagnatrices, accompagnateurs ont été touchés. D'autre part la **caravane du Desman** (en partenariat avec Pyrénées vivantes) qui a visité les Pyrénées catalanes du 4 au 11 juin 2017. La caravane (véhicule hippomobile) a sillonné le territoire et s'est arrêtée dans certaines communes du Capcir, de la Cerdagne et du Conflent afin de proposer des animations sur le thème du Desman des Pyrénées, soumise à un risque élevé d'extinction. 12 communes du territoire ont accueilli la caravane.

Palabres d'aquí : le programme des animations gratuites du Parc

Les Palabres sont une programmation annuelle d'animations, lancée en 2014 dans le cadre de la révision, qui avait permis une grande concertation des acteurs et des partenaires. Les élus ayant également voulu une concertation avec les habitants, l'idée d'organiser des temps de discussion et de débats autour des enjeux forts du territoire, sous un format convivial (veillée contées, débats mouvant avec comédien) dans les lieux de vie du Parc (Bistrots de Pays notamment) est née : les Palabres d'Aquí. Au départ, construit exclusivement par l'équipe du Parc, ce programme s'est au fil des années ouvert et s'est vu étoffer par des manifestations proposées par des partenaires (communes et associations). Il a pris la forme d'un appel à projet, permettant au syndicat mixte du Parc de mieux cadrer les nombreuses sollicitations d'aide d'accompagnement financier qu'il recevait jusqu'alors. Les rendez-vous des palabres d'aquí sont devenus, depuis quelques années, un moyen d'aller au contact de la population locale, de faire connaître le Parc en tant que collectivité territoriale, ses actions et de sensibiliser aux enjeux de préservation et de développement de ce vaste territoire qu'elle a en gestion. Avec une programmation riche et variée de 30 animations dans l'année, une fréquentation constante et fidèle, les Palabres ont à leur pic de fréquentation en 2022, avec 25 manifestations, permis de réunir 1400 personnes.

Le dispositif Total Festum, soutien des fêtes et traditions favorisant les langues régionales (2015 – 2022)

Depuis 2015 et jusqu'à 2022, le Syndicat mixte du Parc a été lauréat de l'appel à projet Total Festum lancé chaque année par la Région Occitanie. Il a proposé l'organisation d'un évènement à destination du jeune public, en temps scolaire, consistant à mobiliser les classes d'écoles volontaires à récupérer la flamme descendue du Pic du Canigó lors des festivités de la Saint Jean. Durant 4 ans, l'équipe a travaillé en partenariat avec les écoles de Cerdagne, les communes et les associations locales pour la diffusion de la flamme par les élèves de Cerdagne (le secteur Conflent étant déjà couvert et porté par l'association du Casal del Conflent), autour de moments festifs et pédagogiques. Afin que la culture catalane et la langue continuent d'être présents dans les écoles, il a été proposé en 2021 d'axer la participation du Parc à Total Festum exclusivement en milieu scolaire. Trois intervenants se sont rendus au sein des classes pour des cycles d'ateliers sur les 5 projets suivants : fêtes et traditions, danses et traditions, musique aux pieds et danses à l'oreille, contes et légendes, je t'explique un conte. Un appel à candidature a été envoyé à l'ensemble des écoles du Parc, 7 lauréats ont été retenus.

Retour sur les engagements des signataires de la charte

L'ETAT

Les services de l'Etat (DDTM) ont participé aux « Ateliers Locaux d'Urbanisme et de Paysage (ALUP) » en apportant leur expertise. Un atelier du paysage (dispositif de l'ANCT pour apporter de l'ingénierie à l'élaboration de politiques de transition) avait été mis en place au sein de la communauté de communes Pyrénées catalanes a dû être abandonné en raison de la réticence des élus locaux à s'engager sur ces sujets. Sur la question du développement de formes bâties innovantes, une mission de conseil a bien eu lieu, avec le concours des paysagistes et architectes de la DDTM sur les projets. On peut aussi rappeler la participation de l'UDAP aux actions de sensibilisation portées par le syndicat mixte. Par contre, sur la question de l'habitat, il n'y a pas eu jusqu'ici tel qu'attendu en début de charte de démarche spécifique menée par l'Etat d'une mise en place d'observatoire foncier et immobilier. Tout au plus peut-on évoquer l'émergence du sujet dans le cadre de la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Net (ZAN).

En ce qui relève du vivre ensemble, il faut signaler le concours de la DRAC, qui a soutenu le syndicat mixte dans plusieurs projets, notamment sur le financement de prestations artistiques et de recherches ethnologiques. Le commissariat de massif a lui aussi apporté son soutien financier pour concevoir certains des ouvrages produits par le Pnr. Sur la démarche de structuration des équipements culturels, la DRAC a aussi été présente auprès d'acteurs accompagnés par le Parc (collectif artistique de La Clé). On peut regretter sur le sujet du patrimoine le fait que le syndicat mixte du Parc ne soit pas identifié comme un partenaire des services tels que le Service Territorial de l'Architecture et du patrimoine (STAP) et par le Service Régional de l'Archéologie (SRA).

LA REGION

Le dispositif régional bourg-centre Occitanie a été mis en place pour dynamiser le développement des territoires ruraux de la région, qui permet d'accompagner certaines collectivités sur leurs projets notamment de requalification urbaine, pour lequel le Pnr a été cheville ouvrière au travers notamment d'une convention d'ingénierie apportant des financements complémentaires. La Région a aussi apporté un soutien financier au territoire sur l'aménagement d'espaces publics exemplaires ou résilients, sollicité par plusieurs communes dans le cadre des CTO.

Dans le secteur du bâtiment, particulièrement énergivore, la Région a, dans un objectif de massification de rénovations performantes mis en place le dispositif régional Rénov'Occitanie depuis le 1er janvier 2021 afin de conseiller tous les ménages et les syndicats de copropriété sur leur projet de rénovation énergétique. La Région a veillé à associer le Pnr à la définition du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable du Territoire (SRADDET).

Sur la consolidation du lien social, la Région a accompagné fortement le Pnr dans le cadre du dispositif Total Festum et, depuis 2022, dans le cadre de l'inter parc langues régionales, affirmant son soutien au territoire sur ces thématiques transversales (action 65 de la délibération exécutoire du plan « Parlem una cultura viva »).

La Région a soutenu les actions EEDDT du PNR au travers des contrats spécifiques (Objectif Découverte, les Séjours jeunes et les Palabres d'aqui).

LE DEPARTEMENT

En début de charte, le Département a lancé quelques appels à projets auprès des communes pour les accompagner dans la réalisation de bâtiments durables, en lien avec l'objectif du Parc d'accompagner l'évolution des tissus bâties à travers un urbanisme et une architecture innovante. La collectivité a aussi œuvré à lutter contre la précarité énergétique de l'habitat, avec son Programme d'Intérêt Général « Mieux se loger 66 » et le déploiement de la cellule de lutte contre la précarité énergétique pour aider les ménages les plus vulnérables.

Le Département s'est aussi positionné pour mettre en place et animer le guichet Rénov Occitanie Pays Catalan, lui permettant de conseiller les particuliers sur la maîtrise de l'énergie, la rénovation énergétique des logements et le recours aux énergies renouvelables.

Le Département a aussi impulsé des démarches pilotes et durables à travers le lancement de divers appels à projets visant à aider les collectivités à tendre vers des pratiques plus durables. Par ailleurs, par ses aides financières au bloc communal, la collectivité départementale a aussi contribué aux opérations de requalification d'entrée de bourgs (ou de coeurs de bourgs).

Enfin, le Département a régulièrement aidé les associations locales œuvrant en faveur de la connaissance et la valorisation du patrimoine culturel, que ce soit sur les patrimoines et sur la culture vivante. Le Département est un partenaire fort du Pnr sur le développement durable sur le territoire du Parc, s'étant particulièrement mobilisé financièrement dans les dispositifs d'éducation à l'environnement, à travers le financement de l'opération « Objectif Découverte », porté par le PNR.

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNES

Parmi les projets de requalification des bâtiments touristiques anciens, on peut citer le travail de la communauté de communes sur le Pyrénées Cerdagne sur l'ancien centre de santé des Escaldes en 2024. La commune de Nyer aussi, qui a réhabilité le château en petite unité de vie (installé depuis 2011) et a lancé en 2020 une étude pour la requalification de son site dit de la Farga. A titre d'exemple on pourra enfin citer des projets en cours, de réhabilitation du Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) à Fuilla ou la réflexion en cours sur un projet de tiers lieu à Casteil (filière des plantes aromatiques). La commune de Villefranche de Conflent a aussi entamé un travail de fond en 2020 sur certains de ses bâtiments, en partenariat avec une association locale qui a vocation à y développer sur plusieurs site un tiers lieu éco-culturel. Parmi les autres projets du territoire, on pourra aussi citer la réhabilitation du Termanal des loisirs à Bolquère (en cours), la requalification du vieux village aux Angles, et l'avancée du projet de centre bourg à Font Romeu.

Les 3 communautés de communes du territoire bénéficient du programme national des « Petites Villes de Demain » (PVD). En Cerdagne, ce sont Bourg-Madame, Osséja et Saillagouse ; Font Romeu et les Angles en Pyrénées Catalanes ; Olette et Vernet-les Bains en Conflent. Ce dispositif PVD, qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, est complété par le dispositif bourg centre de la région.

Sur la question de l'évolution du tissu bâti, les 3 communautés de communes ont mis en place la mutualisation des moyens opérationnels de planification urbaine et d'instruction des permis de construire. Il était attendu la mise en place de mesure spécifique sur les zones d'activités, notamment du point de vue de l'intégration paysagère, mais aucun projet notable n'a été mené. On peut signaler la bonne participation des habitants aux ALUP organisés sur leurs communes, qui ont pu parfois déboucher sur des prescriptions par exemple sur les documents d'urbanisme, notamment par la traduction des orientations en OAP thématiques. Maîtrise de l'éclairage public, requalification urbaine, chantiers pierre sèche : les communes ont toujours été réactives pour bénéficier des conseils de l'équipe du Parc. Du point de vue de la maîtrise de la consommation foncière, elles ont par contre peu ou pas mis en place d'outils dédiés – bien que des intentions soient matérialisés dans les documents d'urbanisme.

Du point de vue du lien social, de la culture et du patrimoine, on peut signaler les initiatives de la communauté de communes Pyrénées Cerdagne qui est porteuse d'un contrat territorial artistique et culturel, et la création d'un réseau des médiathèques côté communautés de communes des Pyrénées Catalanes et Conflent Canigó. Le musée de Cerdagne est désormais intercommunal, il participe d'ailleurs côté cerdan à programmation culturelle de la saison cerdane. Du côté du Conflent, on peut signaler la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » obtenue en 2022, engageant le territoire dans une démarche active de connaissance et de médiation patrimoniale. On rappellera enfin, qu'au cours de la mise en œuvre de la charte actuelle a disparu le réseau des bistrots de pays, qui était l'un des principaux outils permettant le maintien de lieux de convivialités des villages.

Ce qu'il faut retenir

Les points forts

- **L'émergence d'une culture d'urbanisme et d'aménagement opérationnel**, portée par plusieurs acteurs (Parc, CAUE, Communautés de Communes, CD 66), permet de développer des projets vertueux adaptés au territoire et à ses petites communes
- Les aides financières de la Région Occitanie ou du Département et l'accompagnement technique du Parc ont permis de d'initier et **mener à bout les projets d'espaces publics**, jusqu'alors assez peu développés
- L'aide de l'Etat par le biais du Fonds Vert a permis d'**engager le Parc dans une large démarche de sobriété lumineuse** ayant pour but la création d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé.
- Le Parc, **une institution qui a un effet de levier sur la mobilisation financière pour la restauration du patrimoine** grâce au partenariat installé et actif depuis 2014 avec la Fondation du Patrimoine.
- **L'ancre d'une série de collection d'ouvrages spécifiques**, connue et reconnue incluant recherches scientifiques et contribution des personnes ressources locales.
- **L'expérimentation de nouvelles formes d'expressions artistiques** tout public s'appuyant sur les ressources locales avec la tenue de résidences d'artistes de territoire, incluant la population locale

Les points faibles, non atteints ou non réalisés

- Au-delà de PYLOT, **le syndicat mixte n'a pas déployé de moyens supplémentaires pour la rénovation** de l'immobilier des particuliers par rapport à ce qui existe au niveau départemental (guichet Rénov Occitanie, ADIL, PIG « Mieux se loger » ...), alors que le marché du logement permanent est de plus en plus tendu
- **Un manque de visibilité parmi les dispositifs existants sur le sujet de la rénovation de l'habitat** localement (guichet Rénov Occitanie, permanence départementale « Mieux se loger 66 »), il n'y a pas de véritable partage d'informations entre acteurs compétents, qui rend difficile une implication efficace du Parc sur ce sujet
- Beaucoup de **cœurs de villages restent assez peu qualitatifs** d'un point de vue du cadre de vie et des ambiances paysagères, en Conflent en particulier (absence de cheminements piétonniers, de lieux de vie, etc.).
- Il existe une part très importante d'éclairage privé, non concerné par la réglementation, sur laquelle il sera difficile d'agir.
- Les acteurs culturels du territoire ne sont **pas réunis en réseau sous une marque valeur Parc « prestation culturelle »** comme cela avait été identifié dans la charte en cours.
- La valorisation et la diffusion des œuvres et résultats à l'issue des résidences d'artistes est à mieux penser et à renforcer afin d'**améliorer leur diffusion auprès de toute la population**.

Et demain ? Points d'attention et perspectives

- **il reste aujourd’hui à construire une vision et une stratégie globale et partagée pour construire un plan d’actions de l’habitat.** La mise en place d’un tel programme, à l’échelle d’une ou plusieurs communautés de communes, pourrait permettre au territoire de se saisir de cette question.
- A ce jour, les communautés de communes Pyrénées Catalanes et Pyrénées Cerdagne se sont lancées conjointement dans une étude sur le logement saisonnier. Il s’agit d’une initiative structurante et cruciale pour le territoire, préfigurant potentiellement **une coordination des acteurs sur la question du logement saisonnier.**
- **Repenser le dispositif PYLOT** : il pourrait s’adresser plutôt à la réhabilitation d’une offre de logements à destination des travailleurs saisonniers voire permanent. Avec une approche différente pour chaque intercommunalité
- **Continuer les ateliers de concertation et d’animation à l’échelle de plusieurs communes** (hors dispositif Petites Villes de Demain) pour faire naître des projets globaux et concrets
- **Poursuivre le travail d’adaptation des villages aux enjeux de consommation d’espace (ZAN)**, de changement climatique, en partenariat avec le CAUE, l’AURCA, l’UDAP, etc, sous forme de guides, conseils
- **Continuer à mener le travail de sensibilisation aux enjeux de l’éclairage public** en parallèle de l’étude technique « Pollution lumineuse et biodiversité », en partenariat avec le SYDEEL 66, la FRNC et le Canigó Grand Site. Déterminer une commune pilote sur laquelle il serait possible d’expérimenter un éclairage raisonné à grande échelle.
- **Poursuivre les résidences d’artistes** de territoire afin d’être plus proche de la population locale, de contribuer au développement du lien social et **expérimenter de nouvelles formes** de propositions artistiques.
- **Conserver et soigner le partenariat avec la Fondation du Patrimoine**, s’adapter aux nouvelles formes de fonctionnement sous forme d’appel à projet en mobilisant et informant les communes et en ayant une veille projet.
- **Poursuivre l’édition (ou co-édition) d’ouvrages** sur les patrimoines en combinant recherches scientifiques et savoirs empiriques locaux.
- Envisager de **pérenniser le catalogue des offres culturelles**. Entamer une concertation avec les artistes sur leur besoin.
- **Relancer et repenser la programmation des Palabres d’Aqui** en renouvellement le soutien aux partenaires locaux **en prenant en compte certains critères** : *hors période estival, réduction des manifestations partenaires (12 par an), investir de nouveaux lieux de promotion pour toucher un nouveau public (ex : Grande surface, stations de ski...), créer du lien avec le dispositif objectif découverte pour toucher plus les familles via le jeune public.*

4.13 – S'investir pour les entreprises et les filières valorisant nos potentiels

Contexte

Cette mesure a été particulièrement touchée par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Cette loi a profondément remanié les compétences à l'échelle nationale. L'article L4221-1 du code des collectivités territoriales modifié par la loi NOTRe précise : « [Le conseil régional] a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, [...] dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes». Au niveau national, a aussi été adoptée la loi du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui a entraîné une libéralisation du marché de l'ensemble des organismes de formation, la monétisation du Compte professionnel de formation (CPF) ou bien encore simplifier des démarches administratives.

Sur le territoire, le département a lui vu sa capacité d'intervention devenir limitée dans ces champs. La région a élaboré à la suite, en 2017, le SRDEII (schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation) déterminant les grandes orientations stratégiques. La compétence des communautés de communes a elle aussi été renforcée par la loi NOTRe. Un certain nombre de dispositifs ont été mis en œuvre, qui ont largement impacté sur toute l'activité du Parc portant sur l'aménagement du territoire et l'accompagnement de l'économie locale : Petites Villes de Demain dites PVD, dispositif France Relance, dispositif régional Bourgs Centres, Contrat Territorial Occitanie (CTO), dispositifs de financements européens (LEADER et démarche territoriale du programme régional FEDER-FSE).

Durement frappés par le chômage et la pauvreté, les Pyrénées Orientales restent un territoire attractif. L'essor démographique la pression sur le foncier est importante et tend à précariser les habitants et travailleurs ne possédant pas de logement. La question de l'emploi et de l'habitat sont donc prégnantes. L'économie locale, fortement touristique, a comme partout souffert de l'effet de la crise du COVID, quelques peu amorties par les politiques publiques interventionnistes (Plan de Relance). L'inflation a durement touché nombre de secteurs, fragilisant le petit entrepreneuriat, très présent sur le territoire. Poumon économique des hauts cantons, l'activité ski alpin a elle aussi souffert avec la fermeture de deux stations (Puigmal et Puyvalador), particulièrement sensibles aux effets du réchauffement climatique et à la nécessité onéreuse de la neige de culture.

Sur un territoire où les résidences secondaires sont nombreuses (elles représentent plus des trois quarts des logements dans certaines communes de montagne), le syndicat mixte a tenté de répondre à la question de l'habitat sous l'angle des politiques publiques alors déployées : réglementation thermique 2020, dispositif « Rénov'Occitanie », mis en œuvre du Conseil en Énergie Partagé (CEP). Le développement et la transformation des tissus bâties constituent en effet une priorité pour maintenir l'attractivité et la fonctionnalité des espaces de vie. Cette démarche s'ancre dans le cadre de la Charte, qui valorise un urbanisme de qualité adapté aux caractéristiques montagnardes et aux besoins de développement durable.

Enfin, il faut noter qu'au moment du renouvellement de la charte, le Pays Terres Romanes en Pays Catalan existait toujours. Ce territoire de projet émanait de la loi LOADT de 1995. Le Pays avait pour vocation, à échelle de la vallée de la Tet, de travailler sur des problématiques socio-économiques (énergie, habitat, service aux populations, développement économique équilibré). Il a disparu en 2015. Le Parc l'avait anticipé et la stratégie de la charte actuelle en est le reflet. Certains des dispositifs du Pays ont même été repris par le syndicat mixte (LEADER, TREMPLIN). Le travail sur les filières était dans la charte très centré sur la filière bois. La disparition du Pays a eu pour conséquence d'élargir le champ d'intervention du Parc.

Ce que prévoit la charte

- 3.2.1. Dynamiser les filières de production et savoir-faire locaux
- 3.2.2. Promouvoir la sobriété énergétique et soutenir un développement maîtrisé des énergies renouvelables
- 3.2.3. Innover sur nos activités et nos modes d'entreprendre

En un coup d'œil

4 filières accompagnées par le Pnr : Pierre sèche, PPAM (plantes à parfum, aromatiques et médicinales), Forêt-bois, et Céréales et une micro-filière semences locales

Pierre sèche : 7 entreprises pratiquent régulièrement l'activité de pierre sèche et 18 entreprises qui posent de la lauze. 10 000 mètres cubes de pierre posés par an

PPAM : 10 entreprises de production (culture et/ou cueillette) de PPAM installée sur le territoire, 2 en cours d'installation (moyenne annuelle). 5 entreprises de cueillette qui viennent régulièrement sur le territoire du Parc. 330kg d'arnica récolté en moyenne sur le parc et 5T de narcisse en 2024

Filière bois :

229 entreprises sont recensées sur le territoire du PNR par l'INSEE en 2022 sur l'ensemble de la filière forêt-bois allant de l'exploitation, à la transformation (bois énergie, bois construction confondues). Bois œuvre : Très peu d'entreprises d'exploitations sont recensées (0), **il n'existe plus d'unité de sciage** pertinente pour le développement de la filière bois œuvre.

97 entreprises sont impliquées dans la **seconde transformation du bois**.

49 chaufferies bois énergie installées sur le Parc (5707t de plaquettes forestières et 1041t de granulés ; *données 2021 de B&E66*).

3 conventions signées avec des coopératives citoyennes de production d'énergies renouvelables.

Fonds européens LEADER mobilisés sur 2014-2024 : 3.3M€ (prévision 5.1M€ sur 2014-2029)

Nombres de projets accompagnés et financés sur 2014-2024 : 112 (prévision 180 sur 2014-2029) pour environ **215 sollicitations**.

De 2016 à 2023, **282 projets accompagnés**, pour environ 350 sollicitations **via le dispositif TREMLIN**

49 porteurs de projets suivis dans le cadre de la formation de formalisation de projets économiques

Les Actions phares

La pierre sèche, structuration d'une filière au long cours

Depuis 2010, le syndicat mixte organise des **stages de formation**, à la restauration et à la construction du patrimoine en pierres sèches, à destination du grand public et des agents techniques des 66 communes du Parc. Depuis 14 ans, ces stages connaissent une très grande fréquentation et de nombreux ouvrages ont pu être restaurés ou construits. Cette action participe à sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à l'intérêt de mettre en valeur le patrimoine bâti en pierre et de sauvegarder un savoir-faire local. Le Parc travaille depuis quelques années en partenariat avec le CNFPT.

Cette filière a fait l'objet de collaborations et projets de coopération, notamment pour la mise en place d'un espace web 2.0 (WIKIPEDRA) en 2016 dédié aux inventaires, complété par une application mobile (PEDRA SECA) développée afin de pouvoir inventorier plus efficacement et directement sur le terrain (<https://passerparlesvillages.wordpress.com/blog/>). En 2016, le syndicat mixte du Parc organisait les premières Rencontres catalanes de la pierre sèche des Pyrénées Orientales. Rassemblant 190 participants sur 3 journées, ces rencontres ont été le point de départ de la réflexion autour de la mise en place d'un réseau local de professionnels pour le développement d'une micro-filière.

En 2017, le Pnr a donc **accompagné l'émergence d'un groupement de 6 professionnels de la pierre sèche** (Groupement de la Pierre Catalanes) composé de muraillers, tailleurs de pierre et paysagistes en leur proposant une formation-développement (ADEPFO) dans le but de faire émerger une filière pierre et d'agrandir le cercle des professionnels locaux détenteurs d'un savoir-faire autour de la pierre. Lauréat en 2018 d'un appel à projet de la Fondation du Patrimoine intitulé « Métiers du patrimoine », le syndicat mixte a été à l'initiative de deux actions pilotes : le lancement d'un chantier test pour le groupement de professionnels sur le site de la maison du Parc et l'organisation d'un chantier-école pour la restauration de la toiture d'un lavoir en ardoise traditionnelle dans la commune d'Escaro.

La structuration des professionnels de la pierre sèche a amené le Parc et ses partenaires à se **questionner sur le potentiel de la filière**, aucune étude n'avait encore été menée sur le sujet. Grâce à des financements LEADER en 2019 le syndicat mixte du Parc lance une **étude ayant pour but de faire un état des lieux des entreprises pratiquant la pierre sèche et la pose de lauzes** (« Ilose » en catalan) **de schistes**, d'identifier les leviers et les freins au développement de la filière et enfin **établir un plan d'action sur 5 ans (2019-2024)**. Aboutissement d'un travail de près de 15 ans, **la reconnaissance du savoir-faire Marque Parc « savoir-faire de la pierre »** a permis la reconnaissance de ce savoir-faire. Cette reconnaissance s'est enrichie en 2024 de la concrétisation d'un partenariat avec l'Association des Artisans Bâtisseurs en Pierre Sèche pour l'organisation de chantiers de formations professionnelles sur le territoire.

Une filière en vogue : les plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM)

Le terroir des Pyrénées-Orientales est propice à la culture et à la cueillette de PPAM, de par sa situation géographique et la richesse de ses écosystèmes. Ainsi, un syndicat pour les PPAM des P.O. a été créé en 2012, le SAPPPAM, et plusieurs formations ont été mises en place dans le département : BPREA option PPAM et CS PPAM à Rivesaltes, CFA de la Chambre d'Agriculture. La chambre d'agriculture a travaillé à la production de références avec un programme de 2014 à 2018 de production de références technico-économiques à Rivesaltes et Tresserre. Les années 2010 ont vu de nombreuses créations d'entreprises sur ce secteur.

Dans ce cadre le Parc a été accompagné par l'Agence des Pyrénées pour rassembler des producteurs de PPAM pour mettre en place des projets permettant de mieux vivre de leur activité, souvent fragile.

Un voyage d'étude a été organisé chez des coopératives du sud de la France, ainsi qu'une formation développement pour étudier la commercialisation commune et par la création d'un réseau de parcelles de mise en culture expérimentales (apprivoisement d'espèces sauvages actuellement cueillies). **Ce travail a contribué à l'émergence d'une association, Sauvages et cultivées, dont la vocation est d'évoluer vers une coopérative agricole ; et d'un collectif de commercialisation, Esprit Pyrénées.**

Grâce au fond LEADER, le syndicat mixte a aussi porté un **projet d'expérimentation d'« agro-écosystème »** autour de l'arnica qui a mobilisé des acteurs locaux (chasseurs, agriculteurs, communes) et nationaux de la filière (cueilleurs, laboratoires). Le projet consiste en l'expérimentation d'une meilleure gestion de milieux (broyage, coupe forestière et brûlage dirigé) pour favoriser l'arnica dans son écosystème naturel sans compromettre cet écosystème. En 2024, les premiers résultats sont encourageants : 30 à 50% de floraison sur les zones broyées contre 10% sur les zones non broyées.

La filière bois bocage et la filière céréales ont aussi fait l'objet d'un accompagnement du syndicat mixte (Se reporter à partie 4.4).

Accompagnement des projets d'amélioration énergétique des bâtiments communaux

Pour ce qui concerne la sobriété énergétique, le syndicat mixte du Parc s'est principalement orienté sur l'accompagnement des projets publics des petites communes de son territoire. Dans la foulée du **programme européen MOUNTEE** (visant à concevoir une méthodologie de projet pour rénover les bâtiments en montagne), le syndicat mixte du Parc a testé un **« bouquet de services »** s'appuyant sur les compétences d'un architecte missionné pour accompagner les communes dans la réalisation de travaux.

En 2020, avec le même objectif, le Parc a conventionné avec le SYDEEL pour le déploiement de **Conseil en Energie Partagé** dans une quinzaine de communes du Parc. Le CEP vise à produire un audit de l'ensemble du patrimoine d'une commune (éclairage public inclus) et à définir avec les élus un programme d'actions. Le SYDEEL poursuit ensuite l'accompagnement de la commune dans la réalisation des travaux sur une durée de 5 ans. Grâce au cofinancement du Parc, le SYDEEL a pu dédié un agent au Parc.

Le dispositif PyLoT a été mis en place pour accompagner les projets de réhabilitation des logements touristiques, avec un accompagnement dédié pour les particuliers.

Positionnement du Parc sur le développement de projets photovoltaïques et solaires au sol

La charte du Parc, telle que rédigée, ne permet de se positionner de manière solide sur les projets de développement de projets photovoltaïques et solaires au sol. En effet, si la charte encourage le développement d'équipements en toiture et les projets de recherche et développement, un flou demeure quant aux projets solaires au sol. Dès 2016, le groupe de travail « Urbanisme, Environnement et Energie » a travaillé sur une grille d'analyse des projets, outil d'aide à la décision à destination des élus des communes démarchés par des développeurs. Ce travail a été le fondement d'une délibération de principe, émise par le comité syndical le 26 juin 2018, intitulée « Position du Parc sur les projets d'installation de capteurs plans solaire ». La question de développement de ce type de projet montant en puissance, ce positionnement a été essentiel, notamment dans le cadre de la concertation liée à la mise en œuvre de la loi APER et la définition des zones d'accélération.

Pour ne pas laisser les communes sans solution, le syndicat mixte du Parc a mis à disposition de l'ingénierie pour travailler sur le déploiement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings notamment, des stations de ski.

TREMLIN : un Territoire, un REseau Multipartenarial Pour Libérer les INitiatives économiques

Ce dispositif est né d'un besoin détecté en 2013, par la Pays Terres romanes, qui avait mis en place le dispositif ATAP (atelier territorial d'accompagnement des porteurs de projets). Suite à la disparition du Pays, le Canigó Grand site de France et le syndicat mixte du Parc ont décidé en 2015 de co-porter la mise en œuvre ce jeune et prometteur dispositif d'accompagnement, qui sera à terme renommé TREMLIN. Dès 2016 ont été mis en lumière les fondements et les valeurs qui l'animent : se concentrer que sur les projets en marge des dispositifs d'accompagnement existants, optimiser les ressources déjà présentes, proposer une offre d'accompagnement qui s'adapte au porteur de projet et non l'inverse.

De 2016 à 2020, le dispositif a été mis en œuvre avec 3 principales missions : un primo accueil (une moyenne de 45/an), un passage en comité territorial composé de l'ensemble des acteurs de l'accompagnement, de la formation et de l'installation complété par une formation « Formalisation de mon projet économique ». Cette formation proposait 8 jours de formations, pour 12 projets/an, qui pendant 4 ans, a reçu à chaque session le double de candidatures que de places disponibles. Entre 2018 et 2020, pour faciliter le travail partenarial et faciliter sa présence territoriale, 22 conventions de partenariats ont été signées avec les structures accompagnatrices, et une charte graphique, un plan de communication ont été créés. Se sont ajoutés au fil du temps de nouveaux outils : espace numérique partagé, tableau de suivi et de pilotage, newsletter, journées thématiques pour les porteurs de projet suscitant la création d'activités, les statuts.

Le dispositif n'a cessé de monter en puissance, avec un total de 2016 à 2023 de 282 projets accompagnés, pour environ 350 sollicitations, et un solide réseau de partenaires investis dans ce dispositif. Une enquête réalisée sur la période 2019-2021 a montré que sur 120 porteurs de projets accompagné, 41 (soit 30%) ont répondu, et sur ce chiffre 23, soit 58% ont lancé leur activité.

LEADER : un programme européen pour stimuler et organiser une économie locale grâce à nos ressources

Porté sur sa génération précédente (2007-2013) par le Pays Terres Romanes en Pays Catalan, le programme Leader a vu son portage transféré au syndicat mixte pour la période 2014-2020, dont la programmation s'est étalée en réalité entre 2016 et 2022. Le syndicat mixte a à nouveau candidaté en 2022 à l'appel à candidature Leader 2023-2027, dont il a été reconnu officiellement lauréat en février 2023. La convention de gestion a été signée en 2024.

Le programme Leader 2014-2020 portait sur l'accompagnement de l'économie locale par la valorisation des ressources locales. Il a donc été rattaché à la mesure 321 de la charte, bien que touchant des thématiques plus larges : amélioration des conditions d'installation et de pérennisation de l'activité économique locale, valorisation du cadre de vie, accompagnement territorialisé des porteurs de projets locaux, accompagnement des filières et secteurs innovants, de l'économie sociale et solidaire ainsi que des filières locales installées.

Sur la période de programmation, le comité de programmation du Groupe d'Action Local aura attribué près de 3.3 millions d'euros à 112 projets portés par des associations, entreprises ou collectivités locales. Cela aura eu un véritable effet de levier pour mobiliser d'autres financements publics (état, région, département).

Vu le succès de ce programme, c'est tout naturellement que le territoire a décidé de reconduire cette thématique de travail pour le LEADER 2023-2027, en y ajoutant un axe fort sur l'accompagnement des transitions (énergétique, écologique, alimentaire, économique). Une enveloppe de près de 1.9 millions d'euros a été obtenue, qui devrait d'ici 2027/2028, soit avant la fin de la charte actuelle du Parc, permettre d'accompagner une soixantaine de projets.

Formation, marketing territorial et financements participatifs : des outils au service du développement économique local

Financement participatif : dans le cadre du projet de charte, les partenaires et les élus ont souhaité mettre l'accent sur le développement économique valorisant les ressources locales afin de diversifier l'économie locale. L'arrivée de nouvelles populations, l'émergence de nombreuses initiatives privées et/ou publiques dans le développement économique de notre territoire, le caractère présentiel de notre économie (...) ont conduit le syndicat mixte à travailler sur le renforcement de la proximité entre les porteurs de projets et les habitants du territoire, ainsi qu'à diversifier les ressources financières des porteurs de projets, principal frein au lancement d'une activité. C'est pourquoi en 2015 ont été signées des conventions de partenariat avec deux plateformes de financement participatifs (Kisskissbankbank et Miimosa) afin d'accompagner les porteurs de projets économiques à l'utilisation de ces outils, bénéficiant ainsi du mentorat de l'équipe du Parc. Véritablement actif de 2016 à 2022, ces partenariats ont permis d'accompagner 15 projets (4 abandons) permettant de capter au total 48 500 €. Faute de moyens humains disponibles, le dispositif ne sera reconduit qu'à partir de 2025.

Marketing territorial : au-delà des outils et dispositifs décrits ci-avant, le Parc, en partenariat avec les communautés de communes Pyrénées catalanes, Pyrénées Cerdagne et Conflent Canigo ont souhaité aller plus loin en faisant résonner l'ensemble de ces démarches et évaluer l'opportunité de mener une démarche d'attractivité territoriale, et ainsi se présenter comme un territoire d'accueil. Pour cela une étude a été réalisée de 2020 à 2022 pour apporter : des éléments généraux de diagnostic, une analyse d'opportunité de positionnement sur un message commun et un plan d'actions selon des cibles identifiées comme prioritaires. L'une de ces cibles était celle des professionnels de santé et médico-social, pris au sens large : bien-être, sport, l'alimentation thermalisme, atouts nous différenciant des autres territoires. Le plan d'action établi avec l'ensemble des partenaires a été présenté aux élus et directeur des 4 structures porteuses de cette démarche. Elle s'articule autour de deux axes de travail : l'amélioration de l'accueil des professionnels et de l'attractivité territoriale. Aux acteurs locaux dorénavant de mettre en œuvre les actions proposées, en y associant l'Agence régionale de Santé.

Formation : Un travail sur la formation a été engagé, cette dernière pouvant être considérée comme un outil de l'attractivité territoriale. Elle peut permettre aux habitants de rester sur le territoire, en évoluant dans leur carrière professionnelle, mais aussi en attirer de nouveaux (au cours de formation initiale, ou professionnelle). Une trentaine d'acteurs de la formation ont été rencontrés par l'équipe du Parc (organisme de formation, acteurs de l'emploi et la formation, OPCO...). Ces rencontres ont permis de faire le point sur les modalités de fonctionnement de la formation : un secteur privé et concurrentiel peu adapté au territoire rural et montagnard, peu dense et difficilement accessible (il est donc difficile de remplir des sessions de formation) et une offre de formation peu étoffée, peu calquée sur les besoins du territoire, faute de moyen humain et financier pour collecter ces informations. Aujourd'hui tous les organismes de formation sont prêts à se déplacer sur le territoire si on leur précise l'objet de la formation et qu'on leur garantit le remplissage. Un diagnostic a permis d'identifier les actions à mener pour développer l'offre de formation sur le territoire : **Création d'une instance de concertation** avec l'unité territoriale 66 de la Région Occitanie qui aurait pour missions **l'animation du réseau des acteurs de la formation** ; **détection des besoins par filières**, création d'outils de collecte permettant des mises à jour régulière ; **détections des freins à la formation** et impulsion à la création des nouvelles formations ; **impulsion d'un ou plusieurs tiers lieux coordination d'un ou plusieurs tiers lieux** ; Créations d'un Observatoire et incubateur des métiers de demain.

Retour sur les engagements des signataires de la charte

L'ETAT

Relativement peu d'engagements étaient prévus sur les filières, tout au plus s'appuyer sur les instances locales pour mener sa politique de développement des filières forestières, agricoles et artisanales, ce qui a pu être le cas grâce à la participation de ses services aux groupes de travail, ou par exemple par le conventionnement proposé par l'ONF avec les cueilleurs pour les autorisations de prélèvements. De même il était question de soutenir une meilleure valorisation économique des bois – ce qu'a pu permettre l'ONF (ex : valorisation des co-produits de la forêt possible par conventionnement).

Sur l'aspect « énergie », globalement, en dehors des politiques nationales déployées sur le territoire français, l'Etat n'a pas particulièrement travaillé à des déclinaisons plus « localisées », en lien avec les actions du Parc. L'Etat a porté une étude sur les sensibilités paysagères du département des Pyrénées Orientales au regard du développement des Energies Renouvelables. Ce document est resté un document de travail interne aux services de l'Etat, qui n'a pas fait l'objet de présentation ou de discussion. Récemment, l'Etat a coordonné la « remontée » des projets du territoire dans le cadre de la loi APER. Le travail d'élaboration d'un cahier des charges définissant les conditions à remplir pour autoriser la mise en œuvre de projets photovoltaïque et solaire thermique dans les périmètres soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France n'a pas été réalisé. Une demande pour organiser l'accompagnement juridique et financier des projets a été formulée par les communes et le Parc mais cet aspect est peu accompagné encore aujourd'hui.

LA REGION

La Région s'est fortement engagée sur la filière pierre depuis 2017, en incitant les PNR à travailler ensemble pour développer des actions (financement pour action collective et financement pour chaque PNR pour des actions de chantier pilotes). Ce travail se poursuit au travers du contrat de filière bâtiment et habitat durable (action 15). Elle a aussi agi sur les PPAM avec l'animation d'une commission régionale de la filière (orientée circuits longs et production industrielle). Peu d'actions engagées sur la structuration de filières dans la mesure où la charte initiale prévoyait surtout de travailler sur la filière bois. Le PRFB2019-29 et le 2ème contrat de filière 2023-26 fixent les objectifs de la filière au niveau régional et de valorisation économique des bois.

Sur la question des énergies renouvelables, la Région Occitanie a développé plusieurs outils dont le principal est l'AREC. La Région a cofinancé avec l'ADEME l'animation de la mission chaleur renouvelable sur le département. Dans ce cadre la Région a soutenu des études et des investissements visant à développer la chaleur renouvelable (chaufferies bois énergie, solaire thermique et géothermie). Certains de ces projets utilisent la ressource renouvelable locale, telle que le bois énergie et la géothermie avec la valorisation de sources d'eaux chaudes. Ces projets de chaleur renouvelable s'accompagnent de rénovations énergétiques des bâtiments concernés. Elle a soutenu financièrement plusieurs actions menées par le Parc sur cette thématique (Bouquet de service bâti durable, PYLOT...). Elle a également financé le fonctionnement du site départemental THEMIS dédié à l'énergie solaire pendant plusieurs années.

La Région a associé le PNR sur les enjeux emploi formation du territoire : en l'invitant d'une part sur un comité local de l'orientation afin de présenter les missions du PNR et favoriser l'interconnaissance des acteurs, d'autre part en l'associant régulièrement aux instances formation (réunion de présentation du Programme Régional Formation, réunion de remontée des besoins formation), qui permettent de recueillir les besoins des acteurs du territoire pour ajuster les dispositifs régionaux aux besoins en compétences locaux. Des actions de formation expérimentales sur le tourisme 4 saisons notamment ont été déployées en ce sens. La démarche de déploiement des comités locaux pour

l'emploi issu de la Loi Plein Emploi a permis de poursuivre ce partenariat avec l'intégration du PNR aux temps de diagnostic et de construction des feuilles de route. Il sera également associé aux groupes de travail techniques en lien avec son champ d'intervention, afin de co-construire les solutions permettant de répondre aux enjeux d'attractivité, de formation et d'emploi du territoire.

LE DEPARTEMENT

Le soutien du Département au développement des filières locales s'est essentiellement caractérisé sur les actions portées par le Pnr par une participation des services départementaux aux comités de pilotages et groupes de travail organisés par le Pnr.

Sur la question de l'énergie, il faut noter la continuité de la mission de conseil des particuliers avec l'espace Info Energie qui est devenu le Guichet Rénov'Occitanie Pays Catalan (évoqué précédemment – sur ce point, le syndicat a été peu associé) ainsi que sa mission de développement du site de Thémis Solaire Innovation. Le Département a également poursuivi le soutien au Plan Bois Énergie.

La loi NOTRe ayant impliquée pour le Département une limitation de sa capacité d'intervention sur le champ de l'économie, son implication sur l'objectif d'innovation sur les activités et les modes d'entreprendre n'a plus été d'actualité. On peut toutefois noter son implication dans le dispositif TREMPLIN d'accompagnement des porteurs de projets.

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNES

Les engagements relatifs à la structuration de la filière bois et au développement de l'usage du bois dans les espaces publics n'ont pas fait l'objet de projet particulier.

Le Syndicat mixte et les communautés de communes se sont, quand cela était possible, rapprochés pour rechercher les opportunités d'installation pour les porteurs de projets accompagnés, notamment sur les zones d'activités économiques (l'accès au foncier était une question récurrente des porteurs de projets contactant l'équipe du Parc).

En ce qui concerne le travail sur la sobriété énergétique et le soutien à un développement maîtrisé des énergies renouvelables, il s'avère que les communautés de communes se sont saisies de manière inégale de ce sujet. Cependant, elles ont toutes les 3 traité ce sujet dans leur document intercommunal de planification (SCOT ou PLUI). En 2024, aucune ne s'est encore lancée dans un PCAET, même la communauté de communes du Conflent Canigo, pour qui cette planification est obligatoire.

Les communautés de communes ont par contre réalisé un certain nombre de projets intéressant cet objectif de la charte : étude sur les potentialités de développement du bois énergie en Conflent Canigó, développement d'un projet dédié au bois énergie sur le site de l'ancienne scierie en Pyrénées Catalanes. Au niveau communal, on a pu voir des communes travailler à la réalisation de toitures photovoltaïque en partenariat avec des coopératives citoyennes (Conflent Energie à Taurinya ou Eyne et CATEnR à Latour de Carol) ou des projets plus conséquents de chaufferie bois (Angléo, les Angles).

Dans le cadre de la montée en puissance de leurs compétences, les communautés de communes se sont particulièrement bien impliquées sur le dispositif territorial d'animation économique TREMPLIN et sur l'accompagnement de porteurs de projets (ex : dans la communauté de communes du Conflent, mise en place d'un dispositif financier de soutien économique aux entreprises locales articulé avec le programme LEADER porté par le Parc, reproduit ensuite en Pyrénées Cerdagne). Sur la communauté de communes des Pyrénées Catalanes, une étude a été menée sur les tiers lieu pour faciliter leur installation. Dans le même temps, la communauté de communes Conflent Canigó a (avec le concours des fonds européens LEADER) travaillé à la mise en place d'un observatoire du foncier économique, y compris agricole.

Ce qu'il faut retenir

Les points forts

- **Le Parc est un lieu d'articulation des politiques publiques**, pourvoyeur non seulement d'ingénierie financière comme évoqué ci-avant, mais aussi de lieux d'échanges avec les comités techniques ou de pilotages des programmes, où se croisent les forces vives du territoire, privées comme publiques.
- Reconnaissance de la **valeur ajoutée du Parc sur l'émergence de projets économiques** locaux grâce à la mise en œuvre des outils et dispositifs dédiés (TREMPLIN, fonds LEADER, financement participatif, groupe de travail filière)
- **TREMPLIN : Un réseau d'acteurs** de l'accompagnement, de l'emploi, des financements **bien structuré** pour répondre au travers d'un parcours coordonné aux besoins des porteurs de projets et de travailler sur les secteurs économiques en émergence, en lien avec la transition écologique du territoire
Des communautés de communes **qui ont étoffé leurs équipes en matière de développement économique** (Petite ville de demain)
- **Efficacité de la mise en œuvre des dispositifs financiers**, avec sur la période 2014-2029 plus de 5 millions d'euros administrés (prévisionnel) par exemple le fonds européen LEADER, auxquels s'ajoutent le FEDER (ATI : 0,5M€ sur la période 2016 – 2021, OS5 : 1,5M€ déjà programmés sur la période 2022 – 2028) et les crédits régionaux (contrat territorial Occitanie et Bourg Centre).

- **La mise en place du groupe de travail filière** a permis de créer une dynamique sur cette thématique et de faire émerger des projets de formation action, d'études, et de réfléchir collectivement à l'émergence de nouvelles filières à accompagner (céréales, laine, ré-use)
- **Deux filières auront été particulièrement accompagnées et structurées grâce à l'action**, les outils et les dispositifs du Parc : les filières pierres sèches et plantes à parfum aromatiques et médicinales.
L'accompagnement de filières très ancrées localement et valorisant collectivement les ressources locales avec respect, permettant de caractériser des productions pyrénéennes et de structurer collectivement l'offre associée.
- **Le soutien, le renforcement et le développement de savoir-faire locaux** : sur la filière pierre sèche par exemple, obtention de la marque valeurs par « savoir-faire de la pierre » en 2022, formation des agents techniques communaux aux techniques de pose, installation de nouveaux professionnels, qui s'accompagne de la professionnalisation (CQP murailler pierre sèche). La marque Valeur Parc, de manière générale, est mobilisée pour tout acteur économique travaillant sur les ressources locales.
- **L'accompagnement de collectifs qui permet de mettre en place de dynamiques à différentes échelles** (y compris au-delà du périmètre actuel du Parc) et sur différents sujets. Par exemple sur la filière PPAM : communication (sets de table) ; commercialisation (coffrets Esprit Pyrénées) ; production (expérimentation de cultures via GESTES ; journées de cueillette commune pour l'arnica) Transformation (Sauvages et cultivées à Casteil).
- **L'entrée filière permet au Parc d'être force de proposition** sur des opportunités qu'il détecte avec ses partenaires, comme cela a été le cas pour la production de semences locales et la re-végétalisation (chantiers de stations de ski, bords de route, terrassements divers). La filière est aujourd'hui autonome, l'équipe du Parc n'intervient plus qu'en conseil de revégétalisation, principalement auprès des communes ou pour les chantiers de petites envergures.
- Le travail sur les filières, l'accompagnement des projets économiques, est complémentaire des missions de médiation / intermédiation portées par le Parc, par exemple sur la cueillette de plantes sauvages. **Le Parc n'apparaît alors plus comme un censeur, mais comme un apporteur de solution** maîtrisant le sujet à tous les échelons d'une filière (et pas uniquement sur la dimension des connaissances et de la bonne gestion des ressources).

Les points faibles, non atteints ou non réalisés

- En R&D le syndicat mixte du Parc a peu de réalisations (difficulté à mobiliser les budgets ou des structures de recherche partenaires). Quelques expérimentations ont été réalisées, plutôt sur le terrain (exemple : projet Arnica ou réfection du canal d'arrosage d'Ur)
- Sur la question des synergies intra et interentreprises : cela a été très peu travaillé hormis ponctuellement sur certaines filières (pierre sèche et PPAM)
- La filière viande, malgré sa prégnance localement, a été peu accompagnée en raison d'une organisation dépassément largement le périmètre géographique du Parc
- Disparition du groupement de professionnels de la pierre sèche, pour des raisons humaines et indépendantes de la volonté du Parc. Toutefois même sans structure vitrine, ces professionnels poursuivent pour partie leur travail en commun sur les gros chantiers.

- Des entreprises de travaux forestiers fragilisées par la concurrence étrangère et la difficulté à mobiliser localement des contrats pluriannuels en lien avec le développement de la vente de bois façonné. La vente de bois sur pied ne facilite pas les contrats pluriannuels.
- Fermeture de la dernière scierie du territoire, premier maillon d'une filière toujours fragile et aujourd'hui incapable de fournir la ressource aux entreprises de seconde transformation, sur un territoire pourtant très forestier.
- Echec de la promotion de l'écoconstruction auprès des professionnels du bâtiment, projet resté en chantier

- Le Parc n'a pas réussi à poser un véritable projet de transition énergétique et les objectifs à atteindre ne sont pas clairement posés dans la charte actuelle.
- Difficulté des petites communes à « passer à l'action » sur les projets de transition énergétique essentiellement par l'absence de moyens humains au sein des mairies, qui ne sont pas toujours organisées pour gérer des projets allant au-delà des missions du quotidien.
- La « petite » taille des projets locaux (au regard de la rentabilité des développeurs) est aussi un frein à la réalisation des projets (ex : ombrières de parking).
- La question de la sobriété et de la transition énergétique souffre d'un portage politique relativement limité sur le territoire. Les communautés de communes ne se sont pas doté d'outils de type Plan Climat Air Energie Territoriaux, qui auraient pu donner un cadre d'actions sur le sujet.

- La pérennité des dispositifs d'accompagnement des porteurs de projet (TREMPLIN) est mise à mal lorsque le syndicat mixte ne prend plus en charge l'animation ou le pilotage des actions, chaque EPCI ou partenaires se recentrent sur ses actions à son échelle : risque de disparition du dispositif.
- Cela pose la question de la pertinence de ce type de projet au-delà de la limite même des intercommunalités, tant que celles-ci ne collaboreront pas clairement entre elles sur le sujet économique. La plus-value du Parc réside surtout sur l'ancrage territorial des projets économiques.

Et demain ? Points d'attention et perspectives

- Réaffirmer la **qualité d'animateur, d'assembler territorial et de détecteur des possibles** sur le champ économique (cf travail en cours au moment de la rédaction de ce bilan sur la réouverture d'une carrière de schiste ou une plateforme de stockage et réemploi),
 - **S'appuyer sur les dispositifs financiers territoriaux dont il assure l'animation** pour favoriser les projets de transition écologique, alimentaire, énergétique et sociétale, en partenariat avec l'Etat
 - **Continuer à inciter les professionnels à l'excellence** dans le champ des savoir-faire locaux (ex : inciter les muraillers à passer leur certificat de qualification professionnelle quand ils s'installent),
 - **Cibler dans la future charte quelques domaines économiques** pour moins se disperser et avoir un effet de levier plus fort.
-

- **La charte actuelle était trop ambitieuse en voulant aborder les secteurs de la commercialisation, du marketing et de la R&D** : s'ils devaient être conservés comme domaine d'action, il faudrait expressément les réservier aux publics « atypiques », « multi actifs » aux projets collectifs quant ils n'ont pas de structures dédiées pour le faire (comme les consulaires),
 - **la question de la disponibilité foncière** pour l'installation économique est au cœur de la création d'activité économique locale. C'est la compétence des intercommunalités. Quelle place pour le syndicat mixte du Parc ? **Il semblerait pertinent de travailler sur des projets de lieux hybrides** permettant l'incubation d'activité,
 - **la filière bois est dans une impasse**, il faut trouver les moyens de l'accompagner mieux : sensibiliser la population à l'utilisation d'essences locales, encourager les contrats de vente de bois façonné, encourager une dynamique de filière transfrontalière, valoriser les métiers d'arts du bois via construction d'un réseau marqués valeurs parc bois, redynamiser le métier de bûcheron (...),
-

- **La charte devra proposer une vraie stratégie de développement des énergies**, s'appuyant sur la sobriété, la protection (de l'environnement, des paysages et du foncier) et la réalisation de projets (systématiser des « petits projets »),
 - **Les moyens d'actions sur la transition énergétique sont aussi à interroger**, le Parc mobilisant « au coup par coup » des dispositifs financiers pour faire vivre des actions sur cette thématique. Cela n'a jusqu'ici pas permis d'inscrire l'action du Parc dans le « moyen terme »,
 - La stratégie du Parc devra s'écrire en lien avec le projet auquel travaille de CD 66 autour de Thémis et de « **la cité des énergies positives** », projet qui lie la recherche et le développement à la sensibilisation.
-

- **Clarifier le rôle du syndicat mixte vis-à-vis des intercommunalités sur le champ économique** (cf sujets tels que la formation, le marketing territorial, observatoire, incubateur pédagogique),
- Au regard de notre fonctionnement, et de l'apport de la fédération des Parcs, **envisager une formation locale à destination des EPCI, sur la prise en compte des critères environnementaux et sociaux, dans la procédure de marché public**.
- **Positionner l'accompagnement du syndicat mixte en priorité sur les projets collectifs, innovants, de filières ou inter-filières à fort ancrage territorial** (ce qui nécessite que le Parc définisse ce qu'est pour lui l'innovation)
- **Diversification de sources de financements** : ouverture à d'autres types de projet pour favoriser leur concrétisation grâce à la diversification des financements : projets culturels, plateforme de l'éducation nationale pour des projets scolaires, projets publics.

4.14 – Asseoir nos ambitions de développement sur l'ouverture à l'extérieur et la coopération avec nos voisins

Contexte

Le Parc s'inscrit dans le bassin d'emploi de Prades, organisé suivant un axe est ouest, traversé en ce sens par la ligne ferroviaire Perpignan – Villefranche de Conflent – Latour de Carol Enveitg et par la route nationale 116 devenue « Route 66 » en 2024 depuis que le Département en a récupéré la gestion. Cet axe emprunté chaque jour par plus de 15 000 automobilistes, structure l'aménagement territorial, permettant le flux depuis la Méditerranée jusqu'à l'Andorre.

Le territoire fait partie de l'espace pyrénéen, et sa localisation frontalière le caractérise comme lieu d'échange. Il faut cependant noter que son orientation est ouest implique une moindre porosité, de moindre échanges et flux de personnes. Ce qui est en partage est l'espace naturel. Un seul point d'échange entre la France et l'Espagne existe véritablement, en Cerdagne, au niveau de la commune de Bourg Madame.

D'un point de vue institutionnel, le principal changement qui a affecté le territoire est la création de la grande région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée suite à la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales. Temporairement appelée Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, le nom « Occitanie » est officiel depuis le 28 septembre 2016 et effectif depuis le 30 septembre 2016. Autre modification : le comité de massif des Pyrénées a été créé par la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (dite « loi montagne »). Ses attributions sont notamment les suivantes : il prépare le schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif et il peut saisir la commission permanente du conseil national de la montagne (CNM) de toute question concernant son territoire.

La Méditerranée est une priorité de l'action étrangère catalane. Pour cette raison, le Gouvernement de Catalogne a adopté la Stratégie Méditerranéenne de la Catalogne, MedCat 2030. Il faut signaler ici que le 27 octobre 2017, le Parlement catalan proclame la Catalogne indépendante. Un million de personnes défilent à Barcelone lors de la Diade. Le président de la Généralité de la Catalogne, Carles Puigdemont, fait une déclaration tandis qu'à Madrid le gouvernement central met la Catalogne sous tutelle.

Qu'elle que soit l'échelle de voisinage, le territoire du Parc s'était avec sa charte engagé à travailler à tout niveau. Que ce soit à l'échelle du bassin d'emploi (services, mobilités, planification urbaine), de la frontière (coopération, villes portes) ou au-delà même des Pyrénées.

Le Parc aura mené et mène encore des actions de coopération territoriale. Des projets ambitieux ont vu le jour à travers le programme POCTEFA. En effet, le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes est inclus dans le territoire éligible du programme INTERREG VI-A Espagne-France-Andorre, dont l'objectif est de promouvoir le développement durable du territoire frontalier de l'Espagne, de la France et de l'Andorre à travers la coopération transfrontalière. D'autres projets, moins ambitieux, de moindre envergure, plus ponctuels mais tout aussi structurant pour le territoire ont été possible grâce à l'inclusion du Parc naturel régional dans l'Espace Catalan Transfrontalier (ESCAT). Cet entité administrative transfrontalière regroupe plus d'un million d'habitants et s'étend sur plus de 10 000 km², du Département des Pyrénées-Orientales côté français (Catalogne Nord) à la Région de Gérone en Espagne (Catalogne Sud). Son appartenance rend éligible au dispositif micro projet transfrontalier. Ce dernier a fortement contribué à impulser des projets de coopération, portés par le syndicat mixte lui-même ou par ses partenaires.

Ce que prévoit la charte

- 3.3.1. Trouver les échelles d'aménagement pour favoriser le maintien et le développement de l'offre de services
- 3.3.2. Instaurer un dialogue permanent avec les territoires voisins
- 3.3.3. Elargir nos horizons et partager nos réflexions et expériences avec d'autres territoires

En un coup d'œil

Aucune stratégie d'aménagement avec les territoires voisins

8 actions réalisées avec les territoires voisins

Aucune signature de conventions avec les communes portes

13 événements initiés en Catalan

100% du territoire couvert de « démarche SCOT ».

Les Actions phares

Observatoire des Paysages de Catalogne

En complément des actions de connaissance des paysages et de sensibilisation menée par le Parc sur l'ensemble du territoire (Observatoire photographique des paysages, chartes de paysage et d'urbanisme...), un travail plus précis et restreint en termes d'échelle a été amorcé avec le renouvellement de la précédente Charte, de manière à mieux cibler les actions des collectivités et à les accompagner dans leurs projets. Un partenariat avec l'Observatoire des paysages de Catalogne, organisme travaillant à la caractérisation et à la préservation des paysages à l'échelle de la Communauté Autonome de Catalogne, a été proposé à l'origine par la Mairie de Llivia. Le but était de mener une étude paysagère transfrontalière à l'échelle de la Cerdagne Française et Espagnole, divisée en deux lors du Traité des Pyrénées en 1659, territoires qui possèdent des caractères et des évolutions communes malgré la frontière qui les sépare. Ces principes de collaboration transfrontalière et de participation des populations aux processus décisionnels en termes d'aménagement et de cadre de vie répondent à ceux de la Convention européenne des paysages. Dans le cadre de ce projet ont été produits : des éléments de représentation des paysages de Cerdagne et de leur évolution (cartographie commune) ; des règles et des actions communes de préservation et de mise en valeur des paysages ; des outils d'accompagnement à la mise en valeur paysagère (guides pratiques, schémas d'aménagements, formations, études préliminaires...) ; Des animations pour sensibilisation des publics et lancement d'opérations de mise en valeur.

Travail technique et collaboration avec le Pays d'Art et d'Histoire (PAH)

L'équipe technique du PNR Pyrénées catalanes a largement contribué à la restructuration du Pays d'art et d'Histoire, anciennement, Vallée de la Têt aujourd'hui appelé Conflent Canigó car intégrant l'ensemble de la Communauté de communes Conflent Canigó. D'abord dans le cadre de la participation aux réunions de concertation et groupes de travail, puis dans le cadre de la rédaction du dossier de candidature. Depuis son installation officielle et la constitution de son équipe, le Parc et le PAH ont des relations de travail technique. Une convention de travail est à l'étude.

Soutien aux manifestations agricoles hors territoire du PNR

L'équipe du Parc est régulièrement sollicitée par des communes ou associations pour soutenir des manifestations agricoles sur son territoire ou à proximité. Par le biais de l'action « animation et développement de la marque Valeurs Parc », le syndicat mixte sollicite un budget de 2000€/an maximum selon la subvention annuelle octroyée pour l'allouer aux manifestations agricoles. Les manifestations soutenues doivent alors faire la promotion de la marque Valeur Parc et de l'agriculture durable de façon générale. Certaines manifestations ont ainsi pu être soutenues hors du périmètre actuel : fête de l'élevage à Vinça ; foire aux gras de Prades ; foire aux plantes à Prades. A noter : Vinça et Prades sont les deux plus grandes communes proposées dans le périmètre d'étude de la future charte 2029-2044.

Représentation de l'institution dans les instances nationales

La directrice puis le Président ont été élus pour siéger au bureau de la Fédération Nationale des Parcs de France. Cette contribution a permis de donner de la visibilité aux Pyrénées catalanes au sein du réseau ; de bien comprendre les enjeux nationaux et de lobbying en faveur des Parcs et d'être au plus près des questions d'actualité. Les commissions de la Fédération sont également bien suivies par les chargés de mission selon leur thématique : échanges d'expérience, innovation sont les principaux points forts de ce réseau. Au niveau pyrénéen, à la faveur de la modification des membres du Comité de massif en 2020, les Parcs sont désormais représentés au sein du Comité de massif (2 représentants élus et 1 directeur(rice)).

Participation à l'association des Parcs d'Occitanie :

Ce réseau s'est structuré en association en 2016. Les présidents de Parcs ont souhaité faire de cette association une instance d'échanges et un interlocuteur privilégié de la Région. Cette dernière a également lancé un dispositif d'accompagnement financier pour promouvoir les actions « inter-Parcs ». Une organisation s'est donc mise en place avec un Président ou élu référent par thématique avec un directeur et un chargé de mission référent pour le suivi des dossiers. La directrice des Pyrénées catalanes a été référente pour le tourisme (avec une chargée de mission des Grands Causses) puis sur l'EEDDT, avec une chargée de mission des Pyrénées catalanes. Les autres thématiques travaillées conjointement sont l'eau, l'agriculture, la biodiversité et, poussé par la Présidente de Région, la pierre sèche. Le manque de moyens est parfois bloquant pour coordonner et engager le réseau dans d'autres thématiques

Des projets ambitieux mais abandonnés

D'une part il y a eu la **révision des plans de gestion et collaboration avec l'association des sentinelles catalanes de Vauban**. La coopération autour des citadelles Vauban a été engagée. Cependant les communes concernées Mont Louis et Villefranche de Conflent ont de plus en plus de difficultés à développer des actions de valorisation et de coopération. Le recrutement systématique par le Parc pour la révision des plans de gestion conjugué au manque d'appui des communautés de communes qui ont pris quasiment toutes les compétences pour le maintien et la valorisation de ce patrimoine, ne répondait plus aux enjeux de soutien à ce patrimoine. Le réseau des sentinelles Vauban, s'est éteint. D'autre part le Parc a continué sa coopération avec le Liban (accompagnement à la mise en place d'un contrat rivière - bassin versant amont du Nahr Qadischa) en 2016-2017. Cette coopération a été très enrichissante pour les élus comme pour les techniciens qui y ont participé. Elle a permis également de renforcer les liens avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Cependant le contexte politique au Liban n'a pas permis de poursuivre cette coopération.

Retour sur les engagements des signataires de la charte

L'ETAT

Par sa participation aux groupes de travail du Parc (urbanisme, habitat), les services de l'état se sont impliqués sur les réflexions d'aménagement à l'échelle du territoire du Parc en lien avec les intercommunalités (mais pas aux autres échelles d'aménagement). Le commissariat de Massif des Pyrénées a fortement soutenu les démarches entre les Parcs pyrénéens ce qui a abouti à des actions communes (architecture, aménagements urbains). Entre 2004 et 2024 les relations avec le Commissariat de Massif se sont renforcées (elles étaient quasiment inexistantes à la création du Parc).

LA REGION

En ce qui concerne le travail sur les « bonnes échelles d'aménagement », la Région a par ses dispositifs et ses politiques publiques de revitalisation (contrats bourg centre, contrat territorial Occitanie, par exemple) tenu compte des logiques humaines et territoriales dans sa politique d'aménagement. Son investissement a aussi été dynamique autour de la problématique du train jaune.

Sur le travail avec les territoires voisins, les services de la Région se sont principalement mobilisés sur les POCTEFA dans les instances de travail du Pnr.

La Région a été particulièrement investie localement à travers sa politique d'aménagement des massifs l'intégration du territoire dans l'ensemble des Pyrénées. Elle a mis en place le parlement de la montagne. Elle s'est aussi fortement impliquée dans les projets « interParcs » notamment dans le domaine touristique et la valorisation des savoir-faire (filière pierre), la culture. Elle soutient également les projets transfrontaliers sur le réseau des aires protégées. La Région apporte également son soutien et contribue aux travaux de la Fédération des PNR.

LE DEPARTEMENT

Avec la loi NOTRe, dès 2017, il y a eu transfert des Départements à la Région du transport routier interurbain, du transport à la demande et des gares routières, ainsi que du transport scolaire. En matière de coopération, concernant les mobilités, il convient de mentionner le projet INTERREG ConnECT portant sur la mise en place de lignes de bus transfrontalières, en particulier sur le territoire du PNR mis en œuvre au cours de ces dernières années. Peut aussi être mentionné le plan vélo, qui œuvre en faveur de l'usage du vélo, à travers le déploiement de pistes cyclables et la mise en réseau des acteurs.

Sur les projets de coopération avec le voisinage immédiat, le Département a suivi les projets du syndicat mixte sur la coopération transfrontalière et l'a aussi appuyé techniquement dans le montage de dossier micro-projets transfrontaliers ou sur les projets de coopération. Il soutient les projets d'échanges avec la Catalogne espagnole et informe les partenaires des possibilités de financement dans le cadre de ses programmes spécifiques de coopération, notamment via son Fonds de soutien au micro-projets transfrontaliers et le programme ESCAT qui visent la résilience des territoires.

Concernant la coopération avec la Catalogne et l'Andorre, le programme PITON porte en 2024-2025 sur le territoire du Parc l'ambition de proposer une approche singulière de la transition des territoires dans lesquels sont intégrées des stations de montagne pyrénéennes. Dans le Département, les territoires pilotes retenus sont ceux de la Communauté de Communes Pyrénées- Cerdagne et de la Communauté de Communes Pyrénées-Catalanes sur lesquels sont situées les stations du groupe Trio Pyrénées (Cambre d'Aze, Formiguères et Porté-Puymorens).

Sur l'enjeu d'adaptation du territoire au changement climatique, le département a lancé la démarche LABO en 2024, qui se déclinera en 2025 en un plan d'action visant sur son axe 3 à approfondir les partenariats avec les différentes composantes institutionnelles du territoire des PO comme à l'échelle de l'Espace Catalan Transfrontalier et sur son axe 4 à s'assurer de la cohérence de la mise en œuvre des politiques publiques portées par le Département avec les enjeux d'adaptation au changement climatique.

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNES

Il est vital pour les intercommunalités de veiller à une organisation équilibrée et cohérente de leur territoire, ce qui n'empêche pas les doublonnages d'équipements entre elles. Les documents d'urbanisme pourvoient à ces équilibres. A ce sujet, il était attendu en 2014 à l'obtention du label que soit approuvé dans un délai de 3 ans la démarche de SCOT permettant une réflexion de territoire élargie et plus globalisée : il s'avère que ce sont finalement un SCOT et deux démarches de PLUi valant SCOT qui ont été mises en œuvre. Sans inter-SCOT, ces échelles de travail ne permettent pas d'avoir une vision globale sur un territoire élargi. Il y a eu côté Cerdagne une véritable implication dans des projets de coopération transfrontalière (on peut citer l'hôpital transfrontalier et l'abattoir lui aussi transfrontalier). Le syndicat mixte est par contre peu associé de la mise en place de tels projets.

Ce qu'il faut retenir

Les points forts

- **des projets de mobilité d'échelle territoriale** : réalisation d'un schéma de mobilité à l'échelle de la communauté de communes Pyrénées Catalanes, d'études de déplacements sur certains secteurs (déplacements transfrontaliers) et de 6 plans de déplacements des entreprises.
- **la mise en œuvre de nouvelles politiques contractuelles de la Région à une échelle extraterritoriale** (Groupe d'Action Locale LEADER Terres Romanes en Pays Catalan porté par le Parc) préfigurant l'extension du périmètre (communauté de communes du Conflent complètement intégrée). Il s'agit notamment du CTO (contrat territorial Occitanie), de l'objectif stratégique 5 du FEDER 2021-2027 et évidemment de LEADER.
- Les 2 communautés de communes Cerdagne et Cacpir ont engagé des **réflexions communes sur des enjeux qu'elles partagent (logement, accueil des saisonniers, maison des services, maisons de santé et Contrat local de santé, Plan Avenir Montagne, CRTE...)**
- **La mise en œuvre de plusieurs projets POCTEFA** permettant un travail régulier en transfrontalier : POCTEFA GREEN : Gestion et mise en REseau des Espaces Naturels des Pyrénées (POCTEFA 2014-2020, cf partie 4.3) ; POCTEFA Pyrénées Slow Tourism : Mobilité touristique durable (2016) ; POCTEFA FLORA CAT puis FLORA LAB (2019) ; POCTEFA GREEN 2 (2024) ; POCTEFA RED BIO (2024) ; POCTEFA PETRA (2024) ; POCTEFA GESTES (2024)
- **La mobilisation des fonds LEADER pour collaborer sur la thématique patrimoine et paysage.** D'une part, le projet INTERGAL Collabora per Paisatges, valorisation des constructions de pierre sèche, avec les GAL Adrinoc + GAL Pyrénées catalanes (2018) qui débouchera notamment sur wikipedra, publication expérience innovante autour de la pierre sèche. D'autre part la **participation au réseau/xarxa de paysages de l'Observatori català dels paisatges**. Le Parc Pyrénées catalanes fait partie du réseau paysage catalan pour avoir contribuer en 2016 à l'atlas des paysages transfrontaliers de Cerdagne.
- **Bonne représentation dans les réseaux nationaux** : Fédération des Parcs, réseau des sites NATURA 2000, réseau Vauban, Assemblée des Territoire, Parlement de la Montagne, Agence des Pyrénées.

Les points faibles, non atteints ou non réalisés

- **Pas de SCOT unique à l'échelle du Parc mais un territoire intégralement couvert de SCOT ou PLUi valant SCOT** – Territoire couvert par 2 PLUI valant SCOT et un SCOT – de nombreuses communes sont encore au RNU (règlement national d'urbanisme), surtout dans le Capcir,
- **Peu de coopération entre les communautés de communes**, particulièrement entre celle de Conflent Canigó et ses consœurs cerdane et capcinoise,
- **Des initiatives de mutualisation sur les hauts cantons qui peinent à aboutir** à des dispositifs communs et mutualisés (la CDC Pyrénées Catalanes a ouvert son propre guichet d'accompagnement pour les saisonniers ; Pyrénées Cerdagne lance une autre étude sur l'habitat de son côté),
- **Une réelle difficulté à travailler sur le sujet de la mobilité à l'échelle du bassin de vie** (un train jaune plus touristique que d'usage quotidien, une forte dépendance à la voiture et à l'autosolisme, l'échec du dispositif Rezo Pouce par manque de moyens d'animation),
- **Un manque de moyens financiers du Parc couplé à un manque de volonté politique** pour travailler plus et mieux sur l'espace transfrontalier,
- La mise en place d'un **espace naturel transfrontalier ne s'est pas concrétisé**,
- **La création d'un statut de villes portes** ou communes associées avec les communes de Prades et de Puigcerdà **n'a pas pu se mettre en place**,
- **Des réseaux chronophages** qui nécessitent beaucoup de temps de présence et de déplacement. Le développement de la visioconférence après la période COVID, a favorisé cette implication, qui reste cependant modeste pour assurer un suivi de tous les sujets,
- **Avortement du seul projet de coopération méditerranéenne** (Liban),
- **Pas de représentation du Parcs dans les réseaux européens.**

Et demain ? Points d'attention et perspectives

- Il y a **urgence** à travailler avec les communes de la communauté des Pyrénées catalanes **pour qu'elles mettent en compatibilité des documents de planification** – tout particulièrement celles qui sont encore au RNU,
- l'extension du périmètre devrait pouvoir répondre aux enjeux d'échelle de travail **avec la commune de Prades** qui accueille un ensemble de services structurant pour le bassin de vie,
- Continuer à porter des dispositifs financiers tel que LEADER à des échelles plus larges que celle du Pnr lui-même, ces outils permettant de **travailler à des échelles permettant de mobiliser le secteur privé plus efficacement** (le travail sur les filières ne s'arrête pas aux frontières du Pnr).
- Reposer la question d'un SCOT à échelle du Parc
- **Poursuivre la consolidation des relations techniques et politiques avec le Parc naturel Capçaleres del ter i del Freser**, créé le 1er septembre 2015 dans la Comarca du Ripollés. Il est le 13° Parc naturel de Catalogne. Il possède une frontière commune avec le Parc.
- Développer enfin un véritable **lien technique et politique avec le gouvernement d'Andorre**. Le ParcPyrénées catalanes travaille avec l'Andorre ponctuellement dans le cadre des programmes POCTEFA. Toutefois, il semblerait pertinent d'asseoir des relations plus durables.
- **Poursuivre les efforts d'intégration dans les réseaux** et mobiliser l'ensemble de l'équipe pour cela. Les efforts sur la coopération transfrontalière doivent être renforcés pour une meilleure gouvernance.